



**HAL**  
open science

# La notion de proposition du XVIIe siècle au début du XXIe siècle

Marie-France Cornic

► **To cite this version:**

Marie-France Cornic. La notion de proposition du XVIIe siècle au début du XXIe siècle. Littératures. 2019. dumas-02951299

**HAL Id: dumas-02951299**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02951299>**

Submitted on 16 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



Université de Bretagne Occidentale

Année universitaire 2018-2019

**La notion de proposition du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Mémoire de Master 2**

**Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
de l'Université de Bretagne Occidentale de Brest**

Présenté par Marie-France Cornic

Sous la direction de Madame Ghislaine Rolland-Lozachmeur, Maître de conférences

HDR en linguistique française

À R. C.

## **Remerciements**

Au moment d'achever ce travail, je tiens à remercier particulièrement Madame Ghislaine Rolland-Lozachmeur, ma directrice de mémoire, qui m'a accompagnée tout au long de ce parcours de recherche, des premières réflexions aux dernières corrections et qui s'est toujours montrée d'une bienveillance extrême, de précieux conseil et d'une grande disponibilité. Je tenais également à remercier Monsieur Éric Francalanza dont les recommandations en méthodologie de la recherche m'ont été très utiles et qui a toujours cherché une solution aux problèmes que je pouvais rencontrer en tant que stagiaire de la formation continue qui mène de front recherche et vie professionnelle. Je remercie aussi Monsieur Jean-Marie Philippe et Monsieur David Hersin, mes directeurs d'établissements, qui ont accepté d'aménager mon emploi du temps pour mener à bien ce projet et qui ont veillé à ce que je puisse le mener dans les meilleures conditions possibles. Je remercie tout autant Madame Annie Cornic et Madame Fabienne Le Foll pour leur relecture attentive de ce texte. Enfin, je remercie les membres du jury pour l'attention qu'ils ont portée à ce mémoire.

Dans les citations mentionnées dans ce travail, est conservée à l'identique l'orthographe des ouvrages qui ont été consultés.

Les astérisques qui apparaissent au fil du texte renvoient au glossaire qui se trouve à la fin du présent travail.

## Introduction

Le principe de grammaire qui paraît une évidence pour tout individu qui a fait ses classes dans l'école de la République française est le produit d'une longue élaboration et, bien que le concept de grammaire soit connu des lettrés depuis l'Antiquité, la langue française (sous sa forme de l'ancien français, du moyen français et du français moderne) n'a pas toujours été soumise à des règles de grammaire telles que celles qui sont en pratique dans la langue du XXI<sup>e</sup> siècle. Si la notion de grammaire peut être définie selon Foucault comme « la loi de ce que je dis ; et [...] aussi la discipline qui permet de connaître cette loi »<sup>1</sup>, le terme recouvre une réalité complexe, comme le signalent Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul dans leur *Grammaire méthodique du français* :

Une grammaire, c'est dans son acception la plus courante un « livre, traité, manuel de... grammaire » (*Petit Robert*). Mais c'est aussi - au sens du terme tel qu'il est employé dans la paraphrase définitoire précédente - une matière d'enseignement et une activité scolaire. Cette deuxième acception courante apparaît dans les expressions *faire de la grammaire*, *un cours de grammaire* et *être bon / nul en grammaire* où le terme renvoie à la transposition didactique d'une discipline scientifique, la linguistique, parfois appelée *grammaire*. [...]

On distingue également trois conceptions techniques concurrentes (mais non indépendantes) du terme *grammaire* :

► Toute langue présente un ensemble de régularités qui président à la construction, à l'usage et à l'interprétation des énoncés. Les locuteurs apprennent, puis appliquent ces principes d'organisation qui constituent la **grammaire immanente** à la langue. Il s'agit donc de l'ensemble des propriétés intrinsèques d'une langue comme instrument de communication et que l'on appelle aussi son **système**.

► Tout locuteur ordinaire dispose d'une **grammaire intériorisée** de sa langue, dont il n'a pas conscience, mais qui lui permet de produire et d'interpréter des énoncés et par rapport à laquelle il juge intuitivement si un énoncé est bien ou mal formé. Il s'agit donc de la connaissance qu'il a de la précédente, et qu'on appelle plus techniquement sa **compétence**.

---

<sup>1</sup> M. FOUCAULT, « La Grammaire générale de Port-Royal », in *Langages, Linguistique française, Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, 1967, p. 8.

► La grammaire intériorisée, qui conditionne notre pratique langagière, ne se décrit clairement qu'au terme d'observations et d'analyses minutieuses, qui sous leur forme achevée ou synthétique constituent une **grammaire-description** (ou **grammaire-théorie**). C'est à cette activité réflexive que l'usage courant réserve le terme *grammaire*. « Faire de la grammaire française » est une chose ; « parler français » ou « s'exprimer en français » en est une autre. Relèvent de ce troisième sens du mot *grammaire* les livres appelés *grammaires*, tel le présent ouvrage et partiellement aussi les cours et la discipline dits (*de*) *grammaire*.<sup>2</sup>

Si l'on s'en tient à cette troisième définition, les fondateurs de la grammaire en Occident sont les Grecs et les Romains, comme le rappelle Jean-Claude Chevalier dans son *Histoire de la grammaire française* :

Les grammaires occidentales s'enracinent dans une tradition millénaire, grecque essentiellement, puis latine, plus tard hébraïque, puis cosmopolite, tradition le plus souvent profondément enfouie, comme le cerveau reptilien, mais qui peut revenir au jour sous certaines conditions. La grammaire française, depuis le Moyen Âge, subit le formidable poids de l'histoire et des théories du passé.<sup>3</sup>

Depuis la chute de l'empire romain d'Occident en 476 après Jésus Christ, c'est par les réflexions latines sur la langue (Varron, Quintilien, Ælius Donatus, Priscien de Césarée) que les clercs du Moyen Âge abordent le concept de grammaire. L'héritage grec (Denys de Thrace, Tryphon, Apollonios Dyscole, Théodose d'Alexandrie) pour sa part, n'est directement accessible qu'après la chute de Constantinople en 1453 après Jésus Christ, grâce à l'énorme afflux de manuscrits qui déferle sur l'Europe et permet à la Renaissance de submerger le vieux continent. Les intellectuels médiévaux connaissent principalement deux grammaires « pour les débutants les rudiments de Donat, *Ars minor*, *Ars major*<sup>4</sup>, écrits par un grammairien du IV<sup>e</sup> siècle ; pour les plus savants, les dix-huit livres des *Institutions*

2 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 21-23.

3 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 3.

4 Æ. DONATUS, IV<sup>e</sup> siècle ap. JC, *Ars grammatica*, in L. HOLTZ, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical : étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle) et édition critique*, Paris, CNRS, 1981, XX-750 p.

*grammaticales* de Priscien de Césarée<sup>5</sup> »<sup>6</sup>. Si la nécessité de pratiquer une grammaire latine paraît évidente aux lettrés du Moyen Âge, en revanche l'élaboration d'une réflexion sur les langues vernaculaires ne leur semble pas essentielle puisque seul le latin permet d'accéder aux connaissances et aux hautes fonctions administratives et cléricales. Les premiers à s'aventurer dans une tentative de description raisonnée de la langue française sont les Anglais. Face à la disparition de la langue française à la cour, dont la pratique s'amenuise au profit du superstrat\* latin et du substrat\* vernaculaire, c'est-à-dire un « français insulaire [qui] avait acquis au cours de son développement quelques particularités qui le rendaient un tant soit peu différent du français continental »<sup>7</sup>, ils souhaitent remettre au goût du jour l'usage du français grâce à des méthodes d'apprentissage franco-latines telles le *Donait françois* de Johan Barton (vers 1409)<sup>8</sup>. La pratique se répand sous forme de glossaires ou de tableaux de conjugaison qui se révèlent fort utiles aux commerçants, en particulier aux marchands drapiers, qui se déplacent en France pour assister à des foires. Cependant, c'est au XVI<sup>e</sup> siècle, vers 1530, que paraît la première véritable grammaire, toujours sous la plume d'un Anglais, John Palsgrave : *Lesclaircissement de la langue francoyse*<sup>9</sup>. À cette même période, les humanistes, tant par leur démarche de philologues qui les amène à rechercher la leçon des manuscrits que par leur travail de traducteurs et d'éditeurs, amorcent le mouvement qui donne naissance à une grammaire de la langue française. Au travail d'établissement des textes s'ajoutent les nouvelles exigences liées à l'imprimerie, comme le signale Chevalier :

---

5 PRISCIE DE CÉSARÉE, *GRAMMAIRE LIVRE XVII*, [1<sup>ère</sup> édition VI<sup>e</sup> siècle ap. JC], Paris, Vrin, 2011, 352 p.  
 Idem, *GRAMMAIRE LIVRES XIV, XV, XVI*, [1<sup>ère</sup> édition VI<sup>e</sup> siècle ap. JC], Paris, Vrin, 2013, 328 p.  
 Id., *GRAMMAIRE LIVRE XVIII*, [1<sup>ère</sup> édition VI<sup>e</sup> siècle ap. JC], Paris, Vrin, 2018, 552 p.

6 J.-C. CHEVALIER, *opus citatum* p. 7.

7 R.-L. WAGNER, *La Grammaire française*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1968, p. 38.

8 J. BARTON, *Donait françois*, [1<sup>ère</sup> édition premier quart du XV<sup>e</sup> siècle], Paris, Garnier, 2014, 226 p.

9 J. PALSGRAVE, *L'éclaircissement de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 1530], Paris, Honoré Champion, 2003, 775 p.

C'est à la même époque que plusieurs traités élémentaires, destinés aux imprimeurs et traducteurs, paraissent en France : le français mis en parallèle avec le latin cette fois affirme sa dignité de langue adulte ; mais ce sont surtout les progrès de l'imprimerie qui exigent une régulation de notre langue. Significatif est *Le champ fleury* de l'imprimeur de Bourges, Geoffroy Tory. Il pose bien dans l'adresse **Au Lecteur** qu'il faut s'employer « à mettre et ordonner par Reigle notre langage François ». <sup>10</sup>

La réflexion est alors lancée, renforcée par l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui fait de la langue française la langue officielle de l'administration. Pourtant, c'est le XVII<sup>e</sup> siècle qui doit être regardé comme celui de la naissance de la grammaire française. Au cours du Grand Siècle\* se développent deux courants majeurs de la réflexion sur la langue avec d'une part les Remarqueurs\*, qui, dans la lignée de Vaugelas et de ses *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*<sup>11</sup>, proposent au public une référence quant au bon usage de la langue et avec d'autre part les Messieurs\* de Port-Royal\* dont la *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle*<sup>12</sup> et *La Logique ou l'art de penser*<sup>13</sup> posent les fondements de la Grammaire générale\*, première tentative d'analyse globale et raisonnée du fonctionnement de la langue. S'ouvre alors véritablement l'histoire de la grammaire française qui voit se succéder différents courants, les héritiers de la Grammaire générale de Port-Royal tout d'abord, puis les idéologues\* qui donnent naissance aux grammaires scolaires (la première et la deuxième) qui se développent en même temps que progressent les recherches de la grammaire savante puis de la linguistique, après la fondation de la discipline au début du XX<sup>e</sup> siècle.

10 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, pp. 19-20.

11 C. FAVRE DE VAUGELAS, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Camusat, Le Petit, 1647, 593 p.

12 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, Précédée d'un Essai sur l'origine et les Progrès de la Langue François, par M. Petitot, Inspecteur général de l'Université Impériale ; Et suivie du commentaire de M. Duclos, auquel on a ajouté des notes*, [1<sup>ère</sup> édition 1660], seconde édition, Paris, Bossange et Masson et Madame Mère, 1810, 482 p.

13 *Id.*, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, 456 p.

Au sein de cet immense travail de conceptualisation du fonctionnement de la langue, la notion de proposition se distingue par sa lente élaboration et par l'importance des structures qu'elle met en jeu tant dans le cadre de l'organisation interne de la phrase que dans celui de la construction du discours et de son rôle argumentatif. Ce concept de proposition ne peut être abordé qu'en relation avec deux autres notions qui sont celles de la phrase et de l'énoncé. Si l'on s'en réfère à la grammaire d'enseignement du début du XXI<sup>e</sup> siècle, un énoncé est généralement décrit comme un « acte de parole, consistant à émettre un message oral ou écrit »<sup>14</sup>, une phrase est « un assemblage de mots conforme aux règles grammaticales et formant une unité de sens. À l'écrit, les phrases s'enchaînent pour former un texte. Chaque phrase commence par une majuscule et se termine par une ponctuation « forte » (point, points de suspension, point d'exclamation, point d'interrogation) »<sup>15</sup> et une proposition est « un ensemble de mots organisé autour d'un **verbe** et d'un **sujet**. »<sup>16</sup>

Pourtant, à la pratique des différents manuels, et d'autant plus si cette pratique suit les différentes éditions liées aux réformes des programmes scolaires, l'on s'aperçoit que ces définitions peuvent varier et, plus encore, que les terminologies liées au concept de proposition sont fluctuantes. Se pose alors la question de la raison de ce foisonnement de nomenclatures. Ces variations ont-elles un sens théorique, historique ou politique ? Quels sont les facteurs qui modèlent et orientent ces variations et dans quels buts ? En effet, la langue est un instrument politique et, de ce fait, est soumise à une politique de la langue dont les fondements remontent à l'imposition de la langue française comme langue d'État et qui se poursuit jusqu'à la période contemporaine. Il s'agit alors de s'interroger sur la place qu'occupe la proposition dans cette construction, de l'élaboration du concept aux

14 C. Abensour, A. Leguy, Y. Le Lay, L. Péborde, C. Rabot, E. Wolf, *Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Le Robert, 2012, p. 426.

15 *Ibidem*, p. 366.

16 *Ibid.*

mises en application dans le cadre scolaire au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cependant, au-delà de cette réflexion sur la notion de proposition et sur la nomenclature qui y est liée, émerge la problématique de la relation qu'entretient la grammaire d'enseignement avec la linguistique, à savoir si l'application proposée aux élèves est une expérimentation *in situ* des théories construites par les chercheurs ou si cette grammaire scolaire s'est développée en toute autonomie dans des buts qui lui sont propres.

## **1 - La politique de la langue : un enjeu qui dépasse le cadre linguistique**

Si un locuteur natif, c'est-à-dire « celui qui parle avec une aisance totale une langue acquise dans la première enfance »<sup>17</sup>, peut avoir l'impression que sa langue lui appartient et qu'elle est un héritage immuable, la réalité est tout autre. Tout d'abord, une langue évolue, le parler de Rabelais n'est pas celui de Racine qui n'est pas celui de Grand Corps Malade, mais surtout la langue est soumise au politique qui tente d'influer sur elle, sur sa prédominance au niveau national et international ainsi que sur son évolution.

### **1.1 - L'histoire de la langue française : la naissance d'une passion**

L'élaboration de la grammaire française est intimement liée à la notion de politique linguistique qui se développe en France dès le XVI<sup>e</sup> siècle et devient progressivement une des préoccupations des gouvernements français dont il faut tenir compte. En effet, la grammaire, en tant que code de la langue s'inscrit dans le cadre plus large de la langue française qui se révèle une véritable passion nationale pour les locuteurs. Créations savantes de mots par les humanistes de la Renaissance, catégorisation des mots en « mots nobles » et en « mots bas » par les Précieuses\*, fondation de l'Académie française par Richelieu en 1635, révolte lexicale des Romantiques contre le Classicisme, difficile élaboration de la première tentative d'unification de la nomenclature grammaticale de 1880<sup>18</sup>, « mouvement pour une réforme de l'orthographe qui partage l'opinion à partir de 1889 [et qui] suscite pendant quinze ans une multitude d'articles »<sup>19</sup>, application aléatoire<sup>20</sup>

---

17 M. YAGUELLO, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Points, 1998, p. 77.

18 J. VERGNAUD, « Le genèse de la nomenclature de 1910 et ses enseignements », in *Langue française*, n° 47, pp. 63-65.

19 *Ibid.*, pp. 64-65.

20 *Ibid.*, pp. 72-73.

de la circulaire de 1910<sup>21</sup> ou plus récemment tollé soulevé par la rectification orthographique de 1990<sup>22</sup> : la langue, son évolution et les visées des politiques sur elle sont la source de réflexions qui agitent la société en profondeur et qui peuvent faire émerger des points de vue qui se transforment en forces de blocage.

### 1.1.1 - L'héritage de François I<sup>er</sup> et des humanistes

La langue en France se retrouve régulièrement au cœur de débats passionnés et souvent polémiques et ce depuis qu'elle a été déclarée langue officielle par François I<sup>er</sup> grâce à l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 (articles 110 et 111) :

#### **Article 110**

Créé par Ordonnance 1539-08-25 enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539

Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation.

#### **Article 111**

Créé par Ordonnance 1539-08-25 enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539

Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences testaments, et autres quelconques, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.<sup>23</sup>

21 G. DOUMERGUE, « 25 juillet 1910 : Arrêté fixant la nouvelle nomenclature grammaticale », in A. CHERVEL, *L'Enseignement du français à l'école primaire, textes officiels, tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique et Economica, 1995, pp. 247-249.

22 CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Journal officiel de la République française*, « Les rectifications de l'orthographe », Edition des documents administratifs, arrêté du 6 décembre 1990.

23 FRANÇOIS I<sup>er</sup>, « Ordonnance du 25 août 1539 sur le fait de la justice (dite ordonnance de Villers-Cotterêts) », Legifrance.gouv.fr, version consolidée au 15 mars 2018.

Cette ordonnance, qui impose le français comme la langue officielle du royaume, même si la formulation « langage maternel françois » laisse encore une place aux patois\*, est la conséquence logique d'une part d'une série d'ouvrages qui ont légitimé l'usage des langues vernaculaires dans la vie civile, comme le rappelle Chevalier dans son *Histoire de la grammaire française*<sup>24</sup> qui précise d'ailleurs que « La France est en tête »<sup>25</sup> dans cette démarche, et d'autre part de la naissance de l'imprimerie, qui a nécessité une normalisation de la langue et une uniformisation de la graphie :

ce sont surtout les progrès de l'imprimerie qui exigent une régulation de notre langue. Significatif est *Le champ fleury* de l'imprimeur de Bourges, Geoffroy Tory. Il pose bien dans l'adresse **Au Lecteur** qu'il faut s'employer « à mettre et ordonner par Reigle notre langage françois ». Pour cela, il faut utiliser avec exactitude des signes diacritiques qui autorisent à distinguer les formes homonymes, comme **a** et **à**, et aussi à fixer des prononciations séparées.<sup>26</sup>

C'est sans doute la publication du *Champfleury. Au quel est contenu l'Art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, et vulgairement Lettres Romaines proportionnees selon le Corps & Visage humain*<sup>27</sup> en 1529 qui a convaincu François I<sup>er</sup> de désigner Tory comme imprimeur officiel en 1531<sup>28</sup>. Le procès d'affirmation de la langue française comme langue d'État est alors initié, l'ordonnance est promulguée moins d'une dizaine d'années plus tard, le 15 août 1539, et Joachim Du Bellay illustre cette décision majeure avec sa *Défense et illustration de la langue française*<sup>29</sup> en 1549. C'est une victoire de la langue vernaculaire sur le superstrat\* latin et le début de la grande passion pour la langue française ainsi que pour sa grammaire.

24 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

25 *Ibid.*, pp. 9-10.

26 *Ibid.*, pp. 19-20.

27 G. TORY, *Champfleury. Au quel est contenu l'Art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, et vulgairement Lettres Romaines proportionnees selon le Corps & Visage humain*, Paris, Geoffroy Tory, Gilles de Gourmont, 1529, LXXX f.

28 O. DELOIGNON, P. FOUCHÉ *et alii*, « Tory et l'invention de l'architecture du livre », in *Le Dictionnaire encyclopédique du Livre, tome 3, N à Z*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2011, pp. 856-858.

29 J. DU BELLAY, *La Deffence et illustration de la langue françoise*, [1<sup>ère</sup> édition 1549], Paris, Mille et une nuits, 2010, 192 p.

Michèle Perret nuance néanmoins la dimension humaniste de cette ordonnance en rappelant dans son *Introduction à l'histoire de la langue française* que « Cette mesure [a été] prise autant pour faciliter le travail de l'administration, dont certains membres ignoraient le latin, que pour imposer la langue du roi dans les provinces »<sup>30</sup>. L'on peut aussi prendre en compte la volonté de réduire le danger que représentait la traduction du latin en patois. En effet, si le roi, s'appuyant sur le travail des humanistes, souhaite diffuser la langue de la cour sur l'ensemble du territoire, la dimension pratique ne lui a pas échappé. La régression de la maîtrise du superstrat latin dans l'administration locale à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, qui pouvait donner lieu à des erreurs et des incompréhensions dans le système administratif, associée à la prise de conscience chez les théoriciens du pouvoir royal que le français était de plus en plus perçu comme la « langue identitaire du roi et de la France »<sup>31</sup> ont conduit la langue française à occuper une place de premier choix et donc à être observée, analysée et réglementée.

On retrouve aussi cette démarche utilitaire dans la description de la langue chez les humanistes qui ont réfléchi sur le français, comme Meigret dans son *Tretté de la grammere françoee*<sup>32</sup> de 1550, afin de permettre à la grammaire, selon Pierre de la Ramée dit Ramus :

[d'apprendre] aultres a bien parler : quelle aprenne à parler François à ses compaignes, Rhethorique, Dialectique, Arithmetique, Geometrie, Musique, Astrologie, Physique, Ethique, Politique ; par ainsi quelle ouvre le pas aulx arts libéraux pour retourner de Grece et d'Italie en la Gaille<sup>33</sup>.

---

30 M. PERRET, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 47.

31 *Ibid.*

32 L. MEIGRET, *Le Tretté de la grammere françoee*, Paris, Chrestien Wechel, 1550, 144 p.

33 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 23.

Le travail de Meigret inscrit les grammairiens humanistes dans ce que Perret considère comme « Les [...] observateurs de l'usage commun et [les] réformateurs de la langue »<sup>34</sup>. L'on constate cependant que c'est le bon usage qui prime rapidement sur l'établissement d'un système logique chez certains de ces penseurs. Ainsi, pour Meigret, faut-il s'arrêter « à ce que l'expérience nous montre par l'usage »<sup>35</sup>.

### 1.1.2 - Vaugelas et le parler de la cour

C'est dans cette lignée que s'inscrit la réflexion sur la langue du XVII<sup>e</sup> siècle mais dans le cadre d'une dimension plus normative « avec pour résultat une rationalisation, au prix d'un appauvrissement de la langue littéraire »<sup>36</sup>. Pourtant, la démarche de Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*<sup>37</sup> publiées en 1647 s'inscrit bien dans l'esprit de l'ordonnance de Villers-Cotterêts quand il définit le bon usage comme :

la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville où le Prince réside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse.<sup>38</sup>

On retrouve la volonté de l'ordonnance royale de diffuser la langue du bassin parisien comme langage de référence pour l'ensemble de la population. Cependant, à la volonté descriptive des humanistes s'ajoute une dimension morale et esthétique contenue dans le superlatif « plus saine partie » qui contient les considérations normatives développées par

---

34 M. PERRET, *op. cit.*, p. 59.

35 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 22.

36 M. PERRET, *op. cit.*, p. 60.

37 C. FAVRE DE VAUGELAS, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Camusat, Le Petit, 1647, 593 p.

38 *Ibid.*, NP.

le XVII<sup>e</sup> siècle. Les formulations avancées par Vaugelas, « Il faut dire ainsi, & non pas »<sup>39</sup>, soulignent la volonté de plier la langue à une norme et se détachent de l'observation linguistique pratiquée par ses prédécesseurs. C'est dans l'esprit de l'époque : la préciosité\* cherche à épurer le vocabulaire de mots inconvenants ; Malherbe « proscrit les provincialismes, les archaïsmes, les néologismes, les termes techniques »<sup>40</sup> ; Richelieu demande à l'Académie, qu'il vient de créer, de doter la langue française d'« un dictionnaire, [d']une grammaire, [de] règles rhétoriques et stylistiques »<sup>41</sup>. De plus, comme le rappellent Marie-Anne Paveau et Laurence Rosier, dans *La Langue française, passions et polémiques*<sup>42</sup>, « cette langue-là est aussi celle d'une supériorité politique et sociale. Vaugelas qui préconise le bon usage de « la partie la plus saine de la cour » se préoccupe peu de celui de la « lie du peuple », celui « acquis naturellement par les nourrices et les domestiques ». »<sup>43</sup> L'on comprend alors que cette langue officielle, qui a été imposée par François I<sup>er</sup> au siècle précédent, est en train de devenir un outil politique aux mains du pouvoir et de la partie de la société la plus éduquée qui en posent les règles et le bon usage. Si cette transformation a participé à « faire du français la langue la plus normée, dit-on, des langues vivantes du monde [et a contribué à] un énorme travail de clarification [...] en particulier en ce qui concerne les règles d'emploi des pronoms personnels et de l'anaphore en général »<sup>44</sup>, elle a aussi mis en place un clivage social entre les populations favorisées et éduquées et les populations analphabètes et illettrées, un clivage culturel entre Paris et la province, plaçant l'Ile-de-France au centre et à l'origine de la culture française, et un clivage politique en présentant le bon usage de la cour comme la seule langue susceptible

---

39 *Ibid.*, p. 4.

40 M. PERRET, *op. cit.*, p. 60.

41 *Ibid.*

42 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *La Langue française, passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008, 377 p.

43 *Ibid.*, p. 98.

44 M. PERRET, *op. cit.*, p. 60.

de faire référence en la matière. Avec les Remarqueurs, on assiste à la fois à la naissance d'une langue extrêmement normée, qui peut permettre de distinguer les locuteurs qui la maîtrisent des autres, mais aussi à la naissance de la posture de puriste, définie par Marina Yaguello dans son *Catalogue des idées reçues sur la langue*<sup>45</sup> comme « la volonté de conserver à la langue une forme immuable - identifiable en fait à une élite de lettrés - alors que tout l'appelle à changer », attitude que Yaguello dénonce comme « irrationnelle et irréaliste »<sup>46</sup>. La politique linguistique initiée par François I<sup>er</sup> donne donc naissance au XVII<sup>e</sup> siècle à une langue très normée et qui, si elle permet à une élite intellectuelle et politique de communiquer et de gouverner, ne concerne en réalité qu'une petite partie de la population, les langues régionales jouant encore, et ce jusqu'à la Révolution française de 1789, le rôle de substrat\*, bloquant ainsi la diffusion de la langue officielle.

### 1.1.3 - L'uniformisation souhaitée par l'abbé Grégoire

C'est la Révolution française qui accélère le processus de diffusion de la langue officielle et par conséquent amplifie l'importance de la politique de la langue en France. En effet, les révolutionnaires considèrent que les citoyens doivent parler une seule langue pour pouvoir construire une patrie indivisible et que « l'unité du langage scellera l'unité nationale »<sup>47</sup>. S'ils se placent bien en héritiers de la politique linguistique menée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ils se singularisent par leur volonté d'étendre à toute la population ce qui ne touchait jusqu'à présent qu'une élite sociale et intellectuelle. C'est surtout l'abbé Henri Grégoire, dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et*

---

45 M. YAGUELLO, *op. cit.*

46 M. YAGUELLO, *op. cit.*, pp. 95-97.

47 M. PERRET, *op. cit.*, p. 62.

*d'universaliser l'usage de la langue française*<sup>48</sup>, présenté à la Convention nationale le 16 prairial an II (4 juin 1794), qui soutient ce mouvement d'unification linguistique. Appuyé sur une enquête qui annonce la sociolinguistique et qui comprend un questionnaire de quarante-trois questions, ce rapport permet de dresser un bilan linguistique de l'usage du français par les habitants de l'hexagone. Le constat dressé est qu'environ un Français sur cinq possède une compétence active\* et passive\* de la langue parlée à Paris. Pour les révolutionnaires, cette situation ne peut rester en l'état et la diffusion de la langue officielle doit être accélérée, au détriment des patois\*, afin d'assurer le triomphe de la Révolution et du jacobinisme sur le fédéralisme et le régionalisme :

On peut uniformiser le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale, et qui doit être jaloux de consacrer au plutôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté.<sup>49</sup>

La volonté de Grégoire est proprement d'éradiquer toute forme linguistique autre que le français de la Convention. L'abbé propose même de refuser le mariage aux citoyens ne maîtrisant pas l'idiome sous sa forme orale et écrite<sup>50</sup>. Dans les faits, la volonté d'unification linguistique de la Révolution n'a pas le temps de se mettre en place et c'est surtout « la levée en masse de soldats [qui occasionne] un brassage social qui [a] très certainement [fait] progresser l'usage du français. »<sup>51</sup> Cependant, les révolutionnaires ont soulevé une problématique qui n'échappe pas au XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir qu'il ne peut y avoir de véritable politique linguistique sans une uniformisation des pratiques linguistiques et

---

48 H. GRÉGOIRE, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française et Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, Nîmes, Lacour, 1995, 102 p.

49 *Ibid.*, p. 4.

50 M. PERRET, *op. cit.*, p. 62.

51 *Ibid.*

langagières et que cette unité est devenue plus que jamais nécessaire dans un pays qui a perdu la confiance et le respect qu'il avait pour son roi, au point de le condamner à mort. Si l'idée de la patrie n'est pas dénuée d'intérêt pour créer une unité nationale, la pratique d'un idiome commun s'avère le meilleur outil possible pour fédérer des citoyens aux origines sociales, culturelles et géographiques si différentes.

## 1.2 - La mise en place d'un français normé au XIX<sup>e</sup> siècle

C'est, en effet, le défi que relève le XIX<sup>e</sup> siècle : mettre en place un français canonique et l'apprendre progressivement à « tous les petits Français »<sup>52</sup>. Si la pratique de la langue et de l'orthographe ont quelque peu évolué depuis le français écrit par Louis XIV et cité par Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française*<sup>53</sup> comme caractéristique de son évolution : « Jay souferplusieursennees desafouiblesse de sonopniastreté et de sonjnaplication il men acousté desschosesconsidérables »<sup>54</sup>, il n'en reste pas moins qu'alphabétiser progressivement l'ensemble de la population dans le but de créer une identité nationale est une gageure et demande d'une part une norme plus rigoureuse de la langue et d'autre part des outils qui permettent son apprentissage et sa transmission.

---

52 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, 304 p.

53 F. BRUNOT, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, 11 tomes, Paris, Armand Colin, 1905-1939, 8262 p.

54 *Id.*, *Histoire de la langue française*, T. IV, *La langue classique 1660-1715*, vol. 1, troisième édition, Paris, Armand Colin, 1939, p. 153.

### 1.2.1 - « Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français »<sup>55</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'alphabétisation des hommes est de l'ordre de 47 % de la population, quand celle des femmes est de 26,87 %<sup>56</sup> (ces chiffres ne reflétant ni les disparités régionales, ni l'opposition entre centres urbains et zones rurales). Cette démarche d'alphabétisation massive de la population transforme le rapport de l'État à la langue et surtout à la grammaire. Ainsi, Napoléon I<sup>er</sup>, avec la loi du 1<sup>er</sup> mai 1802 sur les lycées, impose une nouvelle organisation du système éducatif qui fait une synthèse entre l'héritage de l'Ancien Régime et les réformes et propositions de la période révolutionnaire<sup>57</sup>. Si l'enseignement primaire reste confié aux Frères de la Doctrine chrétienne, le collège et le lycée deviennent des monopoles d'État et l'enseignement qui y est dispensé se fait en français, même si le latin connaît aussi un retour en force<sup>58</sup>. La loi Guizot du 28 juin 1833 met en place un enseignement primaire public où la langue française enseignée (grammaire, lexique, orthographe) est placée sous l'autorité de l'Académie française<sup>59</sup>. Si la loi en elle-même ne donne pas les résultats escomptés, car tous les élèves ne peuvent pas encore avoir accès à cet enseignement, elle pose comme acquis le lien entre l'État, son organisme de régulation de la langue, l'Académie française, et l'enseignement dispensé dans les établissements d'enseignement public. Les éditeurs de manuels scolaires comprennent rapidement l'enjeu de telles mesures et le XIX<sup>e</sup> siècle voit fleurir une multitude de manuels de grammaire. André Chervel, dans son *Histoire de la grammaire scolaire*<sup>60</sup>, souligne d'ailleurs la dimension économique et mercantile que

55 A. CHERVEL, *op. cit.*

56 F. FURET, W. SACHS, « La Croissance de l'alphabétisation en France (XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Annales*, 29-3, Armand Colin, 1974, p. 726.

57 J.-O. BOUDON (dir.), *Napoléon et les lycées. Enseignement et société en Europe au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2004, pp. 15-128.

58 M. PERRET, *op. cit.*, p. 50.

59 *Ibid.*

60 A. CHERVEL, *op. cit.*, 304 p.

prennent progressivement ces publications, au point de faire passer la justesse de la réflexion grammaticale après le profit :

C'est que le considérable succès de librairie transforme la grammaire scolaire en produit commercial. Il faudrait pouvoir chiffrer avec précision les tirages, les nombres d'éditions de chaque ouvrage, les droits d'auteur. Avec le développement de l'instruction publique, la grammaire devient une source intéressante de profit. C'est qu'il ne s'agit plus désormais, comme sous l'ancien régime, de vendre quelques milliers d'exemplaires. C'est par dizaine, voire par centaine de milliers, ou même millions qu'il faut compter. Les bénéfices sont énormes. Et après l'époque des grammairiens philosophes s'ouvre le règne des grammairiens profiteurs. « A partir de 1815, on fait de ce noble travail un objet de spéculation commerciale », écrit Jullien Tell, un des premiers historiens de la grammaire ; et il stigmatise la « grammaire marchande », ce « commerce honteux ».<sup>61</sup>

La grammaire devient ainsi un des apprentissages fondamentaux de l'école et impose donc une transposition didactique entre les savoirs savants des grammairiens et les outils pédagogiques qui sont proposés dans les classes. Le souci que relève Chervel à ce propos est que le seul angle sous lequel la grammaire est abordée dans les écoles est l'angle orthographique : « le critère d'une bonne grammaire scolaire, c'est sa capacité à améliorer l'orthographe des élèves »<sup>62</sup>. On le comprend, cette première grammaire scolaire\* qui s'établit à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle a pour objectif, comme le dit Perret, de « permettre à chacun de sortir de l'ignorance et de faire plus facilement son métier (lire, écrire, calculer, [...]) »<sup>63</sup>. De ce fait, l'État impose une langue extrêmement normée pour parvenir à imposer le superstrat\* français sur l'ensemble du territoire et pour en harmoniser les pratiques. La conséquence de cette démarche est l'établissement d'un français canonique qui sacralise l'orthographe, qui était, jusqu'au siècle précédent encore très aléatoire et variée et « selon le mot de G. Paris (cité par Cart 1911 par exemple), [qui

---

61 *Ibid.*, pp. 91-92.

62 *Ibid.*, p. 97.

63 M. PERRET, *op. cit.*, p. 51.

a] fait de presque toute la grammaire « l'art d'appliquer l'orthographe de l'Académie »<sup>64</sup>. Les réflexions de la fin du siècle, ainsi que les réformes du système scolaire renforcent encore le contrôle de l'État et de l'Académie sur la langue transmise à ses citoyens dès le plus jeune âge. En 1867, Victor Duruy crée une filière d'enseignement secondaire dont les langues anciennes disparaissent laissant la part belle au français. Puis en 1881, la loi Camille Sée crée un enseignement secondaire pour les filles et, enfin, en 1882, la loi Jules Ferry rend l'enseignement primaire laïc, gratuit et obligatoire pour tous<sup>65</sup>. Cette volonté de scolarisation massive et généralisée de la population donne naissance à une réflexion sur la multitude des terminologies grammaticales développées dans les manuels du XIX<sup>e</sup> siècle mais qui ne parvient pas à ses fins avant la naissance de la deuxième grammaire scolaire\*, qui accompagne la massification de l'enseignement et qui renforce encore le contrôle de l'État et de l'Académie sur la langue enseignée dans les écoles.

### 1.2.2 - Les tentatives de réforme de Ferdinand Brunot

Cependant, considérer la main mise progressive de l'État sur l'enseignement de la langue comme un mouvement sans opposition ne correspond pas à la réalité. L'élaboration de la première\* et de la deuxième grammaires scolaires\* est le résultat de la réflexion de grammairiens, de pédagogues et d'auteurs de manuels qui ont procédé plus par tâtonnements que par la construction d'un système global qui permette de décrire la langue. Comme le rappelle Jean-Louis Chiss :

il existe un lien consubstantiel entre la construction des grammaires et l'apprentissage de la langue et des discours : tout au long des siècles, même si les objectifs ont

---

64 J.-L. CHISS, « A partir de Bally et Brunot : la langue française, les savants et les pédagogues », in *Histoire, Epistémologie, Langage*, n° 17, 1995, p. 31.

65 M. PERRET, *op. cit.*, p. 51.

changé, les impératifs pédagogiques ont au mieux dicté et au moins influencé l'édification des théories et descriptions grammaticales<sup>66</sup>.

Ainsi Ferdinand Brunot propose-t-il une réflexion sur la langue qui vise à remettre en cause et le système proposé pour son apprentissage et les méthodes mêmes d'apprentissage qui conduisent, selon lui, à prendre conscience que :

L'enseignement de la Grammaire est peu en faveur à l'heure actuelle. Les instituteurs avouent, à peu près universellement, que leurs élèves n'y prennent aucun intérêt [...] Une immense pitié vous saisit en pensant aux centaines de mille enfants obligés de suivre un enseignement fait de pareilles aberrations.<sup>67</sup>

Ce qui conduit Brunot à ce constat est une demande de Louis Petit de Julleville, un de ses professeurs, qui à l'initiative de l'éditeur Masson, propose à son ancien étudiant de s'atteler à la rédaction d'un manuel d'apprentissage du français qui tienne compte des évolutions pédagogiques de la fin du siècle précédent et de l'apparition de la grammaire historique dans l'enseignement<sup>68</sup>. Si ce projet n'a pas vu le jour, Brunot a, en revanche, approfondi cette réflexion qui donne naissance, en 1887, à son *Précis de grammaire historique de la langue française*. Dans cet ouvrage, il adopte alors une position conservatrice, affirmant que « la discussion sur la langue était réservée aux chercheurs, [et] qu'aux enfants il fallait imposer la norme par moyens autoritaires. »<sup>69</sup> Cependant l'échec de l'introduction de la grammaire historique à l'école et son attachement sincère et profond aux valeurs républicaines font évoluer le point de vue de Brunot. S'inscrivant alors dans une pédagogie inspirée de Rousseau, des idéologues\*, dont il nuance néanmoins la pertinence de l'approche grammaticale<sup>70</sup>, et de l'abbé Girard, il propose une autre manière

66 J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 20.

67 F. BRUNOT, *L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est - Ce qu'il devrait être dans l'Enseignement primaire (Cours de méthodologie professé à la faculté des lettres de Paris (1908-1909) et recueilli par N. Bony, Inspecteur primaire)*, Paris, Armand Colin, 1909, pp. 1-12.

68 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 113.

69 *Ibid.*, pp. 115-116.

70 F. BRUNOT, *op. cit.*, pp. 43-44.

d'étudier la langue. Il s'oppose à « l'abstraction, l'énumération, la règle erronée, la rage classificatrice et la manie de l'étiquetage avec l'appel à la mémoire qui en est le corolaire (*sic*) [...] mettant en question la dictature de l'orthographe et la grammaire »<sup>71</sup>. Brunot souhaite, plutôt que d'imposer un savoir grammatical figé et contestable, développer l'esprit des élèves, « montrer qu'en grammaire il n'existe point de dogmes qu'on doive recevoir sans comprendre, et accepter comme des vérités surnaturelles [...] De la sorte, la pédagogie grammaticale se retrouve en harmonie avec la pédagogie générale de l'école laïque, qui veut former les esprits à la réflexion et au libre examen »<sup>72</sup> en les confrontant directement aux textes et aux particularités linguistiques qui s'y trouvent ; autrement dit passer de la méthode déductive à l'inductive sans s'embarrasser d'une nomenclature confuse et d'un système rigide qui s'appuie sur des exemples canoniques mais incapables de décrire l'usage quotidien que font les locuteurs de leur idiome<sup>73</sup>. Cette démarche s'appuie aussi, selon Brunot, sur « les lois scientifiques de la linguistique historique ou comparée [qui] ne sont que des faits observés et généralisés »<sup>74</sup>. En alliant ainsi scientificité et pédagogie, Brunot souhaite proposer une autre pédagogie de la grammaire « réguli[ère] et progressi[ve] (contre la grammaire occasionnelle, « au coup par coup ») »<sup>75</sup> qui s'éloigne des diktats étatiques et de l'Académie. Il offre aux élèves des outils d'analyse qui leur permettent de s'approprier le fonctionnement de leur langue par une méthode inductive et de la maîtriser pour « comprendre et construire des discours oraux et écrits (dont la littérature). »<sup>76</sup> Avec Brunot naît un contre-pouvoir à la politique de la langue menée tout

---

71 J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 21.

72 F. BRUNOT, *op. cit.*, p. 125.

73 J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 22.

74 F. BRUNOT, *op. cit.*, p. 135.

75 J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 26.

76 *Ibid.*, p. 35.

au long du XIX<sup>e</sup> siècle afin d'uniformiser les pratiques langagières en France, ouvrant ainsi un débat qui se prolonge au XX<sup>e</sup> siècle, opposant les progressistes aux puristes.

### 1.3 - Les puristes contre les progressistes au XX<sup>e</sup> siècle

Selon Paveau et Rosier dans *La Langue française, passions et polémiques*<sup>77</sup>, l'on peut faire remonter la naissance du purisme\* au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où le français devient la langue officielle de l'État avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts. C'est cette volonté étatique d'imposer l'idiome qui serait à l'origine de la passion des locuteurs pour leur langue, poussant certains d'entre eux à se revendiquer comme les garants de son bon usage et les défenseurs du respect de ses normes.

#### 1.3.1 - Les pratiques de la norme : une multiplicité d'enjeux

Comme le signale Robert-Léon Wagner :

L'histoire montre que le souci de régler l'usage de la langue précède toujours un tant soit peu celui d'analyser grammaticalement ou logiquement les énoncés. Régler l'usage implique qu'au préalable on ait discerné des niveaux entre plusieurs manières de s'exprimer, hiérarchisé ces niveaux et conféré à l'un d'eux la dignité de *modèle*. Il y a là un fait d'une grande portée qui incite à réfléchir sur l'origine de ce sentiment, sur la valeur de la norme, sur la place que la grammaire normative doit occuper dans l'enseignement.<sup>78</sup>

En ce qui concerne le français, Perret le présente comme « la langue la plus normative du monde »<sup>79</sup>, même si elle nuance son propos en le rattachant à un ouï-dire : « dit-on »<sup>80</sup>.

Pour Paveau et Rosier, il existe plusieurs pratiques de cette norme que l'on retrouve dans le positionnement puriste. Cette posture métalinguistique\* qui tente d'imposer une référence

77 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *La Langue française, passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008, p. 37.

78 R.-L. WAGNER, *La Grammaire française*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1968, p. 37.

79 M. PERRET, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 70.

80 *Ibid.*

linguistique aux locuteurs relève à la fois d'une « norme objective [...] et [d']une norme subjective [...], politique [...] idéologique »<sup>81</sup> et « sociale »<sup>82</sup>. La norme objective s'appuie d'une part sur l'usage, qui était déjà la référence des Remarqueurs\* du XVII<sup>e</sup> siècle, et d'autre part sur le travail de l'Académie française, même si, on le constate avec les polémiques autour de la rectification orthographique de 1990<sup>83</sup>, les puristes tendent à valoriser la norme issue du passé et à rejeter les volontés contemporaines de la faire évoluer. Ainsi pour Wagner :

L'erreur des puristes, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut de ne pas distinguer dans ce domaine, l'exigence permanente de normaliser l'usage de la langue et le caractère toujours momentané, provisoire, des descriptions auxquelles cette exigence conduit.<sup>84</sup>

De plus, sur cette norme objective, que l'on peut considérer comme raisonnée bien qu'elle se révèle parfois un peu passéiste, se greffe une norme subjective que Paveau et Rosier définissent comme « le développement d'un sentiment à l'égard de la langue »<sup>85</sup>. L'on sort alors de toute rationalité et l'on entre dans l'émotion, ce qui explique le sous-titre de l'ouvrage des chercheuses, *passions et polémiques*<sup>86</sup>, qui indique que cette pratique de la langue et de sa norme peut varier selon les puristes mais peut aussi conduire à des prises de positions violentes et irraisonnées pour défendre et imposer une vision personnelle et particulière de la langue. À cela s'ajoute la dimension politique de la norme qui vise à valoriser « le langage des classes dominantes »<sup>87</sup> et donc à maintenir un système établi et son ordre social. Cette analyse souligne à quel point, même dans les débats qui opposent les puristes aux progressistes, la pratique de la langue et des normes qui y sont liées joue

---

81 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *op. cit.*, p. 40.

82 *Ibid.*, p. 141.

83 CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Les rectifications de l'orthographe », in *Journal officiel de la République française*, Edition des documents administratifs, arrêté du 6 décembre 1990.

84 R.-L. WAGNER, *op. cit.*, p. 46.

85 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *op. cit.*, p. 40.

86 *Ibid.*, 377 p.

87 *Ibid.*, p. 40.

un rôle politique majeur dans la société. La norme idéologique, quant à elle, défend « la clarté, la pureté, le génie, le naturel »<sup>88</sup> de la langue française. Ce positionnement vis-à-vis de la langue relève de la certitude. Peut-être même peut-on parler de croyance : le français serait une langue supérieure, par sa complexité et son hyper-normativité, et de ce fait, il doit être défendu et conservé en l'état puisqu'il aurait atteint une espèce de perfection. Ainsi, Albert Dauzat écrit-il dans sa *Défense de la langue française*<sup>89</sup>, en 1912, qui réfléchit aux causes et aux solutions de ce qu'il appelle « la crise du français »<sup>90</sup>, débat virulent en ce début de siècle :

le français est le seul parler qui ait hérité de l'universalité du latin ; c'est le creuset dans lequel se sont élaborées toutes les grandes conceptions de la pensée humaine ; c'est ce langage qui a traduit, depuis la Renaissance, toutes les aspirations de l'homme vers la justice, la liberté, le règne de la raison.<sup>91</sup>

Cette dimension idéologique, cette conviction que la langue française porte en elle, grâce à sa structure et à ses règles, des valeurs qui dépassent le fonctionnement langagier joue un rôle considérable dans le positionnement des puristes qui sont ainsi persuadés de défendre, avec la protection de la norme, bien plus qu'une langue, un esprit français que la déstructuration de l'idiome, les tolérances langagières mettraient en péril. Enfin, Paveau et Rosier soulignent à quel point la norme peut avoir une dimension sociale et clivante :

Si on pratique la bonne langue, on est intégré dans la société, alors que la non-maîtrise de la grammaire et plus largement des codes de civilité langagière exclut. Inclure/exclure socialement trouve son équivalent en discours sous la forme de *dire/ne pas dire, ce qui se dit/ce qui ne peut se dire*, formes qu'adoptent de nombreux ouvrages dès le XVII<sup>e</sup> siècle et qui perdurent encore aujourd'hui.<sup>92</sup>

---

88 *Ibid.*

89 A. DAUZAT, *La Défense de la langue française*, Paris, Armand Colin, 1912, 311 p.

90 *Ibid.*, p. 55.

91 *Ibid.*, p. 265.

92 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *op. cit.*, p. 40.

Outre les manquements à l'usage langagier, c'est, dans le cadre de la norme sociale, l'orthographe qui cristallise toutes les passions. Depuis la massification de l'enseignement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et l'élaboration d'une grammaire scolaire visant presque exclusivement à sa bonne maîtrise :

Dans la culture française, la faute d'orthographe est quelque chose de grave, qui reçoit des sanctions appropriées et tout à fait réelles [...] dans le cadre scolaire [...] ou [...] dans le cadre de l'entreprise ou de la vie sociale en général.<sup>93</sup>

C'est sans doute l'aspect normatif le mieux partagé par les locuteurs français, puisqu'il transforme chaque énonciateur soit en puriste, défenseur de la norme, s'il se range du côté de la tradition instaurée au XIX<sup>e</sup> siècle d'une orthographe fixée et figée fonctionnant comme un marqueur social, soit en « réformiste »<sup>94</sup> s'il prend de la distance avec ce cadre rigide ou tout simplement accepte les tolérances proposées par les institutions, de l'*Arrêté de simplification de la syntaxe française* de Georges Leygues<sup>95</sup> à la rectification orthographique de 1990<sup>96</sup>. Cette norme sociale est sans doute celle qui influe le plus directement sur la population puisque, quand elle est appliquée de manière puriste, elle opère un clivage entre ceux qui la maîtrisent et ceux qui l'ignorent, entre le bon élève et le cancre, entre la lettre de motivation qui donne lieu à un entretien d'embauche et celle qui finit au panier, entre l'employé qui peut espérer une promotion et celui que son orthographe considérée comme déficiente cantonne aux basses œuvres. On comprend alors que la pratique des normes n'est pas uniquement à analyser comme une dichotomie entre les volontés étatiques et les desiderata des réformistes mais bien comme une opposition

---

93 *Ibid.*, p. 142.

94 *Ibid.*, p. 141.

95 G. LEYGUES, « 26 février 1901 : Arrêté de simplification de la syntaxe française », in A. CHERVEL, *L'Enseignement du français à l'école primaire, textes officiels, tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique et Economica, 1995, pp. 198-203.

96 CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Les rectifications de l'orthographe », in *Journal officiel de la République française*, Edition des documents administratifs, arrêté du 6 décembre 1990.

complexe entre un courant puriste, aussi varié qu'il est déterminé à sacraliser la langue française et à la figer dans un état proche de la prose des grands auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, et un courant réformateur, dans lequel l'État s'inscrit parfois lui-même, qui vise à harmoniser les normes aux pratiques langagières de l'époque.

### 1.3.2 - la maîtrise de la langue : des polémiques sans cesse renouvelées

Cette opposition entre puristes et réformistes est à l'origine de polémiques tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et c'est, bien évidemment, l'orthographe qui est la première des causes de querelle. En ce qui la concerne, le mouvement est initié dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par Ferdinand Buisson, alors directeur de l'enseignement primaire. Il a été nommé à ce poste par Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique<sup>97</sup> qui affirme sa volonté de réformer l'enseignement de l'orthographe « aux inspecteurs primaires et aux directeurs d'écoles normales » dès 1880<sup>98</sup>. Buisson s'investit complètement dans cette mission et envoie « le 27 avril 1891, une circulaire de tolérances orthographiques »<sup>99</sup>, signée par Léon Bourgeois « ayant pour objet d'interdire l'abus des exigences grammaticales dans la dictée »<sup>100</sup>. Elle tente d'inciter les examinateurs à plus de bienveillance envers certaines erreurs orthographiques et :

elle reprend l'essentiel des critiques formulées depuis des années, et recommande aux commissions d'examen, d'une part, de « peser les fautes au lieu de les compter », suivant une formule fréquemment utilisée à l'époque et, d'autre part, de faire preuve de tolérance lorsque les « fautes » peuvent être ramenées à l'une des trois causes suivantes :

---

97 A. CHERVEL, « L'école républicaine et la réforme de l'orthographe (1879-1891) », in *Mots. Les Langages du politique*, 28, 1991, p. 38.

98 *Ibid.*, p. 39.

99 *Ibid.*, p. 40.

100 *Ibid.*, p. 51.

- usage encore fluctuant, par exemple (mais pas seulement) du fait des modifications récentes introduites par la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, de 1878-1879 (consonance ou consonnance, phtisie ou phthisie, etc.) ;
- respect des « lois naturelles de l'analogie » : accepter bijoux, contreindre, cantonier, dixième, extention, appercevoir, etc. ;
- non-respect des règles d'accord qui n'ont pas de fondement dans l'histoire de la langue, et qui font perdre tant d'heures de classe : à propos de tout, même, vingt, cent, nu, demi, des noms composés ou de la gelée de groseille(s)<sup>101</sup>.

Si ce document reçoit plutôt un accueil favorable dans la presse quotidienne, les milieux pédagogiques se montrent au moins frileux, voire hostiles, ce qui conduit Buisson à vouloir aussi supprimer la dictée du certificat d'études. En effet, elle se solde bien souvent pour les élèves par un échec à l'examen, à cause des erreurs dans cet exercice. Buisson propose de la remplacer par une rédaction permettant d'évaluer à la fois la capacité à écrire des candidats et leur maîtrise de la langue. La proposition fait long feu face à la levée de boucliers du Conseil supérieur de l'Instruction publique et des instituteurs<sup>102</sup>. Les réformistes ne se découragent pas pour autant et, en 1899, deux professeurs, Paul Clairin et Henri Bernès, saisissent le Conseil supérieur de l'Instruction publique afin de créer une commission chargée de simplifier la syntaxe française. Un rapport est rendu l'année suivante et l'*Arrêté de simplification de la syntaxe française*<sup>103</sup> de Georges Leygues du 31 juillet 1900 le rend exécutoire. Le rapport propose des tolérances pour le genre de certains substantifs, leur pluriel, les noms composés, l'emploi de l'article, l'accord de l'adjectif, de certains verbes et participes passés ainsi que la suppression du « ne » explétif<sup>104</sup>. Cette fois-ci, c'est l'Académie française, en 1901, qui s'oppose à ces propositions de tolérance, considérant que ce rapport « empi[ète] sur son domaine »<sup>105</sup> et

---

101 *Ibid.*, p. 52.

102 *Ibid.*, pp. 40-43.

103 G. LEYGUES, *op. cit.*, pp. 198-203.

104 *Ibid.*

105 INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION, « Orthographe », [en ligne], L. FLOT, [consulté le 24/03/2018], disponible sur <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3311>

parvient à faire supprimer l'article 2 qui impose aux établissements d'enseignement public de ne plus transmettre comme une règle « les usages et prescriptions contraires aux indications énoncées dans cette liste »<sup>106</sup>. Sans une démarche prescriptive, ce rapport est vidé de son sens et laisse le champ libre aux puristes qui peuvent continuer à sacraliser l'orthographe dans les écoles et la société pendant les soixante-dix années qui suivent. Ils emportent donc la partie, consolidant et légitimant ainsi leur position. Ce n'est qu'avec la création du collège unique par la loi Haby de 1975 que les réformistes tentent de nouveau de briser le carcan de l'orthographe puriste. En 1977 paraît l'arrêté Haby<sup>107</sup> qui propose quelques « tolérances grammaticales ou orthographiques »<sup>108</sup> qui concernent le pluriel des substantifs d'origine étrangère, l'accord de certains participes passés, l'emploi du trait d'union, « nu » et « demi », le pluriel des mots composés et les accents. Si le texte s'inscrit dans la continuité de celui de Leygues, les propositions sont moins ambitieuses et restent « limité[es] à l'usage des enseignants pour les examens ou concours [et] mal connu[es] de la plupart d'entre eux »<sup>109</sup>, ce qui en restreint considérablement la portée et explique son peu de retentissement. Il se passe encore une dizaine d'années avant que le problème de la simplification de l'orthographe ne soit de nouveau posé, cette fois-ci par des enseignants qui répondent à un dossier de *L'École libératrice*<sup>110</sup>, organe d'un syndicat majoritaire dans les écoles primaires, et se prononcent en faveur d'une réforme de la pratique de l'enseignement de l'orthographe. Cette publication donne tout d'abord lieu à un débat dans la presse avant que le pouvoir politique ne s'en empare et ne demande au Conseil supérieur de la langue française de réfléchir à la question. Michel Rocard, alors Premier Ministre de

---

106 *Ibid.*

107 R. HABY, « Arrêté Haby et annexes (1977) », 1977, in *Mots. Les langages du politique*, 28, 1991, pp. 118-119.

108 *Ibid.*

109 M. ARRIVÉ, « Les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui », in *Tréma*, n° 6, 1994, p. 5.

110 *Ibid.*, p. 3.

la France, fixe les grandes lignes des attentes de l'État en la matière. Comme le souligne Michel Arrivé : « C'est la première fois, semble-t-il, qu'un homme politique de si haut niveau intervient avec un tel détail sur des problèmes de langue »<sup>111</sup> :

Les points étudiés seront limités à cinq :

- « l'usage des traits d'union ;
- le pluriel des noms composés ;
- l'usage des accents circonflexes ;
- les anomalies des séries étymologiques désaccordées, du type des oppositions entre ciller et dessiller, trappe et chausse-trape, mais aussi l'orthographe des mots d'origine latine ou étrangère et autres incohérences, parmi lesquelles je (c'est Michel Rocard qui parle) range le problème des doubles consonnes à la jointure entre racine et désinence ;
- enfin, un problème relevant de l'orthographe grammaticale : l'accord du participe passé des verbes pronominaux » (in Goosse, *La « nouvelle » orthographe*, p. 123).<sup>112</sup>

Le Comité se met au travail et achève, le 3 mai 1990, un rapport, approuvé par l'Académie française que l'on pense appliquer dès septembre 1991 dans l'enseignement par le biais d'une circulaire. « Le texte est publié le 6 décembre 1990 au Journal officiel sous le titre *Rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe*<sup>113</sup> »<sup>114</sup>. C'est alors que se lance un déchaînement médiatique pratiquement unanime contre cette rectification, nommée abusivement « réforme ». Face à la fronde puriste, l'Académie prend ses distances avec la rectification, insistant sur le fait qu'elle doit être soumise à l'usage, qu'il faut laisser le temps faire son œuvre et qu'elle ne peut en aucun cas être imposée de manière prescriptive. « Comme l'écrit un journaliste du *Monde* le 19 janvier : « Les adversaires de la réforme de l'orthographe ont pratiquement gagné la partie » »<sup>115</sup> et la rectification est oubliée jusqu'en 2008 où elle devient « la référence pour

---

111 *Ibid.*, p. 6.

112 *Ibid.*

113 CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Les rectifications de l'orthographe », in *Journal officiel de la République française*, Edition des documents administratifs, arrêté du 6 décembre 1990.

114 M. ARRIVÉ, *op. cit.*, pp. 6-7.

115 *Ibid.*, p. 8.

les enseignants de l'école primaire »<sup>116</sup>. La mesure passe relativement inaperçue et n'est pas appliquée dans une majorité de manuels scolaires. En revanche, en 2016, les programmes imposent l'enseignement de l'orthographe rectifiée au primaire et au collège : « L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990 »<sup>117</sup>. Les éditeurs se plient pour une part à cette prescription et un débat virulent est lancé tant dans la presse que sur les réseaux sociaux, opposant les prescripteurs et les réformistes d'un côté aux puristes de l'autre<sup>118</sup>. Si cette inscription au *Bulletin officiel* ne fait que rappeler la prescription de 2008 et l'étendre aux classes du collège, elle est l'occasion de montrer une nouvelle fois à quel point la langue française est un objet de cristallisation des passions dans la société française. Elle permet aussi aux puristes de faire montre de leur influence et de leur forte visibilité médiatique.

Dans *La Langue française, passions et polémiques*<sup>119</sup>, Paveau et Rosier font le bilan des points de tension entre puristes et progressistes. Elles établissent que c'est tout d'abord l'accord du participe passé<sup>120</sup>, en particulier dans le cas du complément d'objet direct placé avant l'auxiliaire *avoir*, qui attire leur attention. Cette règle, importée d'Italie par Clément Marot en 1538<sup>121</sup>, ravive une ancienne pratique mais qui va à l'encontre, selon Marc Wilmet, de l'évolution de la langue due à : « une inadvertance répétée des scripteurs médiévaux et des copistes, tenus d'accorder le PP avec son *régime*... mais oubliant une fois

---

116 EDUSCOL, « S'approprier l'orthographe rectifiée pour l'enseigner », [en ligne], 2016, [consulté le 25/3/2017], disponible sur <http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/sapproprier-lorthographe-rectifiee-pour-lenseigner.html>

117 BO n° 11, *Programmes d'enseignement des cycles 2, 3 et 4*, 26 novembre 2015, pp. 23 et 238.

118 LE MONDE, « Non, l'accent circonflexe ne va pas disparaître », S. LAURENT, [en ligne], 4/02/2016, [consulté le 25/03/2018], disponible sur [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/04/non-l-accent-circonflexe-ne-va-pas-disparaitre\\_4859439\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/04/non-l-accent-circonflexe-ne-va-pas-disparaitre_4859439_4355770.html)

119 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *La Langue française, passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008, 377 p.

120 *Ibid.*, pp. 185-192.

121 M. ARRIVÉ, *Bescherelle, La conjugaison pour tous*, Paris, Hatier, 1997, 131, NP.

sur deux de retourner en arrière pour peu que le donneur d'accord arrive après le PP »<sup>122</sup>. Cependant, l'usage du subjonctif<sup>123</sup> avec la locution conjonctive « après que », le genre des mots<sup>124</sup> et les confusions entre les prépositions<sup>125</sup> donnent également l'occasion aux puristes de se poser en défenseurs du bon usage et en garants de la langue. Elles mettent aussi en évidence que ces erreurs sont présentées par les puristes comme des « faute[s] classante[s] »<sup>126</sup> et donc, qu'au-delà d'un souci de correction linguistique, les puristes s'emparent de la langue comme un moyen de classification sociale et la transforment en un instrument de politique de classe, plutôt que d'en faire un bien commun permettant l'unité nationale, posture qui semble bien éloignée des politiques linguistiques souhaitées par François I<sup>er</sup> ou l'abbé Grégoire.

À partir du moment où l'État a décidé de faire de la langue française la langue nationale, le français et son étude sont devenus un enjeu politique au niveau gouvernemental mais aussi une question politique dans son sens étymologique de « *π ο λ ι τ ι κ α* » (les affaires publiques), c'est-à-dire ce qui concerne et agite la cité ainsi que ses citoyens. De ce fait, la langue est soumise à des influences diverses voire contradictoires, qui visent parfois à la faire évoluer, parfois à la figer et qui ont des conséquences déterminantes sur l'apprentissage qui en est proposé, surtout à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas possible ici d'embrasser l'ensemble du fonctionnement grammatical du français et son apprentissage, néanmoins il paraît intéressant d'étudier l'élaboration, l'évolution et la transposition didactique d'un point précis du fonctionnement grammatical de la langue afin de voir comment se construit cette réflexion linguistique et son interaction

---

122 M. WILMET, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 2014, p. 215.

123 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *op. cit.*, pp. 179-185.

124 *Ibid.*, pp. 192-197.

125 *Ibid.*, pp. 197-203.

126 *Ibid.*, p. 201.

avec le politique et la société. La notion de proposition, qui relève de l'analyse logique, semble se prêter particulièrement bien à cette étude, tant à cause de la lenteur de son élaboration que par les propositions récentes qui ont été formulées dans les programmes scolaires.

## 2 - La notion de proposition : de l'origine du mot à sa diffusion dans la grammaire scolaire

Si l'influence des grammaires antiques est primordiale dans la réflexion sur la langue des intellectuels du Moyen Âge et de la Renaissance, il n'en reste pas moins que ce sont les hommes du XVII<sup>e</sup> siècle qui posent les fondements de la grammaire moderne et proposent la première analyse raisonnée de la langue. Dans ce vaste travail de description, de nomenclature et de construction d'un système cohérent, la notion de proposition « occupe massivement les travaux sur le langage de l'Antiquité à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, (à l'exception toutefois des grammaires des vernaculaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> dont le souci est essentiellement morphologique) »<sup>127</sup>. Le terme de « proposition » apparaît dans la philosophie antique, dans le cadre de la logique\*, tout d'abord chez Platon. Émile de Strycker signale ainsi que :

Nous trouvons dans les dialogues un exposé déjà fort poussé de presque tous les éléments de la logique : définition, division dialectique, théorie des termes opposés, de la qualité et de la quantité, de l'essence, du genre et de l'espèce, de la proposition et de ses éléments ; et il y a toute chance que, dans ses cours et dans les exercices scolaires de l'Académie, Platon ait mené l'étude de ces matières abstraites plus loin que des œuvres littéraires destinées au grand public ne peuvent nous le manifester.<sup>128</sup>

Aristote développe ensuite la notion de « proposition » exposée par Platon. Les deux philosophes lient la proposition « à la théorie de la prédication »<sup>129</sup> en reconnaissant que « les noms et les verbes isolés n'ont qu'une signification incomplète. »<sup>130</sup> Les stoïciens\* font évoluer le concept et ainsi Chrysippe écrit-il dans ses *Définitions dialectiques* « une

---

127 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 5.

128 E. DE STRYCKER, « Le syllogisme chez Platon », in *Revue néo-scholastique de philosophie*, 34<sup>e</sup> année, deuxième série, n° 33, 1932, p. 42.

129 J. LÉON, *op. cit.*, p. 5.

130 *Ibid.*

proposition est ce qui est affirmable ou niable par soi-même »<sup>131</sup>. Cicéron, au I<sup>er</sup> siècle avant Jésus Christ, use du terme de « proposition » dans le sens de « la prémisse majeure d'un raisonnement »<sup>132</sup> mais c'est Apulée qui, le premier, utilise le terme « proposition » comme « métaterme de la logique dans le *Peri hermeneias* »<sup>133</sup>. Ainsi :

Comme le signale Libera (1992), la théorie médiévale de la *propositio* est développée à partir des traductions latines de l'*Organon* d'Aristote et élaborée au travers des pratiques de l'enseignement de la logique. Cette théorie reprend la structure de la proposition catégorique d'Aristote qui comprend trois places : deux extrêmes (sujet, prédicat) et une copule (le verbe *est*, ou *verbum substantivum*) qui peut être explicite (*homo est animal*) ou implicite (*homo currit* qui s'analyse en *homo est currens*). Comme chez Aristote, les propositions catégoriques sont distinguées en affirmatives et négatives, et subdivisées en universelles, particulières, indéfinies et singulières. Cette théorie de la prédication est largement majoritaire tout au long du Moyen Âge.<sup>134</sup>

Ce concept, tout d'abord réservé au domaine de la logique, s'impose néanmoins progressivement comme un élément essentiel à la description raisonnée de la langue.

## 2.1 - Port-Royal : les prémices du lien entre grammaire et logique

En 1660, paraît la *Grammaire générale et raisonnée*<sup>135</sup> des Messieurs de Port-Royal\*, qui connaît très rapidement un immense succès en France et dans les pays frontaliers<sup>136</sup>, et qui est, selon Foucault, « une discipline qui énonce les règles auxquelles il faut bien qu'une langue s'ordonne pour pouvoir exister »<sup>137</sup>. À propos de cette publication, Chevalier mentionne que :

131 PLUTARQUE, *Dialogues pythiques*, [1<sup>ère</sup> édition I<sup>er</sup>-II<sup>ème</sup> siècles ap. J.-C.], Paris, Flammarion, 2006, note 46, p. 225.

132 J. LÉON, *op. cit.*, p. 6.

133 *Ibid.*

134 *Ibid.*

135 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, Précédée d'un Essai sur l'origine et les Progrès de la Langue Française, par M. Petitot, Inspecteur général de l'Université Impériale ; Et suivie du commentaire de M. Duclos, auquel on a ajouté des notes*, [1<sup>ère</sup> édition 1660], seconde édition, Paris, Bossange et Masson et Madame Mère, 1810, 482 p.

136 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 48.

137 M. FOUCAULT, « La Grammaire générale de Port-Royal », in *Langages, Linguistique française, Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, 1967, p. 7.

partout, la *Grammaire* est sinon adoptée, du moins lue, discutée. De nos jours encore, elle a été prise comme le signe même d'une révolution épistémologique par M. Foucault dans *Les mots et les choses* (1966), comme la métaphore suprême du rationalisme triomphant dans l'analyse des langues par N. Chomsky dans ses *Cartesian linguistics* (1966).<sup>138</sup>

Deux ans plus tard, en 1662, paraît la *Logique*<sup>139</sup>, présentée par Chevalier comme « une logique de la proposition, fondée sur l'analyse de la langue »<sup>140</sup> et qui est complémentaire de la *Grammaire*<sup>141</sup>. Les deux ouvrages proposent dans leurs chapitres une analyse complète de la langue et de son usage et, comme le rappelle Jean-Claude Pariente, :

ce qu'on trouve dans le livre intitulé *Logique*, c'est précisément un art de penser, mais [...] ce qu'on trouve dans le livre intitulé *Grammaire générale et raisonnée*, ce n'est pas un art de parler. L'art de parler, c'est celui que les hommes mettent en œuvre quand ils parlent une langue particulière ; ce que nous appelons « Grammaire de Port-Royal », c'est l'analyse des fondements de cet art<sup>142</sup>.

Ainsi, la *Grammaire*<sup>143</sup> s'intéresse-t-elle aux graphèmes et aux phonèmes, aux méthodes pédagogiques à mettre en place pour apprendre, aux classes syntaxiques (reprenant « à son compte la théorie des parties du discours »<sup>144</sup>) et s'achève par une introduction à la syntaxe<sup>145</sup>. « En d'autres termes, les premiers chapitres de la *Grammaire* traitent de la nature matérielle du signe, les autres des diverses « manières de signifier ». »<sup>146</sup> La *Logique*, quant à elle, aborde la notion d'idées et leur conception dans l'esprit humain, le jugement des hommes (partie dans laquelle est abordée de manière plus approfondie la notion de proposition), le raisonnement, la méthode et des extraits de textes d'auteurs de référence illustrant le propos<sup>147</sup>. Comme le souligne Jacqueline Léon :

138 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 48.

139 A. ARNAULD, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, 456 p.

140 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 50.

141 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op.cit.*, 482 p.

142 J.-C. PARIENTE, « Grammaire et logique à Port-Royal », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 6, fascicule 1, *Logique et grammaire*, 1984, p. 58.

143 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op.cit.*, 482 p.

144 J.-C. PARIENTE, *op. cit.*, p. 60.

145 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op.cit.*, pp. 463-464.

146 M. FOUCAULT, *op. cit.*, p. 7.

147 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op. cit.*, pp. 454-456.

Les Messieurs de Port-Royal, en utilisant la logique dans leur conception de la grammaire, s'inscrivent dans la tradition logique aristotélicienne remaniée par la tradition spéculative médiévale et par les grammairiens « philosophiques » des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, comme J.-C. Scaliger, Ramus, Sanctius et Scioppius, tout en adoptant la méthode cartésienne<sup>148</sup>.

Ils s'inspirent aussi des travaux de Vaugelas qu'ils mentionnent dans leur *Grammaire*<sup>149</sup> : « M. de Vaugelas est le premier qui a publié cette règle, entre plusieurs autres très judicieuses, dont ses remarques sont remplies »<sup>150</sup>. Sous ces illustres patronages, la démarche des Messieurs de Port-Royal est inscrite dans le titre même de la *Grammaire générale et raisonnée*<sup>151</sup> : « Raisonnée puisqu'on aura mis au jour l'explication de chaque fait ; générale puisqu'on aura dégagé l'espace dans lequel d'autres grammaires sont également possibles. »<sup>152</sup> En effet, l'ouvrage se veut bien entendu une étude raisonnée du système linguistique français mais, au-delà de ce premier objectif, les Solitaires\* ont en projet de proposer des principes capables de « s'appliquer à n'importe quelle langue »<sup>153</sup> et de transmettre les « exigences de la rationalité dans et par l'éducation des enfants »<sup>154</sup>. Pariente souligne à ce propos que « La clé de voûte de la construction de Port-Royal réside là : dans l'homologie que le chapitre initial de la Deuxième Partie de la *Grammaire* présente comme une évidence entre l'analyse aristotélicienne de la proposition et l'analyse cartésienne du jugement. »<sup>155</sup>

L'une des autres grandes nouveautés de cette grammaire est qu'elle se détache de l'ancienne approche de la syntaxe, qui se soumettait à « la linéarité du discours »<sup>156</sup> et au

---

148 J. LÉON, *op. cit.*, p. 6.

149 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op. cit.*, 482 p.

150 *Ibid.*, p. 313.

151 *Ibid.*, 482 p.

152 M. FOUCAULT, *op. cit.*, p. 15.

153 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 50.

154 *Ibid.*, p. 52.

155 J.-C. PARIENTE, *op. cit.*, p. 60.

156 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 56.

raisonnement par analogie, pour se fonder « sur l'identification des propositions et sur un ensemble de processus de réduction au modèle élémentaire de la phrase. »<sup>157</sup> Ainsi, pour Chevalier, « le seul cadre est celui de la proposition, cadre unique auquel on ramène tous les autres, puisqu'il est tenu pour le schéma nécessaire du raisonnement. »<sup>158</sup> C'est ainsi que, dans le chapitre « Des conjonctions & interjections »<sup>159</sup>, les Solitaires définissent la classe syntaxique des conjonctions comme des « particules [qui] ne signifient que l'opération même de notre esprit, qui joint ou disjoint les choses, qui les nie, qui les considère absolument, ou avec condition. »<sup>160</sup> Cette approche permet de faire le lien entre la grammaire et la logique\*, d'étendre l'analyse grammaticale au rapport entre les propositions (ce qui donne naissance à l'analyse logique) et de ne plus la restreindre au rapport des mots entre eux à l'intérieur de la proposition. Il n'est d'ailleurs pas anodin, comme le souligne Chevalier<sup>161</sup>, que ce chapitre précède celui consacré à la syntaxe, dernier chapitre de l'ouvrage qui assure la transition avec l'opuscule suivant, la *Logique*<sup>162</sup>, qui s'intéresse au mécanisme des propositions, même si, comme le remarque Pariente, « tous les faits de syntaxe évoqués par Port-Royal sont de nature intra-propositionnelle : il s'agit toujours d'accord entre deux éléments d'une même proposition, ou de rectification d'un élément par un autre à l'intérieur d'une même proposition. »<sup>163</sup>

En ce qui concerne la proposition, les Messieurs de Port-Royal la définissent au début de la deuxième partie de la *Grammaire* :

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis, *la terre est ronde*, s'appelle PROPOSITION et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes

157 *Ibid.*, p. 56.

158 *Id.*, « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne », in *Langages, Linguistique française. Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, 1967, p. 31.

159 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op.cit.*, p. 374.

160 *Ibid.*, p. 374.

161 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 58.

162 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op. cit.*, 456 p.

163 J.-C. PARIENTE, *op. cit.*, p. 64.

l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre* ; et l'autre appelé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde* : et de plus la liaison entre ces deux termes, *est*.<sup>164</sup>

Dans leur description de la proposition, les Solitaires s'inspirent des oppositions aristotéliennes, ainsi, la proposition est-elle « vraie ou fausse ; elle est affirmative ou négative (la proposition n'existe pas en dehors de l'acte d'affirmation) ; elle est universelle, particulière ou singulière ou indéfinie. »<sup>165</sup> La réflexion d'Arnauld et Nicole se démarque néanmoins des travaux d'Aristote en ce sens qu'elle met en avant une :

« logique des idées » (logique comme étude des opérations de la pensée, lesquelles sont des opérations sur les idées) qui, adossée à une théorie du jugement comme principale opération de la pensée, peut servir de fondement à la grammaire.<sup>166</sup>

La forme passe ainsi au second plan au profit du sens et des relations logiques, bien qu'à « la base de toute construction grammaticale, on trouve la proposition, constituée du sujet, du prédicat et de la copule qui sera la pierre de touche de la syntaxe à partir de Port-Royal. »<sup>167</sup>

L'une des premières approches de la subordination que l'on peut trouver dans l'œuvre des Messieurs de Port-Royal, bien qu'elle ne soit pas formulée comme telle, apparaît dans la *Grammaire*, au chapitre IX, « Du Pronom appelé relatif »<sup>168</sup> et au chapitre XVII, « De l'infinitif »<sup>169</sup>. Dans ces chapitres, les Solitaires travaillent sur ce que l'on appelle en 2019 la proposition subordonnée conjonctive complétive mais abordent la notion tout d'abord du point de vue du mot de liaison, qu'ils analysent dans son rapport au *quod* latin et à l'usage de l'infinitif :

C'est ce que nous pourrions encore expliquer en parlant de l'infinitif des verbes, où nous ferons voir aussi que c'est la manière de résoudre le *que* des François (qui vient

164 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op. cit.*, p. 269.

165 J. LÉON, *op. cit.*, p. 6.

166 *Ibid.*

167 *Ibid.*

168 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op. cit.*, pp. 302-312.

169 *Ibid.*, pp. 344-347.

de ce *quòd*), comme quand on dit : *Je suppose que vous serez sage : Je vous dis que vous avez tort*. Car ce *que* est là tellement dépouillé de la nature du pronom, qu'il n'y fait office que de liaison, laquelle fait voir que ces propositions, *vous serez sage, vous avez tort*, ne font que partie des propositions entières : *je suppose, etc. je vous dis, etc.*<sup>170</sup>

Si les grammairiens jansénistes analysent bien l'absence totale de fonction, autre que celle de subordination, de la conjonction de subordination (à laquelle ils n'attribuent pas encore de nom spécifique), l'on constate qu'ils voient dans cette construction plutôt une fusion, qu'ils développeront sous le terme d'« incidente » dans la *Logique*<sup>171</sup>, qu'un réel rapport hiérarchique entre propositions. En effet, pour eux, dans ces structures héritées de la proposition infinitive latine, c'est la copule à l'infinitif qui joue un rôle unificateur et transforme en une même proposition deux structures qui semblent en premier lieu séparées :

je crois de même que l'infinitif a, par-dessus l'affirmation du verbe, ce pouvoir de joindre la proposition où il est à une autre : car *scio* vaut seul une proposition, et si vous ajoutiez *malum est fugiendum*, ce seroit deux propositions séparées mais en mettant *esse* au lieu d'*est*, vous faites que la dernière proposition n'est plus que partie de la première, comme nous avons expliqué plus au long dans le ch. 9 du relatif.<sup>172</sup>

De cette analyse, ils tirent leur étude du discours indirect et de l'interrogative indirecte<sup>173</sup>, dont la subordonnée est désignée au XXI<sup>e</sup> siècle sous l'appellation grammaticale de proposition subordonnée conjonctive complétive, et qu'ils conçoivent par le même procédé de fusion :

Cette manière de joindre les propositions par un infinitif, ou par le *quòd* et le *que*, est principalement en usage quand on rapporte les discours des autres : comme, si je veux rapporter que le roi m'a dit : *je vous donnerai une charge*, je ne ferai pas ordinairement ce rapport en ces termes : *Le roi m'a dit, je vous donnerai une charge*, en laissant les deux propositions séparées, l'une de moi, et l'autre du roi ; mais je les joindrai

170 *Ibid.*, pp. 309-310.

171 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op. cit.*, p. 129.

172 *Id.*, C. LANCELOT, *op. cit.*, p. 345.

173 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 824 & 835-836.

ensemble par un *que* : *Le roi m'a dit qu'il me donnera une charge*. Et alors, comme ce n'est plus qu'une proposition qui est de moi, je change la première personne, *je donnerai*, en la troisième, *il donnera*, et le pronom *vous*, qui me signifioit le roi parlant, au pronom *me*, qui me signifie moi parlant.

Cette union des propositions se fait encore par le *si* en français, et par *an* en latin, quand le discours qu'on rapporte est interrogatif ; comme si on m'a demandé : *Pouvez-vous faire cela ?* je dirai en le rapportant : *On m'a demandé si je pouvois faire cela*. Et quelquefois sans aucune particule, en changeant seulement de personne ; comme, *Il m'a demandé : Qui êtes-vous ? Il m'a demandé qui j'étois*.<sup>174</sup>

L'on comprend alors que la dimension essentiellement sémantique associée à la proposition par les Port-Royalistes\* les conduit à exclure ce type de propositions de la subordination et à les concevoir comme l'expression d'une même idée que s'approprie le locuteur. C'est ce qui explique que l'analyse de cette notion, que l'on intègre pleinement dans la famille des propositions subordonnées en 2019, apparaisse tout d'abord dans la *Grammaire*<sup>175</sup>, avant d'être évoquée sous la forme de l'incidente participant des propositions complexes dans la *Logique*<sup>176</sup>.

C'est donc dans cette seconde publication que les auteurs proposent une taxinomie des propositions qu'ils classent en propositions simples, « celles qui n'ont qu'un sujet et qu'un attribut »<sup>177</sup>, et composées, « celles qui ont plus d'un sujet ou plus d'un attribut »<sup>178</sup>. Il existe aussi une catégorie de propositions dites « complexes »<sup>179</sup>, ce sont des propositions qui paraissent composées mais qui sont en réalité simples car elles n'ont qu'un sujet et qu'un attribut mais que ces derniers « enferme[nt] d'autres propositions qu'on peut appeler incidentes ». Comme le rappelle Léon, « Il est important de savoir si la proposition est simple ou complexe ou composée, puisque ce qu'on affirmera ou niera d'elle pourra affirmer ou nier la totalité ou seulement une partie de la proposition ; toute confusion sur

174 A. ARNAULD, C. LANCELOT, *op.cit.*, p. 346.

175 *Ibid.*, 482 p.

176 *Id.*, P. NICOLE, *op. cit.*, p. 129.

177 *Ibid.*, p. 123.

178 *Ibid.*

179 *Ibid.*

ce point [pouvant] entraîner des sophismes. »<sup>180</sup> Comme la *Logique* de Port-Royal s'inscrit encore dans une dialectique de véracité ou de fausseté de la proposition relevant de la philosophie, ce distinguo est essentiel et prévaut sur toute conception grammaticale. Ainsi Foucault écrit-il à propos de la *Logique*<sup>181</sup> :

La règle n'est pas une pure et simple prescription externe qui permettrait (ou non) d'accéder à la vérité ; elle est une condition d'existence qui est en même temps garantie de la vérité ; elle est le fondement commun à ce qui existe et à la connaissance vraie qu'on en prend.<sup>182</sup>

Une fois la distinction opérée entre propositions simples et composées, il est nécessaire d'identifier la présence des propositions « incidentes »<sup>183</sup>, qui caractérisent les propositions complexes. Elles sont définies comme faisant « partie du sujet ou de l'attribut, y étant jointes par le pronom relatif, *qui, lequel*, dont le propre est de joindre ensemble plusieurs propositions, en sorte qu'elles n'en composent toutes qu'une seule. »<sup>184</sup> À l'intérieur de cette catégorie, les auteurs distinguent celles « qu'on peut appeler de simples explications »<sup>185</sup> de celles « qui peuvent s'appeler des déterminations »<sup>186</sup>. On reconnaît dans cette description des propositions relatives explicatives et déterminatives mais il est à noter que le terme de « relative » concerne un autre type de propositions dans le système port-royaliste. L'autre catégorie de propositions incidentes, appartenant aux propositions complexes, est définie par le fait qu'elles ne fassent « partie ni du sujet, ni de l'attribut »<sup>187</sup>. Arnaud et Nicole divisent ces propositions en deux classes, en fonction de la visée du locuteur. Si ce dernier ne tend qu'à rapporter des propos avec lesquels il est en désaccord,

---

180 J. LÉON, *op. cit.*, pp. 6-7.

181 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op.cit.*, 456 p.

182 M. FOUCAULT, *op. cit.*, p. 7.

183 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op.cit.*, p. 124.

184 *Ibid.*

185 *Ibid.*, p. 126.

186 *Ibid.*

187 *Ibid.*, p. 132.

« la première partie sera la proposition principale, et la dernière sera seulement une partie de l'attribut »<sup>188</sup>. En revanche, si cette proposition permet d'exprimer une opinion et que « la complexion tombe sur le verbe et non sur le sujet, ni sur l'attribut »<sup>189</sup>, on parlera alors de « *modale*, parce que l'affirmation ou la négation y est modifiée par l'un des quatre modes, *possible, contingent, impossible, nécessaire* »<sup>190</sup>. Cette définition se rapproche de celle de la proposition subordonnée conjonctive complétive, bien qu'elle y ajoute une notion de modalisation, qui ne participe pas de la définition ultérieure du concept. L'on constate que pour les grammairiens jansénistes, c'est le sens plus que la forme qui prévaut pour l'identification des incidentes et comme le constate Pariente :

la *Logique* enseigne à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de marques formelles, de marques purement syntaxiques de la proposition incidente : pour déterminer l'incidente et la principale, il faut examiner le sens et le contexte au lieu de seulement « consulter la lettre et l'écorce des règles » [...] « Incidente » serait alors un mot de contenu profondément sémantique : est incidente la proposition qui, compte tenu du sens et du contexte, n'enferme pas l'affirmation la plus importante de la phrase considérée.<sup>191</sup>

Les auteurs dressent ensuite la liste des propositions composées que l'on peut rencontrer dans la langue. Elles se scindent en deux catégories, « les unes où la composition est expressément marquée et les autres où elle est plus cachée »<sup>192</sup>. La première classe comprend six natures : les « copulatives »<sup>193</sup> qui contiennent plusieurs sujets ou attributs joints par la conjonction de coordination *et* ou *ni* ; les « disjonctives »<sup>194</sup> qui sont coordonnées par *ou* ; les « conditionnelles »<sup>195</sup> qui expriment un rapport de

---

188 *Ibid.*

189 *Ibid.*, p. 133.

190 *Ibid.*

191 J.-C. PARIENTE, « Grammaire générale et grammaire générative », in *Actes de la recherche en sciences sociales, La critique du discours lettré*, vol. 1, n° 5-6, novembre 1975, p. 44.

192 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op. cit.*, p. 134.

193 *Ibid.*

194 *Ibid.*, p. 135.

195 *Ibid.*, p. 136.

condition et de conséquence par l'intermédiaire de *si* ; les « causales »<sup>196</sup> qui expriment un rapport de cause-conséquence par le moyen d'« un mot de cause »<sup>197</sup> ; les « relatives »<sup>198</sup> qui indiquent un rapport de comparaison et qui correspondent au système corrélatif de 2019 ; les « discrétives »<sup>199</sup> qui indiquent une opposition par les conjonctions de coordination *mais* ou des adverbess de liaison équivalents. Le second type, appelé « *exponible* »<sup>200</sup> par les auteurs, parce que les rapports logiques ont besoin d'être « exposé[s] ou expliqué[s] »<sup>201</sup>, comprend quatre natures : les « exclusives »<sup>202</sup> qui indiquent qu'un seul sujet est concerné par l'attribut à l'exception de tout autre ; les « exceptives »<sup>203</sup> qui équivalent à la valeur concessive ; les « comparatives »<sup>204</sup> qui expliquent au moyen de l'élision (mécanisme contre lequel Brunot luttera toute sa carrière) le fonctionnement du comparatif et du superlatif ; les « inceptives ou désitives »<sup>205</sup> qui expriment un procès dans la durée en confrontant deux systèmes temporels. C'est donc un système à la fois complexe et pointu qui est proposé par les grammairiens jansénistes\* et, selon Léon : « Cette caractéristique d'analyse en proposition simple, complexe ou composée jette les bases de l'entrée de la proposition dans le domaine grammatical. »<sup>206</sup> En revanche, comme le signale Chevalier :

Si la *Grammaire* de Port-Royal a eu l'inappréciable mérite de donner son relief à la grammaire, de décoller la Syntaxe du monde des signes formels, elle a, à l'inverse, écrasé les efforts des grammairiens formalistes pour établir la spécificité de chaque langue : que le français soit fondé sur un jeu d'opérateurs tandis que le latin agglutine

---

196 *Ibid.*, p. 137.

197 *Ibid.*

198 *Ibid.*, p. 138.

199 *Ibid.*

200 *Ibid.*, p. 134.

201 *Ibid.*

202 *Ibid.*, p. 139.

203 *Ibid.*, p. 141.

204 *Ibid.*, p. 142.

205 *Ibid.*, p. 144.

206 J. LÉON, *op. cit.*, p. 7.

des déclinaisons pour constituer des groupements fonctionnels reste à l'arrière-plan. On est passé trop vite au domaine de l'universel.<sup>207</sup>

Ce dernier point, mentionné comme un défaut par Chevalier, est pourtant sans doute à l'origine de l'influence essentielle qu'exerce la réflexion linguistique des Solitaires sur les grammairiens des Lumières, dont la pensée se donne l'universalisme comme valeur fondamentale.

## 2.2 - La Grammaire générale au XVIII<sup>e</sup> siècle

Ce n'est pas tant sur le fond, qui, à quelques exceptions près, reste fidèle aux propositions port-royalistes que sur la forme que les théoriciens des Lumières se démarquent. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle va, en effet, se signaler par sa réflexion pédagogique quant à l'apprentissage de la grammaire, qui conduit, au siècle suivant, à la naissance de la grammaire scolaire. C'est cependant une élaboration progressive qui suit le cours du siècle et qui montre une progressive appropriation des théories grammaticales du XVII<sup>ème</sup> siècle. Michel Foucault affirme ainsi que « Ce serait un contresens d'y [dans la Grammaire générale\*] voir seulement l'application pure et simple d'une logique à la théorie du langage. Mais contresens également de vouloir y déchiffrer comme la préfiguration d'une linguistique. La *Grammaire générale*, c'est l'étude de l'ordre verbal dans son rapport à la simultanéité qu'elle a pour charge de représenter »<sup>208</sup>, en d'autres termes, « la première décomposition réfléchie de la pensée »<sup>209</sup>.

---

207 J.-C. CHEVALIER, « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne », in *Langages, Linguistique française. Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, 1967, p. 33.

208 M. FOUCAULT, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 97.

209 *Ibid.*, p. 98.

### 2.2.1 - Régnier-Desmarais : une première tentative de synthèse ignorée par l'Académie

a) L'homme : un académicien dont la réflexion grammaticale n'est pas reconnue par ses pairs

C'est un membre de l'Académie française, l'abbé François-Séraphin Régnier-Desmarais, troisième secrétaire perpétuel de l'institution<sup>210</sup>, qui propose la première synthèse des avancées linguistiques du XVII<sup>e</sup> siècle dans son *Traité de la grammaire française*<sup>211</sup>, publié en 1706. Le projet du grammairien est d' :

employer la Logique, & la Métaphysique à discuter les principes de chaque partie du Discours, il faut pénétrer dans les raisons qui ont rendu tous ces principes communs à toutes les sociétés des hommes, & qui ont établi une si grande variété dans l'application que chaque Peuple en fait.<sup>212</sup>

Cet opuscule, qui devait être suivi d'un autre ouvrage, divisé en trois traités (sur la syntaxe, sur l'usage et sur le style, restés à l'état de projet<sup>213</sup>), n'est pas publié sous le patronage de l'Académie qui laisse l'abbé l'éditer sous son seul nom. L'inachèvement du projet conduit Régnier-Desmarais à ne traiter que du cas de la conjonction pour ce qui relève de la proposition et de la subordination.

b) Son traitement de la proposition au travers de la classe des conjonctions : une typologie fluctuante

Il propose une classification des conjonctions en fonction de leur valeur<sup>214</sup> et les définit comme « une Partie d'Oraison indéclinable, qui sert à la liaison des membres du

---

210 ACADÉMIE FRANÇAISE, « François-Séraphin Régnier-Desmarais », in *Académie Française*, [en ligne], pas de date de publication, [consulté le 6/09/2018], disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/francois-seraphin-regnier-desmarais>

211 F.-S. RÉGNIER-DESMARAIS, *Traité de la grammaire française*, [1<sup>ère</sup> édition 1706], Genève, Slatkine Reprints, 1973, 746 p.

212 *Ibid.*, « Préface », NP.

213 *Ibid.*

214 *Ibid.*, p. 684.

Discours. »<sup>215</sup> À partir de ce terme générique de « membres du Discours », le grammairien désigne indifféremment par l'appellation « propositions » diverses structures du langage. Ce peut être une unité syntaxique composée d'un sujet, d'une copule et d'un attribut, respectant en cela la tripartition port-royaliste\*<sup>216</sup>. Il évoque dans ce cadre la notion de propositions « convertibles »<sup>217</sup> pour aborder les possibilités de permutation entre principale et subordonnée. Cela peut également désigner un groupe prépositionnel, reprenant ainsi la notion de proposition issue de la logique\*, qui permet la formulation d'une idée qui ne peut être que vraie ou fausse<sup>218</sup>.

La notion de proposition abordée sous l'angle de l'idée se retrouve bien dans l'opposition constante que Régnier-Desmarais fait entre « proposition affirmative » et « proposition négative »<sup>219</sup> dans ses démonstrations ou dans l'analyse de la conjonction *car* qui sert « à marquer la raison d'une proposition avancée »<sup>220</sup>, « proposition » définie comme « une vérité Physique »<sup>221</sup>, « une vérité Morale »<sup>222</sup> ou des « énonciations plus simples du Discours familier »<sup>223</sup>.

Cependant, on retrouve le terme de « proposition » comme synonyme de « phrase » à d'autres moments de l'analyse :

*Autant que le Ciel est élevé au dessus de la terre, autant mes pensées, dit le Seigneur, sont élevées au dessus de celles des enfants des hommes ; & comme dans la phrase suivante, Autant que l'un surpasse l'autre en richesse, autant l'autre le surpasse en vertu. Que si au lieu de faire deux membres de la proposition, on veut n'en faire qu'un, alors il ne sera plus nécessaire d'employer deux fois la Conjonction autant, mais en renversant l'ordre des deux membres, il faudra dire par exemple, Les pensées*

---

215 *Ibid.*, p. 683.

216 *Ibid.*, p. 687.

217 *Ibid.*, p. 709.

218 *Ibid.*, p. 688.

219 *Ibid.*, p. 701.

220 *Ibid.*, p. 718.

221 *Ibid.*

222 *Ibid.*

223 *Ibid.*

*du Seigneur sont autant élevées au dessus de celles des enfants des hommes, que le Ciel est élevé au dessus de la terre.*<sup>224</sup>

À d'autres moments, l'abbé emploie le terme d'« énonciation » pour aborder la notion de proposition : « ces deux énonciations : *Vous me devez cette grâce, & je fuis* »<sup>225</sup>. On constate donc que l'usage du métalangage\* relatif à l'unité syntaxique de ce que l'on appelle la proposition au XXI<sup>e</sup> siècle, notion pour laquelle Port-Royal\* avait dressé une typologie, n'est pas encore assimilé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, l'apparition de l'expression « membre de période » pour désigner indifféremment deux indépendantes coordonnées et une proposition subordonnée conjonctive et sa principale montre assez que la réflexion sur la construction syntaxique est loin d'être fixée :

*Pourtant a cela de particulier, qu'il ne se met guere au commencement d'un membre de période ; mais qu'il veut ordinairement estre précédé, ou par la Conjonction &, ou mesme par plusieurs termes, comme Il ne veut pas estre de la partie, & pourtant il m'avait promis d'en estre ; Quooy qu'il ne m'ait pas invité, je ne laisserai pas pourtant d'y aller.*<sup>226</sup>

En dépit de ces appellations encore imprécises pour ce qui a trait à l'analyse logique, Régnier-Desmarais a néanmoins le mérite d'avoir voulu proposer un ouvrage de synthèse des récents travaux de Port-Royal qui s'adresse à un large public et qui rende les réflexions des jansénistes\* sur la langue française plus abordables. Ainsi, Chevalier rappelle-t-il que « L'abbé vise à en faire une grammaire complète qui s'appuiera sur les mille et une remarques des doctes et des femmes et des auteurs. Le choix des exemples est significatif, qui est celui de la conversation courante, car il faut avant tout « parler purement et correctement » »<sup>227</sup>. Il y a donc un véritable souci de vulgarisation et de diffusion des réflexions les plus pointues de l'époque sur la langue afin d'en assurer le bon usage et la

224 *Ibid.*, p. 711.

225 *Ibid.*, p. 719.

226 *Ibid.*, p. 693.

227 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 62.

défense. Cette démarche est dans la droite ligne des travaux menés à l'Académie française dont Régnier-Desmarais fait partie et à laquelle le grammairien rattache régulièrement son analyse : « on peut le voir dans cette phrase du Dictionnaire de l'Académie Française »<sup>228</sup>. Pourtant cette dernière n'a pas reconnu le *Traité de la grammaire française*<sup>229</sup> comme une de ses productions à l'époque et ne le reconnaît toujours pas comme telle<sup>230</sup>.

### 2.2.2 - Buffier : une tentative de synthèse entre la théorie et l'usage

a) L'homme : un grammairien qui veut donner ses lettres de noblesse à la langue française

En 1709, Claude Buffier, jésuite\*, « Professeur de belles-lettres, d'histoire, de géographie et de théologie au collège de Louis-le-Grand et au collège de Rouen »<sup>231</sup> donne sa *Grammaire française sur un Plan nouveau*, écrite, selon Chevalier « pour les lecteurs de l'Europe entière épris de nouveauté et de rationalisme ; il met la Logique\* à la portée des gens du monde, mais aussi bien ou mieux des professeurs de collège ; il parle d'histoire, de langue ; il est le Fontenelle de ces domaines-là. »<sup>232</sup> Si Buffier s'inscrit bien dans le courant de la Grammaire générale\*, reconnaissant des principes de fonctionnement communs à toutes les langues, que l'on retrouve dans les grammaires spécifiques à chaque langue, il considère, en revanche, que les grammaires spécifiques doivent développer un classement et une organisation propres à la langue présentée. Ainsi, considère-t-il que sa grammaire

228 F.-S. RÉGNIER-DESMARIS, *op. cit.*, p. 710.

229 *Ibid.*, 746 p.

230 ACADÉMIE FRANÇAISE, « François-Séraphin Régnier-Desmarais », in *Académie Française*, [en ligne], pas de date de publication, [consulté le 6/09/2018], disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/francois-seraphin-regnier-desmarais>

231 BNF, « Claude Buffier (1661-1737) », in *data.bnf.fr*, [en ligne], 29/06/2018, [consulté le 11/9/2018], disponible sur [http://data.bnf.fr/12170949/claude\\_buffier/](http://data.bnf.fr/12170949/claude_buffier/)

232 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 64-65.

doit s'appuyer sur les spécificités de la langue française et ne pas être la transposition en français des grammaires latines :

Pour moi, j'ai taché d'explorer les principes de notre langue, conformément à l'usage présent, de la manière la plus exacte & la plus juste, & en même-temps la plus nette et la plus aisée.<sup>233</sup>

Se démarquant des Remarqueurs\*, Buffier ne se fonde plus « sur « la plus saine partie de la cour », mais « le plus grand nombre » »<sup>234</sup>, comme le rappelle Chevalier. C'est une évolution majeure dans la réflexion grammaticale dont Buffier est l'un des précurseurs au XVIII<sup>e</sup> siècle :

La connaissance des mécanismes de la langue ne cesse de s'améliorer. L'observation des faits réels, jointe à l'application d'une méthode formelle, rigoureuse quoiqu'implicite, amène à renouveler la théorie. Le cadre est bien celui que fournit la grammaire générale, mais il est assez souple pour autoriser une remise en cause profonde de la grammaire française. Les deux voies, inductive pour cette « grammaire particulière » et déductive pour la grammaire générale, se mêlent harmonieusement.<sup>235</sup>

#### b) Le plan de l'ouvrage

L'ouvrage proposé par Buffier se divise en trois parties : « La première contient les fondements où les principes sur quoi est appuyé l'art de la Grammaire : La seconde, contient une pratique de la Grammaire : Et la troisième, des additions à la Grammaire. »<sup>236</sup> Le texte commence donc par une définition de la grammaire et de l'usage ainsi que par des conseils méthodologiques pour l'apprentissage du français ; il définit également les « parties de la Grammaire »<sup>237</sup>, ce que l'on appelle communément les « parties du

233 C. BUFFIER, *Grammaire Française, Sur Un Plan Nouveau, Pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée. Contenant divers traités sur la nature de la Grammaire en général ; sur l'usage ; sur la beauté des langues & sur la manière de les apprendre ; sur le stile ; sur l'orthographe ; sur les accens ; sur la longueur des silabes Françaises ; sur la ponctuation, &c.*, « préface », 1709, Paris et Montpellier, Le Clerc, Brunet, Leconte et Montalant, NP.

234 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, pp. 64-65.

235 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 88.

236 C. BUFFIER, *op. cit.*, NP.

237 *Ibid.*, p. 17.

discours ». La seconde partie, dite « pratique de la Grammaire »<sup>238</sup>, s'intéresse à l'usage des parties du discours par grandes catégories : les « noms »<sup>239</sup>, les « verbes »<sup>240</sup> et les « modificatifs »<sup>241</sup> pour finalement aborder « la syntaxe »<sup>242</sup>. La troisième partie s'attache plus à une réflexion sur le « stile »<sup>243</sup>, « la prononciation & [...] l'orthographe »<sup>244</sup>, la « ponctuation »<sup>245</sup> et à des remarques diverses sur les « parties de la Grammaire »<sup>246</sup>. On le constate, la réflexion de Buffier, quoique très large, se construit autour de ce que l'on appelle en 2019 l'analyse syntaxique et n'aborde que très peu l'analyse logique même si, pour lui, « l'art d'arranger les mots à une connexion essentielle, avec la manière d'arranger les pensées. C'est par-là qu'il sert de base aux plus hautes sciences »<sup>247</sup>.

#### c) La notion de modificatif élaborée par Buffier

Buffier développe dans ce texte la notion de « modificatif »<sup>248</sup> pour désigner les pronoms relatifs, ce qui, selon Chevalier, le conduit « à définir la proposition par des emplois et des usages bien plus que par la division des parties du discours. »<sup>249</sup> Son analyse se fonde encore sur une analogie avec les pronoms relatifs latins<sup>250</sup>. Il aborde leur syntaxe<sup>251</sup> en ne définissant leur fonctionnement que par rapport à leur antécédent et à leur place dans la phrase : « Ils se mettent au nombre & au genre de leur substantif, & au cas que demande le mot dont ils sont suivis »<sup>252</sup>.

---

238 *Ibid.*, p. 19.

239 *Ibid.*

240 *Ibid.*, p. 20.

241 *Ibid.*, p. 21.

242 *Ibid.*

243 *Ibid.*

244 *Ibid.*, p. 22.

245 *Ibid.*

246 *Ibid.*

247 *Ibid.*, NP.

248 *Ibid.*, p. 197.

249 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 66.

250 C. BUFFIER, *op. cit.*, p. 198.

251 *Ibid.*, p. 303.

252 *Ibid.*, p. 309.

Dans la catégorie des modificatifs, Buffier joint, aux pronoms relatifs, les adverbes, les prépositions et les conjonctions. Il définit ces dernières comme « des adverbes et des prépositions suivies des particules *que* ou *de* »<sup>253</sup> qui deviennent des conjonctions « en tant qu'elles marquent une forte dépendance de rapport & de liaison entre les mots et les phrases »<sup>254</sup>. Il les classe ensuite en « copulatives »<sup>255</sup>, « disjonctives », « adversatives », « conditionnelles », « continuatives »<sup>256</sup>, « causales », « dubitatives », « exceptives », « concluantes », celles qui « marquent le temps », « régissent toujours le subjonctif »<sup>257</sup> ou « l'infinitif »<sup>258</sup>. On constate que la proposition de classement de Buffier relève effectivement de l'usage plus que d'une taxinomie fondée sur des caractéristiques formelles.

#### d) Son approche de la syntaxe

Quant à la syntaxe, elle est, pour Buffier, « la manière de joindre ensemble les parties d'oraison selon leurs divers régimes »<sup>259</sup>. Il lui reconnaît un rôle essentiel dans l'organisation du discours par une analogie architecturale très parlante :

Ces diverses parties sont pour ainsi dire par rapport à la langue, ce que sont les matériaux, par rapport à un édifice : quelque bien préparés qu'ils soient ils ne feront jamais un Palais ou une maison, si on ne les place conformément aux règles de l'architecture. C'est donc la syntaxe qui donne proprement la forme au langage, & c'est la partie la plus essentielle de la Grammaire.<sup>260</sup>

Lors de l'analyse de la syntaxe du « verbe »<sup>261</sup>, si l'auteur présente bien des exemples de subordination, ses réflexions sur la syntaxe se limitent à des soucis d'accords<sup>262</sup> ou

---

253 *Ibid.*, p. 286.

254 *Ibid.*

255 *Ibid.*

256 *Ibid.*, p. 287.

257 *Ibid.*, p. 288.

258 *Ibid.*, p. 289.

259 *Ibid.*, p. 294.

260 *Ibid.*

261 *Ibid.*, p. 310.

262 *Ibid.*, p. 312.

d'emplois de modes<sup>263</sup>. En définitive, à part l'emploi des termes « phrase »<sup>264</sup> ou « période »<sup>265</sup> au détour d'une explication, Buffier n'aborde pas à proprement parler l'analyse logique et laisse de côté le concept de proposition. Léon signale néanmoins que « Pour Buffier, c'est la période qui est l'unité supérieure regroupant plusieurs propositions (que Buffier appelle *phrases* [...] reliées). Ne sont toutefois regroupées en période que les propositions qui forment un sens complet. »<sup>266</sup> Buffier propose donc une grammaire où « Toute phrase peut être considérée comme un ensemble d'encastremements définis par une suite d'analyse à des niveaux différents. De proche en proche, on peut décomposer une phrase aussi complexe soit-elle. »<sup>267</sup> On passe donc du niveau de la phrase au niveau du mot mais on renonce à réfléchir à l'organisation du discours au niveau d'unités de sens construites autour d'un verbe et s'organisant, elles aussi, selon une architecture bien réglée qui nécessite une analyse et une bonne maîtrise pour construire un discours cohérent. Néanmoins, comme le souligne Chevalier :

A notre sens, par l'ampleur de sa réflexion qui embrasse la systématique issue de Port-Royal et la masse d'analyses issues des Remarques, par la hardiesse d'une synthèse de raison, par la clarté de ses exposés, Buffier a joué un rôle essentiel. Ce puissant esprit organise les deux courants qui se partageaient jusqu'alors le domaine : les théoriciens et les gens de goût<sup>268</sup>.

Léon lui attribue même un rôle encore plus important :

Le Père Buffier, le premier, dans sa *Grammaire française sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée* (1709), associe la définition traditionnelle de la phrase : « quelque façon de parler que ce soit, composée de plusieurs mots » à la définition logique de la proposition : « les phrases complètes sont analysables en sujet/verbe, alors que les phrases incomplètes ne peuvent être analysées que comme sujet. » Chez Buffier, *phrase* désigne à la fois une tournure et

---

263 *Ibid.*, p. 319.

264 *Ibid.*, p. 318.

265 *Ibid.*, p. 294.

266 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 10.

267 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, pp. 66-67.

268 *Ibid.*, p. 68.

une proposition logique. En optant pour une construction bi-partite de la proposition, en substituant verbe à attribut, Buffier s'écarte de Port-Royal et tend à s'approcher d'une définition grammaticale de la proposition. Des travaux récents en histoire des théories linguistiques reconnaissent d'ailleurs l'importance de Buffier dans l'analyse de la proposition, notamment la formulation d'un ensemble d'instructions permettant de passer d'une structure simple à des structures plus complexes (Fournier, 1998)<sup>269</sup>.

### 2.2.3 - L'abbé Girard : l'émergence d'un nouveau métalangage

a) L'homme : un abbé des Lumières

Gabriel Girard, dit l'abbé Girard, est un philologue, grammairien, critique littéraire<sup>270</sup>, Secrétaire interprète du Roy<sup>271</sup> et spécialiste des langues russe et slavonne<sup>272</sup> qui a tout d'abord été le chapelain de « la duchesse de Berry, fille du Régent »<sup>273</sup> avant d'être élu le 26 novembre 1744 à l'Académie française, où il a été reçu par Crébillon. Il donne en 1747 un ouvrage intitulé *Les vrais principes de la langue Française, ou, La parole réduite en méthode, conformément Aux Lois de l'Usage*. Selon Chevalier, Girard y présente :

Esprit de système proclamé, mais aussi nouveauté affichée [...] le français [y] est tenu pour une langue adulte qui n'a nul besoin de référence au latin et qui exhibe un système propre.<sup>274</sup>

André Mazon rappelle, dans son article citant la notice de la *Biographie universelle* de Jean-Baptiste-Modeste Gence, que la réflexion de l'abbé se rattache à l'esprit des Lumières et que « Ses relations avec les encyclopédistes [...] ont été assez bonnes pour qu'on ait pu lui reprocher d'avoir, dans ses exemples, « énoncé des assertions contraires aux idées

269 J. LÉON, *op. cit.*, p. 9.

270 A. MAZON, « L'abbé Gabriel Girard, grammairien et russisant », in *Revue des études slaves*, tome 35, fascicule 1-4, 1958, pp. 25-27.

271 *Ibid.*, p. 28.

272 *Ibid.*, p. 30.

273 ACADÉMIE FRANÇAISE, « Gabriel Girard », [en ligne], pas de date de publication, [consulté le 27/09/2018], disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/gabriel-girard>

274 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 74.

religieuses et à la spiritualité de l'âme »<sup>275</sup>. L'abbé souhaite le progrès de la société et s'oppose à l'obscurantisme. Son travail de réflexion grammaticale suit ces deux axes en s'appuyant sur une démarche scientifique.

#### b) L'approche linguistique de Girard

Girard commence son ouvrage par une série de définitions qui lui permet également de mettre en avant son point de vue sur le « génie »<sup>276</sup> de la langue française, issu de l'usage qui en est fait « à Paris »<sup>277</sup> et « à la Cour »<sup>278</sup>, ce qu'il nomme également le « centre de la domination »<sup>279</sup>. On retrouve dans ce choix normatif non seulement la pratique des Remarqueurs\*, dans la droite lignée de Vaugelas, mais aussi l'annonce du travail des révolutionnaires sur la langue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'abbé propose ensuite une définition de la grammaire comme « l'art d'enseigner méthodiquement tout ce que l'Usage a introduit & autorisé dans la Langue, soit pour la parler soit pour l'écrire correctement »<sup>280</sup>. Puis il aborde la notion de syntaxe comme une « CONSTRUCTION »<sup>281</sup> de la langue. Il en arrive à établir le propos de son ouvrage en les termes suivants :

La Grammaire doit avoir en vûe trois objets : la connoissance de toutes les sortes de mots dont la Langue est composée, la construction de ces mots dans le tour de frase, & la régularité de l'Orthographe. Elle doit former ses définitions sur la nature des choses : tirer ses préceptes de la pratique & du propre génie de la langue qu'elle traite<sup>282</sup>.

---

275 A. MAZON, *op. cit.*, p. 21.

276 G. GIRARD, *Les vrais principes de la langue Française, ou, La parole réduite en méthode, conformément Aux Loix de l'Usage. En seize discours : par M. L'Abbé Girard, de l'Académie Françoise, Et Secrétaire-Interprete du Roi*, Tome Premier, Paris, Le Breton, 1747, p. 22.

277 *Ibid.*, p. 21.

278 *Ibid.*

279 *Ibid.*

280 *Ibid.*, p. 26.

281 *Ibid.*, p. 27.

282 *Ibid.*, p. 35.

De ce fait, Girard introduit dans son projet de nouvelles appellations à visée scientifique et, comme le signale Chevalier, « dès qu'il a été nécessaire, la nomenclature a été renouvelée et rendue plus précise. »<sup>283</sup>

### c) La phrase et la proposition pour Girard

C'est ainsi qu'apparaît toute une terminologie qui amorce de manière plus pointue la réflexion sur l'analyse logique, à commencer par l'élaboration d'une définition de la phrase comme :

tout assemblage de mots fait pour rendre un sens [...] c'est le sens qui borne la Frase : elle commence & finit avec lui : & selon qu'il est plus ou moins composé, elle est plus ou moins nombreuse.<sup>284</sup>

C'est donc, pour Girard, le sémantisme qui permet de délimiter la phrase. Il distingue ensuite deux types de phrases. Tout d'abord, il évoque « la simple frase », définie comme « Un seul sens considéré à part, soit lié, soit isolé »<sup>285</sup>, où l'on reconnaît les propositions indépendantes développées par Condillac<sup>286</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Puis il fait mention de la « PÉRIODE », c'est-à-dire « Plusieurs sens particuliers réunis ou liés pour en former un qui résulte de la totalité », ce qui implique que « La Période change de forme & d'ordonnance selon le nombre de ses membres & le degré de leur liaison »<sup>287</sup>. On distingue dans cette approche de la période une tentative de description de la subordination, même si l'abbé considère que c'est la ponctuation qui détermine le « degré de liaison »<sup>288</sup>. Ainsi, quand il donne l'exemple d'une « période [...] composée de deux frases »<sup>289</sup>, « *Monsieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune ; cependant, chose*

283 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, pp. 74-75.

284 G. GIRARD, *op. cit.*, p. 85.

285 *Ibid.*

286 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 100.

287 G. GIRARD, *op. cit.*, p. 85.

288 *Ibid.*

289 *Ibid.*, p. 93.

*étrange ! nous donnons toujours la préférence à celle-ci* »<sup>290</sup>, l'on comprend que le grammairien désigne par le terme « phrase », ce que l'on appelle « proposition » en 2019 et par « période », ce que l'on désigne sous l'expression de « phrase complexe ».

Au niveau de la structure interne de la phrase, Girard se rattache à l'analyse de Port-Royal\* : « Je trouve qu'il faut d'abord un sujet & une attribution à ce sujet ; sans cela on ne dit rien. »<sup>291</sup> Le grammairien vise ensuite à donner des « noms convenables & bien expliqués »<sup>292</sup> aux « sept parties constructives ou sept différentes fonctions que les mots doivent remplir dans l'harmonie de la frase »<sup>293</sup>. Il défend d'ailleurs ce choix qui inscrit bien son projet dans la volonté de description d'une langue nationale se détachant des modèles grec et latin :

j'espere que l'on conviendra avec moi que le respect dû aux anciens usages ne peut jamais fonder une prescription contre la vérité : qu'en fait d'art & de sciences la raison est supérieure à l'autorité : que ce n'est donc point par affectation ni par esprit de singularité que j'ai abandonné les termes de l'École ; mais uniquement parce qu'ils m'ont paru ne pas convenir à la méthode françoise<sup>294</sup>.

Ainsi aborde-t-il également la notion de la proposition indépendante sous le nom de « FRASE DÉTACHÉE »<sup>295</sup>, qu'il décrit comme pouvant « seule sans le secours d'aucune compagne exprimer un sens parfait & fini »<sup>296</sup>. Il évoque aussi le concept de proposition principale, développée par Port-Royal<sup>297</sup>, sous le terme de « FRASE INCOMPLÈTE »<sup>298</sup>. Il choisit également de donner un nom particulier à la phrase canonique composée d'une

---

290 *Ibid.*

291 *Ibid.*, pp. 88-89.

292 *Ibid.*, p. 90.

293 *Ibid.*, p. 89.

294 *Ibid.*, p. 97.

295 *Ibid.*, p. 112.

296 *Ibid.*

297 A. ARNAULD, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, p. 132

298 G. GIRARD, *op. cit.*, p. 112.

sujet, d'un verbe et d'un complément, « la FRASE COMPLETTE »<sup>299</sup>, ainsi qu'à celle qui comprend les sept parties constructives qu'il a élaborées, la « FRASE INTÉGRALE »<sup>300</sup>.

Parmi ces nouvelles terminologies, il mentionne également le « CONJONCTIF »<sup>301</sup>, qui « sert à joindre ou à faire un enchaînement de sens », « ne peut concourir que comme moyen de Liaison » et « n'est sous le régime d'aucune des autres parties & a souvent l'Attributif sous le sien. »<sup>302</sup> Il n'est pas, selon l'auteur, essentiel à la phrase puisqu'il n'apparaît « que lorsqu'elle fait partie d'une période & pouvant même n'y être pas énoncé. »<sup>303</sup> Cette partie du discours, ainsi décrite par l'abbé, désigne ce que l'on nomme conjonction de subordination aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et commence à dessiner une hiérarchie syntaxique dans sa description de la langue. Pourtant, l'on constate que, dans l'exemple donné à la page 93 et qu'il analyse dans les suivantes, Girard met sur le même plan les conjonctions de subordination et les adverbes de liaison : « Le Conjonctif se présente ici dans les mots *quoique & cependant*. Ils y lient les deux sens exprimés par les deux phrases ; de manière que l'un a rapport à l'autre & qu'il en résulte un sens complet, qui fait celui de la période. »<sup>304</sup> Le fait de fonder son analyse grammaticale sur un critère sémantique conduit Girard à penser les dépendances syntaxiques des propositions sous la forme d'adjonctions combinatoires au moyen de mots de liaison quand la théorie grammaticale y voit un rapport hiérarchique de subordination à partir de Condillac<sup>305</sup> et ce jusqu'à l'apparition de la notion l'enchâssement<sup>306</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

---

299 *Ibid.*, p. 113.

300 *Ibid.*

301 *Ibid.*, p. 92.

302 *Ibid.*

303 *Ibid.*, pp. 104-105.

304 *Ibid.*, p. 95.

305 E. BONNOT DE CONDILLAC, *op. cit.*, p. 94.

306 N. CHOMSKY, *Aspect de la théorie syntaxique*, [1<sup>ère</sup> édition 1965], Paris, Le Seuil, 1971, p. 133.

A cette notion, Girard ajoute celle de « membres de frase [...] simples ou composés »<sup>307</sup>. Il définit les membres de phrase simples comme « formés d'un seul mot »<sup>308</sup> alors que les composés sont « formés de plusieurs mots réunis »<sup>309</sup>. En ce qui concerne les membres de phrases composés, il distingue trois manières de faire. La première consiste à enrichir les différents éléments de base de la phrase par ce que l'on désigne en 2019 sous le terme « d'expansions du nom » ; la seconde, qu'il nomme « jonction »<sup>310</sup>, correspond à la coordination. Quant à la troisième, qu'il nomme « cohérence de frase »<sup>311</sup>, il la décrit comme un « membre composé [qui] est lui même une frase construite de ses membres particuliers, mais subalterne d'une autre dont elle fait portion »<sup>312</sup>. Par cette description et par l'exemple des propositions subordonnées relatives qu'il donne à l'appui « *qui cherche trop la satisfaction des sens trouve souvent ce qui le fait cruellement souffrir* »<sup>313</sup>, l'on constate que l'abbé commence à quitter le niveau de l'analyse proprement syntaxique pour chercher à définir une méthode d'analyse logique qui lui permette de dépasser le niveau de la proposition dans sa description de l'usage de la langue au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce constat le conduit à vouloir proposer à ses lecteurs une nouvelle nomenclature pour « toutes les différentes formes de phrases »<sup>314</sup> mais il prétend rapidement restreindre son analyse à la « frase simple »<sup>315</sup>. Pourtant, la première appellation de la liste qui apparaît dans ce discours est la « FRASE SUBJONCTIVE »<sup>316</sup>, illustrée par un exemple de relative, qu'il définit comme une phrase pour laquelle « il est clair que le sens n'est pas achevé, &

---

307 G. GIRARD, *op. cit.*, p. 106.

308 *Ibid.*

309 *Ibid.*

310 *Ibid.*, p. 107.

311 *Ibid.*, p. 108.

312 *Ibid.*, pp. 108-109.

313 *Ibid.*, p. 109.

314 *Ibid.*

315 *Ibid.*, p. 110.

316 *Ibid.*, p. 111.

qu'elle doit être partie d'une autre plus nombreuse »<sup>317</sup> et qui peut occuper des fonctions dans la période « comme subjectif ou comme terminatif »<sup>318</sup>. L'hypothèse qui voyait en l'appellation de « phrase » chez Girard le concept de « proposition », tel qu'il est conçu à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, semble confirmée et la description qu'il donne du fonctionnement de la « frase subjonctive » correspond au fonctionnement de la proposition subordonnée relative en fonction sujet ou complément de l'antécédent. Il évoque ensuite ce qu'il appelle une « FRASE RELATIVE »<sup>319</sup> qu'il décrit comme ayant « un sens formé mais lié à un autre par un rapport, ou de dépendance pour faire un composé, ou de pur assemblage pour former un total. »<sup>320</sup> Les deux exemples qu'il donne proposent ce que l'on désigne, à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par les terminologies de « propositions conjonctives circonstancielles » et « complétives » (ou « en *que* »). Il y a donc une première ébauche de nomenclature des différents types de propositions chez l'abbé Girard, même si l'on constate que le métalangage\* qu'il élabore est l'exact opposé de celui employé en 2019.

Girard se situe pourtant dans la lignée de l'analyse port-royaliste\* qui voyait dans le « pronom dit relatif » tout à la fois les pronoms relatifs et les conjonctions de subordination. Néanmoins, il se distingue de cette terminologie en proposant d'une part une taxinomie des pronoms relatifs dans le premier volume<sup>321</sup> de son ouvrage et d'autre part un classement des conjonctions dans le second en les regroupant sous le terme de conjonctions « Hypothétiques »<sup>322</sup>, « Adversatives »<sup>323</sup>, « extensives »<sup>324</sup>, « Périodiques »<sup>325</sup>,

---

317 *Ibid.*

318 *Ibid.*

319 *Ibid.*

320 *Ibid.*

321 *Ibid.*, pp. 294-298.

322 *Ibid.*, Tome Second, p. 265.

323 *Ibid.*, p. 268.

324 *Ibid.*, p. 272.

325 *Ibid.*, p. 275.

« Motivales »<sup>326</sup>, « Explicatives »<sup>327</sup> et « Conductive »<sup>328</sup> - l'abbé ayant choisi de traiter, sous cette dernière appellation, le cas de la conjonction *que* à part, étant donné ses multiples emplois et le fait que « son service est de conduire le sens à la perfection »<sup>329</sup>, pratique devenue courante dans les manuels scolaires en 2019. On constate donc que, bien que l'abbé s'engage parfois dans des distinctions particulièrement subtiles, il pose dans cette analyse les différentes composantes de l'analyse logique moderne sous des appellatifs toutefois divergents et même parfois en contradiction avec les usages du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il propose également un autre classement de la phrase, en s'appuyant sur « l'énonciation de ses membres »<sup>330</sup>. Il distingue alors la « FRASE SIMPLIFIÉE »<sup>331</sup> qui correspond à la proposition indépendante qu'il oppose à la « FRASE COMPLIQUÉE »<sup>332</sup> qui regroupe les différents types de subordination. Il complète la taxinomie par la mention de la « FRASE IMPLICITE »<sup>333</sup> qui, comme son nom l'indique, comprend une partie de l'énonciation passée sous silence. L'on constate ici qu'il y a une véritable tentative de réfléchir à l'énonciation en tant que telle mais que l'auteur ne peut s'empêcher de rattacher cette réflexion à une analyse structurale. Enfin, Girard continue sa réflexion sur l'énonciation en proposant une dernière classification qui différencie les phrases « EXPOSITIVE », « IMPERATIVE » et « INTERROGATIVE »<sup>334</sup> annonçant la réflexion sur les types de phrases toujours d'actualité en 2019. L'abbé conclut cet exposé en

---

326 *Ibid.*, p. 277.

327 *Ibid.*, p. 286.

328 *Ibid.*, p. 291.

329 *Ibid.*

330 *Ibid.*, Tome, Premier, p. 114.

331 *Ibid.*, p. 115.

332 *Ibid.*

333 *Ibid.*

334 *Ibid.*

empruntant de nouveau la métaphore architecturale chère aux grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Voilà, ce me semble, une analyse exacte & un ordre assez clair pour les phrases ; qui, de quelque côté qu'on les considère, se réduisent, la période à part, à douze classes ; sous lesquelles l'art de la Parole assemble ses matériaux & fait marcher le discours. Elles font comme autant d'ordres d'architecture ; dont le mélange bien entendu est la principale source des grâces de l'élocution.<sup>335</sup>

C'est donc un travail de synthèse colossal qui a été mené par l'abbé Girard mais qui se veut aussi créatif et a pour visée de dépasser les propositions des Messieurs de Port-Royal\* pour offrir une réflexion méthodique sur la langue française, tout en se détachant des modèles gréco-latins, afin de proposer un nouveau métalangage. Pourtant, comme le rappelle Mazon, la réception de l'œuvre de l'abbé, du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, ne sera pas à la mesure du système qu'il prétendait développer :

Cependant, si nous savons gré aux *Vrais principes de la Langue française* de nous apporter quelques lueurs sur les connaissances de leur auteur en matière de langues slaves, si nous rendons justice à l'effort d'un grammairien soucieux de concourir à l'effort de grammaire générale qui est celui des grammairiens philosophes de son temps, nous ne sommes pas moins déçus, sinon plus encore, que l'ont été les premiers lecteurs. On ne peut que reconnaître qu'obsédé par la recherche de principes et de lois l'auteur se perd dans des distinctions subtiles, abuse de la nomenclature et d'une terminologie nouvelle dont on n'aperçoit ni l'efficacité ni même l'utilité : il semble parfois ne plus avoir le sentiment de la langue si vivant et si nuancé que l'on admire dans ses *Synonimes français*. Les faits linguistiques, qu'il excellait pourtant à saisir en matière de sémantique et de style, l'intéressent moins que la spéculation et les vaines constructions théoriques. Voltaire, qui l'avait si hautement apprécié, ne peut que lui tourner le dos : « je recommande surtout aux jeunes gens de ne point lire la nouvelle grammaire du sieur abbé Girard ; elle ne ferait qu'embarrasser l'esprit par les nouveautés difficiles dont elle est remplie ; et surtout elle servirait à corrompre le stile » (Voltaire, *Connaissance des bautes et des défauts, de la poésie et de l'éloquence dans la langue française*, Londres, 1749, p. 146.)<sup>336</sup>

---

335 *Ibid.*, p. 121.

336 A. MAZON, « L'abbé Gabriel Girard, grammairien et russisant », in *Revue des études slaves*, tome 35, fascicule 1-4, 1958, p. 36.

## 2.2.4 - Dumarsais : la naissance de l'analyse propositionnelle

a) « le nigaud le plus spirituel, et l'homme d'esprit le plus nigaud que je connaisse »  
(Fontenelle)<sup>337</sup>

César Chesneau Dumarsais ou Du Marsais fait ses études chez les Pères de l'Oratoire de Marseille, qu'il rejoint pour un temps avant de se rendre à Paris où il est successivement avocat et instituteur<sup>338</sup>. C'est dans cet emploi qu'il se révèle « au Public pour ce qu'il était, pour un Grammairien profond et philosophe, et pour un esprit créateur dans une matière sur laquelle se sont exercés tant d'excellents écrivains. »<sup>339</sup> En 1722, il donne son *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*<sup>340</sup> qu'il développe à partir de son expérience d'enseignant<sup>341</sup>. Il souhaite ensuite produire un ouvrage plus vaste à partir de son travail sur la grammaire latine mais ne seront finalement publiées que la préface et la septième partie<sup>342</sup>, connues sous le nom de traité des *Tropes*<sup>343</sup>. Il tente ensuite de développer sa méthode pédagogique dans le cadre d'un cours privé mais n'y parvient pas et ce sont finalement les encyclopédistes qui lui permettent d'exercer son talent en lui confiant la partie grammaticale de l'entreprise, considérée comme « une des mieux traitées »<sup>344</sup>. Ce sont ces articles de l'*Encyclopédie*<sup>345</sup> joints à sa *Logique* que l'on retrouve

337 C. DUMARSAIS, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Premier, « Notice sur Dumarsais », Paris, Bellin-le-Prieur, 1818, pp. xlvii-xlviii.

338 C. DUMARSAIS, *op. cit.*, p. xl.

339 *Ibid.*, p. xliii.

340 C. DU MARSAIS, *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* suivie de *Le Poème séculaire d'Horace*, Paris, Ganeau, Quillau, Desaint, 1722, 53 p. - 30 p.

341 C. DUMARSAIS, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Premier, « Notice sur Dumarsais », Paris, Bellin-le-Prieur, 1818, p. xliii.

342 *Ibid.*

343 DUMARSAIS, César CHESNEAU, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Premier, Paris, Bellin-le-Prieur, 1818, 360 p. *Id.*, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Second, Paris, Bellin-le-Prieur, 1818, 448 p.

344 *Id.*, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Premier, « Notice sur Dumarsais », Paris, Bellin-le-Prieur, 1818, p. xlv.

345 ENCCRE, ACADÉMIE DES SCIENCES, D. DIDEROT, (sous la direction de), *Edition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie*, [1<sup>ère</sup> édition 1751-1772], [en ligne], 2017, [consulté le 11/10/2018], disponible sur <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>

édités, de manière posthume, sous différents titres<sup>346</sup> dont *Logique et Principes de grammaire*<sup>347</sup>.

b) Une théorie propositionnelle fondée sur une méthode pédagogique

Pour constituer sa théorie grammaticale, Dumarsais s'appuie sur la méthode empirique développée en tant qu'enseignant et qu'il a déjà mise en pratique dans son *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*<sup>348</sup>, où il signale que « La méthode qu'[il] propose, a eu un succès si prompt & si facile, dans quelques éducations particulières, qu'[il a] cru pouvoir en faire un usage qui la rendît plus utile au Public. »<sup>349</sup> Ainsi, à la fin de cet ouvrage, Dumarsais donne en exemple *Le Poème séculaire d'Horace*<sup>350</sup> qui permet de mettre en pratique les conseils développés dans son traité. Dans la partie intitulée « Syntaxe »<sup>351</sup>, il présente une démonstration sous la forme d'un dialogue dans lequel apparaît le terme de « proposition » qu'il définit comme :

un assemblage de mots qui font un sens déterminé, ou bien, c'est un jugement énoncé [...] Quand je pense *la Terre est ronde*, c'est un jugement. Quand je le dis, c'est une proposition. [...] Le sujet de la proposition est ce dont on juge [...] Il y a encore le verbe & l'attribut.<sup>352</sup>

L'on constate que Dumarsais pose dès cette publication la première pierre de sa théorie tout en restant dans la lignée de ses prédécesseurs. L'on peut néanmoins noter une certaine évolution dans le concept de « proposition », puisque cette dernière n'est plus seulement de l'ordre de l'idée, comme dans la logique\*, mais est conditionnée par l'énonciation qui lui donne son statut de proposition. Si le passage de la proposition logique à la proposition

346 C. DUMARSAIS, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Premier, « Notice sur Dumarsais », Paris, Bellin-le-Prieur, 1818, pp. 1-li.

347 *Id.*, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome Premier, Paris, Barrois, Froullé, 1792, 424 p.

*Id.*, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome II, Paris, Barrois, Froullé, 1792, 361 p.

348 *Id.*, *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* suivie de *Le Poème séculaire d'Horace*, Paris, Ganeau, Quillau, Desaint, 1722, 53 p. - 30 p.

349 *Ibid.*, NP.

350 *Ibid.*, pp. 1-30.

351 *Ibid.*, p. 24.

352 *Ibid.*, pp. 24-25.

grammaticale n'est pas encore complètement entériné, cette évolution majeure dans l'analyse logique est en germe dans ce traité de grammaire latine. Cependant, c'est dans le cadre de son travail avec les encyclopédistes que Dumarsais fait réellement évoluer la théorie. Ainsi Léon signale-t-elle que :

Dans l'*Encyclopédie*, publiée de 1751 à 1780, les articles les plus importants sont les articles « construction », qui occupe trente-neuf colonnes, rédigé par Du Marsais dans le tome 4 publié en 1754, et l'article « proposition », avec une première partie signée par Beauzée, publié en 1765 dans le tome 13 et qui occupe trente colonnes.<sup>353</sup>

c) La théorie propositionnelle présentée dans *L'Encyclopédie*

Dumarsais est présenté en 2019, dans l'*Edition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie*<sup>354</sup>, comme le rédacteur de cent-quarante-neuf articles traitant essentiellement de grammaire, même si cette édition n'attribue pas formellement l'article « Construction », signé de la lettre « F »<sup>355</sup>, à Dumarsais. On retrouve rassemblés, et parfois reformulés, dans le traité posthume *Logique et Principes de grammaire*<sup>356</sup>, les éléments qui apparaissent sous forme dispersée dans l'ouvrage encyclopédique. L'on constate que la deuxième partie de *Logique et Principes de grammaire*<sup>357</sup> consacre environ cent-quatre-vingts pages sur six-cent-cinquante à la problématique de la construction, c'est-à-dire « l'arrangement des mots dans le discours »<sup>358</sup>, formulation commune avec l'article de l'*Encyclopédie*<sup>359</sup>. Rapidement, Dumarsais pose une différence entre « la construction » et « la syntaxe » :

353 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 7.

354 ENCCRE, *op.cit.*

355 *Ibid.*, volume IV, p. 92.

356 C. DU MARS AIS, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome Premier, Paris, Barrois, Froullé, 1792, 424 p.

*Id.*, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome II, Paris, Barrois, Froullé, 1792, 361 p.

357 *Ibid.*, Tome I.

358 *Ibid.*, p. 167.

359 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, pp. 73-92 .

Je crois qu'on ne doit pas confondre *construction* avec *syntaxe*. Construction ne présente que l'idée de combinaison & d'arrangement [...] La syntaxe est [...] la partie de la Grammaire qui donne la connaissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit. Ces signes, quand on en sait la destination, font connoître les rapports successifs que les mots ont entre eux.<sup>360</sup>

Cette première distinction, présente à l'identique dans l'*Encyclopédie*<sup>361</sup>, permet de quitter progressivement le domaine philosophique de la logique pour intégrer l'analyse logique de la proposition dans la grammaire. Léon, en s'appuyant sur Simone Delesalle, voit dans cette évolution sémantique chez Dumarsais un détachement progressif de la théorie port-royaliste\* :

Pour Delesalle (1980), ce qui amène Du Marsais à différencier la construction de la syntaxe tient au constat que l'ordre « naturel » des mots est rarement suivi, que ce soit à l'intérieur d'une même langue ou, à plus forte raison, lors de la comparaison de langues. Il est nécessaire de faire appel à l'ordre des mots pour tenir compte de la spécificité des langues. Les différentes constructions d'une langue renvoient à la même syntaxe et chaque langue a sa syntaxe. La distinction construction/syntaxe permet, ajoute Delesalle, outre l'autonomisation par rapport à la logique « la prise en compte de ce qui était traité comme scories idiosyncratiques par Port-Royal »<sup>362</sup>.

Dumarsais arrive ainsi progressivement à l'établissement de deux grands types généraux de propositions, « la proposition logique » et « la proposition grammaticale »<sup>363</sup> :

On peut considérer une proposition ou grammaticalement ou logiquement. Quand on considère une proposition grammaticalement, on n'a égard qu'aux rapports réciproques qui sont entre les mots ; au lieu que dans la proposition logique, on n'a égard qu'au sens total qui résulte de l'assemblage des mots. En sorte que l'on pourroit dire que la proposition considérée grammaticalement, est la proposition de l'élocution ; au lieu que la proposition considérée logiquement, est celle de l'entendement, qui n'a égard qu'aux différentes parties, je veux dire aux différens points de vue de sa pensée. Il en considère une partie comme sujet, l'autre comme attribut, sans avoir égard aux mots ; ou bien, il en regarde une comme cause, l'autre comme effet ; ainsi des autres manières qui sont l'objet de la pensée.<sup>364</sup>

360 C. DU MARSAIS, *op. cit.*, Tome Premier, pp. 168-170.

361 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, pp. 73-92.

362 J. LÉON, *op. cit.*, pp. 7-8.

363 C. DU MARSAIS, *op. cit.*, p. 273.

364 *Ibid.*, pp. 273-274.

Ce *distingo*, que l'on retrouve à peu près à l'identique dans l'*Encyclopédie*<sup>365</sup>, permet à Dumarsais de se détacher de la dichotomie port-royaliste entre grammaire et logique pour élaborer une lecture différente et un métalangage nouveau afin d'analyser le fonctionnement de la langue, en dépassant le niveau de l'analyse syntaxique pour accéder à celui de l'analyse logique.

d) La typologie des propositions

L'appropriation du terme de logique, déjà initiée dans son *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*<sup>366</sup>, crée un nouvel outil que Dumarsais s'ingénie à développer et à décliner pour décrire l'architecture du langage avec une unité de mesure plus large que le mot et sa classe grammaticale : la proposition. Comme l'écrit Foucault, Dumarsais pose que « La proposition est au langage ce que la représentation est à la pensée »<sup>367</sup>. Ainsi Dumarsais développe-t-il dans une « TABLE des divers noms que l'on donne aux Propositions, aux Sujets & aux Attributs »<sup>368</sup>, que l'on retrouve également dans l'*Encyclopédie*<sup>369</sup>, tous les types de propositions qui composent, selon lui, la structure logique de la phrase française. Afin de dresser cette taxinomie, Dumarsais reprend les suggestions de Port-Royal\* en identifiant la proposition comme une structure où « il doit donc y avoir un sujet & un attribut exprimé ou sousentendu »<sup>370</sup>. Les premières propositions identifiées sont celles dont le nom dépend du mode employé pour les énoncer : la « proposition directe » à l'indicatif et la « proposition oblique » aux autres modes que l'indicatif.

365 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, pp. 73-92.

366 C. DU MARSAIS, *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* suivie de *Le Poème séculaire d'Horace*, Paris, Ganeau, Quillau, Desaint, 1722, 53 p. - 30 p.

367 M. FOUCAULT, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 107.

368 C. DU MARSAIS, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome Premier, Paris, Barrois, Froullé, 1792, p. 280.

369 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, pp. 73-92.

370 *Ibid.*, volume IV, p. 77.

Il existe également une « proposition absolue ou complète » qui se définit selon le principe que la « proposition est telle, que l'esprit n'a besoin que des mots qui y sont énoncés pour en entendre le sens »<sup>371</sup>. Avec l'adjectif « complète », Dumarsais reprend un terme de métalangage développé par l'abbé Girard mais en fait évoluer la définition puisque, pour Girard, une « phrase complète » réunit « les sept parties constructives »<sup>372</sup>. Cette « proposition absolue » s'oppose à une « proposition relative ou partielle », dite aussi « corrélatrice », qui se caractérise par le fait que son sens :

met l'esprit dans la situation d'exiger ou de supposer le sens d'une autre proposition, nous disons que ces propositions sont relatives, & que l'une est la corrélatrice de l'autre. Alors ces propositions sont liées entr'elles par des conjonctions, ou par des termes relatifs. Les rapports mutuels que ces propositions ont alors entr'elles, forment un sens total, que les Logiciens appellent *proposition composée* ; & ces propositions qui forment le tout, sont chacune des propositions partielles.<sup>373</sup>

C'est à une description correspondant exactement à la vision de la subordination développée ensuite par Condillac<sup>374</sup> que conduit cette analyse de la « proposition composée », terme déjà proposé par les Messieurs\* mais dont la description était moins précise puisque son identification était liée au nombre de sujets et d'attributs<sup>375</sup>. Pourtant, on le constate, Dumarsais tient à rattacher ces nouvelles propositions au cadre port-royaliste et à reprendre le métalangage des jansénistes\* pour légitimer son système.

Il propose également une classification des propositions subordonnées relatives en deux familles : les « explicatives » et les « déterminatives »<sup>376</sup>. Les définitions et l'opposition qu'il introduit entre ces deux notions s'avèrent être toujours reconnues comme

---

371 C. DU MARSAIS, *op. cit.*, p. 255.

372 G. GIRARD, *Les vrais principes de la langue Française, ou, La parole réduite en méthode, conformément Aux Loix de l'Usage. En seize discours : par M. L'Abbé Girard, de l'Académie Française, Et Secrétaire-Interprete du Roi*, Tome Premier, Paris, Le Breton, 1747, p. 89.

373 C. DU MARSAIS, *op. cit.*, p. 256.

374 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 94.

375 A. ARNAULD, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, p. 123.

376 C. DU MARSAIS, *op. cit.*, pp. 263-266.

telles en 2019, c'est-à-dire que pour Dumarsais une « explicative [...] ne sert qu'à expliquer un mot, laisse le mot dans toute sa valeur, sans aucune restriction : elle ne sert qu'à faire remarquer quelque propriété, quelque qualité de l'objet »<sup>377</sup> alors que la « restrictive [...] restreint l'étendue »<sup>378</sup> du sens de l'antécédent, que Dumarsais ne désigne pas encore sous ce terme métalinguistique\*.

De même, il reprend un terme du métalangage\* port-royaliste, qui va faire florès sous cette forme avec une extension ultérieure de son sens, « la proposition principale », qui correspond aux propositions principales de la grammaire du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles contenant une proposition subordonnée relative : « la proposition dans laquelle tombe l'incidente est appelée proposition principale, parce qu'ordinairement elle contient ce que l'on veut principalement faire entendre. »<sup>379</sup> A cette « proposition principale », Dumarsais lie la « proposition incidente », terme repris aux Messieurs de Port-Royal<sup>380</sup>, mais dont la définition se limite pour le grammairien à « La proposition [...] qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre proposition qu'on appelle *proposition principale* »<sup>381</sup>. Reprenant le système port-royaliste pour en faire évoluer le principe, Dumarsais reste très proche de la définition que donnent les Messieurs de la « proposition incidente » : celle qui ne contient pas le sens principal de l'énoncé. Cependant, alors que les grammairiens jansénistes étendaient la définition de l'incidente à certaines constructions, que l'on appelle en 2019 des propositions subordonnées complétives, Dumarsais restreint ses caractères formels à ce que la grammaire appelle des propositions subordonnées relatives, à partir de

---

377 *Ibid.*, p. 263.

378 *Ibid.*, p. 265.

379 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, p. 89.

380 A. ARNAULD, P. NICOLE, *op. cit.*, p. 129.

381 C. DU MARSAIS, *op. cit.*, p. 267.

la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « Ces propositions incidentes sont aussi des propositions explicatives, ou des propositions déterminatives. »<sup>382</sup>

Enfin, Dumarsais distingue la proposition explicite, « le sujet & les verbe y sont exprimés »<sup>383</sup>, de la proposition implicite, « imparfaite ou elliptique, lorsque le sujet ou le verbe ne sont pas exprimés, & que l'on se contente d'énoncer quelque mot, qui par la liaison que les idées accessoires ont entr'elles, est destiné à réveiller dans l'esprit de celui qui lit, le sens de toute la proposition »<sup>384</sup>. On reconnaît dans cette dernière la « phrase implicite »<sup>385</sup> de Girard, reformulée par la biais d'une nouvelle terminologie. C'est par cette opposition que Dumarsais termine sa taxinomie des propositions.

#### e) La syntaxe de la période

Cependant, Dumarsais ne se contente pas de dresser une typologie des propositions, il veut aussi décrire leur organisation dans le cadre plus vaste de la phrase, ou, plus précisément de ce qu'il désigne sous le terme de « période ». En effet, selon lui, l'association des propositions permet de former une période qu'il définit comme :

un assemblage de propositions liées entr'elles par des conjonctions, & qui toutes ensemble font un sens fini : ce sens fini est aussi appelé *sens complet*. Le sens est fini lorsque l'esprit n'a pas besoin d'autres mots pour l'intelligence complète du sens, ensorte que toutes les parties de l'analyse de la pensée sont énoncées. Je suppose qu'un lecteur entende sa langue ; qu'il soit en état de démêler ce qui est sujet & ce qui est attribut dans une proposition, & qu'il connoisse les signes qui rendent les propositions corrélatives. Les autres connoissances sont étrangères à la Grammaire. Il y a dans une période autant de propositions qu'il y a de verbes, sur-tout à quelque mode fini ; car tout verbe employé dans une période marque ou un jugement ou un regard de l'esprit qui applique un qualificatif à un sujet.<sup>386</sup>

---

382 *Ibid.*, p. 268.

383 *Ibid.*, p. 269.

384 *Ibid.*

385 G. GIRARD, *op. cit.*, p. 115.

386 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, p. 82.

Se distingue, dans cette définition de la période, une analyse de la construction logique qui se rapproche de la méthode employée à partir de la première grammaire scolaire\*, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, si ce n'est qu'au terme de « phrase », Dumarsais préfère celui de « période » car pour le grammairien, la notion de « phrase » semble recouvrir une réalité grammaticale trop confuse pour servir sa présentation logique et rationnelle de la langue :

Ce mot phrase se dit plus particulièrement d'une façon de parler, d'un tour d'expression, entant que les mots y sont construits & assemblés d'une manière particulière [...] Quand on veut rendre raison d'une phrase, il faut toujours la réduire à la proposition, & en achever le sens, pour démêler exactement les rapports que les mots ont entr'eux selon l'usage de la langue dont il s'agit.<sup>387</sup>

Léon rappelle, qu'à cette époque, « Dans les grammaires et l'*Encyclopédie*, l'apparition du terme *phrase* coïncide avec une confusion des termes assez généralisée, qui traduit la difficulté à intégrer cette nouvelle unité à partir de la proposition »<sup>388</sup>, qu'« Il est intéressant de voir que Du Marsais mentionne explicitement la non-stabilité, commune à l'époque, des termes phrase, proposition et énonciation »<sup>389</sup> et que, pour lui, « la phrase n'est pas une unité grammaticale. C'est la proposition qui reste l'unité grammaticale et, pour rendre la phrase analysable grammaticalement, il faut la réduire à une proposition, à savoir lui rajouter un verbe pour la compléter. »<sup>390</sup>

Cependant, c'est en définitive l'étude de la description des propositions composées qui montre à quel point la réflexion de Dumarsais sur la langue a fait basculer la théorie vers un autre niveau d'analyse ou comme l'écrit Chevalier avec ce travail « s'esquisse peu à peu une partie jusqu'alors inconnue des grammaires : l'analyse propositionnelle. »<sup>391</sup> A ce sujet, Léon écrit : « Nuchelmans (1983) voit [...] une [...] divergenc[e] majeur[e] entre

387 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, p. 81.

388 J. LÉON, *op. cit.*, p. 9.

389 *Ibid.*, p. 10.

390 *Ibid.*

391 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, pp. 82-83.

Port-Royal et les Encyclopédistes [dans] la conception de la proposition composée, telle qu'elle a été opérée par Du Marsais et qui conduira à la notion de phrase. »<sup>392</sup> En effet, Dumarsais définit les propositions composées comme :

tout sens total qui résulte du rapport que deux propositions grammaticales ont entr'elles ; rapports qui sont marqués par la valeur des différentes conjonctions qui unissent les propositions grammaticales.

Ces propositions composées ont divers noms selon la valeur de la conjonction ou de l'adverbe conjonctif, ou du relatif qui unit les simples propositions partielles, & en fait un tout.<sup>393</sup>

Par cette définition, l'on peut considérer que l'analyse propositionnelle est née et Dumarsais de poursuivre son étude en nommant les différents types de proposition issues de ce lien de subordination ou de coordination : « conjonctive disjonctive ou de division »<sup>394</sup> qui désigne les propositions coordonnées par la conjonction *ou* ; la « conditionnelle »<sup>395</sup> qui équivaut à la proposition subordonnée conjonctive constitutive du système hypothétique ; la « causale »<sup>396</sup> dont la définition et l'appellation n'ont pratiquement pas changé et l'« adversative ou discrétive »<sup>397</sup> qui s'appuie sur la valeur adversative de la conjonction de coordination *mais*. Le grammairien conclut cette démonstration en affirmant qu' :

Il est facile de démêler ainsi les autres sortes de propositions composées ; il suffit pour cela de connoître la valeur des conjonctions qui lient les propositions particulières, & qui par cette liaison forment un tout qu'on appelle *proposition composée*. On fait ensuite aisément la *construction* détaillée de chacune des propositions particulières, qu'on appelle aussi *partielles* ou *correlatives*<sup>398</sup>.

---

392 J. LÉON, *op. cit.*, p. 8.

393 ENCCRE, *op. cit.*, volume IV, p. 85.

394 *Ibid.*

395 *Ibid.*

396 *Ibid.*

397 *Ibid.*

398 *Ibid.*

## f) Le rôle de la conjonction

Renvoyant à ses articles sur les conjonctions<sup>399</sup>, qui distinguent les conjonctions « augmentatives [...] alternatives [...] hypothétiques [...] adversatives [...] [de] but [...] conclusives [...] explicatives [...] conductives »<sup>400</sup> ou encore « disjonctives »<sup>401</sup>, Dumarsais élabore ainsi un système cohérent d'analyse propositionnelle, qui permet à l'analyste d'envisager une réflexion grammaticale qui dépasse la structure propositionnelle pensée par les Messieurs de Port-Royal pour envisager une analyse de l'architecture de la langue en se fondant sur le rapport des propositions entre elles dans le cadre de l'unité plus large de la période.

En revanche, c'est sur le rôle de la conjonction que le travail de Dumarsais se démarque de l'analyse en cours en 2018. En effet, pour lui, la conjonction est une partie du discours extérieure à la proposition, qui fonctionne comme une interjection, elle se contente de mettre en relation logique les deux propositions. Ainsi le grammairien évoque-t-il « la séparation [...] marquée par la conjonction adversative »<sup>402</sup> ou encore propose-t-il, dans le cadre de l'analyse propositionnelle, que l'« on met[te] à part la conjonction ou l'adverbe conjonctif, & [que] l'on examine ensuite chaque proposition séparément ; car il faut bien observer qu'un mot n'a aucun accident grammatical, qu'à cause de son service dans la seule proposition où il est employé. »<sup>403</sup> En effet, il affirme que : « les conjonctions supposent toujours deux idées & deux propositions, & elles font connoître l'espece d'idée accessoire que l'esprit conçoit entre l'une & l'autre. »<sup>404</sup> A ce traitement des mots charnières de la phrase complexe près, et encore il faut en exclure les conjonctions de

---

399 *Ibid.*, volume III, p. 872.

400 *Ibid.*

401 *Ibid.*, volume IV, p. 1037.

402 *Ibid.*, volume III, p. 85.

403 *Ibid.*, volume III, p. 87.

404 *Ibid.*, volume III, p. 872.

coordination, les bases du système sur lequel se fonde la grammaire scolaire sont posées. Comme l'écrit Léon, « Selon Nuchelmans (1983), cette conception élargit considérablement la notion de proposition qui se rapproche de la notion de clause ou de sentence. Ainsi sont jetées les bases du passage de la proposition logique à la proposition grammaticale et à la phrase »<sup>405</sup>.

### **2.2.5 - Beauzée : synthèse et enrichissement terminologique de plus d'un siècle de théorie propositionnelle dans la Grammaire générale du XVIII<sup>e</sup> siècle**

a) L'homme : un grammairien des Lumières dont la réflexion est en perpétuelle évolution

Chevalier rappelle que « la rédaction de l'*Encyclopédie* [...] anime la recherche [grammaticale]. Diderot sollicite du Marsais [...] interrompu par la mort (1756) et [qui] sera remplacé par deux professeurs de l'École royale militaire, collège militaire d'un nouveau type, Douchet et surtout Beauzée (né en 1717). »<sup>406</sup> Cette école, sous le direction de Jean-Baptiste Paris de Meyzieux, expérimente de nouvelles méthodes pédagogiques, qui servent de modèle à Diderot dans son article « collège ». La grammaire y figure en bonne place :

*La Grammaire est nécessaire & commune à toutes les langues ; sans elle on n'en a jamais qu'une connoissance fort imparfaite. Ce que chaque langue a de particulier, peut être considéré comme des exceptions à la Grammaire générale par laquelle on commence ici les études. (Paris de Meyzieu, « École royale militaire »)*

---

405 J. LÉON, *op. cit.*, p. 7.

406 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 79.

L'enseignement de la grammaire par Douchet et Beauzée s'inscrit dans ce programme pédagogique qui place la « Grammaire générale » au départ de tous les apprentissages.<sup>407</sup>

#### b) La théorie propositionnelle dans *L'Encyclopédie*

En ce qui concerne l'analyse propositionnelle, trois articles de *l'Encyclopédie*<sup>408</sup> abordent la notion dans le travail des deux hommes : « Grammaire »<sup>409</sup>, « Proposition »<sup>410</sup> et « Inversion »<sup>411</sup>. L'article « Grammaire »<sup>412</sup> aborde la notion de proposition dans sa deuxième partie, consacrée à la syntaxe. La proposition y est définie comme « la totalité des mots que l'on réunit pour cette fin [transmettre sa pensée] »<sup>413</sup> se divisant en parties de deux espèces « logiques, & grammaticales »<sup>414</sup>. Les parties grammaticales de la proposition sont définies comme « les mots que les besoins de l'énonciation & de la langue que l'on parle y font entrer, pour constituer la totalité des parties logiques. »<sup>415</sup> L'article propose ensuite une rapide typologie des différentes propositions existantes : « les simples & les composées, les incomplexes & les complexes, les principales & les incidentes, &c. »<sup>416</sup> qui sont reprises de manière très succincte dans un tableau<sup>417</sup> puis renvoie le lecteur aux articles « propositions » et « construction ». À propos de l'article « Proposition », Léon précise que :

publié [...] en 1765 dans le tome 13, [il] comprend plusieurs parties, dont la première rédigée par Beauzée se donne pour tâche de compléter l'article « construction » de Du Marsais, et la seconde qui porte la marque (logique) n'est pas signée. Cette division de

407 A. STEUCKARDT, « Beauzée et la rationalisation de la terminologie grammaticale », in *Congrès international des Lumières, Sciences, Techniques et Cultures*, Montpellier, France, 2007, 10 p.

408 ENCCRE, *op. cit.*

409 *Ibid.*, volume VII, pp. 841-846.

410 *Ibid.*, volume XIII, pp. 476-484.

411 *Ibid.*, volume VIII, pp. 852-862.

412 *Ibid.*, volume VII, pp. 841-846.

413 *Ibid.*, volume VII, p. 844.

414 *Ibid.*

415 *Ibid.*

416 *Ibid.*

417 *Ibid.*, volume VII, p. 846.

l'article en proposition et proposition logique est intéressante en ce qu'elle traduit le caractère double de la proposition que veulent imprimer les auteurs.<sup>418</sup>

Dans cet article, les auteurs reviennent sur la définition fondatrice de la proposition proposée par les Messieurs de Port-Royal\* : « Dans toute *proposition*, il faut nécessairement qu'il y ait un sujet & un attribut, ou expressément énoncés, ou du-moins sous-entendus ; parce qu'il n'y a point de discours sans un sujet dont on parle, & sans attribut pour qu'on en parle »<sup>419</sup> et ils précisent ensuite que le « verbe [...] entre nécessairement dans toutes les propositions, soit qu'il soit exprimé, soit qu'il soit seulement sous-entendu ; parce qu'on ne peut faire de proposition sans un mot qui énonce l'attribut du sujet. »<sup>420</sup>

Le propos s'attache ensuite à décrire avec « des noms convenables & bien expliqués »<sup>421</sup> les éléments internes constitutifs de la proposition parmi lesquels est signalé « le *conjonctif* » qui « sert à joindre ou à faire un enchaînement de sens, ne peut concourir que comme moyen de liaison »<sup>422</sup> et « n'y ayant lieu que lorsqu'elle fait partie d'une période, & pouvant même n'y être pas énoncé. »<sup>423</sup> De ces éléments de syntaxe pure, l'article bascule vers une analyse qui se rapproche de la logique\* quand il s'intéresse à la « quantité des *propositions* »<sup>424</sup> ou à leur « qualité »<sup>425</sup>. D'ailleurs, « les *propositions* composées »<sup>426</sup> ne sont abordées en premier lieu que du point de vue de leur capacité à affirmer le caractère vrai ou faux de ce qu'elles énoncent, c'est-à-dire sous l'aspect de la

---

418 J. LÉON, *op. cit.*, p. 8.

419 ENCCRE, *op. cit.*, volume XIII, p. 476.

420 *Ibid.*, volume XIII, p. 476.

421 *Ibid.*

422 *Ibid.*

423 *Ibid.*

424 *Ibid.*, volume XIII, p. 477.

425 *Ibid.*, volume XIII, p. 478.

426 *Ibid.*, volume XIII, p. 480.

logique. La taxinomie qui permet de distinguer les propositions d'un point de vue formel n'intervient qu'ensuite.

c) La typologie des propositions

Les auteurs proposent une division en trois axes : « Les propositions se divisent en simples, en complexes & en composées. »<sup>427</sup> Les propositions simples n'ont « qu'un sujet & qu'un attribut »<sup>428</sup>, les propositions complexes comprennent, soit en tant que sujet, soit en tant qu'attribut « un terme complexe qui enferme d'autres propositions qu'on peut appeler *incidentes* ou *accessoires* »<sup>429</sup> qui « ont pour sujet le relatif [...], soit qu'il soit exprimé, soit qu'il soit sous entendu »<sup>430</sup>. Dans la description des *incidentes* est reprise l'opposition entre « explications » et « déterminations »<sup>431</sup> développée par Dumarsais mais cette dernière est de nouveau l'occasion de réorienter l'article vers une réflexion logique sur la véracité ou la fausseté de l'incidente plutôt que de constituer une analyse proprement grammaticale du concept. Cette incertitude, encore fondamentale quant à une identification formelle des propositions, est tout à fait perceptible dans l'analyse des propositions que les grammairiens qualifient d'« ambiguës »<sup>432</sup> fondée sur l'exemple : « *tous les philosophes nous assurent que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en-bas* »<sup>433</sup>. Cette structure, qui est analysée par la grammaire du XX<sup>e</sup> siècle comme une proposition principale suivie d'une proposition subordonnée conjonctive complétive, est décrite ici comme ayant deux analyses possibles « selon le dessein de celui qui [la]prononce »<sup>434</sup> :

si mon dessein est de montrer que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en-bas,  
la premiere partie de cette proposition ne sera qu'incidente, & ne fera qu'appuyer

427 *Ibid.*

428 *Ibid.*

429 *Ibid.*

430 *Ibid.*, volume XIII, p. 481.

431 *Ibid.*

432 *Ibid.*, volume XIII, p. 482.

433 *Ibid.*

434 *Ibid.*

l'affirmation de la dernière partie ; mais si au contraire je n'ai dessein que de rapporter cette opinion des philosophes, sans que moi-même je l'approuve, alors la première partie sera la proposition principale, & la dernière sera seulement une partie de l'attribut<sup>435</sup>.

L'on constate donc que, dans ce travail de synthèse voulu par les continuateurs de Durmarsais, la distinction entre logique et analyse grammaticale n'est pas encore complètement assimilée et que la réflexion philosophique prend encore régulièrement le pas sur l'analyse grammaticale.

La taxinomie des propositions se poursuit par la présentation des « propositions composées [...] qui ont ou un double sujet ou un double attribut »<sup>436</sup>. Les auteurs reprennent la classification générique proposée par les jansénistes et développée ensuite par Buffier et Dumarsais : « les copulatives & les disjonctives, les conditionnelles & les causales, les relatives & les discrétives »<sup>437</sup>. Ils ajoutent cependant à la catégorie des causales les propositions qu'ils nomment « *réducatives* » : « *L'homme, entant qu'Homme, est raisonnable. Les rois, entant que rois, ne dépendent que de Dieu seul.* »<sup>438</sup> Il est à noter que chaque analyse formelle s'accompagne d'une réflexion logique à l'appui de cette dernière. Néanmoins, les auteurs ne se contentent pas de reprendre la réflexion de Dumarsais, ils exposent aussi dans cette synthèse des éléments de la théorie port-royaliste\* que Dumarsais avait écartés de sa taxinomie : « d'autres propositions composées, dont la composition est plus cachée [...] 1°. exclusives : 2°. exceptives : 3°. comparatives : 4°. inceptives ou désitives. »<sup>439</sup> La définition donnée de ces quatre catégories correspond parfaitement à ce qu'en disait les Messieurs et d'ailleurs les auteurs ne cachent pas leur

---

435 *Ibid.*

436 *Ibid.*

437 *Ibid.*

438 *Ibid.*

439 *Ibid.*

attachement à cette source : « *Voyez la logique du Port-royal.* »<sup>440</sup> Ils concluent cette typologie en s'intéressant aux propositions qu'ils qualifient de « frivoles »<sup>441</sup>. Cette catégorie s'approche encore de la logique puisqu'elle désigne les tautologies et des tours attributifs définitionnels.

C'est donc bien un travail dans l'esprit de l'*Encyclopédie* que proposent les deux grammairiens qui visent à synthétiser dans cet article non seulement les avancées de Dumarsais, qui les a précédés dans cette tâche, mais aussi celles des fondateurs de la Grammaire générale\*, les Messieurs de Port-Royal. En revanche, alors que Dumarsais proposait une réelle avancée en matière de théorie et de terminologie, le travail de Beauzée et Douchet se rapproche plus de la démarche originelle de l'*Encyclopédie*, c'est-à-dire une synthèse éclairée des connaissances en la matière en cette seconde partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, Léon signale qu'« En supprimant la copule dans son article « proposition », Beauzée s'oriente vers une conception plus grammaticale de la proposition et donne un statut beaucoup plus important au verbe »<sup>442</sup> et que « Nuchelmans (1983) voit dans cette disparition de la copule une des deux divergences majeures entre Port-Royal et les Encyclopédistes. »<sup>443</sup>

d) La terminologie développée dans *La Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*

En 1767, Beauzée donne sa *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les*

---

440 *Ibid.*, volume XIII, p. 483.

441 *Ibid.*

442 J. LÉON, *op.cit.*, p. 8.

443 *Ibid.*

*langues*<sup>444</sup> qu'il dédie aux « Messieurs de l'Académie française »<sup>445</sup>. C'est dans cet ouvrage qu'il propose des avancées terminologiques qui feront florès. Dès l'introduction, Beauzée démontre le lien intime existant entre la grammaire et la logique :

les idées partielles d'une même pensée sont enchaînées les unes aux autres dans une succession fondée sur les rapports qui les lient entre elles & au tout. Je donne, à cette succession, le nom d'ordre analytique ; parce qu'elle est tout à la fois le résultat de l'analyse de la pensée, & le fondement de l'analyse du discours dans toutes les langues.<sup>446</sup>

Cette interdépendance entre les deux disciplines, qui jusqu'alors étaient traitées séparément par les grammairiens et les logiciens, pose comme acquise une des évolutions majeures qui s'est effectuée depuis les réflexions des jansénistes : l'analyse grammaticale du discours ne peut se contenter de la relation entre les mots et doit s'occuper d'unités plus larges dont les relations conditionnent l'expression de la pensée, objet d'étude de la logique. Ainsi, quand il présente la distinction entre « *grammaire générale* » et « *grammaire particulière* »<sup>447</sup> - théorie dans laquelle s'inscrit sa réflexion - « *science grammaticale* » et « *art grammatical* »<sup>448</sup>, sa définition de la « *science grammaticale* » rapproche de nouveau les concepts de grammaire et de logique :

La *Science grammaticale* est antérieure à toutes les langues ; parce que ses principes ne supposent que la possibilité des langues, qu'ils sont les mêmes que ceux qui dirigent la raison humaine dans ses opérations intellectuelles<sup>449</sup>.

Il légitime d'ailleurs cette audace sous le patronage d'illustres prédécesseurs :

les Sanctius, les Wallis, les Arnaud, les du Marsais, ont montré par leurs excellents ouvrages, que la science de la parole ne diffère guères de celle de la pensée, qui est si

444 N. BEAUZÉE, *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues*, Volume premier, Paris, J. Barbou, 1767, 619 p.

*Id.*, *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues*, Volume second, Paris, J. Barbou, 1767, 664 p.

445 *Ibid.*, Volume premier, NP.

446 *Ibid.*, p. vii.

447 *Ibid.*, p. x.

448 *Ibid.*, pp. x-xi.

449 *Ibid.*

honorable, si utile, si propre à l'homme ; que la Grammaire, qui ne peut éclairer l'une que par l'autre, est accessible à la Philosophie ; que l'on peut en raisonner les principes, les généraliser, les féconder, en un mot faire un corps de science de cette partie de la littérature.<sup>450</sup>

De même, il réitère l'argument d'autorité pour justifier ses innovations théoriques en citant « Descartes »<sup>451</sup> pour ce qui est de la méthode et « Sanctius », « Arnaud », « Duclos », « du Marsais », « Girard », « Vaugelas », « Bouhours » et « l'Académie française »<sup>452</sup> pour la recherche disciplinaire.

L'ouvrage est divisé en trois parties : les « *Éléments de la Parole* », les « *Éléments de l'Oraison* » et les « *Éléments de la Syntaxe* »<sup>453</sup>. Se distingue dans cette organisation du traité une vision relativement nouvelle de la réflexion sur la langue, en particulier dans la partie consacrée à la syntaxe qui laisse une large part à la notion de proposition et par l'absence d'un développement exclusivement consacré à la logique. Beauzée souligne d'ailleurs la modernité de son propos : « Je ne dois point dissimuler que mon système de Grammaire est bien différent de celui qu'on a suivi jusqu'à présent, & qu'il renverse la plupart des idées reçues »<sup>454</sup>. Il s'inscrit néanmoins dans une lignée de théoriciens qu'il cite à l'appui de son ouvrage pour le rendre recevable par son lectorat. Enfin, d'une manière tout à fait pragmatique et jusqu'alors absente des ouvrages consacrés à la grammaire française, Beauzée légitime la nouveauté de sa pratique tout d'abord grâce à une opposition aux méthodes traditionnelles d'apprentissage de la grammaire qui mettait « la tête dans un sac » aux élèves, les faisait « marcher à coups de fouet », eux qui « ne comprenoi[nt] rien à toutes ces règles qu'on [les] forçoit d'apprendre par cœur »<sup>455</sup>. Il affirme ensuite la

---

450 *Ibid.*, pp. xx-xxi.

451 *Ibid.*, p. xxvii.

452 *Ibid.*, p. xxxii.

453 *Ibid.*, p. xxi.

454 *Ibid.*

455 *Ibid.*, p. xxxvi.

pertinence de son système qui permet aux « enfants [de recevoir] ces principes avec plus de fruit ; parce qu'ils seront raisonnés, assortis aux usages, liés entre eux systématiquement, & qu'ils ne seront jamais démentis par des exceptions contradictoires »<sup>456</sup>. Le fait qu'il se fonde sur son « expérience »<sup>457</sup> renforce, selon lui, son expertise en la matière. *In fine*, cette réflexion, menée dans une visée pédagogique, est bien celle d'un théoricien des Lumières, qui cherche tant à prouver l'existence de critères universels au fonctionnement du langage qu'à développer une méthode moderne et raisonnée pour l'apprentissage des langues.

e) L'analyse propositionnelle dans *La Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*

En ce qui concerne l'analyse propositionnelle, l'ouvrage reprend et développe les idées exposées par Dumarsais et par lui-même dans l'*Encyclopédie*. Les conjonctions sont « des mots qui désignent entre les propositions, une liaison fondée sur les rapports qu'elles ont entre elles » et se subdivisent en conjonctions « *copulatives, adversatives, disjonctives, explicatives, circonstancielle, conditionnelles, causatives, transitives et déterminatives* selon la différence des rapports qui fondent la liaison des propositions »<sup>458</sup> mais « elles ne sont pas éléments des propositions, elles servent seulement à les lier les unes aux autres »<sup>459</sup>. L'on constate que l'analyse proposée est sensiblement la même si ce n'est l'apparition de deux nouveaux rapports dans les conjonctions : le rapport circonstanciel qui « désign[e] entre les propositions, une liaison positive d'existence, fondée sur ce que l'une énonce une circonstance de l'autre »<sup>460</sup>, qui absorbe en partie le rapport comparatif

---

456 *Ibid.*, p. xxxvii.

457 *Ibid.*

458 *Ibid.*, p. 582.

459 *Ibid.*, p. 564.

460 *Ibid.*, p. 588.

développé par ses prédécesseurs, et le rapport transitif qui « désign[e] entre les propositions, une liaison d'affinité, fondée sur ce qu'elles concourent à la même fin »<sup>461</sup> et qui s'applique exclusivement à la conjonction de coordination *or*. L'apparition de la notion de « circonstancielle », qui est promise à une belle postérité dans la grammaire scolaire, est à noter.

La théorie de la proposition développée dans la troisième partie est sensiblement la même que celle développée dans l'*Encyclopédie* si ce n'est que Beauzée précise certaines notions qu'il n'avait que mentionnées dans ses articles. Ainsi en va-t-il des notions de propositions « complexes » et « incomplexes »<sup>462</sup> qui désignent respectivement des propositions dont le sujet ou l'attribut comporte des expansions et des propositions dont le sujet et l'attribut sont réduits à leur plus simple expression. Il affine également la description en développant un vocabulaire métalinguistique\* qui permet une analyse plus précise, comme l'expression d'« antécédent au mot conjonctif »<sup>463</sup> qui apparaît dans la description des propositions incidentes explicative et déterminative. Il oppose également la notion de « proposition détachée »<sup>464</sup> à celle de période, ce qui se rapproche de l'opposition entre propositions indépendantes et propositions principales. Il prend régulièrement quelques distances avec les théories de Nicole et de Dumarsais<sup>465</sup> qu'il affine, soit au niveau terminologique soit au niveau définitionnel, tout en restant dans une parenté théorique manifeste.<sup>466</sup>

---

461 *Ibid.*, p. 597.

462 *Ibid.*, Volume second, p. 11.

463 *Ibid.*, p. 32.

464 *Ibid.*, p. 40.

465 *Ibid.*, pp, 11, 13, 23-24, 29, 36-38, 39.

466 *Ibid.*, pp. 8-11, 35-36.

f) La contribution à l'*Encyclopédie méthodique*

De 1782 à 1786, paraissent les trois volumes de *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*<sup>467</sup>. Christophe Rey précise que :

Conçue comme une édition « complétée, mise à jour et ordonnée thématiquement », de l'ouvrage de Diderot et D'Alembert, l'EM se présente comme une œuvre gigantesque composée de 39 dictionnaires de matière, rédigée sur une période de cinquante ans, de 1782 à 1832 (DARNTON, 1982 ; TEYSSEIRE, 1991). Parmi ces dictionnaires, les trois volumes du dictionnaire *Grammaire & Littérature* [...] qui ont été rédigés par Nicolas Beauzée pour la partie *Grammaire* et par Jean-François Marmontel pour la partie *Littérature*, figurent parmi les tous premiers tomes publiés, puisqu'ils datent de 1782, 1784 et 1786.<sup>468</sup>

L'*Encyclopédie méthodique* reprend dans ses colonnes les articles « conjonction »<sup>469</sup>, « construction »<sup>470</sup>, « grammaire »<sup>471</sup> et « proposition »<sup>472</sup> qui étaient présents dans l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*<sup>473</sup>. En ce qui concerne la théorie propositionnelle exposée, elle est sensiblement la même que celle proposée dans l'ouvrage dirigé par Diderot et d'Alembert. Néanmoins, dans l'article « proposition »<sup>474</sup>, Beauzée restreint la typologie des propositions - allant à l'encontre de ce qui est développé dans son article « construction », appuyé sur la théorie de Dumarsais,

467 C. CHESNEAU DUMARSAIS, N. BEAUZÉE, J.-F. MARMONTEL, VOLTAIRE, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome premier, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 1782-1786, 790 p.

*Id.*, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome second, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 1782-1786, 768 p.

*Id.*, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome troisième, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 1782-1786, 784 p.

468 C. REY, « Du Dictionnaire raisonné à l'Encyclopédie Méthodique : une nouvelle approche des sons de la langue. », in C. D. PUSCH, J. KABATEK, W. RAIBLE, *Romanistische Korpuslinguistik II : Korpora und diachrone Sprachwissenschaft Romance Corpus Linguistics II : Corpora and Diachronic Linguistics*, Gunter Narr Verlag, Tübingen, 2005, p. 572.

469 C. CHESNEAU DUMARSAIS, N. BEAUZÉE, J.-F. MARMONTEL, VOLTAIRE, *op.cit.*, Tome premier, pp. 459-462.

470 *Ibid.*, pp. 479-504.

471 *Ibid.*, Tome second, pp. 189-198.

472 *Ibid.*, Tome troisième, pp. 241-248.

473 ENCCRE, *op.cit.*

474 C. CHESNEAU DUMARSAIS, N. BEAUZÉE, J.-F. MARMONTEL, VOLTAIRE, *op.cit.*, Tome troisième, pp. 241-248.

publié dans le premier volume de l'*Encyclopédie méthodique*<sup>475</sup> - considérant que certaines appellations relèvent de la logique et n'apportent rien à l'analyse grammaticale :

Mais que pourroit gagner la Grammaire à considérer les *Propositions* modales, les conditionnelles, les causales, les relatives, les discrétives, les exclusives, les exceptives, les comparatives, les inceptives, les définitives ? Si ces différents aspects peuvent fournir à la Logique des moyens de discuter la vérité du fonds, à la bonne heure ; ils ne peuvent être d'aucune utilité dans la Grammaire, & elle doit y renoncer.<sup>476</sup>

Il réduit donc la théorie grammaticale aux notions de propositions simple, complexe et composée auxquelles il ajoute l'opposition entre la proposition « *pleine* [qui] comprend explicitement tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée » et la proposition « *elliptique* [qui] ne renferme pas tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée »<sup>477</sup>. De même, il distingue l'« *expositive* [qui] est l'expression propre du jugement actuel de celui qui le prononce » et l'« *interrogative* [qui] est l'expression d'un jugement sur lequel est incertain celui qui la prononce, soit qu'il doute sur le sujet ou sur l'attribut, soit qu'il soit incertain sur la nature de la relation du sujet à l'attribut »<sup>478</sup>. Il propose, également, quelques suppléments d'information comme celui relatif à « la proposition incomplète »<sup>479</sup>, qui n'était que mentionnée dans l'*Encyclopédie*<sup>480</sup> et qu'il avait développée dans sa *Grammaire générale*<sup>481</sup>. Cet article entérine donc une séparation nette entre la réflexion grammaticale et la réflexion logique. Après avoir suivi le mouvement qui assimilait progressivement la logique à l'analyse grammaticale pour s'approprier le terme de « proposition », Beauzée rejette les spéculations terminologiques logiques quant à l'identification de la proposition pour proposer un système plus simple

475 *Ibid.*, Tome second, p. 495.

476 *Ibid.*, Tome troisième, p. 247.

477 *Ibid.*

478 *Ibid.*, p. 248.

479 *Ibid.*, p. 245.

480 ENCCRE, *op.cit.*

481 N. BEAUZÉE, *op. cit.*

fondé sur quelques oppositions fondamentales qui relèvent de la construction et non du sémantisme. L'on constate que la réflexion du grammairien est en évolution permanente et que chacune de ses productions affine les concepts développés dans la précédente. La théorie propositionnelle, tout en ayant considérablement évolué depuis les réflexions de Port-Royal\*, reste encore une matière instable, en construction, au service de la description du mécanisme qui permet le passage de l'idée à l'énonciation et qui, de ce fait, ne peut être figée mais, au contraire, nécessite une certaine plasticité pour permettre à la Grammaire générale\* d'affiner son propos. Ainsi, comme le rappelle Foucault :

La grammaire générale ne vise pas à définir les lois de toutes les langues, mais à traiter, à tour de rôle, chaque langue particulière comme un mode d'articulation de la pensée sur elle-même [...] Elle établira la *taxinomie* de chaque langue. C'est-à-dire ce qui fonde en chacune d'elle la possibilité de tenir un discours.

De là les deux directions qu'elle prend nécessairement. Puisque le discours lie les parties comme la représentation de ses éléments, la grammaire générale devra étudier le fonctionnement représentatif des mots les uns par rapport aux autres : ce qui suppose d'abord une analyse du lien qui noue les mots ensemble (théorie de la proposition et singulièrement du verbe), puis une analyse des divers types de mots et de la manière dont ils découpent la représentation et se distinguent entre eux (théorie de l'articulation)<sup>482</sup>.

C'est donc bien une synthèse de la théorie propositionnelle de la Grammaire générale que propose Beauzée dans ses travaux mais, à l'égal de ses devanciers, ce travail de compilation et d'analyse conduit le grammairien et pédagogue à affiner la théorie ainsi qu'à énoncer de nouveaux concepts et de nouvelles terminologies qui conditionnent la grammaire scolaire pour les siècles à venir.

---

482 M. FOUCAULT, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 106.

Tableau de l'évolution de la théorie propositionnelle au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Terminologie utilisée en 2019 <sup>483</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Régnier-Desmarais 1706</b>	Membre du discours / de période affirmatif ou négatif : une vérité physique, morale ou une énonciation du discours familier.	Sujet + copule + attribut.	Proposition convertible : possibilité de permutation entre les propositions principale et subordonnée.				
<b>Buffier 1709</b>	Parties de l'oraison, dites également « phrases », et composant une période.	Sujet + verbe (obligatoires pour être complète).	Introduite par un modificatif, peut prendre une valeur copulative, disjonctive, adversative, conditionnelle, continuative, causale, dubitative, exceptive, concluante, marquer le temps ou impliquer un mode.				
<b>Girard 1747</b>	Appelée « frase ». A une définition sémantique, son sens doit être achevé. Délimitée par la ponctuation.	Sujet + attribution.	Une période = plusieurs sens particuliers réunis.  Membres de période liés par un conjonctif.  Dite « Frase compliquée » (du point de vue de l'énonciation).	Dite « frase incomplète ». S'oppose à la « frase complète » (un sujet, un verbe et un complément).	La « Frase relative » a un sens formé mais est liée à une autre « frase » pour former un total.	La « Frase relative » a un sens formé mais est liée à une autre « frase » pour former un total.	La « cohérence de frase » est une « frase construite », subalterne à une autre « frase construite ».
<b>Dumarsais 1722-1756</b>	Groupe de mots qui font un jugement énoncé.  La proposition est logique ou grammaticale.  Autant de propositions que de verbes.	Sujet + verbe + attribut.  La conjonction est extérieure à la proposition.	La proposition composée = plusieurs propositions partielles / relatives.  Plusieurs propositions = une période.  Le rapport des propositions s'appuie sur la valeur de la conjonction.	La proposition principale comporte dans sa structure une proposition incidente.	Proposition composée.	Proposition composée.  Il existe des propositions conditionnelle, causale, hypothétique, de but, etc.	La proposition incidente reprend les critères des relatives de 2019.  La proposition explicative s'oppose à la proposition déterminative ou restrictive.

483 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 1107 p.

Terminologie utilisée en 2019 <sup>484</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Beauzée 1756-1786</b>	La totalité des mots que l'on réunit pour transmettre la pensée.  Se divise en proposition logique et proposition grammaticale.  La proposition grammaticale se compose de l'ensemble des mots qui permettent l'expression de la proposition logique.	Sujet + verbe + attribut.	Elle est constituée par les propositions complexes.  Le conjonctif fait le lien entre les propositions quand elles constituent une période mais n'appartient pas à la proposition.  Le rapport induit par le conjonctif peut être copulatif, adversatif, disjonctif, explicatif, circonstanciel, conditionnel, causatif, transitif ou déterminatif.		Nommée proposition ambiguë en fonction de la situation d'énonciation.	L'une des propositions énonce les circonstances de l'autre.	Elle est dite proposition incidente ou accessoire.  Elle peut être déterminative ou explicative.  Peut aussi être nommée proposition ambiguë en fonction de la situation d'énonciation.

L'influence de Port-Royal sur la réflexion grammaticale du XVIII<sup>e</sup> siècle est décisive. En effet, comme le signale Chervel<sup>485</sup>, à la suite de la réflexion des Messieurs, les grammairiens des Lumières décomposent de manière systématique la proposition en trois parties qui sont le sujet, le verbe et l'attribut : « Là, toutes les fonctions du langage sont reconduites aux trois seuls éléments qui sont indispensables pour former une proposition »<sup>486</sup>. De même, les notions de « principale » et d'« incidente », formulées par les jansénistes\*, deviennent des pivots de la réflexion de la Grammaire générale\* dont les théoriciens, d'après Chervel « ne reconnaissent que [ces] deux notions »<sup>487</sup>. Ainsi, pour la Grammaire générale, et ce jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le sujet ou l'attribut est complété par une proposition, elle est appelée incidente. Elle est toujours liée au substantif, placée

484 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 1107 p.

485 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, pp. 193-194.

486 M. FOUCAULT, *op. cit.*, p. 108.

487 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 79.

après lui et introduite par un mot conjonctif, qui correspond au pronom relatif du début du XXI<sup>e</sup> siècle ; très proche de la relative dans sa forme en usage en 2019, le système des ellipses permet néanmoins de lui attribuer aussi les conjonctives en *que*. L'incidente, qui est une proposition partielle, s'oppose à la principale. De ce fait, elles ne sont pas placées à côté mais développent un rapport d'inclusion. La Grammaire générale reprend aussi à son compte la notion de « proposition composée » développée par Port-Royal, qui concerne tant la coordination que les propositions subordonnées conjonctives. À partir du moment où deux propositions sont réunies par une conjonction, l'on a affaire à une « proposition composée »<sup>488</sup>. La théorie propositionnelle s'est donc largement structurée pendant le siècle des Lumières et a posé les fondements de l'analyse logique tout en développant un métalangage\* inventif qui permet de manipuler les structures phrastiques en dépassant l'unité de référence du mot. Cependant, ces recherches, aussi pointues soient-elles, sont loin d'avoir une audience qui leur permette de rayonner mais aussi d'être contestées pour mieux évoluer. Ce sont les grammairiens de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui vont inscrire les réflexions de la Grammaire générale dans l'enseignement et, de ce fait, lui permettre d'atteindre un public plus large.

### **2.3 - La théorie propositionnelle dans les bouleversements linguistiques et pédagogiques de la Révolution française**

La période révolutionnaire se révèle un véritable creuset pour la réflexion sur la langue, sa théorisation grammaticale et sa pédagogie. Pour Chevalier :

Dans le grand tohu-bohu de la Révolution de 1789, les problèmes de langue vont jouer un rôle considérable. D'abord parce que la langue française, proclamée langue de la

---

488 *Ibid.*, p. 80.

Révolution, va affronter à l'extérieur l'éveil des nationalismes, à l'intérieur les oppositions régionales, marquées dans les dialectes et patois ; pour diffuser la volonté révolutionnaire, un immense travail de traductions et de diffusion du français va être entrepris. Ensuite parce que les Assemblées vont résonner des projets de réforme de l'éducation ; les orateurs, pénétrés des analyses de l'*Encyclopédie*, enthousiasmés par l'ampleur des vues de Rousseau, de Condillac, de Condorcet vont proposer des plans nouveaux d'éducation dans lesquels l'apprentissage du français jouera un rôle déterminant.<sup>489</sup>

Les travaux des théoriciens de la Grammaire générale\* donnent aux contemporains des événements révolutionnaires les fondements de la théorie propositionnelle qui leur permettent non seulement d'affiner les réflexions de leurs prédécesseurs sur le passage de l'idée à l'énonciation mais aussi d'élaborer des méthodes pédagogiques alliant une volonté normative sur cette langue, qui a été l'instrument de l'opresseur et doit devenir l'outil de libération de l'oppressé, à l'ambition de l'accès à l'éducation pour le plus grand nombre.

Chevalier résume cette démarche dans son *Histoire de la grammaire française* :

Pour mener cette révolution dans la langue, les grammairiens disposent d'un réseau de concepts bien établi. Le plus saisissant est sans doute, pour la syntaxe, l'analyse de la phrase en propositions principales, subordonnées et incidentes, articulées par la ponctuation, système doublé à l'intérieur des propositions, par la hiérarchisation des compléments. En découpant ainsi le discours, l'analyste dévoile les mécanismes de la pensée et, conjointement, propose des modèles de parole. En outre, grâce à Beauzée et surtout à Condillac, la langue, mise dans une perspective historique, est agent moteur de l'évolution des sociétés.<sup>490</sup>

Le champ de la réflexion linguistique et pédagogique révolutionnaire peut être sommairement divisé en trois grands axes : les théoriciens qui se rattachent à l'idéal rousseauiste et à la ligne politique montagnarde comme Domergue, ceux qui s'inscrivent contre les théories de Jean-Jacques et ne cautionnent pas la Terreur à l'égal des idéologues\* et, enfin, ceux qui, tout en participant à l'effusion réflexive, prennent leurs distances avec le mouvement révolutionnaire comme Sylvestre de Sacy.

489 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, pp. 89-90.

490 *Ibid.*, p. 90.

### 2.3.1 - Domergue : un remaniement constant de la théorie propositionnelle

a) L'homme : un grammairien au service de la Révolution

Urbain Domergue, « Entré de bonne heure chez les Doctrinaires »<sup>491</sup>, publie en 1778 sa *Grammaire française simplifiée*<sup>492</sup> « qu'il a, toute sa vie, augmenté[e], modifié[e] et amélioré[e] »<sup>493</sup>, ouvrage appuyé sur son expérience pédagogique et qui assure sa réputation. Partisan de la réforme de l'orthographe, il s'implique dans le projet révolutionnaire, il échange « avec les autres « grammairiens philosophes » »<sup>494</sup> dans le cadre du *Journal de la Langue Française* et il fait paraître en 1798 une *Grammaire générale analytique*<sup>495</sup> qui « s'adresse aux professeurs de Grammaire Générale des Écoles centrales et à ses collègues de l'Institut. »<sup>496</sup>

b) Sa théorie propositionnelle

Madeleine Reuillon-Blanquet rappelle que « Domergue a consacré sa vie à l'étude de la proposition grammaticale »<sup>497</sup> et c'est effectivement ce qu'il affirme dans sa *Grammaire générale analytique* : « Allons droit à la proposition, objet essentiel de la grammaire »<sup>498</sup>. Un basculement majeur s'effectue avec cette réflexion qui ouvre *La Grammaire française simplifiée*. En effet, jusqu'à présent, la Grammaire générale\* ne considérait l'étude de la

491 INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION, « Domergue (Urbain) », in *Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson, l'édition électronique*, [en ligne], pas de date de publication, [consulté le 2/11/2018], disponible sur <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2580>

492 U. DOMERGUE, *Grammaire française simplifiée ou traité d'orthographe*, Lyon, Domergue, 1778, 279 p. - iii p.

493 M. REUILLON-BLANQUET, « Quelques aspects de l'œuvre d'Urbain Domergue, « le grammairien patriote » », in *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Seconde série, n° 1, 1989, p. 65.

494 M. REUILLON-BLANQUET, *op. cit.*, p. 69.

495 U. DOMERGUE, *Grammaire générale analytique, distribuée en différents mémoires, lus et discutés à l'Institut national de France par Urbain Domergue, l'un de ses membres, et professeur de grammaire générale, à l'école centrale des Quatre-nations*, Paris, Houel, 1789-1799, 104 p.

496 M. REUILLON-BLANQUET, *op. cit.*, p. 70.

497 *Ibid.*, p. 66.

498 U. DOMERGUE, *op. cit.*, p. 34.

proposition et de la syntaxe que comme secondaire au regard de l'analyse des parties du discours. Domergue, pour sa part, pose comme fondamentale la distinction entre analyse grammaticale et analyse logique : « Une remarque essentielle est que les parties de la phrase peuvent se considérer logiquement ou grammaticalement. La logique en voit une dans plusieurs mots, & la grammaire presque dans chacun. »<sup>499</sup> Il ouvre ainsi le chemin à une bipartition de l'analyse qui fera florès dans les décennies à venir.

Dans cet ouvrage destiné à un public néophyte, il place sur le même plan les notions de « phrase », « période » et « proposition » : « Plusieurs mots tissés ensemble & formant un sens complet font ce qu'on appelle *proposition, période, phrase*. »<sup>500</sup> Il résout ainsi en quelques mots les distinctions subtiles de la Grammaire générale, tout en compliquant la perception du concept de proposition, par une volonté de vulgarisation radicale. Il pose néanmoins une distinction entre phrase et proposition. En effet, il considère que la phrase est composée de « cinq parties constituantes : le sujet, l'attribut ou le modificatif, la copule, le complément & l'indépendant »<sup>501</sup> alors que la proposition est constituée, comme l'affirme Port-Royal\*, du sujet, de l'attribut et de la copule car « Il n'est point de proposition qui n'ait ces trois parties »<sup>502</sup> et il explique toute dérogation à cette règle de construction par le procédé de l'ellipse<sup>503</sup>. L'on constate que la distinction entre phrase et proposition n'est pas aisée et que la fluctuation de sens quant à la définition de la phrase ne trouve pas sa résolution chez Domergue. L'on peut noter que le terme de « subordonné »<sup>504</sup> apparaît dans le cadre de l'explication de la concordance des temps entre attribut et sujet

---

499 *Id.*, *Grammaire française simplifiée, Nouvelle édition*, Paris, Durand, Lyon, Grabit, 1782, p. 205.

500 *Ibid.*, p. 201.

501 *Ibid.*, p. 202.

502 *Ibid.*

503 *Ibid.* p. 203.

504 *Ibid.*, p. 228.

sans pour autant trouver un développement qui puisse annoncer la hiérarchie propositionnelle qui sera affirmée au XIX<sup>e</sup> siècle.

Domergue ayant constamment fait évoluer sa théorie, la notion de proposition s'affine peu à peu. Ainsi, Reuillon-Blanquet mentionne-t-elle à propos de la quatrième édition de *Grammaire française simplifiée* :

le titre est légèrement différent : *Grammaire française simplifiée élémentaire* [...] L'auteur y affirme avec de plus en plus de précision sa conception de la grammaire et de l'enseignement de la grammaire [...] Car rien n'est définitif : il y aura toujours une règle à revoir ou à perfectionner. C'est pourquoi il remplace ici des appellations anciennes qui lui ont paru fausses par des dénominations nouvelles, plus conformes à la raison.<sup>505</sup>

Apparaissent alors une série d'appellatifs qui connaîtront une plus ou moins grande postérité : la « proposition ordinaire »<sup>506</sup> qui désigne proposition principale, la « proposition elliptique »<sup>507</sup> qui est le fondement du raisonnement propositionnel de Domergue censé refléter l'articulation de la pensée, la proposition « à double sujet »<sup>508</sup>, la proposition « complétive proche »<sup>509</sup> qui donne naissance au concept de complétive, la proposition « complétive éloignée »<sup>510</sup> qui désigne les circonstancielles antéposées, la proposition « complétive prochaine »<sup>511</sup> qui correspond aux relatives, la proposition « indéfinie »<sup>512</sup>, etc. À l'égal de l'abbé Girard, on constate que Domergue cherche à affiner son système en permanence, quitte à entrer dans des distinctions particulièrement subtiles, qui ne lui survivront pas en l'état, même si certaines appellations, comme celle de « complétive », sont néanmoins promises à un bel avenir.

---

505 M. REULLON-BLANQUET, *op. cit.*, p. 67.

506 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 92.

507 *Ibid.*

508 *Ibid.*

509 *Ibid.*

510 *Ibid.*

511 *Ibid.*

512 *Ibid.*

Enfin, dans sa *Grammaire générale*, le « premier Mémoire » développe un autre métalangage\* autour de la proposition : « le judicande », « le judicateur » et « le judicat »<sup>513</sup> que Reuillon-Blanquet définit comme « trois éléments logiques, essentiels [complétés] d'un quatrième, purement grammatical : - le complément qui sert à achever l'Idée commencée par le judicande, le judicat, ou un complément incomplet (le judicateur rejetant tout complément excepté la négation). »<sup>514</sup> Si la terminologie change, on retrouve dans cette architecture de la proposition la tripartition port-royaliste\*. Il n'y a donc pas à proprement parler de rénovation de la théorie propositionnelle mais plutôt une volonté d'appréhender le langage d'une autre manière et par un autre métalangage\*, ce qui, à défaut de révolutionner le système, ouvre la voie à une nouvelle approche et permet de prendre de la distance avec la doxa.

c) Le manque de reconnaissance de ses pairs

En dépit du travail ininterrompu de Domergue pour renouveler la pédagogie de la grammaire, la théorie propositionnelle et le métalangage, en 1795 (30 brumaire An III) quand un jury de la Convention délibère pour choisir les livres élémentaires pour l'enseignement, le choix se porte sur la *Grammaire* de Lhomond<sup>515</sup>, « de préférence à d'autres ouvrages plus « modernes » »<sup>516</sup>, choix étonnant puisque, comme le rappelle Chiss :

Le paradoxe ou plutôt le signe des contradictions politiques des révolutionnaires, c'est que le manuel choisi par la Convention *Les Éléments de la Grammaire française* de Lhomond (1780) était un ouvrage rédigé pour les collèges et conçu comme une introduction à l'étude du latin<sup>517</sup>,

513 *Ibid.*, p. 93.

514 M. REUILLON-BLANQUET, *op. cit.*, p. 70.

515 C.-F. LHOMOND, *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas, 1780, 89 p.

516 J.-C. CHEVALIER, « Analyse grammaticale et analyse logique : examen d'un dispositif scolaire », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 22-23, 1979, p. 154.

517 J.-L. CHISS, « La grammaire entre théorie et pédagogie », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 55.

et qu'il ne comporte dans son propos aucune mention de la théorie propositionnelle. Ainsi, en dépit du travail de fond fourni par la Grammaire générale pour construire un système de description de la langue qui dépasse l'unité du mot et qui centre son étude sur le français en se détachant du latin, les réflexes conservateurs se sont fait sentir, y compris de la part des révolutionnaires, qui ont préféré se référer à la tradition plutôt que de suivre les propositions de l'un des leurs en matière d'éducation et de transmission de la langue.

### 2.3.2 - Les idéologues

L'Idéologie\* est définie par Marc Régaldo comme une « science de la genèse et de l'association des idées, [...] fondement d'un édifice dont la « science sociale » doit être le couronnement. »<sup>518</sup> Au cours de la période révolutionnaire, les idéologues\* s'inscrivent dans un courant intellectuel initié par « Bacon, puis fond[é] solidement par Locke, et prolong[é] par Condillac, qui représente pour eux l'état dernier (mais non définitif) du savoir »<sup>519</sup> qu'ils entendent s'approprier et dépasser. Outre la recherche théorique, les idéologues réfléchissent à une pédagogie adressée au plus grand nombre : « Instruction, culte civique, théâtre, beaux-arts, tout, sous l'impulsion de gens versés dans l'idéologie, doit tendre vers un même but. Véritable totalitarisme éducatif qui vise à façonner les esprits et les cœurs. »<sup>520</sup> La dimension scolaire est donc au centre de leur réflexion et le travail de Condillac<sup>521</sup>, au service de la famille de Parme, ou celui de Destutt de Tracy<sup>522</sup>,

---

518 M. RÉGALDO, « Lumières, élite, démocratie : la difficile position des idéologues », in *Dix-huitième Siècle*, n° 6, *Lumières et Révolution*, 1974, p. 196.

519 J.-C. LECOUTRE, « Le discours pédagogique des Idéologues et l'héritage de la pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Revue du Nord*, tome 78, n° 317, Octobre-décembre, *Les débuts de l'École École républicaine (1792-1802)*, 1996, p. 896.

520 M. RÉGALDO, *op. cit.*, p. 207.

521 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, 356 p.

522 A. DESTUTT DE TRACY, *Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République française*, Paris, Didot, Didot et Debray, An IX, 359 p.

pour les écoles centrales\*, montre assez l'importance de cet aspect de la pédagogie des idéologues. Tristan Hordé signale néanmoins la particularité de cette réflexion par rapport à leur prédécesseurs :

Le projet idéologique, cependant, s'éloigne du projet encyclopédique. La diffusion des sciences (des lumières, de la vérité) devrait passer maintenant par les voies scolaires, par un réseau d'institutions publiques hiérarchisées en niveaux (écoles primaires, écoles centrales, écoles spéciales) ; ensemble bien différent du cadre où s'inscrit l'Encyclopédie<sup>523</sup>.

Il rappelle également le rôle fondamental que donnent les idéologues à la Grammaire générale\* qui doit permettre « non plus [de] nommer les choses, mais [de] savoir interpréter les signes et comprendre les règles de leur usage, pour pouvoir construire celles de la société »<sup>524</sup>. Brigitte Schlieben-Lange et Franz Knapstein<sup>525</sup> ont montré que ce mouvement ne se cantonne pas à un petit cercle parisien mais qu'il a un vaste rayonnement dans les écoles centrales départementales, en Belgique et en Italie.

### 2.3.2.1 - Condillac : le fondateur d'une autre didactique de la langue

a) L'homme : la figure tutélaire de l'Idéologie

Etienne Bonnot de Condillac est le penseur de référence pour les idéologues\*. François Picavert le décrit comme un « spiritualiste et théiste, mais phénoméniste »<sup>526</sup> qui « applique l'analyse à l'étude de l'histoire, de l'économie politique, de la grammaire et des mathématiques. »<sup>527</sup>

---

523 T. HORDÉ, « Les Idéologues : théorie du signe, sciences et enseignement », in *Langages*, 11<sup>e</sup> année, n° 45, *Formation des discours pédagogiques*, 1977, p. 63.

524 *Ibid.*

525 B. SCHLIEBEN-LANGE, F. KNAPSTEIN, « L'expérience révolutionnaire des Idéologues et leurs théories sémiotiques et linguistiques », in *Linx*, n° 15, *Langue et révolution*, 1986, pp. 133-145.

526 F. PICAVERTE, *Les Idéologues, essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc. en France depuis 1789*, [1<sup>ère</sup> édition 1891], New-York, Burt Franklin, 1971, p. 22.

527 *Ibid.*

## b) Sa conception de la langue et de la grammaire

À partir de 1746, avec la publication de son *Essai sur l'origine des langues*<sup>528</sup>, il donne un souffle nouveau à la Grammaire générale\*, lui faisant prendre, selon Chevalier, « sa force historique et sociale. »<sup>529</sup> Pour Condillac, la méthode analytique est universelle et peut s'appliquer à toutes les disciplines. Dans le domaine particulier de la langue, il considère que « Toute langue est une méthode analytique et toute méthode analytique est une langue. »<sup>530</sup> Ainsi, comme le rappelle Hordé, « sa grammaire et sa logique se fondent sur le même schéma que la « langue des calculs », l'algèbre. »<sup>531</sup> Cependant, au-delà de cette méthodologie - établir le système de formation de la langue, l'analyser puis en « décomposer les éléments constitutifs »<sup>532</sup> - l'expérience d'enseignant de Condillac l'a conduit à penser le caractère essentiel de l'apprentissage de la langue, et donc de sa pédagogie, dans la construction d'une société car « la maîtrise (pratique et réfléchie) des signes est la condition nécessaire des progrès de l'esprit. »<sup>533</sup> Le travail de Condillac sur la langue prend alors non seulement une dimension théorique et didactique, avec son *Cours professé au Prince de Parme*<sup>534</sup>, mais initie aussi la réflexion politique qui conduira à la volonté d'établissement d'un système éducatif à l'échelle nationale par ses successeurs<sup>535</sup>. Pour Hourdé la démarche condillacienne suit les principes suivants :

La langue commune, selon la définition reprise de Condillac, est à la fois, et pour tous, moyen de communication et moyen de penser. Et le partage des rôles sociaux ne passe pas pour l'Idéologie par l'autonomie du discours scientifique par rapport à la langue

---

528 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Essai sur l'origine des langues*, [1<sup>ère</sup> édition 1746], Paris, Vrin, 2014, 352 p.

529 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, pp. 88-89.

530 E. BONNOT DE CONDILLAC, *La Langue des calculs, Nouvelle édition*, [1<sup>ère</sup> édition 1798], Paris, Sandoz et Fishbacher, 1877, p. 1.

531 T. HORDÉ, *op. cit.*, p. 49.

532 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 91.

533 J.-C. LECOUTRE, *op. cit.*, p. 897.

534 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, 356 p.

535 A. DESTUTT DE TRACY, *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, Paris, Veuve Panckoucke, An IX, 80 p.

commune, mais par l'usage plus ou moins adéquat que fera le Sujet des signes fournis par la société, par son aptitude à inventer de nouvelles combinaisons. Tous les individus, ce que la loi assure, disposent des mêmes droits pour devenir ce que leur nature les autorise à être. A cet égard, la théorie du langage est centrale dans l'Idéologie ; c'est à partir de cette théorie que serait réglé au mieux le rapport entre métalangue et langue ; or cette amélioration est une des conditions de tout progrès social lié à la diffusion des connaissances. L'école serait dans la République le lieu par excellence de l'égalité, puisque chacun y obtiendrait les moyens linguistiques correspondant à ses aptitudes naturelles et à ses choix d'individu libre<sup>536</sup>.

### c ) Sa pédagogie et sa théorie propositionnelle

D'un point de vue pédagogique, c'est dans le *Cours professé au Prince de Parme* publié en dix tomes, qui regroupe les leçons que Condillac a données à l'infant de Parme, don Ferdinand, de 1757 à 1766, qu'il expose sa théorie grammaticale<sup>537</sup>. Comme le souligne Chevalier, cet ouvrage « relève des principes de la Grammaire générale [...] bien que nombre d'intuitions n'appartiennent qu'à lui. »<sup>538</sup> Cette théorie est mise en application dans son *Art d'écrire*<sup>539</sup>. En réalité, dans ces deux ouvrages, Condillac fait considérablement évoluer la théorie de la proposition. S'il rejoint la Grammaire générale en affirmant qu'« un jugement exprimé avec des mots, est ce qu'on nomme *proposition* »<sup>540</sup>, il s'en détache en posant que cette proposition est systématiquement composée « d'un sujet, d'un verbe & d'un attribut »<sup>541</sup>. En effet, dans cette définition, Condillac abandonne la notion de copule pour initier une approche qui donne naissance à la théorie qui se développe tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant sa pratique de l'ellipse -

536 T. HORDÉ, *op. cit.*, p. 56.

537 E. BONNOT DE CONDILLAC, *op. cit.*, 356 p.

538 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 88.

539 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Œuvres complètes : art de penser et art d'écrire*, Tome cinquième, [1<sup>ère</sup> édition 1775], Paris, Lecointe et Durez, Tourneux, 1821, 534p.

540 *Id.*, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 93.

541 *Ibid.*, p. 103.

qui lui permet de légitimer son système<sup>542</sup> - peut le conduire à réintroduire le verbe *être*, qu'il nomme alors « *verbe substantif* »<sup>543</sup>, pour les besoins de certaines démonstrations<sup>544</sup>.

Il soutient que « tout discours est une proposition, ou une suite de propositions »<sup>545</sup>, affirmation que l'on retrouve dans la théorie de la Grammaire générale. Le discours, qui concourt au développement d'une pensée, peut également être appelé « *période* »<sup>546</sup>, dont les différentes parties, « distinguées par des repos »<sup>547</sup> sont appelées « *membres* »<sup>548</sup> ou « *phrase* »<sup>549</sup>, termes qui renvoient à la notion de proposition<sup>550</sup>. Ces différents membres sont reliés entre eux par des rapports de « subordination »<sup>551</sup>, constitués d'une proposition « principale »<sup>552</sup>, qui se caractérise par « un sens fini »<sup>553</sup>, et de propositions « subordonnées »<sup>554</sup> dont le sens est « suspendu & fait attendre la proposition principale »<sup>555</sup>. Les exemples donnés par Condillac pour ces propositions subordonnées correspondent parfois à des groupes infinitifs<sup>556</sup> ou à des groupes participiaux<sup>557</sup>. Ces subordonnées sont donc « des accessoires du verbe de la proposition principale »<sup>558</sup> et le rapport entre les deux propositions est « indiqué par des conjonctions, ou des prépositions »<sup>559</sup>. Critiquant cette thèse, Chervel parle de « violation flagrante d'un des principes fondamentaux de la Grammaire générale : le verbe, qui est toujours le verbe *être*,

542 *Ibid.*, p. 100.

543 *Ibid.*, p. 119.

544 *Ibid.*, p. 103.

545 *Ibid.*, p. 93.

546 *Ibid.*, p. 99.

547 *Ibid.*

548 *Ibid.*

549 *Id.*, *Œuvres complètes : art de penser et art d'écrire*, Tome cinquième, [1<sup>ère</sup> édition 1775], Paris, Lecoq et Durez, Tourneux, 1821, p. 249.

550 *Ibid.*, p. 227.

551 *Id.*, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 94.

552 *Ibid.*

553 *Ibid.*, p. 95.

554 *Ibid.*, p. 94.

555 *Ibid.*, p. 95.

556 *Ibid.*, p. 94.

557 *Ibid.*, p. 98.

558 *Ibid.*, p. 300.

559 *Ibid.*

n'a pas de complément. »<sup>560</sup> En effet, en passant d'un verbe attributif à un verbe transitif, Condillac modifie la théorie propositionnelle proposée par Port-Royal et ouvre des perspectives jusqu'alors insoupçonnées. D'un point de vue notionnel et terminologique, apparaît aussi le principe de proposition « indépendante »<sup>561</sup> pour désigner des propositions qui ont un lien entre elles d'un point de vue du sens mais pas de la syntaxe et qui ont un « sens fini »<sup>562</sup>. Il y a donc une véritable évolution tant en ce qui concerne la théorie que le métalangage\* dans ces deux ouvrages.

En revanche, fidèle en cela à la Grammaire générale, Condillac conserve la notion d'« incidente »<sup>563</sup> telle qu'elle est développée par ses devanciers, avec son opposition entre déterminative et explicative<sup>564</sup>, mais il intègre le conjonctif à la proposition principale<sup>565</sup>. Il maintient également la distinction posée entre les « propositions simples »<sup>566</sup> et les « propositions composées »<sup>567</sup>.

En définitive, Condillac prend des libertés avec le système de la Grammaire générale tout en conservant les grandes lignes de son architecture. Il affine la théorie propositionnelle en changeant la fonction du verbe dans la proposition, ouvrant la voie à une autre approche de l'analyse logique. Ainsi, Léon, en s'appuyant sur les réflexions de Sonia Branca, considère que l'évolution théorique proposée par Condillac :

déplace l'opposition entre grammaire et rhétorique dans l'analyse de la phrase, grâce à [l]a théorie de la subordination. Chez Condillac, l'affirmation qui sous-tendait la proposition dans la grammaire générale perd de son importance au profit des rapports entre les idées. Le jugement devient tout acte mental qui met en rapport un nombre indéterminé d'idées envisagées simultanément. Cette simultanéité agit dans le rapport

560 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 81.

561 E. BONNOT DE CONDILLAC, *op. cit.*, p. 100.

562 *Ibid.*

563 *Ibid.*, p. 94.

564 *Ibid.*, pp. 96-97.

565 *Ibid.*, p. 299.

566 *Ibid.*, p. 103.

567 *Ibid.*

de subordination entre propositions. Condillac analyse de façon homogène les éléments constituant la proposition et ceux de la période. De ce fait il envisage celle-ci comme une portion de discours participant à la fois de la rhétorique et de la grammaire, anticipant la conception de la phrase comme unité discursive.<sup>568</sup>

Si l'on ajoute à ces réflexions théoriques et métalinguistiques\* le travail pédagogique mené auprès du futur Ferdinand I<sup>er</sup>, duc de Parme, l'on comprend que Condillac soit considéré comme un maître à penser pour les idéologues, en particulier pour Destutt de Tracy, mais aussi comme le fondateur de la grammaire scolaire.

### 2.3.2.2 - Destutt de Tracy : pour une grammaire idéologique

a) L'homme : un idéologue et un révolutionnaire

La Société des idéologues\* est constituée de Lakanal, Destutt de Tracy, Cabanis, Volney, Garat et Daunou<sup>569</sup> pour ses membres les plus illustres. C'est Destutt de Tracy qui a choisi le terme d'« idéologie », en s'inspirant de Condillac, qui optait plutôt pour « psychologie », afin de fonder une « science des idées »<sup>570</sup>. Ainsi, selon Picavert, pour Destutt de Tracy « la connaissance de la génération de nos idées est le fondement de la grammaire, de la logique\*, de l'instruction et de l'éducation, de la morale et de la politique. »<sup>571</sup>

b) Sa conception du travail sur la langue

S'inscrivant dans une filiation prestigieuse : Bacon, Hobbes, Descartes, Locke<sup>572</sup>, Arnould, Lancelot, Nicole<sup>573</sup> et, bien entendu, Condillac, Destutt de Tracy « achèvera de

568 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 10.

569 F. PICAVERTE, *Les Idéologues, essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc. en France depuis 1789*, [1<sup>ère</sup> édition 1891], New-York, Burt Franklin, 1971, 628 p.

570 BIU SANTÉ PARIS, « Histoire de la psychologie française au XIXe siècle », S. NICOLAS, [en ligne], 2002, [consulté le 08/11/2018], disponible sur <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/psychologie.php>

571 F. PICAVERTE, *op. cit.*, p. 28.

572 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 96.

573 F. PICAVERTE, *op. cit.*, p. 18.

donner un statut théorique à l'entreprise de la Grammaire générale [...] en l'inscrivant dans l'ensemble des sciences. »<sup>574</sup> C'est pendant son emprisonnement sous la Terreur que Destutt de Tracy jette les premières réflexions qui donnent naissance aux *Éléments d'Idéologie*<sup>575</sup>. Chevalier rappelle que « L'histoire de l'Idéologie est liée à l'histoire de la Révolution [et] [l]e grammairien participe à cette grande aventure, riche du prestige des grammairiens philosophes. »<sup>576</sup> Ainsi, le second tome, la *Grammaire*<sup>577</sup> reprend-il la méthodologie condillacienne en passant du discours à la proposition, puis aux parties du discours, puisqu'en réalité « ce que l'on appelle improprement les éléments, les parties du discours, ce sont réellement les éléments, les parties de la proposition »<sup>578</sup>, pour s'achever sur la syntaxe et la construction<sup>579</sup>. Il prétend par son œuvre dépasser les avancées théoriques de ses devanciers car, selon lui, « aucun grammairien jusqu'à présent, n'a connu en quoi consiste jusqu'à présent l'opération de juger, et [...] c'est là la principale cause pour laquelle les meilleurs esprits et les têtes les plus fortes ne nous ont encore donné que de mauvaises théories du langage. »<sup>580</sup> C'est ainsi qu'il aboutit à une définition de la proposition qui part de l'analyse du fonctionnement de la pensée : « Il faut donc, pour exprimer un jugement, énoncer les deux idées dont l'une contient l'autre, plus l'acte de l'esprit qui aperçoit ce rapport. C'est ce que l'on appelle le sujet, l'attribut, et le signe de l'affirmation qui les unit. Or, c'est ce qui constitue une proposition. »<sup>581</sup> L'on constate que, si Destutt de Tracy fonde bien sa théorie propositionnelle sur une partie des réflexions des grammairiens qui l'ont précédé, en revanche, la dimension idéologique de sa réflexion

574 J.-C. CHEVALIER, *op.cit.*, p. 96.

575 B. SCHLIEBEN-LANGE, F. KNAPSTEIN, « Les Idéologues avant et après Thermidor », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 271, 1988, p. 47.

576 J.-C. CHEVALIER, *op.cit.*, p. 91.

577 A. DESTUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie, Seconde partie, Grammaire*, Paris, Courcier, An XI - 1803, 454 p.

578 *Ibid.*, p. 37.

579 *Ibid.*, pp. xiii-xiv.

580 *Ibid.*, p. 24.

581 *Ibid.*, p. 28.

transforme la notion de copule en opération de l'esprit même s'il précise qu'« il n'y a pas de proposition sans l'adjectif *étant* »<sup>582</sup>. Il ajoute que « ce qui constitue [le discours] en proposition »<sup>583</sup> est la forme du verbe, sa flexion, qu'« Il n'y a point de proposition sans verbe exprimé ou sous-entendu »<sup>584</sup> et que « les seuls éléments de la proposition absolument nécessaires, sont un sujet et un attribut, un nom et un verbe »<sup>585</sup>. Destutt de Tracy établit donc une transposition, en termes grammaticaux, des opérations de l'esprit en s'appuyant sur les recherches de ses prédécesseurs dans le cadre de la Grammaire générale\*, tout en proposant des évolutions dans la compréhension de ce phénomène.

#### c) Sa théorie propositionnelle

Dans la lignée du maître, il reprend la définition condillacienne du discours c'est-à-dire qu'il est « composé de propositions, d'énoncés de jugement »<sup>586</sup>. De ce fait, pour Destutt de Tracy, « Souvent, un seul de nos mots représente une proposition toute entière, exprime un jugement complet »<sup>587</sup>. En effet, si la proposition est un énoncé de jugement, les interjections et certaines conjonctions permettent d'exprimer à elles seules l'ensemble d'un ressenti du locuteur. Il en va de même pour les pronoms. D'un point de vue formel, Destutt de Tracy reconnaît l'existence de la proposition « principale »<sup>588</sup>, de l'« incidente »<sup>589</sup>, de l'« elliptique »<sup>590</sup> et de la « subordonnée »<sup>591</sup>. La théorie propositionnelle telle qu'elle sera développée dans la grammaire scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle est en train de prendre tournure.

---

582 *Ibid.*, p. 70.

583 *Ibid.*, p. 29.

584 *Ibid.*, p. 47.

585 *Ibid.*, p. 425.

586 *Ibid.*, p. 35.

587 *Ibid.*, p. 40.

588 *Ibid.*, p. 49.

589 *Ibid.*

590 *Ibid.*, p. 54.

591 *Ibid.* p. 179.

Les idéologues voient donc la proposition comme la transposition sous forme verbale des pensées qui soit se créent en un instant dans l'esprit, soit s'y déroulent avec une rapidité fulgurante. Foucault rappelle que, selon les penseurs de l'Idéologie\*, :

[le langage] analyse la représentation selon un ordre nécessairement successif : les sons, en effet, ne peuvent être articulés qu'un à un ; le langage ne peut pas représenter la pensée, d'emblée, dans sa totalité ; il faut qu'il la dispose partie par partie selon un ordre linéaire. Or, celui-ci est étranger à la représentation. Certes, les pensées se succèdent dans le temps, mais chacune forme une unité, soit qu'on admette avec Condillac que tous les éléments d'une représentation sont donnés en un instant et que seule la réflexion peut les dérouler un à un, soit qu'on admette avec Destutt de Tracy qu'ils se succèdent avec une rapidité si grande qu'il n'est pratiquement pas possible d'en observer ni d'en retenir l'ordre. Ce sont ces représentations, ainsi resserrées sur elles-mêmes, qu'il faut dérouler dans la proposition : pour mon regard, « l'éclat est intérieur à la rose » ; dans mon discours, je ne peux éviter qu'il la précède ou la suive [...] si « la pensée est une opération simple », « son énonciation est une opération successive »<sup>592</sup>.

C'est pourquoi Destutt de Tracy insiste sur l'importance de la construction pour l'intelligibilité du discours et souligne le rôle de l'organisation de la proposition dans ce procès :

L'ordre direct, l'ordre conforme à la marche de la pensée, est donc, non-seulement que toute proposition commence par le sujet, et finisse par l'attribut ; mais encore, que tout sujet commence par un nom, et tout attribut par le verbe *être* : et ce principe s'étend et se retrouve dans toutes les propositions incidentes ou subordonnées, qui se rencontrent dans les propositions principales.<sup>593</sup>

Destutt de Tracy accompagne sa réflexion pédagogique d'un plan d'enseignement qui pose les fondements de l'Éducation Nationale bien que, comme le soulignent Tristan Hordé et Jean-Claude Lecoutre, ce système « introduit et théorise la séparation stricte, quasi naturelle, entre deux ordres d'enseignement « essentiellement différents », l'un pour la « classe des savants », l'autre pour la « classe ouvrière » »<sup>594</sup>, limitant le contenu

592 M. FOUCAULT, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, pp. 96-97.

593 A. DESTUTT DE TRACY, *op. cit.*, p. 179.

594 J.-C. LECOUTRE, « Le discours pédagogique des Idéologues et l'héritage de la pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Revue du Nord*, tome 78, n° 317, Octobre-décembre, *Les débuts de l'École républicaine (1792-1802)*, 1996, pp 895-896.

transmis aux élèves issus de cette dernière. En effet, il considère que « La grammaire générale, science de l'interprétation des signes, n'est utile qu'à ceux qui auront la charge de diriger la République, qu'aux savants, qu'aux législateurs »<sup>595</sup>. L'on peut noter la persistance d'un certain élitisme aristocratique dans cette conception républicaine de l'enseignement, en dépit du désir des idéologues de se départir de l'ordre ancien. Néanmoins, on constate que « Les propositions des Idéologues ont cependant eu une influence déterminante dans la formation de l'université napoléonienne, dans la mesure où elles pouvaient être réutilisées pour justifier le nouvel ordre scolaire. »<sup>596</sup>

### 2.3.2.3 - Thurot & Harris : la synthèse de la théorie propositionnelle dans la Grammaire générale au XVIII<sup>e</sup> siècle

a) L'homme : un commentateur qui donne une autre dimension à l'œuvre commentée

François Thurot, idéologue\* formé à l'École normale\* et disciple de Condillac<sup>597</sup>, traduit et adapte en 1796<sup>598</sup>, à la demande de Dominique Joseph Garat, ministre de la République, l'*Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*<sup>599</sup> de l'anglais James Harris<sup>600</sup>. Il préface l'ouvrage avec « un tableau de la science grammaticale depuis le siècle d'Alexandre jusqu'à nos jours »<sup>601</sup>. C'est le premier travail de synthèse de cette ampleur proposé par la grammaire française. On y retrouve la filiation entre les

595 T. HORDÉ, « Les Idéologues : théorie du signe, sciences et enseignement », in *Langages*, 11<sup>e</sup> année, n° 45, *Formation des discours pédagogiques*, 1977, pp. 56-57.

596 *Ibid.*, p. 63.

597 J. STEFANINI, « Harris (James), *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par François Thurot (1976) », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 55, fasc. 2, *Histoire (depuis l'Antiquité)*, Geschiedenis (sedert de Oudheid), 1977, p. 540.

598 J.-R. ARMOGHATE, « James Harris, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques de François Thurot, édition, introduction et notes par André Joly », in *Revue Philosophique de Louvain*, quatrième série, tome 74, n° 21, 1976, p. 126.

599 J. HARRIS, *Hermès, ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, Ouvrage traduit de l'anglais, avec des remarques et des additions ; par François THUROT, Paris, Imprimerie de la République, An VI, CXIX-415 p.

600 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 94.

601 *Ibid.*

grammairiens grecs<sup>602</sup>, latins<sup>603</sup>, humanistes<sup>604</sup>, Bacon<sup>605</sup>, Descartes<sup>606</sup>, Vaugelas<sup>607</sup>, Port-Royal<sup>608</sup>, Régnier-Desmarais, Buffier<sup>609</sup>, Dumarsais<sup>610</sup>, Girard<sup>611</sup>, Beauzée<sup>612</sup>, Locke<sup>613</sup>, Condillac<sup>614</sup>, qui a produit avec sa grammaire « l'ouvrage le plus parfait qui existe en ce genre dans aucune langue »<sup>615</sup>, et enfin Harris, dont l'ouvrage « contient la partie la plus importante de leur doctrine [jusqu'à Domergue<sup>616</sup> pour ce qui relève des remarques de Thurot] »<sup>617</sup>. L'on constate que, par ce tableau, Thurot établit une généalogie de la réflexion grammaticale qui n'a pas perdu de sa pertinence.

#### b) Son travail sur la théorie propositionnelle de Harris

En ce qui concerne le concept de proposition, Thurot ne mentionne son apparition qu'à partir de Dumarsais<sup>618</sup> et attribue à Condillac le développement de la théorie propositionnelle<sup>619</sup>. En outre, il est manifeste qu'il considère les réflexions de Harris en la matière comme fondamentales puisque c'est par elles qu'il commence son ouvrage. Il rappelle ainsi l'interdépendance entre rhétorique, logique\* et grammaire :

Il n'est absolument pas nécessaire de considérer ces arts séparément les uns des autres ; on peut observer, si l'on veut, la liaison intime qui les unit. La grammaire est également nécessaire à chacun des deux autres ; et quoique la logique pût exister indépendamment de la rhétorique ou de la poésie, une logique saine et exacte est

---

602 J. HARRIS, *op. cit.*, pp. xv-xxiii.

603 *Ibid.*, pp. xxiii-xxix.

604 *Ibid.*, pp. liv-lvj et iix-lxvi.

605 *Ibid.*, p. lviii.

606 *Ibid.*, p. xil.

607 *Ibid.*, p. lxxii.

608 *Ibid.*, p. lxxiii.

609 *Ibid.*, p. lxxviii.

610 *Ibid.*, p. lxxx.

611 *Ibid.*, p. lxxxvii.

612 *Ibid.*, p. xcvi.

613 *Ibid.*, p. xcvi.

614 *Ibid.*

615 *Ibid.*, p. c.

616 *Ibid.*, p. 410.

617 *Ibid.*, p. civ.

618 *Ibid.*, p. lxxxiii.

619 *Ibid.*, pp. ci-cii.

néanmoins tellement nécessaire à la pratique de ces deux arts, que sans elle leurs productions ne seroient que des futilités harmonieuses.<sup>620</sup>

La fusion progressive entre logique et grammaire, qu'a connue la Grammaire générale\* au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, est donc entérinée par Harris et son adaptateur idéologue. L'ouvrage dresse ensuite une typologie des propositions « affirmatives », « interrogative[s] », « impérative[s] »<sup>621</sup>, « optative[s] ou suppliante[s] »<sup>622</sup> qui sont regroupées en deux grandes catégories : les actes d'« affirmation » et ceux de « volonté »<sup>623</sup>. La définition donnée pour la proposition demeure essentiellement sémantique et se rapproche plus de la logique que de la grammaire. En définitive, c'est plutôt le commentaire de Thurot<sup>624</sup>, renvoyant aux travaux de Dumarsais<sup>625</sup>, qui permet réellement de faire un bilan synthétique de la théorie propositionnelle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, travail qui sert de référence, entre autres, à la première grammaire scolaire\*.

### 2.3.3 - Sylvestre de Sacy : de la didactique à la pédagogie

a) L'homme : la recherche d'une stabilité dans une période riche en bouleversements

C'est néanmoins Antoine-Isaac Sylvestre de Sacy, un orientaliste, qui, avec ses *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants*<sup>626</sup>, dédiés à son fils<sup>627</sup> Victor<sup>628</sup>, se rapproche le plus de la démarche de la grammaire scolaire dont on verra le développement au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles. À travers une succession de courts chapitres

620 *Ibid.*

621 *Ibid.*, p. 13.

622 *Ibid.*, p. 14.

623 *Ibid.*, p. 16.

624 *Ibid.*, pp. 18-23.

625 *Ibid.*, p. 23.

626 A.-I. SILVESTRE DE SACY, *Principes de Grammaire générale, mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Lottin, An VII - 1799, 185 p.

627 *Ibid.*, pp. ix-xi.

628 P. LOWERS, P. SWIGGERS, « Sylvestre de Sacy (1758-1838) », in J. BOURQUIN, *Les prolongements de la Grammaire générale en France au XIX<sup>e</sup> siècle : colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002*, Laseldi, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2005, p. 62.

illustrés par des exemples d'une grande simplicité, Sacy propose une synthèse exigeante des avancées de la Grammaire générale\* depuis les premières réflexions des Messieurs de Port-Royal\* ainsi que des propositions nouvelles en didactique de la grammaire. Issu de la bourgeoisie traditionnelle et janséniste<sup>629</sup>, Sacy ne participe que fort peu aux événements révolutionnaires et, pendant la Terreur<sup>630</sup>, préfère une retraite studieuse à Orgnes, près de Nanteuil-le-Haudoin<sup>631</sup>, à l'exil.

#### b) Sa théorie propositionnelle

Pensés pour s'adresser à un jeune public, les *Principes* s'ouvrent sur une définition de la proposition qui rejoint la théorie des idéologues\*. La proposition est constituée « d'un Sujet, d'un Attribut et d'un Verbe »<sup>632</sup> qui « servent à donner aux autres la connoissance des objets qui sont présents à notre esprit, et du jugement que nous en portons. »<sup>633</sup> Le verbe occupe une place cruciale dans cette définition de la proposition puisque c'est lui qui « donne vie au discours qui sans lui seroit mort et inintelligible »<sup>634</sup>. Il entérine aussi la notion de subordination, concept formulé en tant que tel par Condillac<sup>635</sup> puis par les idéologues<sup>636</sup>. Il considère que la proposition subordonnée est le complément d'une autre proposition<sup>637</sup>, ce que l'on retrouve sous le nom de « *propositions complémentaires* »<sup>638</sup> dans l'analyse que Chervel donne de ce travail et qui regroupe, selon

629 A. ROUSSEAU, « Sylvestre de Sacy et la structure de la proposition », in J. BOURQUIN, *Les prolongements de la Grammaire générale en France au XIXe siècle : colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002*, Laseldi, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2005, p. 46.

630 C. PETIT-DUTAILLIS, « La vie de Sylvestre de Sacy », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 82<sup>e</sup> année, n° 1, 1938, pp. 65-68.

631 R. DUSSAUD, « L'activité académique de Sylvestre de Sacy », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 82<sup>e</sup> année, n° 1, 1938, p. 102.

632 A.-I. SILVESTRE DE SACY, *op. cit.*, p. 1.

633 *Ibid.*, pp. 2-3.

634 *Ibid.*, p. 5.

635 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 94.

636 A. DESTUTT DE TRACY, *Éléments d'idéologie, Seconde partie, Grammaire*, Paris, Courcier, An XI - 1803, p. 179.

637 A.-I. SILVESTRE DE SACY, *op. cit.*, p. 63.

638 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 213.

lui, la future classe des complétives. Sacy attribue un rôle d'« exposant »<sup>639</sup> à la conjonction (catégorie à laquelle il rattache les pronoms relatifs<sup>640</sup>) qui a pour fonction de déterminer « la nature du rapport »<sup>641</sup> entre les propositions mais n'est plus rattaché particulièrement à l'une ou l'autre des propositions, sur le modèle de ce que propose Dumarsais<sup>642</sup>.

En ce qui concerne la terminologie, il reprend les appellations de propositions « principale » et d'« incidente »<sup>643</sup> pour ce qui relève de la construction mais il propose également un classement relevant du sémantisme avec les propositions « indicatives, interrogatives, optatives, conditionnelles et suppositives, subordonnées ou subjunctives »<sup>644</sup>. Les deux classes peuvent se combiner et fusionner, ainsi une incidente peut être indicative quand elle exprime un « jugement de notre esprit »<sup>645</sup> mais devient subordonnée ou subjunctive si elle traduit « un désir, une volonté, un ordre, une défense, une nécessité, une convenance »<sup>646</sup>. Le rapport entre les propositions est un rapport de « Dépendance »<sup>647</sup> et il s'exprime par « les Conjonctions et par les Modes des Verbes »<sup>648</sup>.

On le constate, le court traité de Sacy pose les fondements de la grammaire scolaire en alliant un désir de pédagogie bienveillante mais exigeante à des intuitions fulgurantes, qui deviennent la norme dans les siècles suivants<sup>649</sup>. Sacy assure donc d'un point de vue grammatical la transition entre la Grammaire générale et la grammaire scolaire, comme il

---

639 A.-I. SILVESTRE DE SACY, *op. cit.*, pp. 66-67.

640 *Ibid.*, p. 75.

641 *Ibid.*, p. 67.

642 ENCCE, ACADEMIE DES SCIENCES, D. DIDEROT, (sous la direction de), *Edition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie*, [1<sup>ère</sup> édition 1751-1772], volume III, p. 87, [en ligne], 2017, [consulté le 11/10/2018], disponible sur <http://encce.academie-sciences.fr/encyclopedie/>

643 A.-I. SILVESTRE DE SACY, *op. cit.*, p. 73.

644 *Ibid.*, p. 131.

645 *Ibid.*, p. 134.

646 *Ibid.*

647 *Ibid.*, p. 168.

648 *Ibid.*

649 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 75.

maintient d'un point de vue académique une continuité dans une époque particulièrement tourmentée en matière de politique<sup>650</sup>, traversant les différents régimes avec l'érudition comme unique ligne de conduite.

**Tableau de l'évolution de la théorie propositionnelle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**

Terminologie utilisée en 2019 <sup>651</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Domergue 1778-1799</b>	Objet essentiel de la grammaire.	Sujet + copule + attribut.  ou  judicante + judicateur + judicat + complément.	Concerne la concordance des temps entre attribut et sujet.	Proposition ordinaire.	Complétive proche.	Complétive éloignée.	Complétive prochaine.
<b>Les idéologues</b>							
<b>Condillac 1746-1775</b>	Un jugement exprimé avec des mots.	Sujet + verbe + attribut.  Apparition de la proposition indépendante.	Membres d'une période reliés entre eux.	Proposition principale avec un sens fini.	Proposition subordonnée accessoire du verbe de la proposition principale et reliée à elle par une conjonction ou une préposition qui appartient à la principale.		Proposition incidente.
<b>Thurot &amp; Harris 1796</b>	Définition sémantique	Deux catégories de propositions (les actes d'affirmation et de volonté) qui donnent des propositions affirmatives, interrogatives, impératives ou optatives.					
<b>Destutt de Tracy 1803</b>	Exprimer un jugement, énoncer deux idées, dont l'une contient l'autre.	Sujet + verbe + attribut.  Il n'y a pas de proposition sans verbe.	Proposition subordonnée.	Proposition principale.			Incidente.

650 R. DUSSAUD, *op. cit.*, pp. 100-107.

651 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 1107 p.

Terminologie utilisée en 2019 <sup>652</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
Sacy 1799	Donner à autrui la connaissance des choses qui se trouvent dans son esprit et du jugement que l'on a sur elles.	Sujet + verbe + attribut.	La subordonnée est le complément d'une autre proposition, reliée par un exposant qui n'est pas rattaché à l'une ou à l'autre. Il y a un rapport de dépendance.	Proposition principale.	Proposition complémentaire.	Existe un critère sémantique qui permet d'identifier des indicatives, interrogatives, optatives, conditionnelles, suppositives et subjunctives.	Proposition incidente.

Les réflexions des grammairiens de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle font ainsi prendre un tour nouveau à la Grammaire générale, en la teintant d'une part de leurs réflexions pédagogiques, et en tentant, d'autre part, de faire une synthèse organisée en un système logique et rationnel des inventions terminologiques des grammairiens des Lumières. Ils sont donc à la croisée des chemins entre ce que Geneviève Petiot appelle la « grammaire traditionnelle »<sup>653</sup> et « descriptive »<sup>654</sup> et la « grammaire scolaire »<sup>655</sup> à visée beaucoup plus « normative »<sup>656</sup>.

## 2.4 - Les grammaires scolaires au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles

Le travail des idéologues\* relatif à l'éducation et le système de l'école centrale\* ne sont pas maintenus en l'état au lendemain de la Révolution. En effet, le Premier Empire ne souhaite pas conserver dans la formation de ses maîtres une pensée et une structure aussi révolutionnaire. Cependant, le principe de l'ouverture de l'enseignement au plus grand nombre commence à pénétrer les esprits et la nécessité du développement d'une grammaire adaptée à l'instruction d'un plus large public se fait sentir.

652 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 1107 p.

653 G. PETIOT, *op. cit.*, p. 16.

654 *Ibid.*, p. 13.

655 *Ibid.*, p. 20.

656 *Ibid.*, pp. 13-14.

## 2.4.1 - L'usage de la grammaire dans les établissements d'instruction publique : la première grammaire scolaire

a) La fondation du lycée napoléonien et la poursuite de l'institutionnalisation de la langue

En 1802, la réforme napoléonienne substitue les lycées aux Écoles centrales\*<sup>657</sup>. Elle s'accompagne de la suppression de la Grammaire générale\* et des sciences sociales dans les enseignements. En effet, comme le souligne Chevalier : « L'après-Thermidor, [et] plus tard l'hostilité profonde de Bonaparte aux sciences sociales en qui il voit un entraînement à la contestation font que l'éducation se replie sur l'apprentissage des langues et de la littérature d'un côté, sur les sciences de la nature d'un autre. »<sup>658</sup> Le latin revient en force, faisant disparaître par la même occasion l'Idéologie\*. Chevalier rappelle à ce sujet le sarcasme de Stendhal :

ancien élève admiratif de l'école centrale de Grenoble : « Aujourd'hui, on enseigne aux enfants qu'*equus* veut dire cheval, mais on se garde bien de leur apprendre ce que c'est qu'un cheval. Les enfants, dans leur curiosité indiscrete finiraient par demander ce que c'est qu'un magistrat. »<sup>659</sup>

Toute une part de la frange puriste des grammairiens, comme Pierre-Alexandre Lemare, dans son *Cours théorique et pratique de langue française*<sup>660</sup>, s'oppose d'ailleurs aux évolutions proposées par la Grammaire générale dans la théorie propositionnelle et sert de caution à la purge théorique que connaît la grammaire scolaire en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi écrit-il à propos de l'analyse logique, sur un ton, lui aussi, sarcastique :

657 P. SAVOIE, « Création et réinventions des lycées (1802-1902) », in *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2005, p. 59.

658 J.-C. CHEVALIER, « Analyse grammaticale et analyse logique : examen d'un dispositif scolaire », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 22-23, 1979, p. 153.

659 *Id.*, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 101.

660 P.-A. LEMARE, *Cours théorique et pratique de langue française*, Tome premier, [1<sup>ère</sup> édition 1804], Paris, Lemare, Grand, Bachelier, Brunot-Labbé, 1818, 483 p.

*Id.*, *Cours théorique et pratique de langue française*, Tome second, [1<sup>ère</sup> édition 1804], Paris, Lemare, Grand, Bechet, Bachelier, Brunot, Huzard, 1819, 519 p.

Et puis on a des propositions *principales*, des propositions *complétives* ou *subordonnées*, des propositions *incidentes*, etc., etc. J'ai vu des professeurs tout fiers d'avoir de volumineux cahiers d'analyse, je me sers de leur expression, dans lesquels ils ont ainsi dépecé, mutilé quelques milliers de phrases, et scié les auteurs comme sur le lit de Procuste. Il n'y a que des mots dans le discours, les mots seuls sont soumis à des règles ; toute autre analyse est arbitraire et sans fondement.<sup>661</sup>

Parallèlement à ces choix puristes en matière théorique, l'institutionnalisation de la langue se poursuit avec la création d'un titre d'agrégé en 1808 et de la faculté des Lettres en 1812<sup>662</sup>.

#### b) La résistance de la Grammaire générale

Pourtant, dès 1804, Dieudonné Thiébauld, professeur de Grammaire générale\* aux Écoles centrales<sup>663</sup>, donne sa *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*<sup>664</sup>, dans laquelle il affirme que :

la *logique* et la *syntaxe* sont essentiellement dépendantes l'une de l'autre : celle-là ne peut manifester aucun principe qui ne devienne loi pour celle-ci, laquelle à son tour offre toujours dans sa marche, des indications précieuses au philosophe : la *logique*, privée du secours de la *syntaxe*, devient une puissance sans appui et sans instrument : la *syntaxe*, privée du secours de la logique, n'auroit à nous proposer qu'un langage discordant, fondé sur des règles arbitraires et de routine.<sup>665</sup>

Alors que le lycée napoléonien revient en arrière sur les théories transmises à ses élèves, la réflexion menée par la Grammaire générale, par l'intermédiaire de la voix de Thiébauld, poursuit son avancée conceptuelle et affirme la nécessité de rapprocher l'étude de la syntaxe et celle de la logique\* pour mieux cerner la notion de proposition.

661 *Ibid.*, Tome premier, p. 184.

662 J.-C. CHEVALIER, *op.cit.*, p. 101.

663 F. PICAVERT, *Les Idéologues, essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc. en France depuis 1789*, [1<sup>ère</sup> édition 1891], New-York, Burt Franklin, 1971, p. 56.

664 D. THIÉBAULD, *Grammaire philosophique ou la Métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Tome premier, Paris, Courcier, An XI - 1802, 305 p.

*Id.*, *Grammaire philosophique ou la Métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Tome second, Paris, Courcier, An XI - 1802, 250 p.

665 *Ibid.*, pp. 2-3.

Au niveau scolaire, Émile Lequien, en 1805, avec sa *Grammaire française rédigée d'après les principes de Lhomond, Wailly, Duclos (...)*<sup>666</sup> - qui est une édition des *Eléments de la grammaire françoise* de Lhomond<sup>667</sup> complétée par des exercices - réintroduit des éléments de Grammaire générale et de la pensée des idéologues\* dans les classes. Même si pour Chervel le travail présente des confusions et des terminologies nouvelles, l'ouvrage de Lequien est une première ébauche de ce que sera la *Grammaire* de Noël et Chapsal c'est-à-dire une synthèse à la portée du jeune public de la *Grammaire* de Lhomond et de la Grammaire générale<sup>668</sup>. Cette approche est renforcée par le travail avec les sourds et les muets de Roch-Ambroise Cucurrond Sicard qui, dans son *Abrégé de la Grammaire générale de M. Sicard, ou Leçons élémentaires de langue française et de grammaire générale*<sup>669</sup>, oppose les « parties logiques »<sup>670</sup>, c'est-à-dire les propositions, aux « parties grammaticales »<sup>671</sup>, comprendre les mots. Il y a donc bien un maintien de la théorie propositionnelle développée au XVIII<sup>e</sup> siècle, en dépit des volontés étatiques.

Ainsi, en 1811, Charles-Constant Letellier développe encore le travail de Lhomond dans sa *Grammaire françoise de Lhomond, à l'usage des lycées et institutions*<sup>672</sup>, dans laquelle il affirme que l'unité fondamentale de l'analyse logique est la proposition<sup>673</sup>, qui se compose d'un « sujet »<sup>674</sup>, d'un « verbe »<sup>675</sup> et d'un « attribut »<sup>676</sup>. Il considère la phrase

---

666 Cité par A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, pp. 67 & 99.

667 LHOMOND, *Eléments de la grammaire françoise*, Paris, Colas, 1780, 89 p.

668 A. CHERVEL, *op. cit.*, pp. 67 & 99.

669 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, pp. 72 & 78.

670 *Ibid.*, p. 78.

671 *Ibid.*

672 C.-C. LETELLIER, *Grammaire françoise de Lhomond, à l'usage des lycées et institutions*, [1<sup>ère</sup> édition 1811], Paris, Le Prieur, Belin, Letellier, 1814, 240 p.

673 *Ibid.*, p. 203.

674 *Ibid.*, p. 94.

675 *Ibid.*

676 *Ibid.*

comme une unité supérieure<sup>677</sup> qui se décompose principalement en propositions principale<sup>678</sup> et incidente<sup>679</sup>. À son sujet, Chevalier évoque « une des premières marques de la grande opération de conversion et de récupération »<sup>680</sup> de la Grammaire générale dans la grammaire scolaire. Dans la même démarche, Jean-Baptiste Chemin-Dupontès, franc-maçon et fondateur de la Théophilanthropie, dans son *Analyse du troisième degré* de 1812 citée par Chervel<sup>681</sup>, pour justifier l'emploi de la ponctuation, rattache la conjonction à la deuxième proposition, faisant encore avancer d'un pas la théorie propositionnelle vers la doxa de la grammaire dite « traditionnelle »<sup>682</sup>. Il scinde la phrase complexe en ce qu'il nomme différentes « phrases » (ce qu'il faut entendre par « propositions ») qu'il classe en « *principales, accessoires, incidentes, circonstanciées, etc.* »<sup>683</sup> D'un point de vue terminologique, il donne naissance à l'appellation d'« incidente circonstanciée »<sup>684</sup>, qui désigne la future proposition subordonnée relative. Pour Chervel : « C'est la première apparition scolaire de l'analyse logique »<sup>685</sup>. Cependant, loin d'avoir affaire au foisonnement du siècle précédent, ces travaux de vulgarisation sont évalués avec un œil critique par les historiens de la grammaire. Ainsi Chevalier écrit-il à ce sujet :

Développé par des grammairiens comme Lemare ou une autre célébrité du monde scolaire, J.-B. Chemin-Dupontès (1810), le modèle, avec certaines variables, va être repris inlassablement, à des millions d'exemplaires quasiment jusqu'à nos jours. C'est un héritage bâtard qui ne retient de la grammaire générale que l'aspect « découpage » de l'analyse et élimine autant la compétence logique que l'utilisation dans les sciences sociales, et encore davantage la comparaison entre les langues. Mais c'est un modèle qui, dans l'école des deux derniers siècles, présente des avantages incomparables : comme l'a montré A. Chervel, c'est un cadre parfait pour un apprentissage de

---

677 *Ibid.*, p. 95.

678 *Ibid.*, p. 94.

679 *Ibid.*

680 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 155.

681 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 133.

682 G. PETIOT, *op. cit.*, p. 15.

683 *Ibid.*

684 *Ibid.*

685 *Ibid.*, p. 150.

l'orthographe qui prend une importance démesurée, à tous les niveaux et devient l'allégorie des classes possédantes<sup>686</sup>.

En effet, entre 1820 et 1920, ce sont plus de soixante-dix traités d'analyse grammaticale et logique<sup>687</sup> qui voient le jour pour aider les « petits Français »<sup>688</sup> à s'approprier leur langue, dont l'orthographe se rigidifie de plus en plus. Au sein de cette littérature, qui vise à normaliser la langue et son apprentissage, l'on peut néanmoins citer des tentatives pédagogiques alternatives comme celle de Victor-Augustin Vanier avec sa *Grammaire pratique à l'usage des écoles primaires*<sup>689</sup> qui affirme, dans son avant-propos, vouloir commencer par les faits et finir par les règles<sup>690</sup>, c'est-à-dire introduire la méthode inductive dans l'école française, démarche qui n'est toujours pas un acquis dans toutes les pratiques pédagogiques en 2019.

c) La progressive hégémonie de Noël et Chapsal sur la grammaire scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle

Cependant, ce sont sans conteste les publications de François Noël et Charles Chapsal qui dominent le siècle et la théorie grammaticale dans les écoles. Ils occupent une place que Chervel qualifie « d'hégémonique »<sup>691</sup> sur le marché pendant plus de cinquante ans. Inaugurée par la publication de la *Nouvelle grammaire française* complétée par des *Exercices* en 1823, la série se poursuit avec un dictionnaire et un *Abrégé* de grammaire en 1826, les *Leçons d'analyse grammaticale* et les *Leçons d'analyse logique* en 1827, le *Traité des participes* en 1829 ainsi que de nombreuses rééditions de l'ensemble des

---

686 J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 103.

687 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 151.

688 *Ibid.*, 304 p.

689 V.-A. VANIER, *Grammaire pratique adoptée par l'université royale à l'usage des écoles primaires avec quatre tableaux gradués*, Paris, Garnier, 1824, 72 p.

690 *Ibid.*, p. VI-VII.

691 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 97.

titres<sup>692</sup>. D'un point de vue théorique, Noël et Chapsal sont considérés comme les véritables pères de l'introduction de la Grammaire générale à l'école<sup>693</sup>. Le propos, selon Chervel, est de trouver une solution au problème de la maîtrise d'une orthographe unifiée par l'ensemble des scripteurs<sup>694</sup>. Cet objectif, renforcé par la loi Guizot de 1833<sup>695</sup>, entraîne un changement radical de fonctionnalité de la grammaire : elle passe du statut d'outil permettant de comprendre le fonctionnement de la transposition de la pensée en énoncés à une discipline à part entière qui requiert apprentissage et exercices. Chervel résume ce basculement radical dans l'essence même de la grammaire ainsi :

On consultait la grammaire pour apprendre, ou comprendre, la langue. On va désormais se livrer à ces exercices pour apprendre la grammaire. Renversement de valeurs dont on a quelque peine aujourd'hui à mesurer l'ampleur : la naissance d'une grammaire scolaire, c'est aussi une tout autre perspective sur la grammaire elle-même.<sup>696</sup>

Noël et Chapsal présentent leur grammaire comme s'inscrivant dans le courant de la Grammaire générale, c'est-à-dire « ramener les principes de la grammaire française à la grammaire générale »<sup>697</sup>, mais, comme le souligne Etienne Stéphane Karabétian, :

ils vont restreindre la portée de ce terme en préférant à l'opposition grammaire générale vs grammaire particulière l'opposition syntaxe générale vs syntaxe particulière. La première s'attache aux propositions tandis que la seconde est consacrée à l'étude des diverses espèces de mots. On perd donc ici définitivement tout lien avec la rigueur de la division de Port-Royal en deux ouvrages distincts, la *Logique* de 1662 étant consacrée précisément à l'analyse dite logique.<sup>698</sup>

---

692 *Ibid.*, pp. 101-102.

693 *Ibid.*, p. 70.

694 *Ibid.*, p. 97.

695 J.-M. CHAPOULIE, « L'enseignement primaire supérieur, de la loi Guizot aux écoles de la III<sup>e</sup> République », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 36, n° 3, Juillet-septembre, 1989, p. 413.

696 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 102.

697 C. CHAPSAL, F. NOËL, *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation*, [1<sup>ère</sup> édition 1823], Paris, D'Aumont, Nyon jeune, 1833, p. ii.

698 E. S. KARABÉTIAN, « La persistance des modèles anciens dans la grammaire scolaire entre 1850 et 1948 », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 20, fascicule 2, *Théories des cas*, 1998, p. 145.

Ce qu'ils reprennent et adaptent des travaux de leurs prédécesseurs est l'« affirmation d'une prééminence nette de la proposition sur les parties du discours »<sup>699</sup>. Cette proposition s'inscrit dans une phrase qui se délimite comme le segment graphique compris entre deux points<sup>700</sup> et, comme le signale Chervel, :

En décidant que le segment graphique entre deux points est une phrase et devant donc être analysé et interprété en termes grammaticaux, ils ouvrent la voie à la seconde grammaire scolaire tout en restant discrets sur la structure de la phrase complexe.<sup>701</sup>

La définition de la proposition connaît une évolution, l'approche perd la dimension logique et se concentre sur l'aspect grammatical. D'un point de vue grammatical, son identification dépend de ses constituants et non de la formule sujet/verbe/attribut, cantonnée à la logique, développée tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : « La proposition, considérée grammaticalement, a autant de parties qu'elle a de mots. Considérée logiquement, elle n'en contient que trois : le sujet, le verbe et l'attribut »<sup>702</sup>. Le verbe occupe une place essentielle dans l'identification de la proposition puisqu'« Il y a dans une phrase autant de propositions qu'il y a de verbes à un mode personnel »<sup>703</sup>. Le rôle fondateur de la copule passe à l'arrière-plan. À l'intérieur de la proposition, ils distinguent les « parties essentielles »<sup>704</sup> et les « parties accessoires »<sup>705</sup>. En ce qui concerne les catégories de propositions, Noël et Chapsal distinguent les propositions incidentes<sup>706</sup>, déterminatives<sup>707</sup> ou explicatives<sup>708</sup> - pour désigner les propositions relatives connues comme telles en 2019 mais également les phrases interrogatives rattachées à la catégorie par le procédé de

---

699 *Ibid.*, p. 149.

700 C. CHAPSAL, F. NOËL, *op. cit.*, p. 193.

701 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 131.

702 C. CHAPSAL, F. NOËL, *op. cit.*, p. 83.

703 *Ibid.*

704 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 160.

705 *Ibid.*

706 C. CHAPSAL, F. NOËL, *op. cit.*, p. 88.

707 *Ibid.*, p. 89.

708 *Ibid.*

l'ellipse - les pleines, explétives ou implicites<sup>709</sup>, les grammaticales ou logiques<sup>710</sup>, les principales<sup>711</sup> absolues<sup>712</sup> ou relatives<sup>713</sup>, qui peuvent tant désigner les propositions principales que les indépendantes ou deux principales coordonnées, l'important étant la place occupée par la proposition. Si les auteurs reprennent le concept de principale, ils font évoluer la notion d'incidente en englobant dans sa définition les relatives et les complétives, telles qu'elles seront développées dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi les circonstanciées<sup>714</sup>. Pour Karabétian, l'analyse de cette théorie propositionnelle produit :

L'impression dominante [...] qu'il y a à la fois survivance aveugle et servile du modèle ancien avec la prééminence de la proposition et vacuité des contenus. C'est la description fausement syntaxique (et donc purement morphologique) des parties du discours qui domine. L'analyse logique n'est plus une description de l'énonciation humaine, c'est un exercice scolaire très vite couplé à l'analyse grammaticale posée comme analyse du détail.<sup>715</sup>

#### d) Le développement de la terminologie liée à la théorie propositionnelle

En regard de cette domination incontestée de Noël et Chapsal sur la grammaire scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle, la réflexion sur la théorie propositionnelle se poursuit et donne naissance à un métalangage\* très riche et varié. En effet, comme le signale Chervel, « la terminologie des propositions dans la première grammaire scolaire ne sera jamais vraiment unifiée. »<sup>716</sup> Ainsi Alexandre Boniface, en 1829, dans sa *Grammaire française méthodique et raisonnée*, parle-t-il de « principale isolée » pour la proposition principale et de « principale adjectivale » pour la proposition relative<sup>717</sup> ; Jules Dessiaux, en 1837, évoque

---

709 *Ibid.*

710 *Ibid.*, p. 83.

711 *Ibid.*, p. 88.

712 *Ibid.*

713 *Ibid.*

714 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 132.

715 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 149.

716 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 133.

717 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 133.

la relative sous la mention de proposition « principale subordonnée »<sup>718</sup> dans sa *Grammaire analytique et pratique* ; Etienne-Agricol Chabert, en 1840, mentionne la « principale non absolue », qui désigne la relative, l'« incidente non essentielle » pour la relative explicative et l'« incidente essentielle »<sup>719</sup> pour la déterminative ; Galtier dans son *Nouveau cours théorique et pratique de langue française* de 1845 parle de la proposition subordonnée « primordiale » pour désigner la proposition principale et de la « relative »<sup>720</sup>, ce dernier terme prenant pour la première fois son acception toujours en cours en 2019 ; enfin, la notion de proposition « coordonnée » recouvre alors tant la coordination que la juxtaposition<sup>721</sup>.

---

718 *Ibid.*

719 *Ibid.*

720 *Ibid.*, p. 212.

721 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 208.

**Tableau de l'évolution de la théorie propositionnelle dans la première grammaire  
scolaire**

Terminologie utilisée en 2019 <sup>722</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Letellier 1811</b>		Sujet + verbe + attribut.	La phrase se décompose en principale et incidente.				
<b>Chemin du Pontès 1812</b>			La conjonction se rattache à la deuxième proposition.  La phrase complexe se scinde en différentes phrases.	Phrase principale.			Phrase incidente circonstancielle.
<b>Noël et Chapsal 1823-vers 1875</b>	Il y a autant de propositions qu'il y a de verbes à un mode personnel.	La proposition grammaticale a autant de parties que de mots.  La proposition logique a un sujet, un verbe et un attribut.		Proposition principale ou relative.	Proposition incidente.	Proposition incidente.	Proposition incidente, déterminative ou explicative.
<b>Boniface 1829</b>				Proposition principale isolée.			Proposition principale adjectivée.
<b>Dessiaux 1837</b>							Proposition principale subordonnée.
<b>Chabert 1840</b>							Proposition principale non absolue. Proposition incidente non essentielle (explicative). Proposition incidente essentielle (déterminative).
<b>Galtier 1845</b>				Proposition primordiale.			Proposition relative.
<b>Jullien 1852</b>			Les propositions sont liées par des conjonctions subordonnantes.	Proposition principale.	Proposition secondaire.	Proposition secondaire.	Proposition secondaire.

722 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 1107 p.

En dépit de la multiplication des terminologies, avant 1850, les grandes catégories propositionnelles restent celles des deux siècles passés. On retrouve l'opposition entre propositions simple et composée, principale et incidente. Ainsi Bernard Jullien évoque-t-il les propositions « *principale* », « *secondaire* »<sup>723</sup> et l'existence de « conjonctions *subordonnantes* »<sup>724</sup> mais ne pousse pas plus loin l'analyse. L'on peut noter néanmoins l'apparition ou la reprise de terminologies qui connaissent une grande postérité : « subordonnée », « complétive » et « circonstancielle » mais, comme le souligne Chervel<sup>725</sup>, aucun de ces termes n'a encore acquis son acception moderne. C'est la deuxième grammaire scolaire\* qui se charge de cette évolution définitionnelle. La proposition change pourtant de statut. Elle cesse d'être un jugement pour devenir une composition de constituants grammaticaux comprenant au moins un verbe conjugué à un mode personnel. Chervel résume cette transition en disant de la proposition qu'elle « fonctionne maintenant d'une façon immanente »<sup>726</sup> et qu'elle devient l'un des objets principaux de l'étude et de la maîtrise de la langue, comme le signale l'adresse de Larive (Auguste Merlette)<sup>727</sup> et Fleury (Aimé Hauvion)<sup>728</sup> aux candidats au certificat d'études : « L'analyse grammaticale et l'analyse logique aident beaucoup à composer des phrases correctes »<sup>729</sup>.

---

723 B. JULLIEN, *Traité complet de grammaire française*, Paris, Hachette, 1852, p. 136.

724 *Ibid.*

725 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 207.

726 *Ibid.*, p. 155.

727 BNF, « Larive et Fleury », in *data.bnf.fr*, [en ligne], 28/03/2019, [consulté le 16/6/2019], disponible sur [https://data.bnf.fr/12169896/larive\\_et\\_fleury/](https://data.bnf.fr/12169896/larive_et_fleury/)

728 *Ibid.*

729 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 105.

## 2.4.2 - la deuxième grammaire scolaire

a) Le complément circonstanciel : les débuts de la deuxième grammaire scolaire

Les historiens de la grammaire s'accordent pour associer le début de la deuxième grammaire scolaire\* avec l'introduction de la notion de complément<sup>730</sup>, inventée par Beauzée en 1765<sup>731</sup>. C'est Prosper Poitevin, décrit par Chervel comme « un nègre et homme de paille de Chapsal [...] escroqué par son patron »<sup>732</sup>, qui se charge de cette « révolution »<sup>733</sup>. L'introduction de ce concept a une incidence majeure sur la théorie propositionnelle puisqu'elle conduit Pierre Larousse, en 1868, dans sa *Grammaire supérieure, formant le résumé et le complément de toutes les études grammaticales*<sup>734</sup>, à considérer que toutes les subordonnées sont des compléments<sup>735</sup>. En 1874, Lucien Leclair et Clodomir-Joseph Rouzé, dans leur *Cours de grammaire française*, manuel inscrit « sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la ville de Paris à ses écoles communales »<sup>736</sup>, adoptent pour l'analyse logique la décomposition de la proposition en un sujet, un verbe et un attribut<sup>737</sup>, comme le veut la Grammaire générale\*, mais y adjoignent la notion de complément de verbe<sup>738</sup>. Pour eux, dans « l'analyse logique on distingue cinq sortes de propositions : simples, coordonnées, principales, subordonnées, incidentes, relatives. »<sup>739</sup>

730 T. VERJANS, *La subordination*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 91.

731 M. WILMET, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 2014, p. 211.

732 A. CHERVEL, « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 5.

733 T. VERJANS, *op. cit.*, p. 91.

734 P. LAROUSSE, [*Méthode Lexicologique Larousse - Troisième année*] *Grammaire supérieure, formant le résumé et le complément de toutes les études grammaticales. Nouvelle édition (30<sup>e</sup>)*, [1<sup>ère</sup> édition 1868], Paris, Larousse, 1932, 552 p.

735 *Ibid.*, p. 258.

736 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 193.

737 L. LECLAIR, C. J. ROUZÉ, *Grammaire française rédigée d'après le programme officiel des écoles de la ville de Paris, Cours moyen, accompagné d'un très-grand nombre d'exercices, Livre du maître*, Paris, Belin, 1874, p. 322.

738 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 330.

739 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 208.

D'un point de vue académique, l'étude de la langue connaît une institutionnalisation avec le début de l'existence réelle de la Faculté des Lettres en 1875. Alors qu'elle n'avait connu jusqu'alors que des conférences à l'attention des mondains, la Faculté des Lettres est animée par des maîtres de conférence comme « L. Clédat à Lyon, A. Darmesteter à Paris, C. Chabaneau et A. Boucherie à Montpellier »<sup>740</sup> et ses programmes comprennent « des enseignements sur la Langue française »<sup>741</sup>. C'est donc une révolution dans le rapport à la langue qui est en marche dans cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et elle remodèle en profondeur la théorie propositionnelle et la nomenclature entre 1870 et 1920<sup>742</sup>.

#### b) Une nouvelle théorie propositionnelle

Karabétian évoque une « « grammaticalisation » de la proposition [...] en cours »<sup>743</sup> dans laquelle les termes de « phrase » et de « proposition » deviennent identiques, que ce soit chez Michel Guérard, en 1852, où « La phrase ou la proposition renferme quelquefois des compléments de complément »<sup>744</sup>, ou chez Alexis Chassang<sup>745</sup> en 1880, bien que ce dernier arrive à une présentation de la syntaxe qui se rapproche de l'analyse développée au XX<sup>e</sup> siècle puisqu'il finit par considérer la phrase comme un assemblage de propositions, qui se repèrent grâce au nombre de verbes conjugués à un mode personnel voire impersonnel<sup>746</sup>. En 1898, Peine, dans ses *Notes sur l'analyse grammaticale et logique*, considère que « Dans une phrase, les propositions se comportent les unes par rapport aux autres comme les mots dans une proposition. »<sup>747</sup> On observe une volonté de calquer progressivement le système d'analyse des rapports des propositions entre elles sur celui qui

740 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 111.

741 *Ibid.*

742 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 214.

743 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 161.

744 Cité par E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 161.

745 A. CHASSANG, *Nouvelle grammaire française*, [1<sup>ère</sup> édition 1878], 12<sup>ème</sup> édition revue et corrigée, Paris, Garnier Frères, 1887, 354 p.

746 *Ibid.*, p. 144-145.

747 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 228.

régit les mots à l'intérieur de la proposition. S'entérine ainsi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la bipartition entre analyse grammaticale et analyse logique, avec l'unité de référence de la proposition pour les distinguer<sup>748</sup>. Cette conception devient le modèle de référence avec les publications de Jean-Jacques Dussouchet en 1902<sup>749</sup>, dont Chervel dit que « Tous les manuels allaient désormais reprendre l'analyse [...], avec des variations bien sûr. L'assimilation des subordonnées aux noms et aux adjectifs était totale : l'analyse logique devenait, sous le rapport des fonctions, le prolongement exact de l'analyse grammaticale »<sup>750</sup>. En 1909, Paul Crouzet fait évoluer la terminologie en proposant une « partie syntaxe [qui] articule une étude de la « proposition simple » suivie d'une étude de la « phrase complexe » »<sup>751</sup> et Émile Toutey, en 1912, dans son *Cours pratique de langue française*<sup>752</sup> définit les constituants de la proposition complète comme « 1° le sujet, 2° le verbe, 3° l'attribut ou bien les compléments »<sup>753</sup> prenant encore de la distance avec l'équation fondatrice de la Grammaire générale\* en la soumettant à la théorie du complément. Comme le signale Karabétian, à ce stade de l'appropriation de la théorie de la Grammaire générale par la grammaire scolaire, « Le terme « proposition » est vidé de son statut énonciatif (avec le verbe conçu comme *vox affirmans*) et réduit à un objet d'analyse mécanique »<sup>754</sup>. Il est à noter qu'en 1925, Charles Maquet, Léon Flot et Louis Roy abordent la notion de proposition comme composée « d'un sujet et de ce qu'on dit du sujet »<sup>755</sup>, amorçant, dans leur volonté pédagogique de simplification, la présentation de la proposition dans le cadre prédicatif. Pour Chervel, dès 1918, la deuxième grammaire

---

748 *Ibid.*, p. 131.

749 J.-J. DUSSOUCHET, *Cours primaire de grammaire française. Théorie, 1602 exercices, 227 rédactions, Cours supérieur et complémentaire, Brevet élémentaire, Livre du maître*, Paris, Hachette, 1906, pp. 446-447.

750 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 229.

751 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 152.

752 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 193.

753 *Ibid.*

754 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 153.

755 G. MAQUET, L. FLOT, L. ROY, *Cours de Langue Française - Cours moyen*, Paris, Hachette, 1923, p. 23.

scolaire\* s'est complètement dégagée du cadre chapsalien<sup>756</sup>. La proposition est devenue « une réunion autour d'un verbe d'un sujet et des divers compléments (ou de l'attribut). La grammaire fonctionne désormais en vase clos : la proposition se définit par ses constituants, le verbe surtout (autant de propositions que de verbes) et le verbe par la proposition (dont il est le noyau). »<sup>757</sup> Pour Karabétian, la mutation s'achève dans les années 1930.

Chez Bloch et Georjgin, en 1937, le processus est achevé et ne se modifiera plus. Les grammaires comportent deux articulations principales (on l'a déjà dit), une syntaxe des propositions consacrée à l'étude des natures et fonctions des parties du discours et une syntaxe de la phrase consacrée à l'étude de la nature et des fonctions respectives des propositions.<sup>758</sup>

Enfin, dans les années 1950, Gaston Cayrou, Pierre Laurent et Jeanne Lods<sup>759</sup> mettent en place la procédure toujours en cours dans la grammaire d'enseignement en 2019, à savoir :

la phrase de subordination se compose d'une principale et d'une subordonnée. Analyser la phrase, c'est désormais « délimiter les éléments principaux de cette phrase » qui ne sont plus le sujet, le prédicat et le complément, mais les propositions comme constituants intermédiaires de la phrase.<sup>760</sup>

### c) La proposition indépendante et la proposition principale

En ce qui concerne les appellations des différentes propositions, la deuxième grammaire scolaire précise la nomenclature extrêmement prolixie qui s'est développée au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui est de la proposition indépendante, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, elle prend tout d'abord le nom de « *principale absolue* »<sup>761</sup>. Cette terminologie évolue et voit l'emploi de deux termes considérés comme synonymes,

756 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 214.

757 *Ibid.*, p. 206.

758 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 162.

759 Cité par E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 161.

760 E. S. KARABÉTIAN, *op. cit.*, p. 161.

761 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 231.

« *proposition absolue* ou *isolée* »<sup>762</sup>, pour finalement revenir à la terminologie de Condillac<sup>763</sup>, la « *proposition indépendante* »<sup>764</sup>, principalement parce qu'elle s'oppose aux autres propositions qui se caractérisent par leur dépendance.

La notion de proposition principale, concept port-royaliste\*<sup>765</sup>, quant à elle, est reprise sous la plume de Léopold Sudre, dans sa *Grammaire française* de 1904 où elle désigne tout d'abord la première proposition d'une série de propositions indépendantes coordonnées<sup>766</sup> puis progressivement, Sudre lui attribue la définition admise au début du XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir la distinction dans une phrase complexe de « la proposition principale »<sup>767</sup> d'avec ce qu'il appelle les « propositions secondaires »<sup>768</sup>.

#### d) La proposition subordonnée relative

Le concept de proposition subordonnée relative commence à émerger à partir de 1845 quand certains grammairiens reprennent l'analyse condillacienne opposant les incidentes, qui complètent un nom, aux autres types de propositions subordonnées<sup>769</sup>. Ainsi, en 1855, Guérard dans son *Cours complet de langue française*<sup>770</sup>, oppose les propositions incidentes dont la fonction est de compléter un nom aux subordonnées dont la fonction est de compléter une principale : « Les propositions complétives ou secondaires se divisent en *subordonnées* et *incidentes* »<sup>771</sup>. Vers 1870, la grammaire scolaire adopte définitivement la tripartition pour les propositions subordonnées avec les incidentes, qui ne s'appellent pas

---

762 *Ibid.*

763 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 100.

764 *Ibid.*

765 A. ARNAULD, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, p. 132.

766 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 231.

767 L. SUDRE, « Des Nomenclatures grammaticales », in *Conférences du musée pédagogique, L'Enseignement de la grammaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1906, p. 123.

768 *Ibid.*

769 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 211.

770 M. GUÉRARD, *Cours complet de langue française (théorie et exercices), Leçons graduées et exercices d'analyse logique, livre de l'élève*, Paris, Dezobry, Magdeleine, 1855, 92 p.

771 *Ibid.*, p. 29.

encore relatives, les complétives et les circonstancielles<sup>772</sup>. La catégorie reste encore perméable avec l'existence de relatives sans antécédent, qui sont considérées comme des complétives en 2019 : « Je regarde *qui est arrivé*. »<sup>773</sup> Cependant, la grammaire scolaire commence à distinguer trois grandes catégories de propositions subordonnées et l'incidente, qui s'opposait précédemment aux subordonnées, devient une catégorie de subordonnées dont la terminologie s'impose entre 1870 et 1900<sup>774</sup>.

e) La proposition subordonnée conjonctive complétive

L'élaboration du principe de la proposition subordonnée complétive dépend dans un premier temps de l'assimilation de la notion de complément par la grammaire scolaire.

Ainsi, pour Larousse :

Les propositions complétives remplissent dans la phrase les mêmes fonctions que remplissent les mots compléments dans les propositions, et, de même qu'il y a cinq sortes de compléments de mot : *complément déterminatif, complément explicatif, complément direct, complément indirect, complément circonstanciel*, il doit y avoir cinq sortes de propositions complétives : *complétives déterminatives, complétives explicatives, complétives directes, complétives indirectes, complétives circonstancielles*.<sup>775</sup>

Cette classification complexe ne connaît pas de postérité même si le terme de « complétive » s'impose dans la grammaire scolaire qui se met à la recherche d'une définition et d'une typologie. En 1872, Leclair, dans son *Traité d'analyse grammaticale et logique*<sup>776</sup>, considère comme complétive toute proposition subordonnée directement rattachée à la principale, sans virgule, et commençant par la conjonction « que »<sup>777</sup>. Si cette

772 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 212.

773 *Ibid.*, p. 221.

774 *Ibid.*, p. 230.

775 P. LAROUSSE, [*Méthode Lexicologique Larousse - Troisième année*] *Grammaire supérieure, formant le résumé et le complément de toutes les études grammaticales. Nouvelle édition (30<sup>e</sup>)*, [1<sup>ère</sup> édition 1868], Paris, Larousse, 1932, p. 258.

776 L. LECLAIR, *Traité d'analyse grammaticale et logique ramené aux principes les plus simples*, [1<sup>ère</sup> édition 1872], 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Eugène Belin, 1874, 168 p.

777 *Ibid.*, pp. 119-121.

caractérisation semble plus simple d'abord que celle de Larousse, elle a, en revanche, le défaut d'y inclure toutes les circonstancielles de comparaison et de conséquence introduites par une locution conjonctive. Néanmoins, se dégage de cette analyse l'une des premières caractéristiques de la complétive, qui sera adoptée par Auguste Brachet, Jean-Jacques Dussouchet ou Alexis Chassang, c'est-à-dire « sont complétives toutes propositions « indispensables à la principale pour en compléter le sens » »<sup>778</sup>. En 1886, Othon Riemann, dans sa *Syntaxe latine*, réduit le champ d'application des complétives en en excluant toute proposition ne se comportant pas comme un complément direct<sup>779</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Dussouchet élargit de nouveau les fonctions possibles pour les complétives en leur attribuant d'autres fonctions que celle de complément direct, à savoir, complément du nom, de l'adjectif et de l'adverbe, sujet, attribut et apposition<sup>780</sup>. La complétive atteint avec cette définition les caractéristiques maximales identifiées à ce jour. Cependant, un tel élargissement de la définition entraîne une méfiance par rapport à cette catégorie qui ne retrouve le droit de cité qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avec des conditions bien plus restrictives chez Albert Dauzat<sup>781</sup>, qui réduit l'emploi de la complétive à une proposition objet du verbe sur le modèle latin<sup>782</sup> ou Jean-Claude Chevalier, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé et Jean Peytard, dans leur *Grammaire Larousse du Français contemporain*<sup>783</sup> qui réduisent l'emploi du terme « conjonctive » aux propositions subordonnées auxquelles « on peut [...] substituer un substantif objet »<sup>784</sup>. L'extension des fonctions de la complétive proposée par Dussouchet se trouve néanmoins régulièrement

778 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 228.

779 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 217.

780 *Ibid.*, pp. 228-229.

781 A. DAUZAT, *Grammaire raisonnée de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 1947], 5<sup>e</sup> édition, Lyon, les Langues du monde, 1958, 481 p.

782 *Ibid.*, p. 376-378 et 381-382.

783 J.-C. CHEVALIER, C. BLANCHE-BENVENISTE, M. ARRIVÉ, J. PEYTARD, *Grammaire Larousse du Français contemporain*, [1<sup>ère</sup> édition 1964], Paris, Larousse, 2002, 495 p.

784 *Ibid.*, p. 111.

présentée dans les manuels scolaires et les cahiers d'exercices, et ce jusqu'en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle<sup>785</sup>.

f) La proposition subordonnée conjonctive circonstancielle

En 1850, alors que les grammairiens viennent tout juste d'étoffer la notion de complément avec celle de complément circonstanciel, le concept de proposition subordonnée circonstancielle se fait immédiatement jour<sup>786</sup>. Comme le signale Chervel, :

Le circonstanciel, c'est aussi l'entrée de la phrase complexe dans l'orbite grammaticale. Coïncidence qui n'est pas fortuite, la notion de subordonnée s'introduit dans la grammaire vers 1850. C'est qu'il faut bien classer ces nouvelles propositions qui répondent elles aussi aux questions QUAND ?, COMMENT ?, POURQUOI ?; il faut les définir par opposition aux complétives (la signification moderne de ce mot date de la même époque), et organiser plus tard, vers 1870, une grande classe de subordonnées incluant les relatives<sup>787</sup>.

Ainsi, Larousse dans sa *Grammaire complète, syntaxique et littéraire* de 1868 appuie la notion de subordonnée circonstancielle sur les quatre questions cardinales : « Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ? » qui lui permettent de dégager les subordonnées circonstanciennes de temps, de lieu, de manière et de cause. Il y ajoute cependant dès cette date les valeurs de condition, d'opposition et de comparaison<sup>788</sup>. Fondé sur un principe de rhétorique classique, le terme de « circonstanciel » désigne à l'origine « les sept « lieux » de « l'invention » [selon] Quintilien [...] qui regroupe temps, lieu, personnes, choses, motifs, finalité, moyen »<sup>789</sup>. Son application à la grammaire, pour des motifs pédagogiques qui se fondent plus sur « leur sens [que sur] leur fonctionnement »<sup>790</sup>, induit une multiplication à l'envi des valeurs des compléments circonstanciels au point que « leur liste ne peut être

785 J. PAUL, *La Grammaire par les exercices, cycle 4, 3<sup>e</sup>*, Paris, Bordas, 2016, p. 32.

786 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 210.

787 *Id.*, « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 18.

788 Cité par A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 216.

789 B. LAMY cité par G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 60.

790 G. PETIOT, *op. cit.*, p. 60.

finie »<sup>791</sup>. De plus, le terme de « circonstanciel » pose problème en tant qu'une partie des notions qu'il regroupe n'ont rien de circonstancielles, « elles constituent la réalité même de l'action, de la matière, du sujet, dans sa totalité. L'auteur de l'action, l'action elle-même sont des circonstances, au même titre que le temps ou le lieu. »<sup>792</sup> A cela s'ajoute que certaines subordonnées circonstancielles, comme celle de comparaison, semblent dépasser dans leur sémantisme même la notion de circonstance de l'action de la principale et nécessitent l'ellipse pour être justifiées. Quant à la circonstancielle de manière, elle est généralement refusée par la grammaire des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, qui voit dans ces propositions des interrogatives indirectes. Le calque de notions rhétoriques sur la théorie propositionnelle produit donc un amalgame qui complexifie parfois plus la notion qu'elle ne l'aide à l'organiser. Pourtant, Larousse est rejoint dans sa démarche, pour ce qui est des circonstancielles cardinales, par Leclair, en 1872, dans son *Traité d'analyse grammaticale et logique*<sup>793</sup>. En 1898, Jules Petitjean, dans son *Tableau d'analyse logique (français, latin et grec), à l'usage des classes de grammaire (sixième, cinquième, quatrième)*<sup>794</sup>, pose, en cette fin de siècle, une liste de sept subordonnées circonstancielles inspirées de la grammaire latine : la « causale », la « finale », la « conditionnelle », la « comparative », la « concessive », la « consécutive » et la « temporelle »<sup>795</sup>. Cependant, comme le souligne Chervel :

jusque vers 1920 cette liste reste assez confidentielle. Seuls la donnent les ouvrages destinés aux classes de grammaire des lycées. Les manuels les plus répandus,

---

791 *Ibid.*

792 A. CHERVEL, « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 13.

793 L. LECLAIR, *op. cit.*, p. 124.

794 J. PETITJEAN, *Tableau d'analyse logique (français, latin, grec) à l'usage des classes de grammaire (sixième, cinquième, quatrième)*, [1<sup>ère</sup> édition 1898], 8<sup>ème</sup> édition, Paris, Hachette, 1930, 32 p.

795 *Ibid.*, pp. 15-21.

Dussouchet, Augé, Humbert et Chassang, Rotgès, Hamel, Brunot et Bony, l'ignorent encore ou se contentent de la liste restreinte antérieure.<sup>796</sup>

Ce n'est qu'à partir des années 1920 que le débat fait rage autour des valeurs possibles des subordinées circonstancielles. Ainsi, la proposition subordinée circonstancielle de manière, exclue généralement de la liste des propositions subordinées, trouve de nombreux partisans « de Radouant à Grévisse, en passant par la *Grammaire de l'Académie*, Dauzat, Bonnard et Lafitte-Houssat. »<sup>797</sup> Émergent aussi des propositions subordinées circonstancielles de valeurs très diverses : « ceux qui veulent être complets (on n'y parvient jamais, d'ailleurs), rajoutent l'addition (*outré que*), l'exclusion, le moyen, la restriction, etc. L'exhaustivité en la matière est, faut-il le rappeler, impossible. »<sup>798</sup> De ce fait, l'accord entre les analyses semble difficile. Ainsi Chervel relève-t-il les différentes terminologies proposées pour les propositions subordinées introduites par *sans... que* :

Chacun l'interprète à sa façon. C'est une *concession* pour Radouant (1922), une *manière* pour l'Académie (1932), Hartmann et Dutreuilh (1939) et Lafitte-Houssat (1954) ; une *exclusion* pour la *Grammaire Larousse du XXe siècle* (1936) et pour Dauzat (1947) ; une *conséquence* pour Bloch et Georgin (1936) et Cayrou (1954). Pour Grévisse, rien de tout cela ; c'est une proposition d'un type particulier, qu'il renonce à nommer.<sup>799</sup>

On constate donc que la naissance d'une nouvelle typologie de propositions, qui se voulait au départ le moyen de clarifier la taxinomie propositionnelle, se révèle être à l'origine d'un nouveau foisonnement de terminologies, parfois contradictoires.

---

796 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 217.

797 *Ibid.*, p. 226.

798 *Ibid.*

799 *Ibid.*

## g) L'interrogative indirecte

En ce qui concerne l'interrogative indirecte, elle apparaît pour la première fois dans la grammaire scolaire vers 1870. Petitjean en fait la description dans son *Tableau d'analyse logique*<sup>800</sup> mais elle ne devient une doxa grammaticale qu'à partir de 1920<sup>801</sup>.

### Tableau de l'évolution de la théorie propositionnelle dans la deuxième grammaire scolaire

Terminologie utilisée en 2019 <sup>802</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Guérard 1852</b>	La phrase = la proposition.			Proposition principale.	Proposition complétive ou secondaire subordonnée.	Proposition complétive ou secondaire subordonnée.	Proposition complétive ou secondaire relative.
<b>Larousse 1868</b>	Toutes les subordonnées sont des compléments.				Complétive directe. Complétive indirecte.	Complétive circonstancielle de temps, de lieu, de manière, de cause, de condition, d'opposition et de comparaison.	Complétive déterminative. Complétive explicative.
<b>Leclair 1872</b>				Proposition principale.	Toute subordonnée rattachée directement à la principale sans virgule et commençant par la conjonction <i>que</i> .	Proposition subordonnée de temps, de lieu, de manière et de cause.	
<b>Brachet 1874</b>					Toute proposition indispensable à la principale pour en compléter le sens.		
<b>Leclair et Rouzé 1874</b>		Sujet + verbe + attribut + complément.		Proposition principale.	Proposition subordonnée.	Proposition subordonnée.	Proposition incidente et relative.

800 J. PETITJEAN, *op. cit.*, pp. 9-10.

801 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 222.

802 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 1107 p.

Terminologie utilisée en 2019 <sup>803</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Chassang 1880</b>	D'abord, la phrase équivaut à la proposition puis la phrase est un assemblage de propositions.  Il y a autant de propositions que de verbes conjugués à un mode personnel, voire impersonnel.				Toute proposition indispensable à la principale pour en compléter le sens.		
<b>Riemann 1886</b>					Ne concerne que les propositions se comportant en complément d'objet direct.		
<b>Petitjean 1898</b>						Proposition subordonnée de cause, de fin, de condition, de comparaison, de concession, de conséquence et de temps.	
<b>Peine 1898</b>	Dans une phrase, les propositions se comportent entre elles, comme les mots se comportent à l'intérieur de la proposition.						
<b>Dussouchet 1902-1928</b>		Sujet + verbe.  Sujet + verbe + attribut.  Sujet + verbe + complément <sup>804</sup> .			Toute proposition indispensable à la principale pour en compléter le sens.  Elle peut être complément d'objet direct, du nom, de l'adjectif, de l'adverbe, sujet, attribut, apposition.		

803 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *op. cit.*

804 J.-J. DUSSOUCHET, *Cours primaire de grammaire française, Théorie, 1134 Exercices, 133 Rédactions*, Paris, Hachette, 1928, p. 111.

Terminologie utilisée en 2019 <sup>805</sup>	Définition de la proposition	Constitution de la proposition	Subordination	Proposition principale	Proposition conjonctive complétive	Proposition conjonctive circonstancielle	Proposition relative
<b>Sudre 1904</b>				Proposition principale.	Proposition secondaire.	Proposition secondaire.	Proposition secondaire.
<b>Crouzet 1909</b>			Phrase complexe.				
<b>Toutey 1912</b>		Sujet + verbe + attribut ou complément.					
<b>Radouant 1922</b>						Proposition circonstancielle de manière.	
<b>Maquet, Flot et Roy 1925</b>	Un ensemble de mots qui exprime ce que fait ou ce qu'est une personne, un animal ou une chose.	Sujet + ce qu'on dit du sujet (le verbe + complément / attribut).		Proposition principale.	Proposition subordonnée introduite par une conjonction ou une locution conjonctive qui complète une autre proposition.	Proposition subordonnée introduite par une conjonction ou une locution conjonctive qui complète une autre proposition.	Proposition subordonnée introduite par un pronom relatif qui complète un nom ou un pronom.
<b>Dauzat 1947</b>					Complément d'objet du verbe.	Proposition circonstancielle de manière.	
<b>Cayrou, Laurent et Lods années 50</b>			Une principale + une subordonnée.				
<b>Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard 2002</b>					N'est conjonctif que ce qui peut être substitué à un substantif objet.		

Ainsi, c'est après la Première Guerre mondiale que la nouvelle analyse logique, appuyée sur la deuxième grammaire scolaire\* devient la référence dans l'enseignement.

Comme le signale Chervel :

Cela ne signifie pas qu'à cette date disparaissent les variantes, et encore moins les contradictions. Mais le corps de doctrine de la deuxième grammaire scolaire apparaît alors sous sa forme définitive, et il est désormais présenté par l'ensemble des manuels. Le système des fonctions et la nouvelle analyse logique, que certains manuels de la période de transition négligeaient un peu, font maintenant l'objet d'un enseignement de base. Malgré Ferdinand Brunot, malgré la terminologie grammaticale officielle de

805 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *op. cit.*

1910, si modérée dans ses exigences, les élèves sont irrémédiablement condamnés à devenir grammairiens.<sup>806</sup>

### 2.4.3 - La tentative d'unification de la nomenclature grammaticale de 1910

En 1880, alors que Buisson souhaite réformer les contenus, les méthodes et les pratiques de l'enseignement du français dans les écoles<sup>807</sup>, se fait jour une volonté d'unification de la nomenclature grammaticale face au foisonnement terminologique du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Jean-Roger Vergnaud cite-t-il :

la circulaire de Jules Ferry aux recteurs sur « l'adoption d'ouvrages classiques uniformes », datée du 24 mars 1880, [qui] place au premier plan la question de la nomenclature grammaticale, en se plaignant des changements de livres qui obligent les élèves, au cours de leurs études, à assimiler « les principes et les formules de trois ou quatre grammaires latines, d'autant de grammaires grecques ou françaises. »<sup>808</sup>

De cette réflexion émerge une volonté d'unification des pratiques et des manuels qui se concrétise par un arrêté du 16 juin 1880, à l'intention de l'école primaire<sup>809</sup>. Cet arrêté établit les modalités de choix de manuels pour chaque canton imposant, pour ce qui est de l'étude de la langue, des « grammaires simples et concises »<sup>810</sup> qui permettent d'éviter de transformer la grammaire en « un formulaire inextricable »<sup>811</sup>. Vergnaud signale que, « Malgré l'audience réelle accordée aux brillants articles de Michel Bréal »<sup>812</sup>, articles présentés dans *Quelques mots sur l'instruction publique en France* et dans des conférences

806 A. CHERVEL, *op. cit.*, pp. 225-226.

807 *Ibid.*, p. 170.

808 J.-R. VERGNAUD, « Le genèse de la nomenclature de 1910 et ses enseignements », in *Langue française*, n° 47, 1980, p. 64.

809 A. CHERVEL, sous la direction de, *L'enseignement du Français à l'école primaire, Textes officiels, Tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995, p. 62.

810 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, p. 64.

811 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 73.

812 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, p. 51.

pédagogiques<sup>813</sup>, qui visaient à légitimer et à promouvoir cette réforme de la nomenclature, cette mesure a en réalité peu d'effet. De plus, le secondaire, non concerné par la circulaire, reste hermétique à ces recommandations, au point qu'en 1903 le ministre Joseph Chaumié doit rappeler les exigences de Ferry<sup>814</sup>.

Pourtant, dès 1899, faisant suite à une quinzaine d'années de débat, aux articles de Bréal et au mouvement pour une réforme de l'orthographe, Clairin, « délégué des agrégés de grammaire au Conseil supérieur »<sup>815</sup>, et Bernès, « délégué des agrégés de lettres »<sup>816</sup>, soumettent au ministre une « Proposition relative à la simplification de la syntaxe enseignée dans les classes »<sup>817</sup>. Cette démarche donne naissance à une commission qui rend un rapport en 1900, à l'origine de l'arrêté du 31 juillet 1900<sup>818</sup>. En réalité, ce n'est pas ce texte qui est appliqué mais l'arrêté du 26 février 1901<sup>819</sup>, qui, lui, est validé par l'Académie française « qu'on avait d'abord oublié de consulter »<sup>820</sup>. Cet arrêté, signé par Leygues, est en vigueur jusqu'en 1976<sup>821</sup>. Dans les faits, le texte s'occupe surtout de fixer des règles d'emploi plutôt que de réfléchir sur la terminologie et ne se préoccupe pas de la question de la proposition ainsi que du foisonnement terminologique qui lui est lié.

C'est Dussouchet<sup>822</sup> qui relance le débat en ce qui concerne la terminologie propositionnelle dans « un « Appel à la concorde » publié dans l'*Enseignement secondaire*

---

813 *Ibid.*, pp. 50-51.

814 *Ibid.*, p. 64.

815 *Ibid.*, pp. 64-65.

816 *Ibid.*

817 *Ibid.*

818 A. CHERVEL, *op. cit.*, pp. 185-190.

819 *Ibid.*, pp. 198-203.

820 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, pp. 64-65.

821 LEGIFRANCE, « Arrêté du 28 décembre 1976 TOLERANCES GRAMMATICALES OU ORTHOGRAPHIQUES », [en ligne], 28 décembre 1976, [consulté le 31/05/2019], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000485229&categorieLien=id>

822 P. BOUTAN, « La première tentative d'uniformisation officielle de la nomenclature grammaticale en France (1910) », in *Linx*, n° 36, 1997, *Métadiscours... Langues Actes du colloque international du Groupe Recherche Jan Comenius en Linguistiques et Didactique des Langues (2-3 octobre 96)*, p. 95.

en janvier 1905 (n° 1) »<sup>823</sup>. Le propos est d'attirer l'attention des professionnels sur la multiplicité des nomenclatures employées en analyse logique : « Dans nos grammaires, surtout à l'étude des propositions, non seulement la théorie, mais encore la classification, la nomenclature, varient presque avec chaque auteur. »<sup>824</sup> Il propose ensuite comme solution la classification qu'il a lui-même adoptée en fin de carrière et qu'il a transmise dans la dernière édition de sa *Grammaire*<sup>825</sup>. L'idée est reprise par Sudre lors d'une conférence sur les nomenclatures grammaticales au Musée de la pédagogie, le 1<sup>er</sup> mars 1906<sup>826</sup>. Sudre souhaite débarrasser le plus possible la théorie propositionnelle de son origine philosophique<sup>827</sup>, considère toute terminologie qui ne fait pas consensus comme fautive<sup>828</sup> et recommande les appellations « circonstancielle », « complétive » et « relative » pour désigner les propositions dépendantes<sup>829</sup>. Il propose néanmoins l'intégration des terminologies « déjà anciennes »<sup>830</sup> de propositions « *substantives, adjectives et adverbiales* »<sup>831</sup> pour les propositions secondaires, termes qui remettent en question les choix terminologiques les plus courants de la grammaire scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier en ce qui concerne le circonstanciel. Le concept, élaboré par la Grammaire générale\*<sup>832</sup> et systématisé par la première grammaire scolaire\*<sup>833</sup>, ne fait toujours pas consensus. Le débat est loin d'être clos puisque Wilmet, en 2010, dans sa *Grammaire*

---

823 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, p. 65.

824 Cité par J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, p. 65.

825 A. BRACHET, J.-J. DUSSOUCHET, *Nouveau cours de grammaire française, Rédigé conformément aux programmes officiels, à l'usage dans l'enseignement secondaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1899], 13<sup>ème</sup> édition revue, Paris, Hachette, 1904, pp. 271-288 et 441-458.

826 L. SUDRE, « Des Nomenclatures grammaticales », in *Conférences du musée pédagogique, L'Enseignement de la grammaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1906, pp. 101-128.

827 *Ibid.*, pp. 101-113.

828 *Ibid.*, p. 124.

829 *Ibid.*

830 *Ibid.*, p. 125.

831 *Ibid.*

832 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, pp. 62-63.

833 *Ibid.*, p. 59.

*critique du français*, choisit la terminologie « complément adverbial circonstanciel »<sup>834</sup> proposant ainsi une appellation prenant en compte les critiques récurrentes du concept de circonstanciel. L'on constate donc que cette volonté d'unification ne peut être complètement objective et qu'elle implique forcément un choix de terminologie qui reflète un projet grammatical car, comme le signale Petiot, « Ces différentes appellations réfèrent aux mêmes données, mais les différences de dénomination manifestent des différences d'analyse. »<sup>835</sup>

Cette conférence, qui sera suivie d'autres, permet la constitution d'une nouvelle commission « composée de grammairiens et de professeurs et chargée de l'unification et de la simplification de la nomenclature grammaticale »<sup>836</sup> qui remet deux rapports (1908 et 1909). Brunot insuffle sa fougue réformatrice à la commission et commente le projet<sup>837</sup> dans son *Cours de méthodologie de la langue française*<sup>838</sup>. La visée des travaux est à la fois exigeante d'un point de vue théorique et bienveillante d'un point de vue pédagogique. Les intentions des grammairiens qui participent à ce projet se retrouvent synthétisées avec humour dans cette remarque de Toutey, qui, sous couvert de se présenter comme désarmé face à une terminologie qui nécessite un entraînement rigoureux pour pratiquer correctement « cette escrime spéciale », dresse un portrait au vitriol du métalangage\* en usage :

Bien des fois, au cours de notre enquête, les membres de votre Commission, et parmi eux, les plus autorisés, ont ressenti la honte de ne pas comprendre le langage qui était parlé devant eux. C'est sans doute qu'ils n'avaient pas été autrefois dressés à cette

834 M. WILMET, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 2014, pp. 501-502.

835 G. PETIOT, *op. cit.*, p. 110.

836 D. KOLÁŘIKOVÁ, « A la recherche d'une terminologie grammaticale unifiée », *Acta Fakulty filozofické Západočeské univerzity v Plzni*, roč. 2014, č. 3, 2014, p. 195.

837 H. BESSE, « Ferdinand Brunot, méthodologue de l'enseignement de la langue française », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 17, fascicule 1, *Théories du langage et enseignement des langues (fin du XIXe siècle/début du XXe siècle)*, 1995, p. 48.

838 *Ibid.*, p. 42.

escrime spéciale. En tout cas, il leur paraît avec évidence que la tâche trop difficile pour des jeunes élèves n'est pas compensée par un profit réel. En conséquence, ils vous proposent de diminuer les exigences grammaticales et d'adopter une nomenclature qui soit pour quelque temps une sorte de monnaie courante, dont tous les honnêtes gens puissent se servir, que les enfants puissent connaître et manier aisément.<sup>839</sup>

L'aboutissement de cette réflexion est la première tentative officielle d'unification de la nomenclature grammaticale en France, sous la forme de l'arrêté du 25 juillet 1910<sup>840</sup>, signé par Gaston Doumergue, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. « Adopté définitivement par le Conseil plénier le 9 juillet 1910, le texte de la nomenclature paraît en août (n° 14) dans l'E.S.<sup>841</sup>, sans aucun commentaire. Il est ensuite publié officiellement, accompagné d'une circulaire explicative, dans le B.A.I.P.<sup>842</sup> du 1er octobre 1910, et reproduit dans la *Revue pédagogique* au début de 1911. »<sup>843</sup> En ce qui concerne la proposition, la nomenclature est extrêmement sommaire : la proposition est composée d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut<sup>844</sup>, elle peut être indépendante, principale ou subordonnée<sup>845</sup> et ses fonctions sont analogues à celles des noms<sup>846</sup>. Cette nomenclature vise en effet à établir ce qui est « exigible en grammaire dans tous les examens et concours correspondant à l'enseignement primaire « jusqu'au brevet supérieur inclusivement », à l'enseignement secondaire « jusqu'au baccalauréat ou au diplôme de fin d'études inclusivement », à partir de l'année 1911 »<sup>847</sup>. Cet arrêté a une valeur prescriptive et contraint donc les enseignants, les auteurs de manuels et les éditeurs à l'emploi de cette

---

839 Cité par J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, pp. 71-72.

840 A. CHERVEL, *op. cit.*, pp. 247-249.

841 « L'Enseignement secondaire, revue des études classiques, d'abord publiée, de 1880 à 1890, sous le titre L'Université. », J.-R. VERGNAUD, *op. cit.* p. 49.

842 « Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique », J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, p. 48.

843 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, p. 68.

844 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 249.

845 *Ibid.*, p. 249.

846 *Ibid.*

847 D. KOLÁŘIKOVÁ, *op. cit.*, pp. 195-196.

terminologie unifiée, du moins pour les quelques notions fondamentales abordées par le texte.

Avec cette évolution de la nomenclature, considérée par bon nombre comme l'œuvre de Brunot, « Ce grand grammairien, doté d'une sorte de génie de la langue, aussi bon latiniste que francisant, d'une puissance de travail stupéfiante, [...] situé à des points stratégiques de l'Institution : doyen de la Sorbonne, membre de l'Institut, ami des ministres »<sup>848</sup>, c'est la fin de la domination du chapsalisme sur l'école française qui est autoritairement « interdit de séjour en France et en Belgique »<sup>849</sup>. Brunot met fin, avec ce texte officiel, à pratiquement un siècle d'hégémonie en matière de grammaire scolaire. Cette nomenclature sonne également le glas, selon Chervel<sup>850</sup>, pour la première grammaire scolaire, consacrant la suprématie de la deuxième grammaire scolaire\* sur l'école de la République française. Pourtant, il considère que cette tentative de réforme a été un échec<sup>851</sup>. Pour Vergnaud, l'affirmation doit être nuancée. Si effectivement certains instituteurs n'ont même jamais lu le texte officiel, si les enseignants du secondaire ont conservé leur indépendance théorique et pédagogique vis-à-vis de cette unification de la nomenclature, il n'en reste pas moins que les auteurs et éditeurs de manuels l'ont appliquée, entraînant de fait une uniformisation progressive du métalangage fondamental<sup>852</sup> et institutionnalisant progressivement la deuxième grammaire scolaire comme la doxa en matière de métalangage pour tous les écoliers français.

---

848 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 115.

849 *Ibid.*

850 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, pp. 137-138.

851 *Ibid.*, p. 267.

852 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, pp. 72-73.

#### **2.4.4 - Une succession de tentatives d'unification de la nomenclature grammaticale dans le sillage d'une réforme permanente des programmes**

L'on peut dater d'août 1857 la première intervention de l'État dans la pratique enseignante. Le propos d'alors est de dénoncer l'utilisation abusive de l'analyse logique et de recommander la dictée<sup>853</sup>. La prise de conscience progressive des enjeux de l'éducation des masses entraîne une ingérence de plus en plus marquée de l'État en matière scolaire. Ainsi, accompagnant les grands mouvements de réformes sociales et sociétales de la fin des années 1970, « naît donc la troisième grammaire scolaire, dans le cadre du Projet Rouchette (appelé aussi Plan de Rénovation), commandé par le ministère dans les années 1960 pour tenter de mettre fin à l'échec scolaire important des élèves en français, échec révélé par l'arrivée de tous les élèves en 6e à l'issue du CM2, à la suite de la suppression des classes de fin d'étude en 1959. »<sup>854</sup> Cette nouvelle approche pédagogique s'accompagne d'un projet de réforme de la nomenclature grammaticale, lancé en 1975 et publié au Journal Officiel en 1976<sup>855</sup> :

À cette époque-là, la grammaire scolaire (appelée la troisième) et l'enseignement grammatical tel qu'il se pratiquait ont été remis en question. Les modifications apportées à la théorie grammaticale font entrer la grammaire du français dans une nouvelle phase, appelée souvent la quatrième grammaire scolaire (mais d'autres appellations sont également utilisées, notamment grammaire nouvelle, grammaire moderne ou, en Belgique, grammaire conforme au code de terminologie grammaticale)<sup>856</sup>.

Le projet se propose de « choisir, parmi les acquis anciens et les apports nouveaux, ceux qui, en état actuel des connaissances, paraissent le mieux adaptés aux objectifs et aux

853 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 141.

854 C. VARGAS, « La grammaire scolaire en France à l'aube du XXVe (sic) siècle », in *Québec français*, n° 129, 2003, p. 69.

855 LEGIFRANCE, « Arrêté du 28 décembre 1976 TOLERANCES GRAMMATICALES OU ORTHOGRAPHIQUES », [en ligne], 28 décembre 1976, [consulté le 31/05/2019], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000485229&categorieLien=id>

856 D. KOLÁŘIKOVÁ, *op. cit.*, p. 196.

moyens de l'enseignement du second degré, et d'en généraliser l'emploi à des fins de commodité et d'unité »<sup>857</sup>. En réalité, pour nombre de linguistes et de grammairiens, le projet vise à donner un « aspect catéchistique »<sup>858</sup> à la linguistique et à la grammaire tout en trompant les élèves car c'est leur faire croire que la grammaire est immuable et la description de la langue figée. De plus, la manière d'imposer cette nouvelle nomenclature, au regard de la concertation qui avait eu lieu en 1910, passe pour précipitée et autoritaire<sup>859</sup>. En ce qui concerne le concept de proposition, cette nouvelle nomenclature reprend l'opposition entre phrase simple et phrase complexe<sup>860</sup>, conserve la notion de subordination<sup>861</sup> mais n'adopte que les termes d'« incise », de « participiale » et d'« infinitive »<sup>862</sup>. La réception est très mauvaise, tant à cause du fond que de la méthode et c'est une levée de boucliers contre cette nomenclature que résume bien Annette Vassant :

D'autant que, si, à travers l'étude de la nomenclature grammaticale officielle, on cherche à savoir ce que l'on entend par « système de la langue » on ne trouvera rien. En revanche, on trouvera une description de la structure de la phrase, une définition des unités significatives qui la constituent et des fonctions qui s'y déterminent. La structure de la phrase serait-elle le système de la langue ? La connaissance de la nature et des fonctions des constituants de la phrase suffit-elle à dire comment se fait le « jeu des relations qui les unissent » ? La grammaire générative et transformationnelle, la psychomécanique du langage, pour ne citer que ces deux écoles, s'efforcent non sans difficulté et par des voies différentes de reconstituer cette mécanique subtile par laquelle morphologie, syntaxe, lexique, données de l'énonciation, combinent leurs effets dans l'acte de parole pour produire le résultat final qu'est la phrase avec son message. On ne saurait vouloir que des maîtres du premier cycle de l'enseignement secondaire, avec leurs faibles moyens, en fassent autant. L'heure des grandes synthèses n'est pas arrivée en linguistique. Que des projets si ambitieux servent de mot d'ordre à l'application pédagogique de l'étude de la langue relève de l'utopie, du vœu pieux.<sup>863</sup>

857 L. LETERRIER, *Programmes, Instructions*, Paris, Hachette, 1981, p. 674.

858 H. MITTERAND, « La nomenclature grammaticale (version 1975) », in *Langue française*, n° 47, 1980, p. 91.

859 J.-R. VERGNAUD, *op. cit.*, 1980, p. 48.

860 L. LETERRIER, *op. cit.*, p. 681.

861 *Ibid.*, p. 678.

862 *Ibid.*, p. 681.

863 A. VASSANT, « À propos de la « nomenclature grammaticale » : Quelle grammaire enseigner ? », in *L'Information Grammaticale*, n° 1, 1979, p. 29.

Une vingtaine d'années plus tard, cette nomenclature de 1976 est remplacée par une nouvelle mouture :

destinée aux professeurs de collège ou de lycée, ainsi qu'aux candidats aux CAPES de lettres, ayant pour but de définir une liste de termes « indispensables à l'analyse du fonctionnement de la langue et à l'étude du discours » [, elle] n'est présentée ni comme un traité de grammaire, ni comme un programme d'enseignement. Selon les auteurs, « il appartient aux professeurs de l'utiliser à bon escient, en suivant les indications des programmes de leurs classes et en tenant compte des besoins et des capacités de leurs élèves »<sup>864</sup>.

Pour Riegel, Pellat et Rioul, cette nouvelle nomenclature représente « le seul métalangage effectivement commun aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs, et pour le grand public qui souvent ne connaît rien d'autre, une voie d'accès commode à une grammaire néanmoins moderne »<sup>865</sup>. En effet, elle prétend proposer une synthèse des « acquis de la tradition scolaire et [d]es apports des sciences du langage »<sup>866</sup>. En ce qui concerne l'analyse propositionnelle, la nomenclature reprend l'opposition de la phrase simple avec la phrase complexe<sup>867</sup> et propose un développement complet sur l'« analyse de la phrase complexe »<sup>868</sup>. On y retrouve la notion d'« enchâssement »<sup>869</sup>, issue de la grammaire générative et transformationnelle de Chomsky, mais aussi celle de « subordination »<sup>870</sup>, fruit du lent passage de la grammaire des philosophes à la grammaire scolaire. En ce qui concerne les propositions, la nomenclature mentionne la « conjonctive »<sup>871</sup> en fonction de sujet, d'attribut, de complément essentiel, de complément circonstanciel<sup>872</sup>, les « systèmes

864 D. KOLÁŘIKOVÁ, *op. cit.*, pp. 196-197.

865 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. XXXII-XXXIII.

866 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Terminologie grammaticale*, [1<sup>ère</sup> édition 1997], Paris, Centre National de Documentation Pédagogique, 1998, p. 3.

867 *Ibid.*, p. 15.

868 *Ibid.*, pp. 19-21.

869 *Ibid.*, p. 19.

870 *Ibid.*

871 *Ibid.*

872 *Ibid.*, pp. 19-20.

corrélatifs »<sup>873</sup>, l'« interrogative indirecte », l'« infinitive », la « participiale »<sup>874</sup>. La proposition subordonnée relative apparaît comme « constituant facultatif »<sup>875</sup> du groupe nominal. On constate que, dans cette nomenclature, la théorie propositionnelle occupe une place qui correspond à la somme des réflexions qui ont été menées au cours des siècles précédents sur la question et offre un large panel terminologique qui permet de prendre en compte presque l'ensemble des analyses proposées par la seconde grammaire scolaire\*, tout en réduisant les variantes et en ignorant le terme de « complétive ».

En dépit du document très clair synthétisant l'unification de la terminologie de 1997, on constate que des soucis d'harmonisation perdurent, signe qu'au-delà des volontés étatiques, les pratiques individuelles divergent, les générations et les nomenclatures se confrontent pour finalement donner :

une terminologie « savante » - voire... « jargonante » [qui] fait courir le risque de rendre très difficile l'accès à la maîtrise de la langue - ce risque étant aggravé si la terminologie employée varie d'une classe à l'autre et notamment du primaire au collège.<sup>876</sup>

La question de l'unification de la nomenclature ne semble donc toujours pas réglée et, comme en 1975, c'est le passage du primaire au collège qui cristallise les tensions. De ce fait, une nouvelle proposition d'harmonisation<sup>877</sup> est faite dans l'académie de Dijon. Dans ce projet, la théorie propositionnelle, réduite à son strict minimum, ne connaît aucune variation terminologique mais c'était sans compter la réforme des programmes du collège de 2015 qui relance le débat en insérant la notion de « prédicat »<sup>878</sup> dans l'enseignement de l'analyse logique.

---

873 *Ibid.*, p. 20.

874 *Ibid.*, p. 21.

875 *Ibid.*, p. 18.

876 N. BARTHELEMY, C. CANDIR, P.-A. CHIFFRE, A. GIEN, P. MASSENOT-MAURAGE, *De l'harmonisation de la terminologie grammaticale*, Dijon, Éducation Nationale, Enseignement supérieur, Recherche, 2009, p. 2.

877 *Ibid.*, 29 p.

878 CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES, 2015, *Projet de programme pour le cycle 3*, Paris, p. 15.

En effet, en plus des professeurs, des auteurs de manuels et des tentatives d'unification de la nomenclature grammaticale, entrent en jeu les très nombreuses réformes des programmes qui, selon la théorie grammaticale la plus en vue du moment<sup>879</sup> (le structuralisme dans les années 1960 et 1970<sup>880</sup>, la pragmatique dans les années 1990<sup>881</sup> ou la théorie prédicative dans les années 2010<sup>882</sup>), intègrent dans leurs descriptifs des appellatifs variés qui compliquent encore la tâche de l'élève, qui se trouve parfois confronté à plusieurs appellations pour le même phénomène au cours de sa scolarité. Ainsi, depuis la réforme Haby, instaurant le collège unique en 1975<sup>883</sup>, les collégiens français n'ont pas été confrontés à moins de onze réformes et ajustements<sup>884</sup> des programmes scolaires et autant de variations terminologiques qui s'ajoutent ou s'opposent aux précédentes.

La notion de proposition a donc connu un changement ontologique : de concept relevant de la philosophie et plus précisément de la logique\*, la proposition est devenue un terme grammatical dont la définition se résume à ses constituants et qui peut être classée en différentes catégories selon les éléments la composant. Il y a donc un profond décalage entre les réflexions des grammairiens philosophes et celles des grammairiens pédagogues, qui fait parfois même perdre son sens à la réflexion grammaticale et linguistique au profit d'une mécanique rigide et systématique qui ne reflète en rien la plasticité du fonctionnement de la langue. La question est de savoir si la même opposition existe

---

879 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 146.

880 SAMUELHUET.COM, « Instructions pour l'enseignement du français pendant le trimestre d'observation de la classe de 6e », [en ligne], L. PAYE, 19 octobre 1960, [consulté le 31/05/2019], disponible sur <https://www.samuelhuet.com/paid/41-textes-officiels/952-instructions-enseignement-francais-trimestre-observation-de-la-classe-de-6e.html>

881 SAMUELHUET.COM, *op. cit.*

882 BO n° 11, 26 novembre 2015, *Programmes d'enseignement des cycles 2, 3 et 4*, 391 p.

883 DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, *L'enseignement du second degré : le collège, Chronologie*, [en ligne], 01/07/2013, [consulté le 31/01/2019], disponible sur <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/enseignement-secondaire-college/chronologie/>

884 DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, *op. cit.*

aujourd'hui entre la réflexion de la linguistique et celle que la grammaire d'enseignement et les manuels scolaires proposent aux écoliers.

### **3 - Les interactions entre la linguistique et la grammaire enseignée dans les classes : le passage d'une volonté de description minutieuse de la langue à une nécessaire simplification forcément réductrice**

En effet, il y a un monde entre la grammaire élaborée par les linguistes et celle proposée dans les classes. C'est que, dans les faits, le propos de ces grammaires n'est pas le même. D'une part, la linguistique est à la recherche d'une description de la langue qui tente de saisir dans son ensemble son fonctionnement et sa cohérence alors que de l'autre la grammaire d'enseignement cherche à établir un système structuré et stable qui permette d'enseigner une orthographe correcte et les éléments fondamentaux de la syntaxe au plus grand nombre.

#### **3.1 - La lente élaboration du concept de proposition dans la grammaire contemporaine**

En ce qui concerne la théorie propositionnelle, elle suit le même mouvement que le reste de l'analyse grammaticale. Elle connaît une distorsion entre les impératifs scolaires, qui souhaitent transmettre une organisation cohérente fondée sur un métalangage défini, et la recherche linguistique qui revisite sans cesse et fait évoluer le discours sur la langue et sa syntaxe.

### 3.1.1 - *Des mots à la pensée : une tentative de description de la langue à revers des schémas traditionnels*

Alors que la grammaire scolaire se met en place à partir des réflexions de la Grammaire générale\*, les recherches sur la description de la langue se poursuivent dans les cercles universitaires. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Jacques Damourette et Edouard Pichon, dans *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*<sup>885</sup>, proposent de redéfinir de manière plus cohérente le système propositionnel du français, en se fondant sur une démarche inverse de celle de la Grammaire générale et des idéologues\*, c'est-à-dire en partant des mots du langage pour aller vers la pensée. Ils y définissent la proposition comme une « sous-phrase » comprenant « l'expression factivo-verbale d'un fait », elle-même « un des membres constitutifs de la phrase prise dans son entier »<sup>886</sup>. Ils classent ensuite les subordonnées en quatre types : les « conjonctives » qui sont introduites par « un strument qui assume, outre cette fonction d'introduction subordinative, quelque autre rôle encore »<sup>887</sup>, groupe dans lequel on trouve des conjonctives circonstancielles et des relatives selon la grammaire traditionnelle ; les « phrasoïdes » qui désignent les subordonnées « introduite[s] par le strument *que*, dont l'unique rôle est précisément cette introduction subordinative »<sup>888</sup> ; les « prépositives », dans lesquelles « le strument *que* apparaît avec son pur rôle d'introduction subordinative, mais il est précédé d'une préposition ou d'une locution prépositive qui vient englober l'ensemble introduit par *que* à la façon même dont elle engloberait un substantif nominal (articulé ou non) »<sup>889</sup> ; les « prépositivo-

---

885 J. DAMOURETTE, E. PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Tome quatrième, Paris, Bibliothèque du « français moderne », 1934, 626 p.

886 *Ibid.*, p. 111.

887 *Ibid.*, p. 112.

888 *Ibid.*, p. 113.

889 *Ibid.*

conjonctives » qui désignent « les subordonnées qui sont prépositives et conjonctives à la fois »<sup>890</sup>. À ces catégories, ils ajoutent celle de « percontative »<sup>891</sup> pour désigner l'interrogative indirecte. Pour cette dernière, ils s'appuient sur le rôle de la valeur sémantique de la sous-phrasedans la phrase et opposent les subordonnées percontatives dont le sens de la sous-phrasedans la phrase n'influe pas sur toute la phrase aux « intégratives »<sup>892</sup> dont le sens de la sous-phrasedans la phrase modifie toute la phrase. À partir de ce classement radicalement différent de ce que propose la grammaire de l'époque, Damourette et Pichon construisent tout un système extrêmement complexe<sup>893</sup> qui renouvelle complètement la théorie propositionnelle mais qui ne trouvera aucun écho dans le système scolaire.

### 3.1.2 - La description structuraliste de la langue

a) L'analyse en constituants immédiats : une grammaire distributionnaliste

Nouvelle tentative de description syntaxique, l'analyse en constituants immédiats (A.C.I.) est le résultat « des travaux des distributionnalistes américains Léonard Bloomfield (1887-1949), Zellig Sabbetai Harris (1909-1992) et Charles Francis Hockett (1916-2000) »<sup>894</sup>. La procédure consiste à déconstruire, sous forme schématique, une phrase (P) en isolant ses constituants directs, « les CI majeurs »<sup>895</sup>, que l'on décompose à leur tour jusqu'à parvenir aux constituants initiaux : les mots et les morphèmes. « L'ACI permet ainsi de faire apparaître l'organisation hiérarchique de la phrase, c'est-à-dire sa structure par emboîtements. Elle repose donc sur un système d'inclusions successives

---

890 *Ibid.*, p. 114.

891 *Ibid.*, p. 116.

892 *Ibid.*

893 *Ibid.*, pp. 121-275 et 353-369.

894 F. NEVEU, *Structures de la phrase en français moderne, Repères notionnels et terminologiques destinés aux agrégatifs*, Paris, Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française), 2018, p. 11.

895 *Ibid.*

décrivant les dépendances syntaxiques entre les constituants. »<sup>896</sup> Cette schématisation de la phrase, qui connaît un certain engouement dans les manuels scolaires, surtout après la publication des travaux de Chomsky, se contente surtout de proposer une autre manière de présenter la construction de la phrase plutôt qu'elle ne change la théorie propositionnelle puisqu'elle reprend soit l'appellatif traditionnel de « relative »<sup>897</sup> soit le terme de « phrasoïde »<sup>898</sup>, hérité de Damourette et Pichon. En revanche, contrairement à la théorie de ces derniers, l'analyse en constituants immédiats rejette « la sémantique aux limites de [son] espace épistémologique »<sup>899</sup>. Issue d'une culture fondée sur les langues amérindiennes, l'analyse en constituants immédiats donne une priorité de la phrase sur le mot :

Présente chez Boas, cette priorité donnée à la phrase se développera avec Bloomfield, Harris et Wells dans les années 1930-1940, avec l'analyse distributionnelle de la phrase en constituants immédiats. Dans cette perspective, préfigurant la grammaire générative, la phrase n'est pas une simple séquence de mots, mais est considérée comme une structure hiérarchique analysable par des règles.<sup>900</sup>

#### b) Tesnière : stemma et syntaxe structurale

En 1959, Lucien Tesnière, dans *Éléments de syntaxe structurale*<sup>901</sup>, propose la notion de stemma, « une représentation graphique de type arborescent. Le stemma indique le réseau des dépendances qui affectent les constituants d'une phrase »<sup>902</sup>.

---

896 *Ibid.*

897 C. TOURATIER, « Esquisse d'analyse syntaxique », in *L'Information Grammaticale*, n° 43, 1989, p. 10.

898 *Ibid.*

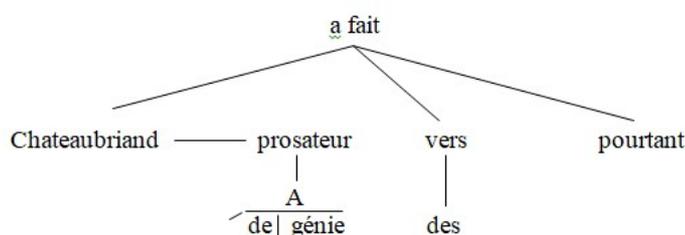
899 C. VARGAS, « La grammaire scolaire en France à l'aube du XXVe (sic) siècle », in *Québec français*, n° 129, 2003, p. 69.

900 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 11.

901 L. TESNIÈRE, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959, XXVI-670 p.

902 F. NEVEU, *op. cit.*, p. 7.

### Exemple de stemma<sup>903</sup>



L'unité centrale de cette organisation est le nucleus, « l'entité syntaxique élémentaire, le matériau fondamental de la charpente structurale de la phrase, et en quelque sorte la cellule constitutive qui en fait un organisme vivant »<sup>904</sup>. Il rend compte de la subordination, en particulier des relatives, par le concept de « translation du deuxième degré »<sup>905</sup>, ainsi une relative est une translation d'un nucleus verbal en adjectif<sup>906</sup>. Il distingue ainsi trois types de subordonnées : les propositions subordonnées actanciennes (les conjonctives et interrogatives indirectes de la grammaire traditionnelle)<sup>907</sup>, les subordonnées adjectives (c'est-à-dire les relatives)<sup>908</sup> et les subordonnées circonstancielles<sup>909</sup>. Pour Tesnière, la structure est intimement liée à la notion de syntaxe, il pose d'ailleurs comme équivalentes les notions de syntaxe, de syntaxe structurale et d'analyse de la phrase<sup>910</sup>. En revanche, il rejette la notion sémantique de cette étude :

5.- Le **plan structural** est celui dans lequel s'élabore l'expression linguistique de la pensée. Il relève de la grammaire et lui est **intrinsèque**.

903 TESNIÈRE, Lucien, 1959, *Stemma*, [image], dans *etudes-litteraire.com*, repéré le 31 mai 2019 à <https://www.etudes-litteraires.com/forum/topic59096-les-coordonnants-sur-le-stemma-de-tesniere.html>

904 M. ARRIVÉ, « Les Éléments de syntaxe structurale, de L. Tesnière », in *Langue française*, n° 1, La syntaxe, 1969, p. 38.

905 *Ibid.*, p. 40.

906 L. TESNIÈRE, *op. cit.*, p. 557.

907 *Ibid.*, p. 547.

908 *Ibid.*, p. 557.

909 *Ibid.*, pp. 547 et 582.

910 *Ibid.*, p. 11.

6.- Le **plan sémantique** au contraire est le domaine propre de la pensée, abstraction faite de toute expression linguistique. Il ne relève pas de la grammaire, à laquelle il est **extrinsèque**, mais seulement de la psychologie et de la logique<sup>911</sup>.

Pour lui, les plans sémantiques et syntaxiques sont donc complètement indépendants l'un de l'autre puisqu'une phrase parfaitement correcte d'un point de vue syntaxique peut n'avoir aucun sens d'un point de vue sémantique. « Dans la pratique les deux plans sont en fait parallèles, parce que le plan structural n'a d'autre objet que de rendre possible l'expression de la pensée, c'est-à-dire du plan sémantique »<sup>912</sup>. En tant que telles, les propositions de Tesnière ne vont pas avoir une influence immédiate sur la grammaire de son époque, pourtant, il est à l'origine d'une approche radicalement différente de la syntaxe, ce qui conduit Chervel à dire qu'« Avec lui, la grammaire scolaire acquérait ses titres de noblesse : elle devenait linguistique. »<sup>913</sup>

c) Chomsky : la grammaire générative et transformationnelle

Les structuralistes et les générativistes américains considèrent la phrase « comme unité exclusivement syntaxique, où le recours au sens est exclu et comme point de départ de l'analyse »<sup>914</sup>, et donc reconnaissent « la primauté de la phrase sur le mot comme unité d'analyse »<sup>915</sup>. Pour Chomsky, la grammaire est « un ensemble de règles récursives, permettant de prédire si une séquence de mots donnée est une phrase bien formée de cette langue. »<sup>916</sup> Ainsi, dans la grammaire chomskienne, tous les arrangements de constituants bien formés générés par la grammaire peuvent donc être appelés phrases. De ce fait, la grammaire générative et transformationnelle affirme que tout locuteur peut formuler ou

---

911 *Ibid.*, p. 40.

912 M. ARRIVÉ, *op. cit.*, p. 37.

913 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 230.

914 J. LÉON, *op. cit.*, p. 11.

915 *Ibid.*

916 *Ibid.*

comprendre « un nombre indéfini de phrases inédites »<sup>917</sup>, contrairement aux méthodes distributionnelles qui ne peuvent décrire qu'un texte ou un énoncé fini. Cette grammaire comporte deux aspects : l'aspect générativiste et l'aspect transformationnel. Il existe, pour Chomsky, des « phrases noyaux »<sup>918</sup> qui sont produites par les transformations obligatoires de la langue et qui constituent le « noyau de la langue »<sup>919</sup>. « Ainsi, toute phrase de la langue est soit une phrase noyau, soit une phrase dérivée des séquences sous-jacentes à une ou plusieurs phrases noyaux, par une ou plusieurs transformations successives »<sup>920</sup>. Pour la grammaire générative et transformationnelle, « toute phrase présente une structure superficielle, qui ne s'explique que par une structure profonde dont elle serait dérivée. »<sup>921</sup> Au-delà du cas particulier d'une langue, Chomsky considère que le système générativiste et transformationnel repose sur « des universaux »<sup>922</sup> qui se retrouvent dans l'ensemble des langues, rejoignant par cet aspect le principe de la Grammaire générale\*. En ce qui concerne les propositions subordonnées, la logique transformationnelle les considère comme des phrases enchâssées, notées « P' »<sup>923</sup>, comprenant un « syntagme prédicatif »<sup>924</sup>, elles-mêmes sujettes à déconstruction. Leur classification et leur typologie ne sont donc pas le propos de cette grammaire. La réflexion chomskienne connaît des évolutions permanentes et n'est pas figée, le grammairien reconnaît lui-même que « d'une publication à l'autre, il l'a modifiée »<sup>925</sup>. En dépit de l'engouement pour cette théorie, certaines voix se font entendre pour réduire l'influence réelle de la grammaire générative et

---

917 J. DUBOIS, « Grammaire générative et transformationnelle », in *Langue française*, n° 1, La syntaxe, 1969, p. 49.

918 J. LÉON, *op. cit.*, p. 11.

919 *Ibid.*

920 Cité par J. LÉON, *op. cit.*, p. 11.

921 E. BUYSENS, « La grammaire générative selon Chomsky », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 47, fasc. 3, *Langues et littératures modernes - Moderne taal en letterkunde*, 1969, p. 848.

922 J. DUBOIS, *op. cit.*, pp. 56-57.

923 N. CHOMSKY, *Aspect de la théorie syntaxique*, [1<sup>ère</sup> édition 1965], Paris, Le Seuil, 1971, p. 133.

924 *Ibid.*, p. 241.

925 E. BUYSENS, *op. cit.*, p. 840.

transformationnelle sur la réflexion grammaticale. Ainsi, pour Eric Buysens, Chomsky se contente de « remplace[r] le métalangage\* traditionnel, formulé en phrases, par un autre métalangage, formulé en graphiques. »<sup>926</sup> Pour leur part, Delesalle et Chevalier signalent que :

Des travaux récents ont montré comment l'exaltation du couple langue/parole, récupérée par la grammaire générative sous les termes de l'opposition compétence/performance, était en grande partie une opération falsificatrice, destinée à renforcer l'opération « formalisme ».<sup>927</sup>

### 3.1.3 - Énonciation et pragmatique : un changement radical de perspective dans l'analyse de la langue et du langage

En Europe, les théories de l'énonciation<sup>928</sup> apparaissent avec les réflexions de John Austin<sup>929</sup> et de John Searle<sup>930</sup>, puis, en France, avec Émile Benveniste<sup>931</sup> et Oswald Ducrot<sup>932</sup>. La description de la langue se détache de l'aspect formel pour se rapprocher de la dimension sémantique, et, en un sens et en un sens seulement, retrouver une partie de la définition de la proposition dans son acception logique\* :

Dans cette perspective, qui part d'un modèle de ce que fait le locuteur quand il parle, le terme d'énonciation désigne la production d'énoncés, y compris l'intention qui la suscite et l'« événement » que constitue cette production. L'énonciation comporte donc les éléments suivants : l'intention de communication (convaincre, questionner, influencer, émouvoir, etc.) ; le contrôle par le sujet parlant des différents niveaux de constitution de ses énoncés (lexical, syntaxique, argumentatif, etc.) ; les choix (rhétoriques, énonciatifs, syntaxiques, sémantiques et lexicaux) ; l'organisation syntaxique des relations prédicatives (propre à chaque langue) ; l'organisation de

926 *Ibid.*, p. 845.

927 S. DELESALLES, J.-C. CHEVALIER, *La Linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914)*, Paris, Armand Colin, 1986, pp. 13-14.

928 C. MULLER, *Les Bases de la syntaxe : syntaxe contrastive français-langues voisines*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p. 22.

929 J. L. AUSTIN, *Quand dire, c'est faire*, [1<sup>ère</sup> édition 1962], Paris, Seuil, 1991, 202 p.

930 J. SEARLE, *Les Actes de langage*, [1<sup>ère</sup> édition 1972], Paris, Hermann, 2009, 262 p.

931 E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, [1<sup>ère</sup> édition 1966], Paris, Gallimard, 1976, 356 p.  
*Id.*, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, [1<sup>ère</sup> édition 1974], Paris, Gallimard, 1980, 286 p.

932 O. DUCROT, *Le Dire et le dit*, [1<sup>ère</sup> édition 1980], Paris, Editions de Minuit, 1985, 237 p.

l'information sémantique dans l'énoncé (la mise en valeur des constituants de l'énoncé en fonction de leur importance informationnelle).<sup>933</sup>

a) Austin : les actes de langage

C'est Austin qui pose les fondements de cette théorie. Pour lui, « les actes de langage relèvent de la sémantique (partie de la compétence grammaticale) et d'une théorie de la performance reliée à une théorie future de la pragmatique »<sup>934</sup>. Revenant aux fondements de la proposition, dont l'énoncé, en logique, permet d'établir la véracité ou la fausseté de ce qui est formulé, Austin propose d'examiner les conditions qui permettent la réalisation ou non de l'acte énoncé et, par extension, en quoi le dit se transforme en action ou comment « L'exécution de la phrase est l'exécution d'une action »<sup>935</sup>. Avec cette nouvelle approche du langage, Austin prétend compléter l'étude formelle de la langue qu'est la grammaire en ajoutant une analyse sémantique que l'analyse syntaxique de la langue est incapable de fournir car « La grammaire, à elle seule, est impuissante à déterminer s'il s'agit d'une affirmation, d'une prédiction ou d'un avertissement. »<sup>936</sup> En ce sens, le projet d'Austin élargit le domaine d'étude de la grammaire et de la linguistique, ouvrant la voie à la grammaire textuelle et à l'énonciation où l'identification grammaticale des propositions n'occupe qu'un plan tout à fait secondaire dans la construction du discours :

Mais, à la différence de la grammaire générative qui assigne à une « théorie » de la performance le droit de dire la suite, Austin cherche à articuler soigneusement acte locutionnaire et acte illocutionnaire [...] Ainsi se dessine un nouvel espace où phrase serait élément du texte, où énoncé serait élément du discours<sup>937</sup>.

933 F. NEVEU, *op. cit.*, p. 16.

934 D. SLAKTA, « Essai pour Austin », in *Langue française*, n° 21, *Communication et analyse syntaxique*, 1974, p. 91.

935 J. L. AUSTIN, *op. cit.*, p. 40.

936 D. SLAKTA, *op. cit.*, p. 95.

937 *Ibid.*, p. 96.

## b) Searle : la force illocutoire

Searle poursuit le travail dans la même voie qu'Austin sans que l'on puisse pour autant dire que Searle reprenne la théorie au point où l'avait laissée Austin. « Le but de Searle est de mettre au jour les règles qui régissent nos actes de discours, et de les exprimer en fonction des circonstances de l'effectuation de ces actes. Son hypothèse fondamentale est que de telles règles existent. »<sup>938</sup> En ce sens la proposition retrouve son acception sémantique de contenu notionnel et devient dans la théorie de Searle « un acte propositionnel » :

L'expression d'une proposition est un acte propositionnel et non pas un acte illocutionnaire. Cependant une proposition ne peut pas se produire seule : quand une proposition est exprimée, elle est toujours exprimée dans l'accomplissement d'un acte illocutionnaire. C'est « l'indicateur de force illocutionnaire » qui nous indique comment la proposition doit être prise, c'est-à-dire quelle espèce d'acte illocutionnaire le locuteur effectue en l'énonçant<sup>939</sup>.

De ce fait, il est aussi possible d'analyser la proposition à la fois par son aspect sémantique mais aussi par sa valeur prédicative : « La proposition peut encore s'analyser en expression référentielle et expression prédicative, respectivement notées R, et P :  $F(p) = F(RP)$ <sup>940</sup>. »<sup>941</sup> Donc, pour Searle, user d'une langue correspond à produire des actes de langage (ordonner, demander, promettre, supplier, affirmer, nier, etc.) tout en respectant certaines règles « régissant l'emploi des éléments linguistiques »<sup>942</sup> qui rendent possible et compréhensible la réalisation de ces actes de langage. À ces éléments fondamentaux, s'ajoute la notion de « force illocutionnaire » qui permet de compléter la description formelle par une perspective sémantique : « On comprend qu'une proposition ne puisse se

938 J.-F. MALHERBE, « John R. Searle, *Les actes de langage*. Essai de philosophie linguistique », in *Revue Philosophique de Louvain*, Quatrième série, tome 71, n° 12, 1973, p. 808.

939 *Ibid.*, p. 809.

940 Acte illocutionnaire = Force illocutionnaire (expression référentielle + expression prédicative).

941 J.-F. MALHERBE, *op. cit.*, p. 809.

942 D. SLAKTA, *op. cit.*, p. 98.

rencontrer seule : est toujours nécessaire (implicite ou explicite) un indicateur de force illocutionnaire. »<sup>943</sup>

### c) Benveniste : syntaxe de la langue et instances du discours

Benveniste, pour sa part, met progressivement en évidence la nécessité de distinguer deux linguistiques distinctes : une « syntaxe de la langue » et des « instances de discours »<sup>944</sup>. Il affirme même qu' :

il faut dépasser la notion saussurienne du signe comme principe unique dont dépendraient à la fois la structure et le fonctionnement de la langue. Ce dépassement se fera par deux voies : - dans l'analyse intra-linguistique, par l'ouverture d'une nouvelle dimension de signifiante, celle du discours, que nous appelons sémantique, désormais distincte de celle qui est liée au signe et qui sera sémiotique, - dans l'analyse translinguistique des textes, des œuvres, par l'élaboration d'une métasémantique qui se construira sur la sémantique de l'énonciation. Ce sera une sémiologie de « deuxième génération » dont les instruments et la méthode pourront aussi concourir au développement des autres branches de la sémiologie générale.<sup>945</sup>

Plutôt que de rejeter l'opposition saussurienne entre forme et sens, Benveniste veut en étudier les interactions, « démarche nécessaire si on prend au sérieux le fait que dans une phrase quelqu'un parle de quelque chose à quelqu'un. »<sup>946</sup> Il confirme le fait qu' : « Au sens strict le structuralisme est un système formel. Il ne dit absolument rien sur ce que nous appelons la signification »<sup>947</sup>. En redonnant sa part à la sémantique, il transforme alors la langue en « un système sémiotique »<sup>948</sup> qui sort de l'étude purement linguistique pour s'étendre aux autres sciences humaines. Cette approche sera :

l'objet d'une linguistique générale appelée désormais sémiologie. La langue, « informée de signification », sera décrite comme un système de « double

---

943 *Ibid.*, p. 98.

944 C. NORMAND, « Les termes de l'énonciation de Benveniste », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 8, fascicule 2, *Histoire des conceptions de l'énonciation*, 1986, p. 194.

945 E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, [1<sup>ère</sup> édition 1966], Paris, Gallimard, 1976, p. 66.

946 C. NORMAND, *op. cit.*, 1986, p. 198.

947 Cité par C. NORMAND, *op. cit.*, p. 200.

948 *Ibid.*, p. 199.

signifiante », dans lequel coexistent le sémiotique et le sémantique ; objet double ou clivé par lequel on doit à la fois prendre en compte la structure Sa/Sé et la dépasser.<sup>949</sup>

Le travail de Benveniste vise donc à redonner également du sens aux structures grammaticales qui sont décrites par la grammaire formelle. Le système propositionnel n'est pas remis en question en tant que tel mais questionné quant à la relation entre le fond et la forme.

d) Ducrot : la pragmatique comme corollaire de la syntaxe dans l'analyse du discours

Ducrot définit la phrase comme :

une entité linguistique abstraite, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours ; ce que produit le locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est donc pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase.<sup>950</sup>

Il pose comme séparées la construction syntaxique et l'interaction langagière et fait dépendre le sémantisme du contexte de l'énonciation. De ce fait, Ducrot admet un relativisme de l'analyse de discours qui est caractéristique de sa démarche : « l'objet de la recherche linguistique est de construire des rapports entre hypothèses et descriptions et non révéler la « vraie » signification des expressions considérées »<sup>951</sup>. Pourtant, Ducrot reconnaît à la langue non seulement un rôle communicationnel mais aussi un déterminisme social qu'elle impose aux communicants :

La langue comporte, à titre irréductible, tout un catalogue de rapports interhumains, toute une panoplie de rôles que le locuteur peut se choisir pour lui-même et imposer au destinataire. Sa fonction ne saurait alors se réduire à la transmission de l'information... La langue n'est plus seulement le lieu où les individus se rencontrent, mais elle impose à cette rencontre des formes bien déterminées. Elle n'est plus seulement une condition de la vie sociale, mais devient un mode de vie sociale<sup>952</sup>.

949 C. NORMAND, *op. cit.*, p. 200.

950 O. DUCROT, *op. cit.*, p. 7.

951 *Id.*, *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 194.

952 *Id.*, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972, p. 4.

Ainsi, Ducrot considère que la pragmatique ne doit pas intervenir dans l'analyse après la description syntaxique et sémantique mais, au contraire, être impliquée dans l'analyse dès le début. C'est en cela qu'il se déclare un tenant d'un « structuralisme du discours idéal »<sup>953</sup>. Il travaille alors sur le concept de lois du discours (informativité, exhaustivité, pertinence et sincérité) ainsi que sur le sous-entendu et l'implicite. Quant à la construction du discours, il s'intéresse au lien entre syntaxe, signification et sens effectif, rejoignant par là les travaux de Searle sur la force illocutionnaire :

Un premier composant, c'est-à-dire un premier ensemble de connaissances (nous l'appellerons composant linguistique) assignerait à chaque énoncé, indépendamment de tout contexte, une certaine description que nous appelons signification, et, par exemple, à A, la signification A'. Et un deuxième composant (le composant rhétorique) aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir le sens effectif de A dans la situation X<sup>954</sup>.

D'un point de vue syntaxique, la phrase, et par conséquent la proposition, n'est pour Ducrot qu'une « entité linguistique, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours »<sup>955</sup> et son intérêt ne réside que dans le fait qu'elle contienne :

des instructions données à ceux qui devront interpréter un énoncé de la phrase, leur demandant de chercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur<sup>956</sup>.

Pour lui, « Énoncés et sens, comme phrase et signification, sont des notions construites pour les besoins de l'explication, et non des données observables. »<sup>957</sup> C'est donc plus le sens et la réception de l'énoncé qui comptent que la structuration syntaxique et sa

---

953 B. HABERT, « Énonciation et argumentation : Oswald Ducrot », in *Mots*, n° 5, octobre, *En hommage à Robert-Léon Wagner*, 1982, p. 204.

954 O. DUCROT, *op. cit.*, p. 111.

955 *Id.*, *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 7.

956 *Ibid.*, p. 11.

957 B. HABERT, *op. cit.*, p. 210.

description qui sont des outils de peu d'importance si la démarche énonciative du locuteur n'a pas été saisie.

### **3.1.4 - La psychologie cognitive du langage : la proposition comme unité fondamentale de pensée**

La psychologie cognitive du langage s'est aussi emparée de la notion de proposition issue de la logique\* pour l'appliquer au fonctionnement du cerveau :

la proposition « est définie, d'un point de vue logique, comme la plus petite unité de discours à laquelle puisse s'appliquer une valeur de vérité, vrai ou faux. D'un point de vue psychologique, cette définition se transforme en : la plus petite sémantique intégrée susceptible d'être traitée et mémorisée » (Le Ny 1987).<sup>958</sup>

Unité élémentaire de pensée, la proposition permet donc de rendre compte du fonctionnement du langage et de la mémoire. Cette proposition est présentée comme constituée « d'un prédicat et d'un argument. »<sup>959</sup> En ce sens, l'analyse propositionnelle, un peu délaissée depuis le développement des théories de l'énonciation au profit de l'étude du lien entre la forme et le sens, est reprise comme :

permettant d'accéder, de façon indirecte et par inférence, à ces inobservables que sont ces entités mentales hypothétiques supportant le sens construit. Ainsi, l'unité de base de la structuration des connaissances dans la mémoire et de leur élaboration est bien la proposition, cette pierre angulaire sans laquelle un système de représentations sémantiques ne pourrait pas s'ériger.<sup>960</sup>

Finalement, comme l'écrit Léon :

certains termes ont la vie dure, comme *proposition*, qui jusqu'aux grammaires scolaires actuelles comporte toujours des traces de son ancrage dans la tradition logique. Il est probable que des termes comme celui-là, aussi centraux dans la tradition, pierres de touche d'un ensemble de théories, aient des difficultés à migrer

---

958 M.-D. GINESTE, « De la phrase à la proposition sémantique : Un point de vue de la psychologie cognitive du langage », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 49.

959 *Ibid.*

960 *Ibid.*, p. 51.

d'un domaine à l'autre. Ainsi les Messieurs de Port-Royal n'ont pas complètement réussi à dégager la proposition de son contexte logique, ce que les Encyclopédistes ont réussi à faire mais avec beaucoup de difficulté<sup>961</sup>,

et ce que, finalement, la théorie de l'énonciation et la psychologie cognitive du langage contrarient, en renouant avec le caractère fondamentalement sémantique de la notion de proposition que des générations de grammairiens avaient tenté d'atténuer.

Ainsi l'évolution de la réflexion sur la notion de proposition au XX<sup>e</sup> siècle est-elle intimement liée au développement des nouvelles théories linguistiques et des connaissances en matière de psychologie ou de philosophie du langage. Cependant, le concept de proposition, loin de s'être clarifié depuis sa définition par la logique\*, n'en est que plus riche et touffu et incite donc les linguistes à s'en emparer pour en débattre et le faire de nouveau évoluer.

### **3.2 - Les divergences dans la réflexion contemporaine sur la notion de proposition**

Au début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'on peut distinguer deux courants dans la réflexion linguistique : l'un se fonde principalement sur la théorie construite dans les siècles précédents et propose d'en donner la synthèse la plus complète et la plus juste possible ; l'autre propose de revisiter la grammaire telle qu'elle a été transmise pour construire un système encore plus cohérent et qui prenne en compte les avancées les plus récentes en matière de linguistique.

---

961 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 15.

### 3.2.1 - Les représentants de la grammaire traditionnelle

Se présentant généralement comme le garant de la pureté de la langue, le discours des représentants de la grammaire traditionnelle propose la synthèse des travaux de leurs prédécesseurs les plus illustres dont les ouvrages ont reçu l'aval d'institutions prestigieuses comme l'Académie française ou l'Université. Ces travaux font partie des références proposées aux étudiants qui souhaitent passer les concours de l'enseignement et participent donc au fondement théorique de l'enseignement de la grammaire en France. Cette théorie propositionnelle, qui est développée par les représentants de la grammaire traditionnelle, se caractérise par une certaine frilosité face à la créativité et à la prise en compte des dernières avancées de la linguistique dans sa description du système. Ainsi, « La **phrase complexe** peut être considérée comme la réunion de plusieurs phrases simples. Cela se concrétise d'ordinaire par la présence de plusieurs verbes à un mode personnel »<sup>962</sup>. Cette définition reprend, dans les grandes lignes, la théorie propositionnelle établie depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, même si l'on peut noter de nouveau un flottement dans la terminologie entre « phrase » et « proposition ». Le classement des propositions subordonnées reflète en général les synthèses de la grammaire scolaire : la proposition relative<sup>963</sup> ; la proposition conjonctive<sup>964</sup>, qui se divise en « proposition conjonctive essentielle »<sup>965</sup> ou « complétive »<sup>966</sup>, « proposition corrélatrice »<sup>967</sup> et en « proposition adverbiale »<sup>968</sup> ou « circonstancielle »<sup>969</sup> intégrant les systèmes corrélatifs ; « l'interrogation et l'exclamation

962 M. GREVISSE, A. GOOSSE, *Le Bon usage*, [1<sup>ère</sup> édition 1936], 16<sup>e</sup> édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2016, p. 1547.

963 *Ibid*, pp. 1549-1561.

964 *Ibid*, pp. 1563-1650.

965 *Ibid*, pp. 1566-1592.

966 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 823-840.

967 M. GREVISSE, A. GOOSSE, *op. cit.*, pp. 1593-1597.

968 *Ibid*, pp. 1598-1650.

969 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *op. cit.* p. 841-870.

indirecte »<sup>970</sup>. Cette typologie est bien l'héritière du système établi par la grammaire scolaire, jusque dans ses incertitudes quant au terme de « circonstanciel ». L'on constate que cette description de la phrase complexe - que l'on peut retrouver à peu près sous la même forme, à quelques variations du métalangage\* près, dans bon nombre d'ouvrages de référence se proposant d'offrir un exposé exhaustif sur la théorie propositionnelle<sup>971</sup> - se cantonne néanmoins aux réflexions les plus traditionnelles quant à cette théorie. Elle ne prend pas réellement en compte toute la réflexion qui a été menée sur le sujet depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, même si, comme le signale Goosse dans l'Avant-Propos du *Bon Usage*<sup>972</sup>, toutes les éditions de l'ouvrage ont été « enrichies grâce aux lectures de l'auteur et [prennent] en compte l'évolution de la langue, et l'évolution de la linguistique dans une certaine mesure. »<sup>973</sup> La précision d'une « certaine mesure » donnée par l'auteur dit assez la volonté de ces linguistes de n'introduire dans leur discours sur la langue que les théories qui ont passé l'épreuve du temps et de ne proposer comme modèle linguistique qu'un système validé par des années de pratique.

---

970 M. GREVISSE, A. GOOSSE, *op. cit.*, pp. 1651-1655.

971 A.-M. GARAGNON, F. CALAS, *La Phrase complexe, De l'analyse logique à l'analyse structurale*, Paris, Hachette, 2002, 159 p.

C. KANNAS, *Le Bescherelle pratique, Maîtriser le français au quotidien*, Paris, Hatier, 2006, pp. 592-595.

J. HIU, *IUFM, Entrer en 1<sup>re</sup> année, Notions essentielles de grammaire*, Paris, Bordas, 2007, pp. 138-141.

J. HOUYVET, *Grammaires, Préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles, Premiers cycles universitaires, Formation continue des enseignants*, Paris, Ellipses, 1996, pp. 27-31.

D. MAINGUENEAU, *Précis de grammaire pour les concours*, [1<sup>ère</sup> édition 1999], Paris, Armand Colin, 2015, pp.107-112, 118-120, 298-303.

*Id.*, *Syntaxe du français*, [1<sup>ère</sup> édition 1994], Paris, Hachette, 1999, p. 98.

P. MONNERET, R. RIOUL, *Questions de syntaxe française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, pp.199-280.

M. POUGEOISE, *Dictionnaire didactique de la langue française*, Paris, Armand Colin, 1996, pp. 401-406.

972 M. GREVISSE, A. GOOSSE, *op. cit.*, 1750 p.

973 *Ibid*, NP.

### 3.2.2 - Les propositions de la linguistique contemporaine

Pour une autre partie des linguistes, l'étude de la subordination doit intégrer les recherches récentes et les dépasser. Ainsi, se fondant sur une base commune avec les représentants de la grammaire traditionnelle, ces linguistes proposent une analyse du fonctionnement propositionnel en évolution par rapport aux codes de la grammaire traditionnelle et de la grammaire scolaire. Évidemment, la subordination demeure « une relation dissymétrique entre deux propositions, dont l'une reçoit sa fonction de l'autre sans réciprocité. »<sup>974</sup> Il existe donc un rapport hiérarchique entre la proposition subordonnée et la proposition principale, que l'on tend à appeler « proposition matrice »<sup>975</sup> ou « proposition régissante »<sup>976</sup>. Ce rapport hiérarchique peut impliquer « des faits de servitude temporelle ou modale »<sup>977</sup> mais n'impose pas systématiquement une place à la subordonnée qui peut, en particulier dans le cas de la circonstancielle, connaître une certaine variation dans son placement par rapport à la proposition matrice. Le mot subordonnant, qui est inclus dans la subordonnée, intègre « le plus souvent un composant lexical explicitant le rapport sémantique entre les deux propositions. »<sup>978</sup>

a) Gardes-Tamine : une nouvelle typologie dans la lignée de Tesnière

En ce qui la concerne, Joëlle Gardes-Tamine fonde son analyse de la proposition sur une définition traditionnelle, c'est-à-dire qu'elle est « constituée d'un verbe à un mode personnel accompagné des éléments qui lui sont liés, sujet, compléments »<sup>979</sup> mais, à cette

---

974 F. NEVEU, *Structures de la phrase en français moderne, Repères notionnels et terminologiques destinés aux agrégatifs*, Paris, Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française), 2018, p. 38.

975 *Ibid.*

976 M. ARRIVÉ, F. GADET, M. GALMICHE, *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de la linguistique française*, Paris, Flammarion, 2010, p. 640.

977 F. NEVEU, *op. cit.*, p. 38.

978 *Ibid.*

979 J. GARDES-TAMINE, *La Grammaire, Tome 2, Syntaxe*, [1<sup>ère</sup> édition 1990], 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2008, p. 15.

définition, elle ajoute la notion de « valence »<sup>980</sup>, c'est-à-dire le mode de construction du verbe, développée à l'origine par Tesnière. Dans sa présentation de la subordination, elle s'inscrit en faux quant au distingo entre proposition subordonnée et proposition principale puisque, pour elle, « la subordonnée fait partie de la principale à laquelle elle est parfois aussi essentielle qu'un groupe nominal complément de verbe »<sup>981</sup>, retrouvant ainsi le fonctionnement qui était attribué aux propositions incidentes de la Grammaire générale\* et de la première grammaire scolaire\*. La grammairienne considère les outils de subordination (conjonctions de subordination et pronoms) comme des « translateurs »<sup>982</sup> qui permettent aux propositions d'être rattachées à une autre catégorie syntaxique, procédé analytique - la translation - également développé par Tesnière. De ce fait, les infinitives et les participiales sont exclues de la liste des subordonnées puisque, d'une part, elles n'ont pas de verbe conjugué à un mode personnel et, d'autre part, elles sont déjà rattachées à la catégorie du nom et de l'adjectif et n'ont donc pas besoin de translation. Ne restent alors plus comme subordonnées, en suivant un classement qui ne peut, comme tout autre, être considéré comme « entièrement satisfaisant »<sup>983</sup>, que « les conjonctives »<sup>984</sup>, « les relatives »<sup>985</sup>, « la corrélation »<sup>986</sup>, « les interrogatives indirectes »<sup>987</sup> et « le discours rapporté »<sup>988</sup>, qu'elle considère comme « un cas particulier de la subordination »<sup>989</sup> à cause de la possibilité de transformer l'interrogative directe en subordonnée interrogative indirecte et le discours direct en discours indirect. Gardes-Tamine, tout comme Marc

---

980 *Ibid.*

981 *Ibid.*, p. 49.

982 *Ibid.*, p. 53.

983 *Ibid.*

984 *Ibid.*, pp. 55-61.

985 *Ibid.*, pp. 62-67.

986 *Ibid.*, pp. 70-71.

987 *Ibid.*, pp. 61-62.

988 *Ibid.*, pp. 67-70.

989 *Ibid.*, p. 67.

Wilmet<sup>990</sup> et Pierre Le Goffic<sup>991</sup> pour ce qui est de la vision du discours rapporté sous forme de sous-phrased'une phrase complexe, remanie donc le système en tenant compte des recherches de ses prédécesseurs et en intégrant le discours rapporté au système de la subordination, procédé dans lequel on sent l'influence de la grammaire de texte et de la recherche d'un système qui dépasse le cadre de la phrase.

b) Le Goffic : de la proposition à la sous-phrased

Pour sa part, Le Goffic, dans sa *Grammaire de la phrase française*<sup>992</sup>, propose d'aborder l'analyse de la phrase par plusieurs points d'entrée : la « structure de constituants », la « structure fonctionnelle », la « structure logico-grammaticale », la « structure thématique », la « structure sémantique » et la « modalité de la phrase »<sup>993</sup>. Il revendique, par cette présentation, respecter « la tradition [...] par le recours aux grands cadres habituels de l'analyse en fonctions et catégories, et l'emploi d'un vocabulaire grammatical familier »<sup>994</sup> mais ne s'interdit pas pour autant « d'y adjoindre quelques termes (concepts) linguistiques plus modernes et de procéder à quelques aménagements terminologiques, limités et justifiés, propres à la présentation renouvelée de certains points (par exemple la subordination) »<sup>995</sup>. S'en suit une typologie des propositions subordonnées, qu'il nomme « sous-phrases »<sup>996</sup>, inspiré en cela par le structuralisme. Dans ce nouveau classement des subordonnées, l'identification des sous-phrases dépend d'une part de la présence d'un connecteur, anaphorique ou non, doté d'une éventuelle fonction<sup>997</sup>, et d'autre

---

990 M. WILMET, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 2014, p. 678.

991 P. LE GOFFIC, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p. 190.

992 *Ibid.*, 591 p.

993 *Ibid.* pp. 10-18.

994 *Ibid.*, p. 5.

995 *Ibid.*

996 *Ibid.*, p. 42.

997 *Ibid.*

part d'une possible équivalence de la sous-phrased avec un autre constituant de la phrase, dans le cadre d'un emploi particulier. Ainsi Petiot pose le constat que :

La préférence donnée au terme de « sous-phrased » qui désigne ce qui est couramment appelé « subordonnée » [...] attire l'attention sur le phénomène d'enchâssement, et non de successivité, des propositions au sein de P, symbole dominant : la relation hiérarchique entre phrase enchâssante et phrase enchâssée est nettement indiquée : « elles sont emboîtées hiérarchiquement, et non juxtaposées ». <sup>998</sup>

Le Goffic établit une nomenclature qui organise les propositions en différentes catégories. Il identifie les « percontative[s] » <sup>999</sup> qui correspondent aux interrogatives indirectes de la grammaire traditionnelle ; les « intégrative[s] pronominale[s] » <sup>1000</sup> qui équivalent aux relatives sans antécédent ; les « intégrative[s] adverbiale[s] » <sup>1001</sup> correspondant aux circonstancielles en *qu-* et en *si* ; les « relative[s] » <sup>1002</sup> et les « complétive[s] » <sup>1003</sup>, identiques dans leur fonctionnement à la grammaire traditionnelle mais dont le champ d'application est réduit par les intégratives dans le cas des relatives, auxquelles il ajoute des « sous-phrases sans connecteur » <sup>1004</sup>. Il y a donc chez Le Goffic une prise de distance marquée d'avec la grammaire traditionnelle et une tentative de reconstruire un système indépendant dans sa logique de celui en place dans l'enseignement.

c) Eluerd : une simplification de la nomenclature, une complexification du procès de subordination

Au début des années 2000, Roland Eluerd propose de distinguer les phrases « matrices » <sup>1005</sup>, qui incluent une subordonnée dans leur structure, des propositions

---

998 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 166.

999 P. LE GOFFIC, *op. cit.*, pp. 43-45.

1000 *Ibid.*, pp. 45-47.

1001 *Ibid.*

1002 *Ibid.*, pp. 47-48.

1003 *Ibid.*, pp. 48-49.

1004 *Ibid.*, pp. 50-51.

1005 R. ELUERD, *Grammaire descriptive de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 2002], Paris, Armand Colin, 2004, p. 166.

principales, qui servent de « support syntaxique »<sup>1006</sup> à une proposition subordonnée. À cette première opposition, il ajoute trois formes différentes de subordination : la « subordination explicite »<sup>1007</sup> réalisée au moyen d'une conjonction de subordination, d'un pronom relatif ou d'un adverbe de liaison ; la « subordination implicite »<sup>1008</sup> qui, sous l'aspect formel d'une juxtaposition, propose une « dépendance sémantique »<sup>1009</sup> entre des propositions ; la « subordination inverse »<sup>1010</sup> qui désigne une structure dans laquelle « une première proposition qui semble la principale ne peut fonctionner seule et [dont] la deuxième proposition, bien qu'introduite par *que* est en fait la principale »<sup>1011</sup>. Ainsi, pour Eluerd, « En tenant compte du support syntaxique de la subordonnée et du mot subordonnant qui l'introduit »<sup>1012</sup>, six catégories de subordonnées se distinguent : « les propositions subordonnées relatives »<sup>1013</sup>, « les propositions subordonnées complétives ou conjonctives »<sup>1014</sup>, « les propositions subordonnées interrogatives indirectes »<sup>1015</sup>, « les propositions subordonnées circonstancielles »<sup>1016</sup>, « les propositions subordonnées participes »<sup>1017</sup> et « les propositions subordonnées infinitives »<sup>1018</sup>. Le système d'Eluerd réduit donc la nomenclature générale des propositions subordonnées à son strict minimum, en revanche, il complexifie le procès de subordination en lui-même en tenant compte de structures qui dépassent les exemples canoniques utilisés dans la grammaire traditionnelle.

---

1006 *Ibid.*

1007 *Ibid.*, p. 167.

1008 *Ibid.*

1009 *Ibid.*

1010 *Ibid.*

1011 *Ibid.*

1012 *Ibid.*, p. 167.

1013 *Ibid.*, pp. 168-170.

1014 *Ibid.*, pp. 170-172.

1015 *Ibid.*, pp. 194-195.

1016 *Ibid.*, pp. 172-182.

1017 *Ibid.*, pp. 122-123 et 125-126.

1018 *Ibid.*, pp. 128-129.

d) Muller : s'intéresser aux exceptions qui confirment la règle

Bien souvent, les linguistes choisissent d'approfondir et d'affiner le schéma propositionnel ou se concentrent sur les marges de la théorie afin de décortiquer ce qui résiste à l'analyse et est souvent traité par la grammaire traditionnelle comme une « exception qui confirme la règle »<sup>1019</sup>. Ainsi Claude Muller propose-t-il dans sa *Subordination en français*<sup>1020</sup> de « suivre un fil conducteur dans l'exploration de celles parmi les subordonnées qui échappent aux schémas simplistes : relative ou conjonctive, complétive ou circonstancielle. »<sup>1021</sup> Après avoir proposé une étude exhaustive de toutes les particularités des relatives et des complétives<sup>1022</sup>, Muller s'intéresse au cas des comparatives<sup>1023</sup>, des consécutives<sup>1024</sup>, des concessives extentionnelles<sup>1025</sup>, des relatives indépendantes et des interrogatives indirectes<sup>1026</sup>, qui, selon lui, bousculent le schéma proposé par la grammaire traditionnelle et ouvrent la voie à des interrogations quant à la classification de ces propositions, interrogations, qui dans le cas de la comparative, ne sont pas nouvelles.

Dans ses *bases de la syntaxe*<sup>1027</sup>, il considère la subordination comme « la construction des verbes conjugués (donc à un temps « fini ») dans la dépendance d'un autre prédicat, lorsque cette dépendance est maintenue au niveau syntagmatique »<sup>1028</sup>. Pour lui, le « prédicat dominant »<sup>1029</sup> peut être « un verbe, un adverbe, une préposition [...], un adjectif ou un nom, une conjonction complexe ou non »<sup>1030</sup>. Partant de ce principe, il existe

1019 M. WILMET, *op. cit.*, p. 8.

1020 C. MULLER, *La subordination en français*, Paris, Armand Colin, 1996, 255 p.

1021 *Ibid.*, p. 5.

1022 *Ibid.*, pp. 9-82.

1023 *Ibid.*, pp. 83-140.

1024 *Ibid.*, pp. 141-160.

1025 *Ibid.*, pp. 161-184.

1026 *Ibid.*, pp. 185-238.

1027 *Id.*, *Les bases de la syntaxe*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, 453 p.

1028 *Ibid.*, p. 371.

1029 *Ibid.*

1030 *Ibid.*

pour Muller des « complétives »<sup>1031</sup>, qui intègrent une partie des circonstancielle de la grammaire traditionnelle puisque la conjonction *que* complète un prédicat prépositionnel dans toutes les locutions conjonctives construites à partir de *que* (*pour que, afin que, de telle sorte que*, etc.), et la « relativation »<sup>1032</sup> qui consiste en « la construction d'une proposition à base verbale en un constituant dépendant de type épithétique »<sup>1033</sup>. Cette dernière permet de distinguer « les relatives continuatives »<sup>1034</sup>, « les relatives prédicatives »<sup>1035</sup> et « les relatives sans antécédent »<sup>1036</sup>. Il dégage également une catégorie d'« interrogatives indirectes partielles »<sup>1037</sup>. En revanche, cet ouvrage, qui présente « un corps de connaissances et d'hypothèses sur [le] fonctionnement [de la langue] qui ne s'embarrasse pas trop de la tradition ou d'un quelconque « prêt à penser » à la mode »<sup>1038</sup>, choisit délibérément de laisser de côté « la syntaxe des circonstancielle »<sup>1039</sup>. Le lecteur est ici confronté à des travaux de recherche pure qui tentent, par le moyen de la grammaire comparative, d'affiner la compréhension de la langue.

e) Wilmet : repenser globalement le système à la lumière des dernières avancées linguistiques

Véritable synthèse des propositions novatrices en la matière, la *Grammaire critique du français*<sup>1040</sup> de Wilmet est publiée en 2010. Dans l'avant-propos, l'auteur constate que :

En trente ans de recherches éparses dans le champ de la linguistique, j'ai appris que les découvertes isolées en appellent irrésistiblement d'autres ; qu'elles se complètent, s'organisent, se ramifient, éclairent à l'occasion, de façon inattendue, tel ou tel phénomène lointain...

---

1031 *Ibid.*, pp. 371-386.

1032 *Ibid.*, pp. 395-412.

1033 *Ibid.*, p. 395.

1034 *Ibid.*, p. 399.

1035 *Ibid.*, p. 400.

1036 *Ibid.*, p. 410.

1037 *Ibid.*, pp. 412-416.

1038 *Ibid.*, p. 11.

1039 *Ibid.*, p. 13.

1040 M. WILMET, *op. cit.*, 768 p.

Au fur et à mesure que l'existence du *système* recevait de la sorte une vérification expérimentale, l'envie d'écrire une synthèse m'effleurait.<sup>1041</sup>

Dans cette synthèse de plusieurs années de réflexion critique sur le système grammatical proposée par Wilmet, on retrouve la notion de phrase « matrice »<sup>1042</sup> intégrant une ou plusieurs « sous-phrases »<sup>1043</sup> qui constituent la phrase complexe. Le passage de la phrase simple à la phrase complexe a, pour le grammairien, une incidence sur l'énonciation (assertive, interrogative, injonctive) qui « se prolonge d'une sous-énonciation »<sup>1044</sup>. La sous-phrase s'intègre à la matrice soit par enchâssement au moyen d'un « enchâsseur »<sup>1045</sup> (adjectif, pronom, adverbe, conjonction), soit par « incision »<sup>1046</sup>. Pour ce qui relève de l'enchâssement, le linguiste distingue quatre catégories de sous-phrases : l'« adjectivale »<sup>1047</sup> qui regroupe certaines interrogatives indirectes et propositions subordonnées relatives commençant par un relatif complexe de la grammaire traditionnelle ; la « pronominale »<sup>1048</sup>, qui intègre les relatives de la grammaire scolaire, et qui se divise en « pronominale à fonction déterminative ou prédicative »<sup>1049</sup> et en « pronominale à fonction non déterminative »<sup>1050</sup> ; l'« adverbale »<sup>1051</sup> qui désigne certaines interrogatives indirectes et certaines circonstancielles de la grammaire traditionnelle ; la « conjonctivale »<sup>1052</sup>, catégorie dans laquelle on retrouve des circonstancielles, des complétives et des systèmes corrélatifs. Wilmet propose, en s'inspirant des travaux les plus novateurs de ses prédécesseurs, un système d'analyse entièrement renouvelé de la langue

---

1041 *Ibid.*, p. 7.

1042 *Ibid.*, p. 636.

1043 *Ibid.*

1044 *Ibid.*, p. 637.

1045 *Ibid.*, p. 638.

1046 *Ibid.*

1047 *Ibid.*, pp. 640-641.

1048 *Ibid.*, pp. 641-656.

1049 *Ibid.*, pp. 641-654.

1050 *Ibid.*, pp. 654-656.

1051 *Ibid.*, p. 656.

1052 *Ibid.*, pp. 657-671.

qui se démarque de la tradition tout en tentant d'offrir une solution cohérente en remplacement. Si les propositions de Wilmet sont intéressantes par sa volonté de remettre à plat un système propositionnel bien souvent composé de « sédiments successifs de savoirs différents »<sup>1053</sup> et qui offre une réponse satisfaisante aux problématiques soulevées par la subordonnée circonstancielle avec la solution de la sous-phrase adverbale<sup>1054</sup>, il n'en reste pas moins que la complexité du système est reportée sur la sous-phrase conjonctive<sup>1055</sup>. Si cette dernière notion se révèle tout à fait abordable pour un public de linguistes ou d'amateurs éclairés, il apparaît néanmoins que sa didactique risque de poser des problèmes encore plus complexes que ceux posés par la grammaire traditionnelle.

f) Soutet et Verjans : faire évoluer la terminologie et le classement propositionnel

Plus modéré dans sa déconstruction du système mais à la recherche d'un classement qui prenne en compte les particularités de la langue, Olivier Soutet<sup>1056</sup> propose une typologie des subordonnées qui distingue tout d'abord les subordonnées non conjonctionnelles, c'est-à-dire sans subordonnant<sup>1057</sup>, dans lesquelles il intègre, entre autres, les systèmes corrélatifs, les infinitives, les participiales<sup>1058</sup> et les interrogatives indirectes partielles<sup>1059</sup>. À ce premier groupe, il oppose ensuite les « subordonnées conjonctionnelles »<sup>1060</sup>, c'est-à-dire avec subordonnant, catégorie dans laquelle il classe les propositions relatives substantives<sup>1061</sup> caractérisées par leur absence d'antécédent, les propositions relatives adjectives<sup>1062</sup>, les propositions subordonnées conjonctives pures<sup>1063</sup>

1053 G. PETIOT, *op. cit.*, p. 111.

1054 M. WILMET, *op. cit.*, p. 656.

1055 *Ibid.*, pp. 657-671.

1056 O. SOUTET, *La Syntaxe du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, 128 p.

1057 *Ibid.*, p. 93.

1058 *Ibid.*

1059 *Ibid.*, pp. 94-95.

1060 *Ibid.*, p. 95.

1061 *Ibid.*, p. 99.

1062 *Ibid.*, p. 98.

1063 *Ibid.*, p. 100.

dites également complétives, les propositions subordonnées conjonctives relationnelles<sup>1064</sup>, autrement connues sous le nom de circonstancielle, et les conjonctives en *si*<sup>1065</sup>, qui correspondent aux interrogatives indirectes totales.

On retrouve cette même typologie chez Thomas Verjans<sup>1066</sup>, qui, en revanche, préfère évoquer des « phrases matrices » que des « propositions matrices », qui :

occupent le plus haut niveau hiérarchique au sein d'une phrase complexe [...] elles ne sont sous la dépendance d'aucune proposition mais [...] elles régissent en revanche au minimum une proposition subordonnée. Elles peuvent être liées, mais de manière non hiérarchique, avec une autre phrase matrice ou encore avec une proposition indépendante<sup>1067</sup>.

On constate que ce choix de la terminologie de « phrase » remet en question la définition canonique donnée par la grammaire traditionnelle. Verjans, comme Le Goffic<sup>1068</sup>, Wilmet<sup>1069</sup> ou Gardes-Tamine<sup>1070</sup>, souhaite faire évoluer la terminologie, en particulier en ce qui concerne la proposition, afin de se dégager complètement du cadre de la logique\* et de reconstruire le système propositionnel en faisant fortement évoluer des termes qui se révèlent limitant par leur sémantisme et leur histoire. Il reprend néanmoins la notion de proposition en ce qui concerne la « proposition subordonnée argumentale », en lui attribuant un autre fonctionnement c'est-à-dire « Ell[e] satur[e] une fonction argumentale dans la phrase matrice (sujet, objet, attribut) et ne peu[t] pas être déplacé[e] dans la phrase matrice »<sup>1071</sup>. À ces propositions subordonnées argumentales s'opposent les circonstancielle « pourvues de valeurs sémantiques particulières (circonstances, logique,

---

1064 *Ibid.*

1065 *Ibid.*, p. 101.

1066 T. VERJANS, *La subordination*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 10-11.

1067 *Ibid.*, p. 16.

1068 P. LE GOFFIC, *op. cit.*, p. 5.

1069 M. WILMET, *op. cit.*, pp. 636-688.

1070 J. GARDES-TAMINE, « Phrase, proposition, énoncé, etc. Pour une nouvelle terminologie », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, pp. 23-27.

1071 T. VERJANS, *op. cit.*, p. 61.

chronologique) qui entourent le procès dénoté par la proposition matrice) : temporelle, causale, finale, hypothétique-conditionnelle, concessive, comparative, consécutive »<sup>1072</sup>. Verjans valide les notions de « propositions subordonnées conjonctives pures »<sup>1073</sup>, de même que celles de « propositions subordonnées relatives »<sup>1074</sup>, tout en en affinant la typologie : « proposition subordonnée relative substantive », « complément locatif intégré » et « circonstant locatif », « proposition subordonnée relative périphrastique », « proposition subordonnée relative adjectivale essentielle et accidentelle »<sup>1075</sup>, « proposition subordonnée concessive à base relative »<sup>1076</sup>, « proposition subordonnée relative prédicative »<sup>1077</sup> et « proposition subordonnée relative imbriquée »<sup>1078</sup>. Il choisit de traiter à part la question de l'interrogative et l'exclamative indirectes qu'il dénomme « percontatives », sous l'influence de Damourette et Pichon mais surtout de Le Goffic, dans sa *Grammaire de la phrase française*<sup>1079</sup>.

Ce que cette précision et cette minutie dans la description de la langue et dans le choix terminologique proposés par ces différents grammairiens mettent en évidence est qu'une grammaire qui se fixe comme objectif la description de la langue ne peut pas se contenter de la nomenclature adoptée par la grammaire scolaire. À ce sujet, Martine Bracops évoque même les « sœurs ennemies que sont la linguistique (grammaire scientifique) et la grammaire (discipline normative enseignée à l'école) »<sup>1080</sup>. En effet, comme le souligne Antoine Gautier<sup>1081</sup>, la grammaire scolaire sélectionne des exemples de

1072 *Ibid.*, pp. 90-91.

1073 *Ibid.*, pp. 63-66 et 86.

1074 *Ibid.*, pp. 67 et 69-73.

1075 *Ibid.*

1076 *Ibid.*, pp. 140-141.

1077 *Ibid.*, pp. 141-142.

1078 *Ibid.*, p. 142.

1079 P. LE GOFFIC, *op. cit.*, 592 p.

1080 M. BRACOPS, « Wilmet (M.), 1997, *Grammaire critique du français* », in *Équivalences*, 26<sup>e</sup> année, n° 2, 27<sup>e</sup> année, n° 1, 1997, p. 146.

1081 A. GAUTIER, « La notion de phrase en grammaire : terminologie et méthodologie », in *L'Information Grammaticale*, n° 150, 2016, p. 24.

phrases « fabriquées », « à structure canonique »<sup>1082</sup> et « choisi[e]s pour leur compatibilité optimale » avec la matière enseignée afin de justifier son propos et son système. Cependant, confrontée à des textes d'auteurs au style transgressif comme Céline et Queneau ou à l'oralité, la grammaire scolaire se révèle en réalité « incapable »<sup>1083</sup> de traiter les irrégularités de la langue, qui sont en revanche une partie de l'objet d'étude de la linguistique.

### **3.3 - La linguistique et la grammaire d'enseignement : un objet d'étude identique mais une visée différente**

Ce qui se dégage de cette étude de la nomenclature de la proposition dans la grammaire et de sa transposition dans la grammaire scolaire est que le concept a mis du temps à être élaboré et son introduction dans la grammaire d'enseignement a été progressive. Comme il existe un décalage entre les propositions des linguistes et leur introduction dans le cursus scolaire, l'évolution du concept de proposition dans la grammaire proposée dans les classes est décalée par rapport aux propositions des chercheurs. Qui plus est, la visée des linguistes, qui tentent de décrire un phénomène en constante mutation, c'est-à-dire la langue qui « suit son cours, indifférente aux plaintes du grammairien et aux doléances des puristes »<sup>1084</sup>, diffère de celle de la grammaire scolaire, qui a pour principal objectif la maîtrise du code oral et écrit ainsi que la capacité à structurer un discours. Ces motivations divergentes entraînent donc une appropriation

---

1082 *Ibid.*

1083 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 261.

1084 DARMESTETER cité par S. DELESALLES, J.-C. CHEVALIER, *La Linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914)*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 283.

particulière des théories linguistiques par la grammaire d'enseignement. De plus, comme le souligne Chevalier :

une grammaire est un élément d'enseignement, elle impose à l'écolier un certain type d'appropriation du monde. G. Snyders, dans une thèse brillante, *La Pédagogie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (P. U. F., 1965), a interprété la transformation de l'enseignement des langues [...] pour dégager les conceptions successives et différentes de l'homme dans le monde.<sup>1085</sup>

La grammaire étudiée à l'école n'est donc pas qu'une méthodologie pour aider l'apprenant à maîtriser correctement sa langue, c'est aussi une manière d'envisager la place et le rôle de l'homme dans son univers.

### 3.3.1 - Le poids de l'impératif des accords

A partir du moment où le gouvernement Ferry, sous la Troisième République, au cours la présidence de Jules Grévy<sup>1086</sup>, souhaite rendre l'instruction obligatoire pour tous avec les lois de 1881 et 1882<sup>1087</sup>, l'État et l'école entérinent la vision de la langue qui s'est progressivement imposée pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle :

Au XIX<sup>e</sup>, dans le sillage des dispositions légales prises après la Révolution française sur le privilège accordé à la langue de la République, c'est l'école qui va contribuer à la diffuser dans la société française. L'institution scolaire joue donc un rôle unificateur et médiologique dans la mythification de la langue nationale par l'enseignement de la grammaire et des bons auteurs. Les mythes de langue française élaborés aux siècles précédents et repris au XVIII<sup>e</sup> siècle vont rencontrer le projet politique d'unification linguistique né à la Révolution française avec le français langue de la République [...] Enfin, [avec] les lois Ferry de 1881 et 1882, [...] gratuité et obligation se conjuguent pour l'enseignement du français comme langue nationale<sup>1088</sup>.

1085 J.-C. CHEVALIER, « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne », in *Langages, Linguistique française. Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, 1967, p. 17.

1086 LE BLOG GALLICA, « Jules Grévy, troisième président de la 3<sup>e</sup> République », H. RAYMOND, [en ligne], 20/04/2017, [consulté le 06/06/2019], disponible sur <https://gallica.bnf.fr/blog/20042017/jules-grevy-troisieme-president-de-la-3e-republique>

1087 M. PERRET, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 51.

1088 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *La Langue française, passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008, pp. 29-30.

De ce fait, comme elle participe de la création d'une mythologie nationale et qu'elle fait montre d'un « génie »<sup>1089</sup> singulier, la langue se doit d'être parfaitement maîtrisée et en particulier son orthographe. La « sacralisation de l'orthographe »<sup>1090</sup>, soutenue par le « discours puriste »<sup>1091</sup> devient ainsi « un pilier de la grammaire scolaire »<sup>1092</sup>, le garant « pour « bien » écrire »<sup>1093</sup>. La théorie grammaticale en général et la théorie propositionnelle en particulier doivent donc se plier à l'impératif d'une orthographe sans faille ainsi qu'au respect des chaînes d'accords, et, comme le rappelle Chervel, puisqu' :

Il fallut apprendre l'orthographe à tous les petits Français... [...] on créa l'institution scolaire. Pour cette tâche, l'institution scolaire se dota d'un instrument théorique, d'une conception globale de la langue qu'elle présenta arbitrairement comme la justification de l'orthographe.<sup>1094</sup>

Ainsi, la seconde grammaire scolaire\*, qui est, en réalité, « tout entière issue de la première »<sup>1095</sup>, complexifie la terminologie proposée aux élèves en multipliant les compléments et les fonctions, passant « d'un classement distributionnel [...] à un classement sémantique »<sup>1096</sup>. Elle développe également la syntaxe de la phrase complexe<sup>1097</sup>, « L'objectif [étant] de pouvoir situer chaque terme d'une phrase selon [le] double repérage, nature/fonction, afin de bien appliquer les règles d'accord, elles-mêmes formulées à partir de cette grille d'analyse. »<sup>1098</sup>

Pourtant, une partie des linguistes regardent avec suspicion cette manie de l'orthographe rigoureuse et des accords sans faille, les considérant comme une limite au

---

1089 *Ibid.*, p. 30.

1090 *Ibid.*

1091 *Ibid.*

1092 *Ibid.*

1093 *Ibid.*

1094 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 27.

1095 M. NADEAU, C. FISHER, *La Grammaire Nouvelle, La comprendre et l'enseigner*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 22.

1096 *Ibid.*, p. 23.

1097 *Ibid.*, p. 24.

1098 *Ibid.*

développement de la maîtrise même du code par les scripteurs. Ainsi, Paveau et Rosier remarquent-elles que :

Ces écarts par rapport à la norme sont intéressants car ils traduisent la compréhension du système écrit à différentes étapes du développement de l'enfant ou de la vie de l'adulte. On voit qu'il serait bien réducteur de les traiter comme des fautes et de les rejeter au profit d'une écriture parfaitement correcte. Il est plus intéressant, pour la compréhension des normes orthographiques, de les accepter pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des propositions de locuteurs en acquisition<sup>1099</sup>.

Dans le cadre scolaire, la rigidité de la norme orthographique est aussi parfois considérée comme limitante en ce qui concerne le développement des capacités de compréhension et l'expression personnelle de l'apprenant. Au-delà même de la maîtrise de ces compétences langagières, c'est celle d'un système logique, pourtant bien plus nécessaire, selon ces linguistes et ces pédagogues, à la formation de citoyens épanouis et créatifs que la maîtrise mécanique de l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct quand il est placé avant l'auxiliaire *avoir* ou de celui des verbes pronominaux, qui est mis en péril par tant de rigueur :

Cette conception de la grammaire aboutit, nous semble-t-il, à un double échec ; échec de plus en plus évident lorsque d'« autres » élèves — mais aussi d'autres langages — sont entrés dans l'école : cet enseignement grammatical échoue dans sa visée pratique ; l'absence d'une réelle réflexion sur l'apprentissage, l'accent mis sur certaines pratiques pédagogiques (mémorisation, analyses...), l'inadéquation même du contenu grammatical, font que les résultats concrets dans le domaine de l'expression ou de la compréhension (savoir écrire, savoir lire) demeurent minces : même dans le domaine privilégié, celui de l'apprentissage du code écrit, l'apparition de « manuels » spécifiques d'orthographe est bien un aveu indirect que la grammaire ne suffit pas. Cet enseignement échoue aussi dans son second objectif — objectif de repli, en quelque sorte — la « formation de l'esprit logique », la formation du raisonnement : le mélange constant des deux plans (normatif/descriptif), l'attitude dogmatique, non scientifique, qui caractérise l'ensemble de la grammaire scolaire empêchent de voir en elle un instrument rigoureux ; ici encore, les pratiques pédagogiques qui sont liées à cette discipline interviennent : contradiction évidente entre l'objectif visé et la façon de vouloir l'atteindre.<sup>1100</sup>

---

1099 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *op. cit.*, p. 123.

### 3.3.2 - le rôle de l'analyse syntaxique

Le souci de la correction orthographique, associé à celui du respect des traditions gréco-latines dans l'enseignement, a donné une importance considérable à l'analyse syntaxique dans le cadre scolaire. Ainsi, comme le signalent Delesalle et Chevalier :

Les liens privilégiés qui, depuis l'origine grecque, lient grammaire et enseignement imposent un rapprochement prioritaire avec les systèmes éducatifs. Le couplage de l'analyse logique et de l'analyse grammaticale qui va dominer l'enseignement de la langue en France des lycées impériaux jusqu'à nos jours se situe nettement dans les finalités et l'organisation des domaines qui prévalent dans les lycées.<sup>1101</sup>

Cet exercice apparaît très tôt dans la formation des élèves. Thiébault, s'inspirant de Condillac, met en place dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « *le couplage d'une analyse grammaticale et d'une analyse logique.* »<sup>1102</sup> L'un des buts est de proposer aux écoliers la découverte d'une logique inductive, qui pourra être étendue à tous les domaines, et qui est un des principes fondamentaux de la pédagogie des idéologues\*. L'autre est, selon Dumarsais :

de former l'esprit en accoutumant les jeunes gens, sans qu'ils s'en aperçoivent, à mettre de l'ordre dans leurs pensées, à sentir les rapports naturels des idées, à démêler les équivoques, et à tout rapporter à de véritables principes ; ce qui donne dans la suite de la vie une justesse d'esprit, où il me semble que les méthodes ordinaires ne conduisent point.<sup>1103</sup>

Pourtant, sous couvert de ces principes pédagogiques louables, cette analyse syntaxique devient rapidement un exercice que l'on pratique pour lui-même et n'ayant d'autre objectif que sa maîtrise, transformant l'analyse du fonctionnement de la langue en « un monstre qui

---

1100 B. COMBETTES, « Grammaire et enseignement du français », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 33, 1982, Grammaires, p. 4.

1101 S. DELESALLES, J.-C. CHEVALIER, *La Linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914)*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 10.

1102 *Ibid.*, p. 83.

1103 *Ibid.*, p. 89.

conjoint formes et sens dans une anarchie perpétuellement corrigée et perpétuellement ravivée. »<sup>1104</sup>

Cet aspect de l'enseignement se renforce avec Noël et Chapsal « qui, s'appuyant sur les travaux de Domergue, introduisent la phrase comme unité de base dans l'enseignement de la grammaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>1105</sup>. Cette phrase, qui devient un « outil pédagogiquement nécessaire, inséparable des techniques d'acquisition de l'écriture »<sup>1106</sup>, doit être analysée d'un point de vue syntaxique pour être orthographiée correctement. Léon signale néanmoins une progressive dichotomie dans les manuels à la fin du XX<sup>e</sup> siècle :

Deux démarches président à la mise en œuvre de la phrase dans les manuels. Marchello-Nizia (1979) distingue les grammaires qui donnent d'emblée la phrase comme l'unité fondamentale à partir de laquelle seules les unités plus petites se définissent, et celles qui, à l'inverse, présentent la phrase comme le point d'aboutissement d'un processus d'agrégations successives d'unités de plus en plus grandes. Delesalle (1974) inscrit cette différence dans une progression. Elle montre que, dans l'enseignement de la grammaire, on est passé de l'analyse du mot et de la proposition, fondement des exercices classiques, à celle de la phrase. Quand on travaille à partir du mot ou de la proposition, dit-elle, on s'attache à la « nature » (chercher la catégorie des mots) et à la « fonction » (chercher le sujet ou les compléments dans une proposition). Se donner la phrase comme unité de départ dénote au contraire la primauté accordée à la syntaxe. Avec l'avènement des grammaires formelles, la phrase est devenue une unité abstraite, théorique, axiome d'une grammaire. Mais dans certaines activités pratiques, elle reste une unité empirique incontournable, que ce soit dans l'enseignement de la grammaire ou des langues, avec comme précédent l'enseignement du latin au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou dans le traitement automatique quand il s'agit de reconnaître et délimiter des unités d'analyse dans un texte.<sup>1107</sup>

L'on comprend bien que les théories linguistiques du XX<sup>e</sup> siècle ont progressivement pénétré le discours présenté dans les manuels scolaires, incitant les élèves et les

---

1104 *Ibid.*, p. 109.

1105 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 12.

1106 *Ibid.*

1107 *Ibid.*

enseignants à changer leur rapport à l'analyse syntaxique et à modifier leurs démarches même si certaines pratiques demeurent inchangées.

De même, à l'égal du structuralisme et de la théorie de l'énonciation qui ont lentement intégré la doxa grammaticale scolaire, la théorie prédicative fait son entrée dans les classes, même si son apparition n'est pas sans heurts.

### 3.3.3 - Prédication et unité phrastique

La théorie prédicative est, en réalité, très ancienne puisqu'elle est formulée par Platon et Aristote<sup>1108</sup> :

les deux termes de la phrase se définissent mutuellement et circulairement : le sujet est ce dont on prédique, le prédicat est ce qu'on prédique ; le prédicat lui-même s'analyse en « copule (être + attribut) ». <sup>1109</sup>

Au VI<sup>e</sup> siècle après Jésus Christ, Boèce « proposait d'analyser toute phrase en deux unités qu'il appelait « subjectus » et « praedicatus » »<sup>1110</sup>. On retrouve la notion dans la philosophie scolastique où elle désigne « l'attribution d'une propriété à un objet »<sup>1111</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, sous la plume de Fabri qui l'utilise comme synonyme d'adjectif et d'épithète dans un traité de rhétorique<sup>1112</sup>. Cependant, d'une manière générale en Europe, le prédicat est utilisé « pour désigner les catégories aristotéliennes qui constituent les « attributs » des objets. »<sup>1113</sup> Cette analyse, « incontestée jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>1114</sup>, est considérée comme capable de décrire n'importe quelle phrase même si certaines transformations

---

1108 M. NADEAU, C. FISHER, *op. cit.*, p. 5.

1109 P. LE GOFFIC, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p. 13.

1110 E. BUYSENS, « La grammaire générative selon Chomsky », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 47, fasc. 3, *Langues et littératures modernes - Moderne taal en letterkunde*, 1969, p. 857.

1111 C. MULLER, *Les bases de la syntaxe*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p. 35.

1112 *Id.*, « Le prédicat, entre (méta)catégorie et fonction », in *Cahiers de Lexicologie*, n° 102, Centre National de la Recherche Scientifique, 2013, p. 51.

1113 *Ibid.*.

1114 P. LE GOFFIC, *op. cit.*, p. 13.

peuvent être opérées pour retrouver la structure prédicative originale : « *l'homme dort* devait s'analyser « l'homme est dormant » »<sup>1115</sup>. Ce découpage de la phrase en deux unités distinctes se retrouve tant chez les Messieurs de Port-Royal\* « qui mettent le nom adjectif avec le nom substantif du côté de la substance »<sup>1116</sup>, que dans la Grammaire générale\* avec « l'*Hermès* de Harris, [qui] regroup[e] l'adjectif et le verbe du côté du prédicat, en tant qu'éléments attributifs »<sup>1117</sup>, que chez Wilmet qui fonde l'ensemble de sa théorie propositionnelle sur le principe de prédication<sup>1118</sup>. L'opération de prédication peut être définie comme :

[une] mise en relation de deux termes dont le rôle grammatical est nettement distinct : d'une part, un constituant en position de sujet (ex. Caroline fait du vélo), d'autre part, un constituant en position de prédicat (ex. Caroline fait du vélo). Cette opération peut être tenue pour une opération de construction de la phrase. L'opposition sujet/prédicat apparaît chez les philosophes grecs de l'Antiquité pour décrire l'opération universelle d'expression du jugement selon laquelle une propriété (le prédicat) est attribuée à une substance (le sujet), jugement formulé par ce que la logique appelle proposition, c'est-à-dire un énoncé susceptible d'être déclaré vrai ou faux. Cette structure a priori du jugement, fondée sur un binarisme logique, est un concept qui est passé du discours philosophique au discours grammatical, et qui s'est imposé dans l'analyse syntaxique au prix d'une simplification souvent abusive des faits linguistiques<sup>1119</sup>.

En définitive, c'est une proposition théorique qui vise à retranscrire le fonctionnement de la pensée : « l'alliance du sujet et du prédicat [...] renvoie le sujet à la première opération de l'esprit (ce que nous concevons), le prédicat à la seconde opération (la manière dont nous le concevons) »<sup>1120</sup>. On retrouve donc un lien étroit entre la logique\* et la grammaire, lien que le XVIII<sup>e</sup> siècle avait pourtant cherché à distendre et, ainsi que le précise Muller, « Comme beaucoup de termes utilisés dans le métalangage de la linguistique

1115 *Ibid.*

1116 S. DELESALLES, J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 185.

1117 *Ibid.*

1118 M. WILMET, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 2014, pp. 587-668.

1119 F. NEVEU, *Structures de la phrase en français moderne, Repères notionnels et terminologiques destinés aux agrégatifs*, Paris, Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française), 2018, p. 21.

1120 S. DELESALLES, J.-C. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 86.

contemporaine, le mot prédicat a une histoire, des sources multiples dans d'autres disciplines telles que la logique ou les mathématiques, et des emplois variés qui ne facilitent pas son utilisation actuelle si on souhaite éviter les malentendus. »<sup>1121</sup> D'un point de vue grammatical et pédagogique, le choix de l'analyse prédicative implique une autre appréhension de la phrase. Ainsi, Petiot souligne qu' :

Il est aussi utile d'examiner ce qu'implique l'opposition entre sujet/prédicat et groupe nominal/groupe verbal d'une part, et, d'autre part, le fait que la grammaire classique parlait en termes de « sujet/verbe/complément », ou de « sujet/verbe/attribut », ce qui mettait l'accent sur la catégorie du verbe [...]

Sur le plan pédagogique, l'intérêt de l'analyse en trois constituants est de permettre de travailler à partir du verbe et de montrer la pluralité des rôles des GN.

Celui du modèle en deux constituants est d'opposer le GN1 à tout le reste de la phrase.<sup>1122</sup>

En réalité, et ce en dépit des évolutions théoriques et terminologiques de la théorie propositionnelle depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la prédication demeure une notion fondamentale de la syntaxe à laquelle recourent l'ensemble des grammairiens qui réfléchissent sur le propos : le « noyau prédicatif et ses prolongements dans les contraintes de sélection des arguments, incluant leur rôle sémantique et leurs contraintes de construction, est la base même de la construction des énoncés »<sup>1123</sup>. Le prédicat est, en effet, le constituant central de la phrase, qu'il soit verbal ou non :

La notion de prédicat n'en conserve pas moins sa validité et son intérêt logique, à condition de ne plus se réduire au seul jugement d'inhérence (le verbe *être* lui-même ne se réduit pas à son fonctionnement de copule d'attribution). L'opposition sujet-prédicat reste au cœur de l'analyse de la phrase.<sup>1124</sup>

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Alain Henderson Gardiner désigne la notion de prédication comme « une opération qui consiste à dire quelque chose de quelque chose »<sup>1125</sup>. Tesnière

1121 C. MULLER, *op. cit.*, p. 51.

1122 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 164.

1123 C. MULLER, *Les bases de la syntaxe*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p. 38.

1124 P. LE GOFFIC, *op. cit.*, p. 14.

1125 A.H. GARDINER, cité par C. MULLER, *op. cit.*, p. 35.

considère que le prédicat est la clef de voûte du stemma, c'est-à-dire le verbe pour les langues qui en sont pourvues, et réduit donc l'acception du terme à « un mot particulier »<sup>1126</sup>, lui retirant ainsi son rôle de fonction puisqu'il ne dépend plus de rien et que tout dépend de lui. Pour les linguistes qui sont influencés par la théorie des actes de langage, « la prédication peut, ou non incorporer une modalité énonciative »<sup>1127</sup> : Henri Bonnard la voit comme « l'application d'un « modus » affirmatif, interrogatif, exclamatif ou volitif à un « dictum » défini comme l'énoncé d'une représentation »<sup>1128</sup> ; Jean-Claude Milner et Zellig Harris voient la prédication comme « une mise en relation distincte de la modalisation énonciative »<sup>1129</sup>. Muller, pour sa part, définit la prédication comme une mise « **en relation [d']un « état des choses » - le contexte - avec un signe linguistique qui l'évoque** »<sup>1130</sup> et le prédicat comme :

une microstructure comportant un noyau prédéterminant des positions d'occurrence partiellement remplies : les « **positions d'argument** ». Le choix des arguments qui vont remplir - en restreignant leur signification par des choix concrets - les positions d'argument, fait aussi partie de la prédication.<sup>1131</sup>

Il en va de même pour Marie-Dominique Gineste pour qui, par essence, un prédicat comporte des places vides dans sa structure qui lui permettent d'accueillir « le ou les arguments. Il affecte à l'argument un élément de signification. Un prédicat dit toujours quelque chose de quelque chose. »<sup>1132</sup> Cette conception de la syntaxe n'exclut pas l'existence de constituants extraprédicatifs mais permet, en revanche, de décrire d'une manière régulière tous les énoncés.

---

1126 O. DUCROT, T. TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil, 1972, p. 274.

1127 C. MULLER, *op. cit.*, p. 35.

1128 *Id.*, « Le prédicat, entre (méta)catégorie et fonction », in *Cahiers de Lexicologie*, n° 102, Centre National de la Recherche Scientifique, 2013, p. 55.

1129 *Id.*, *Les bases de la syntaxe*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002, p. 35.

1130 *Ibid.*, p. 34.

1131 *Ibid.*

1132 M.-D. GINESTE, « De la phrase à la proposition sémantique : Un point de vue de la psychologie cognitive du langage », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, pp. 49-50.

Néanmoins, certaines formes résistent à l'analyse et nécessitent le développement d'un autre concept : la prédication seconde. Neveu la définit comme : « le cas des constructions qui expriment, à l'intérieur de la phrase, un contenu phrastique »<sup>1133</sup>. Éva Havu et Michel Pierrard dressent une typologie des faits grammaticaux relevant de la prédication seconde et qui correspondent à la définition de Neveu<sup>1134</sup>. Parmi les structures qui relèvent de la prédication seconde, outre les « emplois attributifs d'*avoir* »<sup>1135</sup> et les « appositions de phrase »<sup>1136</sup> ou « à une groupe nominal » que l'on retrouve comme exemple chez Neveu<sup>1137</sup>, les auteurs mentionnent les « relatives explicatives »<sup>1138</sup>, les « complétives apposées »<sup>1139</sup>, les « relatives après un verbe de perception »<sup>1140</sup> et les « Pseudo-relatives [de] Furukawa [...] Elle est là *qui pleure.* »<sup>1141</sup> L'on comprend donc que la prédication seconde permet, dans le cadre de ce système, d'analyser toute une partie du système propositionnel en reconstruisant une structure fondée sur un enchâssement des prédications.

Pour sa part, dans son approche de la prédication, Creissels propose une évolution terminologique pour traiter de la question de la phrase ou de la proposition qu'il nomme l'unité phrastique et qu'il définit comme :

un énoncé ou un fragment d'énoncé que sa structure interne permet de mettre en relation systématique avec un ensemble d'énoncés ou fragments d'énoncés qui ont en commun de pouvoir présenter les mêmes événements conceptualisés de manière identique et qui diffèrent entre eux par la façon dont les événements en question sont envisagés dans le cadre de l'énonciation.<sup>1142</sup>

---

1133 F. NEVEU, *op. cit.*, p. 22.

1134 E. HAVU, M. PIERRARD, « La prédication seconde en français : essai de mise au point », *Travaux de linguistique*, vol. 57, n° 2, 2008, pp. 8-10.

1135 *Ibid.*, p. 10.

1136 *Ibid.*, p. 8.

1137 F. NEVEU, *op. cit.*, p. 22.

1138 E. HAVU, M. PIERRARD, *op. cit.*, p. 9.

1139 *Ibid.*

1140 *Ibid.*, p. 10.

1141 *Ibid.*

1142 D. CREISSELS, *Elements de syntaxe générale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 35.

L'idée de Creissels est alors d'envisager de « cesser de concevoir la proposition comme un fragment de phrase, et concevoir plutôt la phrase [...] comme un agencement de propositions. »<sup>1143</sup> La notion d'unité phrastique est, en ce sens, très proche du concept de proposition de la grammaire traditionnelle<sup>1144</sup> mais elle se fonde également sur « la possibilité d'analyser deux énoncés ou fragments d'énoncés comme représentant la même conceptualisation d'un événement à travers deux élaborations énonciatives différentes. »<sup>1145</sup> Le concept d'unités phrastiques permet aussi de décrire le phénomène de subordination mais le considère comme « un type particulier d'intégration de structures phrastiques qui se caractérise par le fait qu'une des deux structures phrastiques manifeste des fonctionnements syntaxiques qui permettent de l'assimiler à un constituant de l'autre structure phrastique »<sup>1146</sup> et le désigne sous le terme d'« enchâssement »<sup>1147</sup>. On reconnaît dans cette présentation certains des concepts développés par le Grammaire Générative Transformationnelle même si la construction du modèle s'inverse puisque l'on ne part plus de la phrase pour la décomposer en constituants immédiats mais on commence la construction à partir des propositions qui permettent de structurer des phrases. Creissel en décrit ainsi le fonctionnement :

La structure phrastique reconnue comme enchâssée (ou subordonnée) doit être dépourvue de ces fonctionnements [fonctionnement indépendant comme unité d'énonciation] et présenter par contre, relativement à la structure matrice, des comportements du même type que ceux caractérisant les constituants de la phrase simple.<sup>1148</sup>

Cette conception de la langue fait aussi disparaître le terme de conjonction (qui présente une certaine confusion du fait d'une nomenclature qui désigne à la fois un outil de

---

1143 *Ibid.*, p. 39.

1144 *Ibid.*

1145 *Ibid.*, p. 36.

1146 *Ibid.*, p. 308.

1147 *Ibid.*, p. 313.

1148 *Ibid.*

coordination et un outil de subordination) et le dénomme « opérateur de subordination »<sup>1149</sup>, outil linguistique « dont le propre est de marquer l'instauration d'une relation hiérarchisée entre deux structures phrastiques. »<sup>1150</sup> La théorie propositionnelle gagne en clarté et en maniabilité par cette description sous forme d'unités phrastiques qui propose une synthèse pertinente de la grammaire chomskienne et de la grammaire de texte. Cette description formelle doit cependant être associée à la notion de prédication pour prendre une dimension à la fois logique et sémantique.

Curieusement, alors même que la notion de prédicat est un des fondements de la grammaire et qu'elle permet, lorsqu'elle est associée à celle d'unités phrastiques, une analyse relativement claire et efficiente de la syntaxe des énoncés, elle reste marginale dans la grammaire scolaire et est à l'origine de levées de boucliers quand des tentatives sont faites pour l'y intégrer de manière plus explicite<sup>1151</sup>.

### **3.4 - La grammaire présente dans les manuels scolaires au début du XXI<sup>e</sup> siècle : la mise en situation concrète des théories linguistiques ?**

Finalement, la grammaire que l'on enseigne dans les écoles devrait être, quand elle tente de sortir du schéma réducteur de la correction orthographique, une expérimentation par un public de néophytes des recherches les plus pointues de la linguistique.

---

1149 *Ibid.*, pp. 308-309.

1150 *Ibid.*

1151 *Infra*, 3.4.1 - Les propositions des manuels scolaires, pp. 189-191.

### 3.4.1 - Les propositions des manuels scolaires du début du XXI<sup>e</sup> siècle : l'héritage d'un siècle de théorie linguistique ?

Petiot rappelle que « la grammaire scolaire [...] a tendance à superposer des sédiments de savoirs différents, résultats de théories différentes »<sup>1152</sup>. Pourtant, pour l'essentiel, les manuels du début du XXI<sup>e</sup> siècle conservent les postulats de la deuxième grammaire scolaire\*<sup>1153</sup>, passant outre les évolutions majeures dans le concept de proposition proposées par la linguistique. Pour Karabétian « on fait l'hypothèse que l'évolution des grammaires scolaires est lente et que les innovations ne proviennent que très peu de modèles théoriques (ou didactiques). »<sup>1154</sup> La proposition se constitue autour d'un verbe et la subordination donne naissance à des propositions principales dont dépendent des subordonnées de natures différentes : la proposition subordonnée relative, la conjonctive complétive, appelée aussi conjonctive en *que*, la conjonctive circonstancielle, qui n'est d'ailleurs pas toujours rattachée à la classe des conjonctives<sup>1155</sup>, l'interrogative

1152 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 111.

1153 C. ABENSOUR, A. LEGUY, Y. LE LAY, L. PÉBORDE, C. RABOT, E. WOLF, *Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Le Robert, Coll. Passeurs de textes, 2012, 479 p.

B. BELTRANDO, sous la direction de, *Manuel unique, Français 3<sup>e</sup>, Escapades*, Paris, Hatier, 2012, 415 p.

C. BERTAGNA, F. CARRIER-NAYROLLES, *Fleurs d'encre, Français 3<sup>e</sup>*, Paris, Hachette, 2012, 447 p.

M.-C. BRINDEJONC, T. FLAMMANT, J. GAUDIN, R. GAUDIN, V. HÉBERT, C. MICHEL, *Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Magnard, 2008, 431 p.

F. COLMEZ, sous la direction de, *3<sup>e</sup> Français, Livre unique*, Paris, Bordas, 2003, 399 p.

M. GUILLOU, P. LEHU, sous la direction de, *3<sup>e</sup> Français, Livre unique*, Paris, Nathan, 2008, 431 p.

C. HARS, V. MARCHAIS, C.-H. PINON, *Français, Livre unique 3<sup>e</sup>, Terre des Lettres*, Paris, Nathan, 2012, 424 p.

O. HIMY, I. ALBERTY, M.-L. FOUÉRE, B. FRÉMONDIÈRE, J.-C. PÈBRE, D. THIRIET, *Les Couleurs du Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Hachette, 2012, 432 p.

H. POTELET, sous la direction de, 2017, *Colibris, Français 3<sup>e</sup>, Livre unique, nouveaux programmes 2016*, Paris, Hatier, 415 p.

1154 E. S. KARABÉTIAN, « La persistance des modèles anciens dans la grammaire scolaire entre 1850 et 1948 », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 20, fascicule 2, *Théories des cas*, 1998, p. 143.

1155 E. BALLANFAT, sous la direction de, *Français 3<sup>e</sup>, Jardin des lettres, manuel unique, programme de 2012*, Paris, Magnard, 2012, 433 p.

M. BELLISSIME, sous la direction de, *Cycle 4, Français, 3<sup>e</sup>, Programme 2016*, Lyon, Lelivrescolaire.fr, 2016, 400 p.

N. COMBRE, sous la direction de, *A suivre, Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Belin, 2008, 407 p.

S. EON DU VAL, C. HUSSHERR, *Français 3<sup>e</sup>*, Paris, Lelivrescolaire.fr, 2012, 416 p.

F. LAGACHE, E. PELLET, sous la direction de, *L'œil et la plume, Français 3<sup>e</sup>, Manuel unique, Programme 2012*, Paris, Belin, 2012, 383 p.

O. MARAIS, G. GINTER, B. HUMBERT-VIER, P. TROTTIER, J.-P. HANNECART, A. LARVOR, C. PAULIN, *Fil d'Ariane 3<sup>e</sup>, Nouveau programme 2012, Livre unique*, Paris, Didier, 2012, 405 p.

indirecte, l'infinitive et la participiale. À partir de la réforme du collège mise en œuvre en 2016<sup>1156</sup>, apparaît le terme de « prédicat »<sup>1157</sup>. Le concept, à l'égard du jeune public, est conçu comme un préalable aux analyses grammaticale et logique. Le prédicat est défini de manière très sommaire comme « La fonction du groupe verbal »<sup>1158</sup> ; il fait partie des deux constituants obligatoires de la phrase et contient le verbe. Cette première délimitation doit ensuite permettre aux élèves d'entrer dans une analyse plus fine des constituants de la phrase. Ce terme, défini dès l'Antiquité et issu de la logique\*, a déjà été amplement employé en linguistique par Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov dans leur *Dictionnaire*<sup>1159</sup>, par Tesnière<sup>1160</sup>, dans la grammaire générative de Chomsky<sup>1161</sup> ou plus récemment dans les travaux de Creissels<sup>1162</sup>. Pourtant, cette vulgarisation et simplification à outrance du concept de la prédication à l'usage des jeunes générations concentre une bonne part des critiques à l'égard de la réforme de 2016. Si une partie de la presse se prononce en faveur de l'introduction de ce prétendu nouveau concept comme *L'Express* qui affirme que « Le prédicat, va apprendre aux élèves à mieux rédiger »<sup>1163</sup>, tout en reconnaissant que le sujet pose problème, « Réforme de l'orthographe : le prédicat fait débat »<sup>1164</sup>, les médias, dans leur grande majorité, se portent en faux contre ce concept. Ainsi *Le Monde* évoque-t-il une

---

H. POTELET, sous la direction de, *Rives bleues, Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Hatier, 2012, 400 p.  
 1156 CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES, *Projet de programme pour le cycle 3*, Paris, 2015, 64 p.  
 1157 B. GAILLARD, L. MOKRANI, J.-C. PELLAT, C. DELVAUX, *Grevisse du collège*, Paris, Magnard, 2018, 447 p.  
 J. PAUL, *La Grammaire par les exercices, cycle 4, 3<sup>e</sup>*, Paris, Bordas, 2016, 144 p.  
 1158 B. GAILLARD, L. MOKRANI, J.-C. PELLAT, C. DELVAUX, *op. cit.*, pp. 244-245.  
 1159 O. DUCROT, T. TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil, 1972, pp. 271-279.  
 1160 L. TESNIÈRE, *Eléments de syntaxe structurale*, [1<sup>ère</sup> édition 1959], 2<sup>ème</sup> édition revue et corrigée, Paris, Klincksieck, 1988, pp. 103-106.  
 1161 N. CHOMSKY, *Le Langage et la pensée*, [1<sup>ère</sup> édition 1969], Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2006, pp. 255-256.  
 1162 D. CREISSELS, *op. cit.*  
 1163 L'EXPRESS.FR, « Le prédicat va apprendre aux élèves à mieux rédiger », A. BENJAMIN, propos recueillis par, [en ligne], 16/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lexpress.fr/education/le-predicat-va-apprendre-aux-eleves-a-mieux-rediger\\_1869351.html](https://www.lexpress.fr/education/le-predicat-va-apprendre-aux-eleves-a-mieux-rediger_1869351.html)  
 1164 L'EXPRESS.FR, « Réforme de l'orthographe : le prédicat fait débat », in *L'Express*, [en ligne], 07/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lexpress.fr/education/reforme-de-l-orthographe-le-predicat-la-notion-de-grammaire-qui-fait-debat\\_1866680.html](https://www.lexpress.fr/education/reforme-de-l-orthographe-le-predicat-la-notion-de-grammaire-qui-fait-debat_1866680.html)

« polémique sur la disparition du COD à l'école primaire »<sup>1165</sup>, quand *Ladépêche.fr* annonce une « polémique autour du prédicat qui remplace les COD et COI »<sup>1166</sup>, *Le Point*, quant à lui, dénonce une « grammaire réinventée »<sup>1167</sup> et *Le Parisien*, pour sa part, se lamente sur de « Nouvelles règles de grammaire [avec lesquelles] on [...] perd son latin »<sup>1168</sup>. On le constate, limitée dans ses objectifs par une pédagogie de l'orthographe et de la syntaxe à l'usage des apprenants, la grammaire que l'on pratique dans les classes est scrutée par la presse et sa frange la plus puriste, qui freine donc son évolution et l'influence des théories plus novatrices et progressistes issues de la recherche universitaire. Ainsi, en ce qui concerne le prédicat, à peine mis en place par la réforme de 2016, le concept est abandonné, fin 2017, à la suite d'un changement de majorité gouvernementale<sup>1169</sup>.

Il n'y a donc pas forcément de ruissellement immédiat des théories linguistiques vers la grammaire scolaire qui prend son temps pour intégrer les notions nouvelles, en les combinant parfois à de plus anciennes qu'elles visaient pourtant à remplacer. Qui plus est, le droit de regard que se donne la société sur son école peut ralentir l'insertion des avancées linguistiques les plus récentes dans la grammaire d'enseignement, soit par le choix d'une conception puriste de la langue, soit à cause d'une mauvaise compréhension de ces nouvelles théories.

1165 LE MONDE, « Grammaire : polémique sur la disparition du COD à l'école primaire », M. BATTAGLIA, [en ligne], 13/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lemonde.fr/education/article/2017/01/13/education-polemique-autour-du-predicat\\_5062130\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2017/01/13/education-polemique-autour-du-predicat_5062130_1473685.html)

1166 LADEPECHE.FR, « Programme scolaire : polémique autour du prédicat qui remplace les COD et COI », in *Ladepêche.fr*, [en ligne], 12/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur <https://www.ladepêche.fr/article/2017/01/12/2495160-programme-scolaire-polemique-autour-predicat-remplace-cod-coi.html>

1167 LE POINT, « Le « prédicat » ou la grammaire réinventée », L. Cuneo, [en ligne], 12/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lepoint.fr/societe/le-predicat-ou-la-grammaire-reinventee-12-01-2017-2096542\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/le-predicat-ou-la-grammaire-reinventee-12-01-2017-2096542_23.php)

1168 LE PARISIEN, « Nouvelles règles de grammaire : on y perd son latin », C. BRIGAUDEAU, [en ligne], 7/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur <http://www.leparisien.fr/societe/grammaire-on-y-perd-son-latin-07-01-2017-6536055.php>

1169 LE MONDE, « Fin du prédicat, divisions au CP... Les annonces de Blanquer pour réformer les programmes », in *Le Monde*, [en ligne], 14/09/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lemonde.fr/education/article/2017/09/14/fin-du-predicat-divisions-au-cp-les-annonces-de-blanquer-pour-reformer-les-programmes\\_5185506\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2017/09/14/fin-du-predicat-divisions-au-cp-les-annonces-de-blanquer-pour-reformer-les-programmes_5185506_1473685.html)

### 3.4.2 - Le nécessaire ajustement de la grammaire proposée à l'enseignement avec les théories de la linguistique

Pourtant, et c'est une des caractéristiques de l'histoire de l'enseignement de la grammaire, il existe un besoin d'ajustement constant de la didactique de la grammaire sur les théories linguistiques les plus en pointe. En réalité, il est même difficile d'envisager la grammaire et la linguistique comme deux entités distinctes. Ainsi Chiss rappelle :

qu'il n'y a jamais eu de grammaire que par et pour l'enseignement, que celui-ci soit ou non institutionnalisé dans un appareil scolaire ; qu'il y a donc toujours eu, impliquées avec les exigences de la « scientificité », celles de la pédagogie ; et que ces fameuses exigences pédagogiques ne peuvent se séparer des objectifs sociaux, culturels et politiques que chaque société s'assigne.<sup>1170</sup>

En effet, dès la publication des premières grammaires françaises au XVI<sup>e</sup> siècle, l'objectif pédagogique est intimement lié à la réflexion sur la langue, contraignant l'auteur à s'adapter à son lectorat, et de ce fait « l'image que la grammaire se fait de celui auquel elle s'adresse ne peut qu'influer sur la constitution du discours grammatical : les impératifs de clarté, de simplicité, de généralité guident le grammairien-pédagogue »<sup>1171</sup>. Cette relation intime entre les grammairiens les plus exigeants et la dimension pédagogique de la discipline est une réalité jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle où :

l'interaction constante du pédagogique et du théorique semble s'estomper et un disfonctionnement (*sic*) s'installe : alors que la recherche linguistique s'oriente vers le comparatisme et la grammaire historique, sans que leurs travaux soient réellement utilisés par la grammaire française, la grammaire scolaire continue à se développer d'une manière largement spécifique mais toujours sous l'influence directe ou médiate de la grammaire générale qui, sur le plan proprement théorique, connaît un reflux progressif mais généralisé<sup>1172</sup>.

---

1170 J.-L. CHISS, « La grammaire entre théorie et pédagogie », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 50.

1171 *Ibid.*, p. 51.

1172 *Ibid.*, p. 55.

Finalement, c'est au moment où l'école commence à s'organiser d'une manière plus structurée et plus uniforme, c'est-à-dire au moment de l'extension progressive de son enseignement à l'ensemble de la population au XIX<sup>e</sup> siècle puis lors de l'apparition de programmes qui accompagnent les lois Ferry de 1882<sup>1173</sup>, qu'un décalage se crée entre les pratiques des chercheurs et les pratiques des enseignants. Cette dissonance se poursuit tout au long de la première grammaire scolaire\* (vers 1800 - vers 1850) et de la deuxième grammaire scolaire\* (vers 1850 - vers 1975), « ce que les linguistes français contemporains désignent sous le vocable de « grammaire traditionnelle ». »<sup>1174</sup> À ce sujet, Chiss rappelle, dans un article, l'agacement des linguistes quant aux pratiques grammaticales dans les classes pendant cette période :

Il est significatif de constater que la thématique de la séparation entre enseignement de la langue et recherches linguistiques revient de manière cyclique au moment même où s'esquissent des orientations de réforme en matière de contenus : « Tout se passe comme si, depuis une cinquantaine d'années, l'enseignement grammatical avait ignoré l'effort de la recherche ; à l'évidence, il n'a tenu aucun compte du travail de la linguistique, générale ou française », notaient J. Peytard et E. Genouvrier (1970, 80-82). Remarque que A. Chervel (1977, 274) radicalisait en ces termes : « Mais ne serait-ce pas la nature même de la grammaire scolaire qui la rendrait imperméable à toute influence savante ». <sup>1175</sup>

Ce n'est finalement que dans la dernière partie du XX<sup>e</sup> siècle que les linguistes deviennent des acteurs à part entière dans la construction des enseignements grammaticaux scolaires avec ce qu'il est convenu d'appeler « les grammaires pédagogiques »<sup>1176</sup>. Non seulement l'école n'ignore plus les avancées de la linguistique mais la linguistique prend en compte le fonctionnement et les objectifs de l'école dans la réception de ses recherches. Ainsi,

---

1173 A. CHERVEL, sous la direction de, *L'enseignement du Français à l'école primaire, Textes officiels, Tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995, pp. 100-106.

1174 J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 56.

1175 *Id.*, « A partir de Bally et Brunot : la langue française, les savants et les pédagogues », in *Histoire, Epistémologie, Langage*, n° 17, 1995, p. 32.

1176 *Id.*, J. DAVID, « Débats dans l'enseignement-apprentissage de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 130.

comme le constatent Jean-Louis Chiss et Jacques David, le processus se modifie pour créer une relation de réciprocité en : « substituant une logique ascendante à la logique descendante : partir d'une difficulté, d'un problème didactique pour solliciter sur des bases précises, telle ou telle théorie linguistique. »<sup>1177</sup> Plus encore, s'est imposée l'idée que, dans sa forme scolaire, la grammaire avait des spécificités à prendre en compte et qu'elle devait s'appuyer sur la linguistique tout en prenant conscience de ses singularités pour devenir une discipline véritablement efficiente auprès des apprenants. Chiss et David soulignent que :

la culture linguistique-scolaire se caractérise par l'indissociabilité de connaissances et de techniques (dans une grammaire par exemple, la description de la langue est solidaire des manipulations). Dans cette optique, certains soulignent à juste titre la relative autonomie des contenus d'enseignement qui ne font pas tous référence à des champs d'étude scientifiquement légitimés (la production écrite n'est pas un savoir de type universitaire) et cherchent à définir ce qui fait la « discipline » scolaire : exposition de contenus - exercices - évaluation, le tout en liaison avec des finalités : ainsi, si l'on ne peut tenir la grammaire scolaire ni pour une « vulgarisation scientifique », ni pour une production strictement interne à l'école, il faut déterminer ses fonctionnements propres (idéalisation de l'objet, priorité aux étiquetages, circuit questions/réponses) qui la rendent fondamentalement solidaire des autres disciplines scolaires, mais partiellement analogue à certaines pratiques savantes de la linguistique.<sup>1178</sup>

Cette prise en compte par la linguistique des impératifs scolaires et cette affirmation de la didactique de la langue comme objet d'étude conduisent par répercussion l'enseignement à prendre de la distance avec ses propres pratiques et à faire évoluer le discours grammatical proposé dans les classes, initiant un bouleversement qui dépasse le simple contenu notionnel. Ainsi, selon Chiss et David :

Les débats techniques sur l'enseignement, la formation, la recherche en didactique sont plus largement inscrits dans les problèmes de transmission, de conceptualisation des connaissances, dans la recherche globale d'un *sens* pour l'école et la culture.

<sup>1177</sup> *Ibid.*

<sup>1178</sup> *Id.*, J. DAVID, « La didactique de la langue et des discours et la rénovation de l'enseignement du français », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 38.

À chaque fois qu'il est question d'école, de pédagogie et de didactique, c'est la constitution même des savoirs qui est en jeu, ce qui conduit à envisager les problèmes, non seulement en termes de *transposition*, mais à repenser les savoirs même, leur consistance et leurs finalités.<sup>1179</sup>

De ce fait, les savoirs grammaticaux transmis par l'école connaissent une évolution notable et, en particulier, entraînent un recul de la transmission de la grammaire sous sa forme traditionnelle au profit de notions linguistiques qui donnent naissance à une « grammaire d'enseignement »<sup>1180</sup>, organisée, structurée et avec la visée de créer chez l'apprenant une attitude réflexive sur la langue :

C'est à partir de ce double présupposé (refus symétrique de la grammaire scolaire traditionnelle et de l'application des linguistiques) qu'il faut poser le problème des « contenus » grammaticaux à enseigner, toute grammaire d'enseignement devant réfléchir à la consistance de ses savoirs, à leur organisation, à leur disposition suivant une progression, ainsi qu'à l'efficacité de ses techniques<sup>1181</sup>.

C'est en réalité, l'avènement d'une didactique de la langue qui s'opère et qui conduit à la prise en compte d'un vaste panel de la recherche linguistique dans la pédagogie grammaticale. :

il s'agit de montrer la série des réélaborations par lesquelles s'effectuent des passages entre savoirs savants sur la langue et savoirs et savoir-faire linguistiques-scolaires ; il faut ici souligner la multiplicité des références pour la DLM<sup>1182</sup> et la part grandissante prise aujourd'hui par les grammaires textuelles, la psychologie du langage, l'interactionnisme social après les linguistiques structurales et génératives, la psycholinguistique et la sociolinguistique.<sup>1183</sup>

Il y a donc eu une évolution assez radicale dans les relations entre la linguistique et les pratiques scolaires, évolution appelée de leurs vœux par Brunot et Bailly au début du XX<sup>e</sup> siècle, et une prise de conscience que la grammaire d'enseignement, en tant que discipline

---

1179 *Ibid.*, p. 35.

1180 *Id.*, J. DAVID, « Débats dans l'enseignement-apprentissage de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, pp. 130-131.

1181 *Ibid.*

1182 DML : didactique de la langue maternelle.

1183 J.-L. CHISS, J. DAVID, « La didactique de la langue et des discours et la rénovation de l'enseignement du français », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 38.

à part entière, doit se définir pour s'enrichir de la linguistique sans pour autant perdre de vue ses objectifs pédagogiques :

cette conception de la grammaire s'inscrit dans ce que B. Combettes (1982) a appelé « un nouvel esprit grammatical » reprenant des perspectives linguistiques et psychopédagogiques que des réformateurs avaient initiées au début du XXe siècle, contre la sclérose de l'enseignement grammatical du XIXe. On pense à F. Brunot ou C. Bally qui, tous deux, parlaient de la nécessité non pas tant d'apprendre la grammaire que d'éveiller le « sentiment grammatical », une perception reprise aussi par les tenants contemporains du *language awareness*, c'est-à-dire la prise de conscience du fonctionnement du langage à travers l'ouverture à la multiplicité des langues.<sup>1184</sup>

Toutefois, il est nécessaire de prendre compte un autre élément qui participe également de cette interaction entre la linguistique et l'enseignement de la grammaire : le donné politique. En effet, comme le rappellent Patrice Gourdet et Solveig Lepoire-Duc :

Nelly Flaux, dans un ouvrage précieux intitulé *La grammaire* (collection Que sais-je ? aux Presses universitaires de France), explique qu'il [le terme de « grammaire »] a plusieurs acceptions et que le sens à retenir dépend du point de vue selon lequel on envisage la langue. C'est donc un choix politique<sup>1185</sup>.

Si les deux inspecteurs s'accordent sur les finalités de l'enseignement de la grammaire qui est développé dans les programmes scolaires :

la première finalité vise une grammaire au service du lire-écrire, la deuxième vise la compréhension de la langue en tant qu'objet et la troisième concerne l'accès aux langues secondes avec l'acquisition d'un métalangage permettant d'analyser les caractéristiques et le fonctionnement des langues<sup>1186</sup>,

il n'en reste pas moins que le facteur politique et la vision de la langue qu'il véhicule influent inmanquablement sur l'ajustement qui a lieu entre la linguistique et sa transposition didactique. Ainsi, comme le rappellent Martine Fialip-Baratte et Liliane

Szajda-Boulanger :

1184 *Id.*, « Débats dans l'enseignement-apprentissage de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, pp. 136-137.

1185 CAHIERS PÉDAGOGIQUES, « Quelle Grammaire enseigner ? », [en ligne], P. GOURDET, S. LEPOIRE-DUC, 20/11/2018, [consulté le 07/06/2019], disponible sur <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Quelle-grammaire-enseigner>  
1186 *Ibid.*

Elle s'inscrit dans les rapports qui s'installent ou non entre le monde des chercheurs (les linguistes, les didacticiens des langues) et le monde des politiques qui ont la charge de mettre en forme le système éducatif. En 1923, les idées des linguistes tels F. de Saussure n'ont pas encore pénétré le milieu scolaire primaire dans lequel l'enseignement se veut avant tout pragmatique. En 2002, les connaissances dans le domaine des langues se sont considérablement élargies. Les Programmes de 2002 (surtout), ceux de 2007 (un peu moins), ont été ainsi logiquement soutenus par des didacticiens et des chercheurs en Sciences de l'Éducation (S. Plane, P. Mérieu, J.-P. Jaffré, E. Charmeux).<sup>1187</sup>

S'il y a donc bien un ajustement nécessaire de la grammaire proposée à l'enseignement avec les théories linguistiques dans une visée didactique et pédagogique afin de servir au mieux la démarche de l'enseignement auprès de l'apprenant, le donné politique interfère dans cette réciprocity qui s'est installée entre les deux disciplines, ajoutant une variable supplémentaire à la constitution du discours de la grammaire d'enseignement.

### 3.4.3 - Une inévitable déformation ?

Néanmoins, ce serait un leurre de croire que la finesse et la subtilité des raisonnements des chercheurs en linguistique soient transposables en l'état dans les classes.

En effet, comme le remarquent Chiss et David, en citant Marie-Françoise Mortureux :

la rencontre d'une tradition pédagogique et des nouveautés « scientifiques » s'accompagne inévitablement de heurts et d'hésitations dont la terminologie utilisée offre la trace la plus évidente (1983 : 141)<sup>1188</sup>

et la scolarisation de l'ensemble d'une population implique l'élaboration d'une langue commune :

---

1187 M. FIALIP-BARATTE, L. SZAJDA-BOULANGER, « La grammaire à l'école élémentaire dans les textes officiels de 1923, de 2002 et de 2007 », in *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n° 42, Textes officiels et école, 2008, pp. 180-181.

1188 J.-L. CHISS, J. DAVID, « Métalangages, didactique du français et enseignement de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 125.

La démarche didactique est solidaire de la conceptualisation linguistique pour aboutir à l'identification d'« une variété scolaire » du français ou d'un « français de l'école ».<sup>1189</sup>

De ce fait, des déformations apparaissent nécessairement et la linguistique, quand elle prend en compte tous les impératifs de la dimension didactique et pédagogique, ne peut faire autrement que d'en tenir compte :

la linguistique ne peut simplement concevoir l'École ou l'acquisition langagière comme des données externes auxquelles elle appliquerait un savoir pré-établi. Le fonctionnement d'une multiplicité de discours dans l'univers scolaire et les problèmes inhérents aux mécanismes d'acquisition du langage chez l'enfant la contraignent de fait à une transformation de ses objectifs. Psycholinguistique et sociolinguistique ne peuvent plus rester étrangères aux processus de constitution des grammaires du français.<sup>1190</sup>

Ainsi, comme le rappelle Josiane Boutet, dans les années 1970, la volonté de transposition de théories linguistiques comme le structuralisme, sans procès didactique à son appui, a donné lieu à des applications qui perdaient de vue la dimension pédagogique de la grammaire d'enseignement. C'est ainsi que progressivement a émergé la nécessité d'une adaptation du discours linguistique à son objet et à son public, en particulier quand il s'agit d'apprenants :

Au début des années soixante-dix, A. Culioli déplorait la façon dont les théories linguistiques s'introduisaient dans l'école : il s'agissait à l'époque de la mode du structuralisme, voire de la grammaire générative qui, pendant une période (heureusement brève) a fourni arbres, arborescences et règles de réécriture à l'école primaire et au collège. Appelant de ses vœux l'instauration d'un véritable domaine scientifique de la linguistique appliquée à l'enseignement, A. Culioli dénonçait le fait que les théories linguistiques élaborées à des fins de pure description du fonctionnement des langues puissent être utilisées dans l'enseignement sans qu'une réflexion théorique ne soit conduite sur le fait même de l'importation de notions et de concepts construits avec de tout autres finalités que l'apprentissage aux élèves.

---

1189 *Id.*, « Débats dans l'enseignement-apprentissage de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 137.

1190 J.-L. CHISS, « La grammaire entre théorie et pédagogie », in *Langue française*, n°41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 56.

Pour lui, la relation entre une théorie et une pratique pédagogique ne peut pas se concevoir comme un donné mais comme une construction proprement théorique elle-même. Cette construction doit tenir en même temps deux impératifs partiellement antagonistes : dégager les concepts majeurs et stabilisés de la discipline à appliquer, d'un côté, et de l'autre, mettre en œuvre la transposition didactique ce qui suppose alors de prendre en compte non plus seulement l'organisation interne de la discipline et ses exigences épistémologiques, mais les apprenants eux-mêmes, leurs âges, leurs profils cognitifs, leurs niveaux de développement, leurs propres conceptualisations, dites « naïves » ou « pré-scientifiques », de la discipline à appliquer.<sup>1191</sup>

Cette nécessaire adaptation implique dans un premier temps une simplification des notions qui est à l'origine des décalages entre les réflexions universitaires et les pratiques pédagogiques. Comme le rappelle Chiss, cet « impératif de simplicité qui définit une conception nécessairement normative de la grammaticalité, [...] amène à écarter telle ou telle réalité de l'usage »<sup>1192</sup> :

On essaye de les segmenter de manière à contribuer autant que possible à la simplicité générale de la grammaire ; c'est-à-dire à la simplicité générale de la délimitation formelle de l'ensemble des suites qui appartiennent à la langue particulière<sup>1193</sup>.

De ce fait, dans la démarche pédagogique, il peut y avoir une modification du métalangage\* au service de la progression de l'apprenant mais qui, par conséquent, s'éloigne de la théorie linguistique à la source du concept : « L'enseignant va définir, expliquer non dans la métalangue du linguiste mais dans un « langage paragrammatical » (selon l'expression de Germain et Seguin 1998) ». <sup>1194</sup> D'ailleurs, comme le soulignent Chiss et David :

On sait que c'est à cette *grammaire interactive* (faite de simplifications, de conventions, de répétitions, d'adaptations, parfois de métaphores) qu'est exposé l'apprenant dans la classe plus qu'aux grammaires de référence ou aux grammaires

1191 J. BOUTET, « Pour une activité réflexive sur la langue », in *Le français aujourd'hui*, vol. 148, n° 1, 2005, pp. 65-66.

1192 J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 52.

1193 W. VAN O. QUINE, cité par J.-L. CHISS, *op. cit.*, p. 51.

1194 J.-L. CHISS, J. DAVID, « Débats dans l'enseignement-apprentissage de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 135.

pédagogiques, même si l'enseignant s'est, lui, appuyé sur elles pour construire sa démarche.<sup>1195</sup>

Une autre raison donnée au décalage entre le discours de la grammaire d'enseignement et celui proposé dans le cadre des théories linguistiques les plus élaborées est la volonté, très tôt formulée, de s'adapter à un public qui ne vise pas à comprendre les mécanismes de fonctionnement de la langue dans toutes leurs subtilités mais cherche à s'en emparer d'une manière efficace pour communiquer. Ainsi, Chiss et David rappellent que :

Le didacticien de la langue, en fonction des utilités différentes qu'il attend de la grammaire ou de la réflexion métalinguistique en général (on connaît le débat : grammaire pour l'expression et la communication, pour l'orthographe, pour la structuration intellectuelle, pour l'apprentissage des langues secondes) va élaborer des démarches, des progressions, éliminer telles dimensions qu'il juge non rentables [...] ou au contraire privilégier, détailler telles autres questions qui, pour toutes sortes de raisons, lui auront paru injustement maltraitées [...] Mais il doit le faire au nom d'impératifs propres à la didactique de sa discipline et pas seulement sur la base de son information linguistique *stricto sensu*.<sup>1196</sup>

Au-delà de ce caractère délibéré, l'on peut aussi ajouter, comme raison à cette déformation de la pensée académique, les torsions que les pédagogues des lycées, des collèges et des écoles font subir aux nouvelles théories linguistiques qui leur sont soumises. En effet, en dépit d'une formation initiale qui inclut une dimension linguistique et de la possibilité pour les enseignants de se former régulièrement, la multiplicité des discours linguistiques peut être perçue par certains d'entre eux comme contradictoire.

Ainsi, Danielle Coltier, Isabelle Audras et Jacques David avancent que, dans les :

grammaires universitaires, qui pourraient servir de référence, [sont proposées] des descriptions parfois divergentes en raison de leurs options théoriques différentes ; par exemple sur la description de la notion de passif ou sur l'extension - très variable - des notions d'auxiliaire, d'attribut ; ou encore sur la simple ou double « définition » de la notion de verbe et de son acquisition (Gomila et Ulma, dir., 2014), etc. ; à quoi il

---

1195 *Ibid.*

1196 *Id.*, « La didactique de la langue et des discours et la rénovation de l'enseignement du français », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, 2011, p. 43.

convient d'ajouter la quasi absence, dans ces descriptions, du traitement de la variation (Chiss et David 2014).<sup>1197</sup>

Ils vont même plus loin, en affirmant que la formation initiale des enseignants ne prend pas assez en compte cette problématique de la confrontation des courants linguistiques et de l'analyse qui doit en être tirée :

Ce déficit est patent aussi dans le domaine de l'épistémologie de l'enseignement de la langue (Vargas 2009), notamment de l'historicité de « la » grammaire (celles de ses notions, de sa terminologie etc.), sur la façon dont s'élabore une grammaire (Bouard 2012), sur le fait qu'une grammaire est avant tout une construction critique (Wilmet 2010)... Toutes connaissances qui ne sont guère enseignées aux futurs enseignants (si l'on excepte les initiatives de Pellat et al. 2009). Et même si les plus récents rapports de jury de Capes invitent les candidats à confronter les ouvrages grammaticaux (sept sont conseillés dans les rapports de 2011 à 2014), ils ne disent rien de la façon de mener cette confrontation en évitant l'écueil de l'éclectisme toujours menacé d'incohérence. Plus encore, parmi les ouvrages grammaticaux conseillés dans ces rapports, rares sont ceux qui prennent soin de procéder à une rétrospection. Comment pourrait-on alors éviter que les étudiants, les futurs enseignants et les enseignants pensent que les grammairiens ne cessent de se contredire ?<sup>1198</sup>

Il en va de même pour ce qui relève des terminologies. En dépit d'une mise à jour régulière par le moyen des textes officiels qui imposent la norme en la matière, dans la pratique, l'apprenant est parfois confronté à une accumulation terminologique qui peut le perdre ou le rebuter. Fialip-Baratte et Szajda-Boulanger rappellent à ce sujet que :

Au fil du temps, les connaissances « savantes » issues des différents courants linguistiques apportent leurs lots d'expressions ou d'appellations nouvelles sans qu'une transposition didactique nécessaire pour transformer un savoir savant en un savoir à enseigner soit toujours bien accomplie et surtout efficace. L'exemple le plus flagrant et le plus cité est le cas du terme déterminant qui devait remplacer à la fois celui d'article, d'adjectif possessif, d'adjectif démonstratif, d'adjectif indéfini. Or, dans la pratique des classes, le terme déterminant s'est plutôt ajouté que substitué. En somme, les efforts de simplification aboutissent à l'effet inverse et périodiquement, les textes officiels « font le ménage » en redéfinissant un métalangage de base.<sup>1199</sup>

1197 D. COLTIER, I. AUDRAS, J. DAVID, « Enseignement de la grammaire : contenus linguistique (*sic*) et enjeux didactiques », in *Le français aujourd'hui*, vol. 192, n° 1, 2016, p. 4.

1198 *Ibid.*, pp. 4-5.

1199 M. FIALIP-BARATTE, L. SZAJDA-BOULANGER, *op. cit.*, p. 177.

Pourtant, la présence d'une épreuve de didactique au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) vise à faire prendre conscience aux futurs enseignants de la nécessité d'une lecture critique de tous les appareils pédagogiques en tenant compte des avancées linguistiques récentes, et en particulier de celles des manuels scolaires qui véhiculent un discours parfois très divergent des instructions officielles ou de la recherche. À ce sujet, Coltier, Audras et David évoquent le fait qu'« une formation minimale en linguistique est nécessaire pour utiliser (ou non) certains manuels scolaires [...et qu'] il revient à l'enseignant de rester vigilant dans leur utilisation. »<sup>1200</sup> Ainsi les auteurs évoquent-ils le combat de Corinne Delhay : « pour la réintroduction de la notion de complétive dans l'analyse de la phrase complexe (présente dans la Terminologie de 1975, la complétive est absente de celle de 1997, des Programmes de 1996 et de ceux applicables à la rentrée 2016) »<sup>1201</sup>, alors même que cette notion est présentée comme la terminologie en usage dans certains manuels « conformes aux programmes » présentant la réforme de 2016<sup>1202</sup>. On constate alors que la grammaire d'enseignement est soumise à des prescriptions parfois contradictoires qui peuvent brouiller la construction de son discours.

Il peut donc y avoir une déformation dans le passage des théories linguistiques issues de la recherche à la grammaire d'enseignement. Pourtant, les acteurs de cette transposition didactique veillent de plus en plus à adapter leur propos à la visée et à ce que la pédagogie ne dénature pas la théorie. Il existe une volonté commune de décrire la langue, d'en comprendre son fonctionnement ainsi que de transmettre le résultat de ces démarches à un public et, de ce fait, il existe une meilleure complémentarité entre la linguistique et la grammaire d'enseignement.

1200 D. COLTIER, I. AUDRAS, J. DAVID, *op. cit.*, p. 7.

1201 *Ibid.*, p. 6.

1202 M. BELLISSE, sous la direction de, *Cycle 4, Français, 3<sup>e</sup>, Programme 2016*, Lyon, Lelivrescolaire.fr, 2016, 400 p.  
B. GAILLARD, L. MOKRANI, J.-C. PELLAT, C. DELVAUX, *Grevisse du collège*, Paris, Magnard, 2018, 447 p.

## Conclusion

Il n'y a donc pas une grammaire fixée et à jamais figée mais une étude de la langue en constante évolution qui s'intéresse à un support lui-même en mutation permanente et, de ce fait, le métalangage\* qui permet cette étude est lui-même en perpétuelle transformation. Ainsi la progression de l'élaboration du concept de la proposition depuis l'Antiquité, mais surtout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, est en cela probante. C'est, en effet, tout d'abord une évolution de la théorie qui est à l'origine de l'évolution terminologique. Le concept de proposition est ancien puisqu'il est issu de la logique\* antique. Il est d'abord abordé par Platon puis il est repris par Aristote. Ces deux philosophes, dans le cadre de la théorie de la prédication, donnent une première définition et une structure à la proposition : elle est composée d'un sujet, d'une copule, d'un prédicat et elle peut être affirmée ou niée. Le concept est repris par les stoïciens, par Cicéron et enfin par Apulée qui l'emploie le premier comme un métaterme\* de la logique. Pour les grammairiens du Moyen Âge, qui travaillent exclusivement la grammaire latine, c'est cette conception de la proposition qui prévaut. Ce sont les Messieurs de Port-Royal\* qui, dans leur *Logique*<sup>1203</sup>, vont initier une lente évolution du concept. Ils appliquent la méthode d'analyse cartésienne du jugement à la logique aristotélicienne de la proposition, dont ils conservent la forme et la définition, afin d'essayer de saisir le procès de la conception de l'idée dans l'esprit humain et sa traduction dans le langage. Quittant ainsi une analyse linéaire de la construction du discours, les Solitaires\* proposent de mettre le modèle de la proposition au centre de cette construction puisque c'est lui qui est à la source du raisonnement. Même si les Messieurs

---

1203 A. ARNAULD, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, 456 p.

détachent *La Grammaire*<sup>1204</sup> de *La Logique*<sup>1205</sup>, la possibilité de dépasser l'analyse des mots entre eux pour s'intéresser à l'analyse du rapport des propositions entre elles est née et, avec elle, les prémices de l'analyse logique, de la hiérarchie entre les propositions et de la subordination. Cependant leur définition de la proposition reste essentiellement sémantique même si la typologie qu'ils proposent se fonde sur des critères morphologiques. S'ils donnent naissance aux propositions « simples »<sup>1206</sup>, « complexes »<sup>1207</sup> et « composées »<sup>1208</sup>, c'est surtout la proposition « incidente »<sup>1209</sup>, dont les sous-catégories sont également déterminées par un critère sémantique, qui fait florès chez les continuateurs de la Grammaire générale\* mais aussi de la grammaire scolaire. Ce système assez complexe marque : « l'entrée de la proposition dans le domaine grammatical. »<sup>1210</sup> La réflexion des jansénistes\* sur le système de la proposition marque durablement la réflexion grammaticale. Les grammairiens des Lumières, qui s'inscrivent dans le cadre de la Grammaire générale initiée par les Messieurs de Port-Royal, font évoluer le concept. Ils entérinent ainsi l'importance de la notion de proposition dans la grammaire du français, tout en approfondissant la nécessité d'une dimension pédagogique dans la construction du discours grammatical. Il existe aussi un souci chez ces auteurs de donner ses lettres de noblesse à la grammaire française et de la détacher de la grammaire latine. Régnier-Desmarais est le premier à proposer un bilan des avancées du XVII<sup>e</sup> siècle en matière grammaticale. Il conserve la définition port-royaliste\* de la proposition et propose plutôt

---

1204 *Id.*, C. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, Précédée d'un Essai sur l'origine et les Progrès de la Langue Française, par M. Petitot, Inspecteur général de l'Université Impériale ; Et suivie du commentaire de M. Duclos, auquel on a ajouté des notes*, [1<sup>ère</sup> édition 1660], seconde édition, Paris, Bossange et Masson et Madame Mère, 1810, 482 p.

1205 *Id.*, P. NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 1878, 456 p.

1206 *Ibid.*, p. 123.

1207 *Ibid.*

1208 *Ibid.*

1209 *Ibid.*, p. 129.

1210 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 7.

une synthèse à visée vulgarisatrice que de réelles évolutions dans le concept. Buffier, pour sa part, propose une vision de la langue qui se fonde sur l'analogie avec l'architecture : l'unité supérieure est la période qui est composée d'un certain nombre de propositions et les modificatifs qui les relient permettent d'en saisir la valeur. L'on peut considérer, avec Léon<sup>1211</sup>, que c'est Buffier le premier qui structure le lien entre période/phrased et proposition. Il se détache ainsi progressivement d'une définition sémantique pour se rapprocher d'une définition plus grammaticale. Girard, tout en s'attachant à la doxa port-royaliste, construit une typologie extrêmement complexe des propositions, qu'il nomme « frases »<sup>1212</sup> et qui peuvent être reliées par un « conjonctif »<sup>1213</sup>, donnant une valeur au rapport, pour former une « période »<sup>1214</sup>. Cette terminologie lui permet de dépasser le cadre de l'analyse grammaticale et d'envisager une analyse logique plus aboutie. Cependant, l'extrême complexité de sa typologie entraîne une mauvaise réception de son travail par le public, qui ne voit pas l'intérêt de ce raffinement dans les appellations, alors même que Girard a perçu la nécessité d'ordonner les propositions dans le cadre d'un métalangage, comme l'on a ordonné les classes syntaxiques depuis l'Antiquité. C'est Dumarsais qui entraîne vraiment un basculement dans la théorie propositionnelle. Tout d'abord, il associe au concept de la proposition la notion d'énonciation, se détachant progressivement de la définition logique pour aboutir à une définition grammaticale, distinguant proposition logique et proposition grammaticale. De plus, il substitue la notion de verbe à celle de copule. Il associe également l'identification de la proposition à la présence d'un verbe conjugué. Il considère que la conjonction qui relie les propositions en fait un tout mais que

---

1211 *Ibid.*, p. 9.

1212 G. GIRARD, *Les vrais principes de la langue Française, ou, La parole réduite en méthode, conformément Aux Loix de l'Usage. En seize discours : par M. L'Abbé Girard, de l'Académie Françoise, Et Secrétaire-Interprete du Roi*, Tome Premier, Paris, Le Breton, 1747, p. 93.

1213 *Ibid.*, p. 92.

1214 *Ibid.*, p. 85.

cette conjonction est extérieure à la proposition. Il propose également une typologie des propositions, qu'il nomme comme telles, pour laquelle il s'inspire des grammairiens jansénistes et de Girard. Dans cette terminologie apparaissent des appellations validées par la postérité : « proposition[s] relative[s] »<sup>1215</sup>, « explicatives »<sup>1216</sup>, « déterminatives »<sup>1217</sup>, « principale[s] »<sup>1218</sup>, « conjonctive[s] »<sup>1219</sup>, « conditionnelle[s] »<sup>1220</sup>, « causale[s] »<sup>1221</sup>, même si certaines définitions connaissent une évolution radicale d'un point de vue sémantique. Beauzée est, en partie, le continuateur des travaux de Dumarsais. Il entérine le rôle du verbe dans l'identification de la proposition. Il propose, dans un premier temps, une typologie des propositions très développée, en s'appuyant sur les travaux des jansénistes mais aussi en développant des catégories comme celle de « circonstancielle »<sup>1222</sup>, promises à un bel avenir. Il choisit finalement de réduire la nomenclature à quelques grandes catégories à la fin de son œuvre : propositions « simple », « complexe », « composée », « *pleine* » et « *elliptique* »<sup>1223</sup> ; le mouvement le plus caractéristique dans cette démarche est la volonté affichée de Beauzée de se détacher complètement de la logique dans le cadre d'une analyse propositionnelle qui trouve enfin son autonomie propre. Ces travaux des grammairiens des Lumières vont trouver un écho notable dans la réflexion des grammairiens de l'époque révolutionnaire qui vont associer à ces recherches de la

---

1215 C. DU MARS AIS, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome Premier, Paris, Barrois, Froullé, 1792, p. 256.

1216 *Ibid.*, pp. 263-266.

1217 *Ibid.*

1218 ENCCRE, ACADÉMIE DES SCIENCES, « Construction », in D. DIDEROT, (sous la direction de), *Edition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie*, [1<sup>ère</sup> édition 1751-1772], volume IV, p. 89, [en ligne], 2017, [consulté le 11/10/2018], disponible sur <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v4-68-0/>

1219 *Ibid.*, volume IV, p. 85.

1220 *Ibid.*

1221 *Ibid.*

1222 N. BEAUZÉE, *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues*, Volume premier, Paris, J. Barbou, 1767, p. 597.

1223 C. CHESNEAU DUMARSAIS, N. BEAUZÉE, J.-F. MARMONTEL, VOLTAIRE, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome troisième, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 1786, p. 247.

Grammaire générale sur la proposition une dimension pédagogique jusqu'alors impensable : la généralisation de l'enseignement à une plus large partie de la population. Ainsi Domergue fonde-t-il l'ensemble de sa théorie grammaticale sur la proposition qu'il considère comme « objet essentiel de la grammaire »<sup>1224</sup>. Il propose une inversion complète de perspective dans l'analyse de la langue, en faisant passer la syntaxe au premier plan et reléguant en second plan les parties du discours, tout en instaurant une bipartition entre analyse logique et analyse grammaticale, qui deviendra un des fondements de la pratique scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle. Il développe également une terminologie qui aura plus ou moins de succès : « subordonnée »<sup>1225</sup>, « proposition ordinaire »<sup>1226</sup>, « proposition elliptique »<sup>1227</sup>, « complétive proche »<sup>1228</sup>, « complétive éloignée »<sup>1229</sup>, « complétive prochaine »<sup>1230</sup>, « le judicande », « le judicateur » et « le judicat »<sup>1231</sup>. L'évolution majeure qu'instaure Domergue est définitivement la primauté qui est donnée à l'analyse logique sur l'analyse grammaticale. Parallèlement au travail de Domergue, les idéologues\*, sous le patronage de Condillac, développent la théorie propositionnelle tout en affirmant la nécessité d'un ruissellement nécessaire des connaissances pour conduire le peuple vers l'amélioration de ses conditions de vie et de sa formation intellectuelle, amélioration appelée de ses vœux par l'optimisme des Lumières. Condillac reprend la théorie de ses prédécesseurs, entérine le rôle du verbe qui se substitue à la copule mais surtout propose une organisation de la

---

1224 U. DOMERGUE, *Grammaire générale analytique, distribuée en différents mémoires, lus et discutés à l'Institut national de France par Urbain Domergue, l'un de ses membres, et professeur de grammaire générale, à l'école centrale des Quatre-nations*, Paris, Houel, 1789-1799, p. 34.

1225 *Id.*, *Grammaire française simplifiée, Nouvelle édition*, Paris, Durand, Lyon, Grabit, 1782, p. 228.

1226 J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 92.

1227 *Ibid.*

1228 *Ibid.*

1229 *Ibid.*

1230 *Ibid.*

1231 *Ibid.*, p. 93.

période par le moyen de la « subordination »<sup>1232</sup> qui relie une proposition « principale »<sup>1233</sup> à une proposition « subordonnée »<sup>1234</sup>. Les propositions qui ne s'inscrivent pas dans cette relation hiérarchique sont appelées propositions « indépendantes »<sup>1235</sup>. C'est une nouvelle étape qui est franchie dans la nomenclature et la description de la théorie propositionnelle, qui commence à prendre une structure qui ressemble à celle qui a cours au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles. Destutt de Tracy reprend la théorie condillacienne, la lie aux opérations de l'esprit, recréant ainsi le lien entre grammaire et logique, ce qui est confirmé par le travail de Thurot sur l'œuvre de Harris. Il propose également de diffuser largement ces théories grâce à un plan d'éducation qui passe par la création des écoles normales\* et qui pose les fondements, encore fragiles, de l'Éducation nationale. Sacy, pour sa part, rédige une synthèse à l'usage des enfants de l'ensemble de la réflexion de la Grammaire générale et des idéologues sur la théorie propositionnelle, initiant le grand mouvement éditorial des manuels de grammaire scolaire qui débute au XIX<sup>e</sup> siècle. En un siècle, la théorie propositionnelle a radicalement évolué et le système scolaire qui est en train de se développer va s'en emparer. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit ainsi la naissance de la première grammaire scolaire\*, qui s'appuie sur les théories développées au XVIII<sup>e</sup> siècle, en dépit des tentatives de restriction des enseignements initiées par Napoléon I<sup>er</sup><sup>1236</sup>. Si la production de manuels est colossale dans ce siècle, qui voit le public scolaire augmenter et l'orthographe se rigidifier de plus en plus, c'est la domination des manuels de Noël et Chapsal qui est caractéristique de la période, au point que la grammaire scolaire de

---

1232 E. BONNOT DE CONDILLAC, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 1775, p. 94.

1233 *Ibid.*

1234 *Ibid.*

1235 *Ibid.*, p. 100.

1236 J.-C. CHEVALIER, « Analyse grammaticale et analyse logique : examen d'un dispositif scolaire », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 22-23, 1979, p. 153.

l'époque est parfois appelée « chapsalisme »<sup>1237</sup>. Noël et Chapsal sont considérés comme les pères de l'introduction de la vulgarisation de la Grammaire générale à l'école mais cette vulgarisation fait perdre la dimension descriptive présente dans la Grammaire générale au profit de nouvelles pratiques qui transforment la grammaire scolaire en exercice autocentré. La proposition perd toute dimension logique et se restreint à sa forme grammaticale héritée de l'Idéologie\*. La typologie des propositions est assez complexe : « incidentes »<sup>1238</sup>, « déterminatives »<sup>1239</sup>, « explicatives »<sup>1240</sup>, « pleines, explétives ou implicites »<sup>1241</sup>, « grammaticales ou logiques »<sup>1242</sup>, « principales »<sup>1243</sup>, « absolues »<sup>1244</sup>, « relatives »<sup>1245</sup>, « circonstancielle »<sup>1246</sup>... En parallèle de l'hégémonie de Noël et Chapsal, se développe toute une série de manuels qui proposent leur propre terminologie conduisant la première grammaire scolaire à une inflation terminologique qui ne peut que rendre confuse la théorie propositionnelle. C'est l'introduction de la notion de complément, inventée par Beauzée au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la grammaire scolaire qui va réorienter le discours grammatical scolaire et lancer le mouvement de la deuxième grammaire scolaire\*. À ses débuts, l'on considère qu'il existe « cinq sortes de propositions : simples, coordonnées, principales, subordonnées, incidentes, relatives. »<sup>1247</sup> Progressivement s'impose l'idée de calquer le rapport entre les propositions sur le rapport qui existe entre les mots à l'intérieur de la proposition, soit de transposer les termes de l'analyse

1237 *Id.*, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 115.

1238 C. CHAPSAL, F. NOËL, *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation*, [1<sup>ère</sup> édition 1823], Paris, D'Aumont, Nyon jeune, 1833, p. 88.

1239 *Ibid.*, p. 89.

1240 *Ibid.*

1241 *Ibid.*

1242 *Ibid.*, p. 83.

1243 *Ibid.*, p. 88.

1244 *Ibid.*

1245 *Ibid.*

1246 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 132.

1247 Cité par A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 208.

grammaticale dans l'analyse logique. La terminologie qui émerge alors distingue la « *proposition indépendante* »<sup>1248</sup>, « la proposition principale »<sup>1249</sup>, les « relatives »<sup>1250</sup> qui se substituent aux incidentes, les « complétives »<sup>1251</sup>, « l'interrogative indirecte »<sup>1252</sup> et les « circonstancielle »<sup>1253</sup>, catégorie qui fait débat dès son origine, qui se subdivise dans un premier temps en « temps [...] lieu [...] manière et [...] cause »<sup>1254</sup> et qui se développe ensuite pratiquement à l'infini avec la condition, l'opposition, la comparaison<sup>1255</sup>, la concession, la conséquence<sup>1256</sup>, l'addition, l'exclusion, le moyen, la restriction<sup>1257</sup>, etc. Cette théorie grammaticale à l'usage des écoliers, qui s'est construite au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ne deviendra une doxa scolaire qu'après la Première Guerre mondiale. Mais alors que la grammaire scolaire tente de se figer pour permettre un apprentissage uniforme par l'ensemble des élèves, la linguistique, qui se détermine en tant que science au début du XX<sup>e</sup> siècle, continue à questionner la théorie propositionnelle telle qu'elle a été léguée par la Grammaire générale. Damourette et Pichon développent le concept de « sous-phrase »<sup>1258</sup> et de « phrasoïdes »<sup>1259</sup> introduites par « le strument *que* »<sup>1260</sup> et inventent la notion de « percontative »<sup>1261</sup> ; les distributionnalistes proposent l'analyse en

---

1248 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 231.

1249 L. SUDRE, « Des Nomenclatures grammaticales », in *Conférences du musée pédagogique, L'Enseignement de la grammaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1906, p. 123.

1250 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 212.

1251 *Ibid.* p. 228.

1252 J. PETITJEAN, *Tableau d'analyse logique (français, latin, grec) à l'usage des classes de grammaire (sixième, cinquième, quatrième)*, [1<sup>ère</sup> édition 1898], 8<sup>ème</sup> édition, Paris, Hachette, 1930, pp. 9-10.

1253 A. CHERVEL, « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, 1979, p. 18.

1254 *Ibid.*

1255 Cité par A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 216.

1256 J. PETITJEAN, *op. cit.*, pp. 15-21.

1257 A. CHERVEL, *op. cit.*, p. 226.

1258 J. DAMOURETTE, E. PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Tome quatrième, Paris, Bibliothèque du « français moderne », 1934, p. 111.

1259 *Ibid.*, p. 113.

1260 *Ibid.*

1261 *Ibid.*, p. 116.

constituants immédiats<sup>1262</sup>, changeant par cette schématisation la perception des unités phrastique et propositionnelles ; Tesnière crée le « stemma »<sup>1263</sup> fondé sur un « nucléus »<sup>1264</sup> et développe le concept de translation<sup>1265</sup> ; Chomsky avec sa Grammaire Générative Transformationnelle<sup>1266</sup> impose de revisiter complètement le concept de proposition qui cède le pas à des phrases enchâssées ; l'énonciation et la pragmatique, avec Austin<sup>1267</sup>, Searle<sup>1268</sup>, Benveniste<sup>1269</sup> et Ducrot<sup>1270</sup>, abandonnent la dimension purement grammaticale de la proposition pour l'aborder du point de vue de son énonciation et des conséquences que celle-ci peut avoir dans l'acte de parole ; quant à la psychologie cognitive du langage, elle retourne, par le biais des sciences humaines, aux problématiques de la logique et de l'élaboration de l'idée<sup>1271</sup>. Dans la grammaire contemporaine, il existe également des divergences dans la théorie propositionnelle. D'une part, les représentants de la grammaire traditionnelle souhaitent fonder la théorie propositionnelle sur les réflexions de la deuxième grammaire scolaire et des grammairiens à l'origine des tentatives d'unification des nomenclatures, en particulier celles de 1910 et de 1997. D'autre part, la linguistique continue de faire des propositions : Gardes-Tamine souhaite poursuivre le travail de Tesnière auquel elle ajoute la notion de « valence »<sup>1272</sup> ; Le Goffic pense un système fondé

---

1262 F. NEVEU, *Structures de la phrase en français moderne, Repères notionnels et terminologiques destinés aux agrégatifs*, Paris, Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française), 2018, p. 11.

1263 *Ibid.*, p. 7.

1264 M. ARRIVÉ, « Les Éléments de syntaxe structurale, de L. Tesnière », in *Langue française*, n° 1, La syntaxe, 1969, p. 38.

1265 *Ibid.*, p. 40.

1266 J. LÉON, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 11.

1267 D. SLAKTA, « Essai pour Austin », in *Langue française*, n° 21, *Communication et analyse syntaxique*, 1974, p. 91.

1268 J.-F. MALHERBE, « John R. Searle, *Les actes de langage*. Essai de philosophie linguistique », in *Revue Philosophique de Louvain*, Quatrième série, tome 71, n° 12, 1973, p. 808.

1269 E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, [1<sup>ère</sup> édition 1966], Paris, Gallimard, 1976, p. 66.

1270 *Ibid.*

1271 M.-D. GINESTE, « De la phrase à la proposition sémantique : Un point de vue de la psychologie cognitive du langage », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, 2003, p. 49.

1272 J. GARDES-TAMINE, *La Grammaire, Tome 2, Syntaxe*, [1<sup>ère</sup> édition 1990], 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2008, p. 15.

sur des « sous-phrases »<sup>1273</sup> et l'« enchâssement »<sup>1274</sup> ; Eluerd propose une vision de la subordination qui s'appuie sur des phrases « matrices »<sup>1275</sup>, qui servent de « support syntaxique »<sup>1276</sup> à une proposition subordonnée ; Muller s'intéresse aux nombreuses subordonnées qui résistent à l'analyse traditionnelle<sup>1277</sup> ; Wilmet repense le système d'un point de vue critique<sup>1278</sup> en s'appuyant en particulier sur la théorie prédicative<sup>1279</sup> ; Soutet<sup>1280</sup> et Verjans<sup>1281</sup> proposent de faire évoluer la terminologie pour la rendre plus adéquate à la description de la langue telle qu'ils l'envisagent. Enfin, le développement de la théorie prédicative abandonne le découpage de la phrase en trois parties (sujet/verbe/attribut ou complément) pour passer à une opposition binaire (sujet/prédicat). Cette structure peut être enrichie par des prédications secondes et présente encore une fois la phrase comme une structure enchâssée, renonçant une vision linéaire de la subordination. Il y a donc, à l'origine de la variété terminologique présente dans la grammaire, une recherche constante des grammairiens et des linguistes pour affiner la description et la compréhension du système de la langue, ce qui passe par une évolution du métalangage et donc par son enrichissement.

Mais il existe aussi une dimension politique dans l'étude et la description de la langue. Cette grammaire s'inscrit dans le cadre d'une politique linguistique qu'elle souhaite ou servir ou contrer et ne peut donc pas être vue comme un concept autonome à toute pression sociale ou politique. En France, l'identité qui s'est construite au travers de

---

1273 P. LE GOFFIC, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p. 42.

1274 G. PETIOT, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 2000, p. 166.

1275 R. ELUERD, *Grammaire descriptive de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 2002], Paris, Armand Colin, 2004, p. 166.

1276 *Ibid.*

1277 M. WILMET, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 2014, p. 8.

1278 *Ibid.*

1279 *Ibid.*, pp. 641-654.

1280 O. SOUTET, *La Syntaxe du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, 128 p.

1281 T. VERJANS, *La subordination*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 10-11.

l'imposition progressive de l'idiome du bassin parisien comme langue officielle du pays est à l'origine d'une véritable passion pour le français qui génère tant des débats, parfois violents, qu'une forte pression normative et prescriptive sur la manière de l'enseigner dans les écoles et donc sur sa grammaire d'enseignement. L'un des tournants majeurs, après l'édit de Villers-Côtterets de 1539, est la Révolution française qui cherche à fédérer la notion de patrie autour d'un idiome commun. Cette démarche donne naissance à l'enseignement d'une langue extrêmement normée qui prend progressivement place dans les écoles et les lycées du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, des tentatives pour réformer son orthographe et son métalangage, pour la désenclaver de son carcan, ont vu le jour, comme celle de Brunot, qui rappelle que « [l]a langue est un *fait social* »<sup>1282</sup> et que « la Grammaire n'est pas une forme de la Logique, c'est une science d'observation »<sup>1283</sup>. Ces tentatives se sont néanmoins heurtées et se heurtent au barrage du purisme qui persiste à considérer comme un gage de qualité de figer la langue dans un état se voulant proche de l'état de la langue de la génération précédente, voire du siècle précédent, présenté comme une référence face à la décadence contemporaine. De cette histoire fortement liée au sentiment national et de ce goût pour la conservation des états passés de la langue est issu le fait que le français se révèle fortement normé : « la langue la plus normative du monde »<sup>1284</sup> selon Perret. A la norme objective issue des Remarqueurs\* et de l'Académie s'ajoute une « norme subjective »<sup>1285</sup> développée par les locuteurs eux-mêmes qui transforment la langue à la fois en cause à défendre et en marqueur social. Ce caractère normatif et ce souci de l'hypercorrection se cristallisent en particulier sur l'orthographe et le métalangage

---

1282 F. BRUNOT, *L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est - Ce qu'il devrait être dans l'Enseignement primaire (Cours de méthodologie professé à la faculté des lettres de Paris (1908-1909) et recueilli par N. Bony, Inspecteur primaire)*, Paris, Armand Colin, 1909, p. 51.

1283 *Ibid.*, p. 52.

1284 M. PERRET, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 70.

1285 M.-A. PAVEAU, L. ROSIER, *La Langue française, passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008, p. 40.

qui deviennent des enjeux majeurs de l'évaluation par l'opinion publique de l'enseignement en France. Bien que toute une frange des pédagogues et des linguistes tentent de nuancer cette importance de l'orthographe et de la terminologie technique, arguant qu'une langue vivante n'est pas une structure figée, les polémiques s'enchaînent et la problématique de l'orthographe du français et du vocabulaire d'analyse grammaticale demeure un sujet d'achoppement entre les puristes et les réformistes. Les avancées réformistes sont néanmoins réelles bien que fortement ralenties par la force d'inertie des puristes. Ces polémiques et ces postures ne sont pas sans incidence sur la constitution du discours grammatical d'enseignement et la notion de proposition n'échappe pas à cette règle. De plus, depuis l'apparition des premiers programmes d'enseignement en France<sup>1286</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État joue un rôle important dans la construction du discours grammatical. Ainsi, lors du développement de la deuxième grammaire scolaire, bien des enseignants et des établissements ont maintenu concomitamment les notions de la première grammaire scolaire. Cela a donné naissance à une profusion de terminologies qui rendait sa perception du système grammatical par les élèves relativement complexe. Afin, d'une part de simplifier le système et d'autre part de le mettre en accord avec les réflexions des grammairiens qui s'impliquaient dans l'évolution du système scolaire, une première tentative d'unification de la nomenclature grammaticale a été menée en 1910. L'État, en déléguant la charge à des experts, s'est posé en arbitre en la matière et a finalement sonné le glas de la première grammaire scolaire et adoubé la deuxième grammaire scolaire comme référence pour l'enseignement. Deux autres tentatives d'unification des nomenclatures et des terminologies sont menées au cours du XX<sup>e</sup> siècle : celle de 1975, qui, appliquée de

---

1286 A. CHERVEL, sous la direction de, *L'enseignement du Français à l'école primaire, Textes officiels, Tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995, pp. 100-106.

manière assez autoritaire, aura une très mauvaise réception, et celle de 1997, qui propose « le seul métalangage effectivement commun aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs, et pour le grand public qui souvent ne connaît rien d'autre, une voie d'accès commode à une grammaire néanmoins moderne »<sup>1287</sup>, qui est encore en usage en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle et qui, relève également d'une volonté étatique de normalisation du discours grammatical d'enseignement.

Enfin, la langue et son étude sont principalement transmises, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'institution scolaire qui joue donc forcément un rôle dans l'évolution des concepts et des terminologies. Bien évidemment, l'influence de la première et de la deuxième grammaires scolaires est considérable dans l'évolution terminologique de 1800 à 1975. Après s'être campé sur une description très normative de la langue, l'enseignement connaît, et c'est manifeste, depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, une relation d'échange entre la grammaire d'enseignement et la linguistique, ce qui entraîne, de nouveau, une évolution des terminologies. Cependant, la linguistique a su prendre en compte les visées et les conditions d'application de la grammaire d'enseignement pour proposer des solutions concrètes à l'étude de la langue. Pour sa part, la grammaire d'enseignement s'est détournée de la doxa trop rigide de la deuxième grammaire scolaire pour enrichir sa pratique avec les théories récentes de la linguistique. Il existe pourtant une inévitable déformation, souvent par souci de simplification, parfois par maladresse, des théories linguistiques transmises mais la formation des personnels veille, de plus en plus, à favoriser une transposition didactique juste et efficiente. Elle permet, qui plus est, de prendre de la distance avec les propositions des manuels qui ne sont pas toujours en adéquation avec les textes officiels ou

---

1287 M. RIEGEL, J.-C. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. XXXII-XXXIII.

la recherche en linguistique. Dans les faits, la grammaire d'enseignement reste soumise à plusieurs facteurs qui limitent la pénétration des nouvelles théories linguistiques : l'impératif d'une orthographe impeccable, et en particulier dans le cas des accords, qui contraint la grammaire d'enseignement à utiliser des méthodes qui se concentrent plus sur la dimension orthographique que sur la description de la langue<sup>1288</sup> ainsi que la tradition de l'analyse syntaxique qui s'est imposée avec la première grammaire scolaire et dont l'enseignement a du mal à se départir. De plus, le rôle de modérateur que se donne une partie du public et de la presse lors de l'intégration de nouveaux concepts dans l'enseignement limite aussi cette évolution et, au final, l'étude des manuels scolaires en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle montre que, si la pénétration des théories linguistiques dans la grammaire d'enseignement est incontestable, elle est très progressive. Enfin, l'éducation est aussi politique et la grammaire d'enseignement, par l'intermédiaire des programmes et des relations que les linguistes entretiennent avec le politique, est influencée dans sa pratique, dans sa terminologie et dans ce qu'elle transmet. De ce fait, dans une démocratie où l'alternance est de rigueur, ce donné du politique, qui intervient dans l'élaboration du discours grammatical d'enseignement, est forcément mouvant. Il serait alors intéressant d'étudier l'influence et l'importance que peut avoir l'alternance politique sur la construction du discours grammatical proposé dans les classes.

---

1288 A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977, p. 27.

## Glossaire

**Deuxième grammaire scolaire :** ensemble du corpus et des théories grammaticales transmis dans les écoles françaises à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusque dans les années 1970.

**Compétence active :** capacité à parler une langue.

**Compétence passive :** capacité à comprendre une langue.

**Écoles centrales :** établissements d'enseignement public constitués pendant la Révolution française et visant à remplacer les collèges des facultés des arts des universités de l'ancien régime.

**Écoles normales :** ensemble des cours constituant la formation des enseignants conçu lors de la période révolutionnaire et visant à développer l'instruction publique en France.

**Grammaire générale :** appellatif issu du titre de l'ouvrage d'Arnauld et Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle*, il désigne ensuite le courant grammatical qui se développe à partir des réflexions de Port-Royal et qui vise à proposer une description minutieuse de la langue tout en mettant à jour les universaux qui la rattachent aux autres idiomes.

**Grand Siècle :** le XVII<sup>e</sup> siècle.

**Idéologues :** groupe d'intellectuels fondé par Antoine Destutt de Tracy. Ce courant philosophique considère que la communauté des savants doit prendre en charge la gestion de la cité.

**Jansénistes** : du nom de l'évêque d'Ypres, Cornelius Jansen ou Jansenius, le terme désigne les adeptes d'une doctrine théologique qui se développe au XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> siècle en France. Les jansénistes se tiennent à une vision strictement augustinienne de la grâce qui ne peut intervenir que par l'intercession divine. Les jansénistes s'opposent à l'absolutisme royal et aux jésuites ultramontains.

**Jésuites** : Fondée au XVI<sup>e</sup> siècle par Ignace de Loyola, la Compagnie de Jésus a pour vocation de combattre la Réforme. Les jésuites ont œuvré tant pour l'évangélisation des peuples d'Amérique latine, d'Inde et d'Extrême-Orient que pour l'éducation des jeunes occidentaux. Leur enseignement était un compromis entre l'humanisme et la tradition chrétienne. D'un point de vue théologique, ils s'opposent à la forme d'augustinisme développée par les jansénistes.

**Logique** : discipline de la philosophie, elle est l'étude des règles formelles qui permettent de construire une argumentation correcte.

**Messieurs** : métonymie désignant les hommes, d'obédience janséniste, qui ont choisi de se retirer du monde à l'abbaye de Port-Royal des Champs pour vivre une vie d'ascèse et de réflexion.

**Métalangage** : langage technique que l'on emploie pour la description d'une langue naturelle. Ce discours est employé par la linguistique et comporte tant des termes construits dans le but exclusif de cette description que des termes empruntés à la langue-objet.

**Métalinguistique** : qui est relatif au métalangage.

**Métaterme** : terme technique qui, en linguistique, permet de décrire d'autres termes de la langue

**Patois** : Système linguistique fonctionnant dans un espace géographique restreint et déterminé, sans statut culturel et social stable.

**Port-Royal** : abbaye de Port-Royal des champs, dite Port-Royal. Cette abbaye de la vallée de Chevreuse a accueilli des intellectuels d'obédience janséniste souhaitant se retirer du monde au XVII<sup>e</sup> siècle.

**Port-royaliste** : ce qui a trait aux activités menées à Port-Royal.

**Précieuses** : femmes adeptes de la préciosité, parfois considérées comme les premières féministes en France.

**Préciosité** : mouvement littéraire français du XVII<sup>e</sup> siècle visant à embellir les usages lexicaux et grammaticaux de la langue française et à raffiner les mœurs.

**Première grammaire scolaire** : ensemble du corpus et des théories grammaticales transmis dans les écoles françaises au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Purisme** : volonté de fixer la langue dans une forme immuable jugée comme l'apogée de l'idiome et considérée comme la garantie de sa conservation face à la décadence linguistique en cours.

**Puriste** : défenseur d'une attitude conservatrice vis-à-vis de la langue et opposant à toute évolution dans la pratique de l'idiome.

**Remarqueurs** : intellectuels et érudits qui proposent des conseils de bon usage de la langue.

**Solitaires** : hommes d'obédience janséniste qui ont choisi de se retirer du monde à l'abbaye de Port-Royal des Champs pour vivre une vie d'ascèse et de réflexion.

**Stoïciens :** adeptes du stoïcisme qui cherchent le bonheur grâce à une acceptation rationnelle de l'ordre du monde et un détachement vis-à-vis de tout élément qui échappe à l'influence directe ou au pouvoir des hommes et sur lequel ils n'ont pas prise.

**Substrat :** dans la cadre d'un bilinguisme, souvent dû à une colonisation, langue maternelle employée de manière régulière par les locuteurs, par opposition à la langue officielle du colonisateur. Les locuteurs adoptent progressivement la langue officielle mais la transforment en lui imposant des usages linguistiques de leur langue maternelle.

**Superstrat :** Langue maternelle d'un colonisateur qui finit par influencer la langue du colonisé sans se substituer à elle.

## Bibliographie

### Bibliographie primaire

#### Grammaires

ARNAULD, Antoine, LANCELOT, Claude, 1810, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, Précédée d'un Essai sur l'origine et les Progrès de la Langue Française, par M. Petitot, Inspecteur général de l'Université Impériale ; Et suivie du commentaire de M. Duclos, auquel on a ajouté des notes*, [1<sup>ère</sup> édition 1660], seconde édition, Paris, Bossange et Masson et Madame Mère, 482 p.

ARNAULD, Antoine, NICOLE, Pierre, 1878, *La Logique ou l'art de penser*, [1<sup>ère</sup> édition 1662], Paris, Belin, 456 p.

ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise, GALMICHE, Michel, 2010, *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de la linguistique française*, Paris, Flammarion, 720 p.

BARTON, Johan, 2014, *Donait françois*, [1<sup>ère</sup> édition premier quart du XV<sup>e</sup> siècle], Paris, Garnier, 226 p.

BEAUZÉE, Nicolas, 1767, *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues*, Volume premier, Paris, J. Barbou, 619 p.

BEAUZÉE, Nicolas, 1767, *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues*, Volume second, Paris, J. Barbou, 664 p.

BERTIN, Annie, BAT-ZEEV SHYLDKROT, Hava, SOUTET, Olivier, 2013, *Subordonnants et subordination : frontières, chevauchements et cas limites*, *Langages*, n° 190, Paris, Armand Colin, 140 p.

BUFFIER, Claude, 1709, *Grammaire Française, Sur Un Plan Nouveau, Pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée. Contenant divers traités sur la nature de la Grammaire en général ; sur l'usage ; sur la beauté des langues & sur la manière de les apprendre ; sur le stile ; sur l'orthographe ; sur les accens ; sur la longueur des silabes Françaises ; sur la ponctuation, &c.* Paris et Montpellier, Le Clerc, Brunet, Leconte et Montalant, 472 p.

CHEVALIER Jean-Claude, BLANCHE-BENVENISTE Claire, ARRIVÉ Michel, PEYTARD Jean, 2002, *Grammaire Larousse du Français contemporain*, [1<sup>ère</sup> édition 1964], Paris, Larousse, 495 p.

CHOMSKY, Noam, 1971, *Aspect de la théorie syntaxique*, [1<sup>ère</sup> édition 1965], Paris, Le Seuil, 283 p.

CREISSELS, Denis, 1995, *Elements de syntaxe générale*, Paris, Presses Universitaires de France, 332 p.

DAMOURETTE, Jacques, PICHON, Edouard, 1934, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Tome quatrième, Paris, Bibliothèque du « français moderne », 626 p.

DAUZAT, Albert, 1958, *Grammaire raisonnée de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 1947], 5<sup>e</sup> édition, Lyon, les Langues du monde, 481 p.

DESTUTT DE TRACY, Antoine, An XI - 1803, *Éléments d'idéologie, Seconde partie, Grammaire*, Paris, Courcier, 454 p.

DESTUTT DE TRACY, Antoine, An XIII - 1805, *Éléments d'idéologie, Troisième partie, Logique*, Paris, Courcier, 671 p.

DOMERGUE, François-Urbain, 1789-1799, *Grammaire générale analytique, distribuée en différents mémoires, lus et discutés à l'Institut national de France par Urbain Domergue, l'un de ses membres, et professeur de grammaire générale, à l'école centrale des Quatre-nations*, Paris, Houel, 104 p.

DONATUS, Ælius, IV<sup>e</sup> siècle ap. JC, *Ars grammatica*, in HOLTZ, Louis, 1981, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical : étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle) et édition critique*, Paris, CNRS, XX-750 p.

DU MARSAIS, César CHESNEAU, 1792, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome Premier, Paris, Barrois, Froullé, 424 p.

DU MARSAIS, César CHESNEAU, 1792, *Logique et Principes de grammaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1769], Tome II, Paris, Barrois, Froullé, 361 p.

DUMARSAIS, César CHESNEAU, BEAUZÉE, Nicolas, MARMONTEL, Jean-François, VOLTAIRE, 1782, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome premier, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 790 p.

DUMARSAIS, César CHESNEAU, BEAUZÉE, Nicolas, MARMONTEL, Jean-François, VOLTAIRE, 1784, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome second, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 768 p.

DUMARSAIS, César CHESNEAU, BEAUZÉE, Nicolas, MARMONTEL, Jean-François, VOLTAIRE, 1786, *Grammaire et littérature. Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes*, Tome troisième, Paris, Plomteux, Liège, Panckoucke, 748 p.

ELUERD, Roland, 2004, *Grammaire descriptive de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 2002], Paris, Armand Colin, 249 p.

FLAUX, Nelly, 1993, *La Grammaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

GARAGNON, Anne-Marie, CALAS, Frédéric, 2002, *La Phrase complexe, De l'analyse logique à l'analyse structurale*, Paris, Hachette, 159 p.

GARDES-TAMINE, Joëlle, 2008, *La Grammaire, Tome 2, Syntaxe*, [1<sup>ère</sup> édition 1990], 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin, 230 p.

GIRARD, Gabriel, 1747, *Les vrais principes de la langue Française, ou, La parole réduite en méthode, conformément Aux Lois de l'Usage. En seize discours : par M. L'Abbé Girard, de l'Académie Francoise, Et Secrétaire-Interprete du Roi*, Tome Premier, Paris, Le Breton, 432 p.

GIRARD, Gabriel, 1747, *Les vrais principes de la langue Française, ou, La parole réduite en méthode, conformément Aux Lois de l'Usage. En seize discours : par M. L'Abbé Girard, de l'Académie Francoise, Et Secrétaire-Interprete du Roi*, Tome Second, Paris, Le Breton, 468 p.

GREVISSE, Maurice, GOOSSE, André, 2016, *Le Bon usage*, [1<sup>ère</sup> édition 1936], 16<sup>e</sup> édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 1750 p.

HARRIS, Jacques (James), An VI, *Hermès, ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, Ouvrage traduit de l'anglois, avec des remarques et des additions ; par François THUROT, Paris, Imprimerie de la République, CXIX-415 p.

HIU, Janine, 2007, *IUFM, Entrer en 1<sup>re</sup> année, Notions essentielles de grammaire*, Paris, Bordas, 143 p.

HOUYVET, Jacques, 1996, *Grammaires, Préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles, Premiers cycles universitaires, Formation continue des enseignants*, Paris, Ellipses, 220 p.

JULLIEN, Bernard, 1852, *Traité complet de grammaire française*, Paris, Hachette, 348 p.

LE GOFFIC, Pierre, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 591 p.

MAINGUENEAU, Dominique, 1999, *Syntaxe du français*, [1<sup>ère</sup> édition 1994], Paris, Hachette, 159 p.

- MAINGUENEAU, Dominique, 2015, *Précis de grammaire pour les concours*, [1<sup>ère</sup> édition 1999], Paris, Armand Colin, 333 p.
- MEIGRET, Louis, 1550, *Le Tretté de la grammere françoeeze*, Paris, Chrestien Wechel, 144 p.
- MONNERET, Philippe, RIOUL, René, 1999, *Questions de syntaxe française*, Paris, Presses Universitaires de France, 297 p.
- MULLER, Claude, 1996, *La subordination en français*, Paris, Armand Colin, 255 p.
- MULLER, Claude, 2002, *Les Bases de la syntaxe : syntaxe contrastive français-langues voisines*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 454 p.
- PALSGRAVE, John, 2003, *L'éclaircissement de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 1530], Paris, Honoré Champion, 775 p.
- PRISCIEN DE CÉSARÉE, 2011, *GRAMMAIRE LIVRE XVII*, [1<sup>ère</sup> édition VI<sup>e</sup> siècle ap. JC], Paris, Vrin, 352 p.
- PRISCIEN DE CÉSARÉE, 2013, *GRAMMAIRE LIVRES XIV, XV, XVI*, [1<sup>ère</sup> édition VI<sup>e</sup> siècle ap. JC], Paris, Vrin, 328 p.
- PRISCIEN DE CÉSARÉE, 2018, *GRAMMAIRE LIVRE XVIII*, [1<sup>ère</sup> édition VI<sup>e</sup> siècle ap. JC], Paris, Vrin, 552 p.
- RÉGNIER-DESMARAIS, François-Séraphin, 1973, *Traité de la grammaire française*, [1<sup>ère</sup> édition 1706], Genève, Slatkine Reprints, 746 p.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, 2009, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, 1107 p.
- SICARD, Roch-Ambroise CUCURRON, 1808, *Elémens de grammaire générale : appliqués à la langue française*, Tome premier, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Déterville, 540 p.
- SICARD, Roch-Ambroise CUCURRON, 1808, *Elémens de grammaire générale : appliqués à la langue française*, Tome second, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Déterville, 551 p.
- SOUTET, Olivier, 2012, *La Syntaxe du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.
- TESNIÈRE, Lucien, 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, XXVI-670 p.
- THIÉBAULT, Dieudonné, An XI - 1802, *Grammaire philosophique ou la Métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Tome premier, Paris, Courcier, 305 p.

THIÉBAULT, Dieudonné, An XI - 1802, *Grammaire philosophique ou la Métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Tome second, Paris, Courcier, 250 p.

TORY, Geoffroy, 1529, *Champfleury. Au quel est contenu l'Art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, et vulgairement Lettres Romaines proportionnees selon le Corps & Visage humain*, Paris, Geoffroy Tory, Gilles de Gourmont, LXXX f.

VERJANS, Thomas, 2013, *La subordination*, Paris, Armand Colin, 174 p.

WILMET, Marc, 2014, *Grammaire critique du français*, [1<sup>ère</sup> édition 2010], 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Louvain-la-Neuve, De Boeck, Duculot, 768 p.

## **Grammaires scolaires**

ABENSOUR, Corinne, LEGUY, Adeline, LE LAY, Yann, PÉBORDE, Laure, RABOT, Cécile, WOLF, Edith, 2012, *Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Le Robert, 479 p.

ARRIVÉ, Michel, 1997, *Bescherelle, La conjugaison pour tous*, Paris, Hatier, NP.

BALLANFAT, Evelyne, sous la direction de, 2012, *Français 3<sup>e</sup>, Jardin des lettres, manuel unique, programme de 2012*, Paris, Magnard, 433 p.

BELLISSIME, Marion, sous la direction de, 2016, *Cycle 4, Français, 3<sup>e</sup>, Programme 2016*, Lyon, Lelivrescolaire.fr, 400 p.

BELTRANDO, Béatrice, sous la direction de, 2012, *Manuel unique, Français 3<sup>e</sup>, Escapades*, Paris, Hatier, 415 p.

BERTAGNA, Chantal, CARRIER-NAYROLLES, Françoise, 2012, *Fleurs d'encre, Français 3<sup>e</sup>*, Paris, Hachette, 447 p.

BRACHET, Auguste, DUSSOUCHET, Jean-Jacques, 1904, *Nouveau cours de grammaire française, Rédigé conformément aux programmes officiels, à l'usage dans l'enseignement secondaire*, [1<sup>ère</sup> édition 1899], 13<sup>ème</sup> édition revue, Paris, Hachette, 504 p.

BRINDEJONC, Marie-Christine, FLAMMANT, Thierry, GAUDIN, Josiane, GAUDIN, Raphaël, HÉBERT, Valérie, MICHEL, Catherine, 2008, *Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Magnard, 431 p.

CHAPSAL, Charles, NOËL, François, 1833, *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation*, [1<sup>ère</sup> édition 1823], Paris, D'Aumont, Nyon jeune, 211 p.

CHASSANG, Alexis, 1887, *Nouvelle grammaire française*, [1<sup>ère</sup> édition 1878], 12<sup>ème</sup> édition revue et corrigée, Paris, Garnier Frères, 354 p.

COLMEZ, Françoise, sous la direction de, 2003, *3<sup>e</sup> Français, Livre unique*, Paris, Bordas, 399 p.

COMBRE, Nathalie, sous la direction de, 2008, *A suivre, Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Belin, 407 p.

CONDILLAC, Etienne BONNOT DE, 1775, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : la grammaire*, tome premier, Parme, Imprimerie royale, 356 p.

CONDILLAC, Etienne BONNOT DE, 1821, *Œuvres complètes : art de penser et art d'écrire*, Tome cinquième, [1<sup>ère</sup> édition 1775], Paris, Lecointe et Durez, Tourneux, 534 p.

DAUZAT, Albert, 1958, *Grammaire raisonnée de la langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 1947], 5<sup>e</sup> édition, Lyon, les Langues du monde, 481 p.

DOMERGUE, François-Urbain, 1778, *Grammaire française simplifiée ou traité d'orthographe*, Lyon, Domergue, 279 p. - iii p.

DOMERGUE, François-Urbain, 1782, *Grammaire française simplifiée, Nouvelle édition*, Paris, Durand, Lyon, Grabit, xii - 320 p.

DU MARSAIS, César CHESNEAU, 1722, *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* suivie de *Le Poème séculaire d'Horace*, Paris, Ganeau, Quillau, Desaint, 53 p. et 30 p.

DUSSOUCHET, Jean-Jacques, 1906, *Cours primaire de grammaire française. Théorie, 1602 exercices, 227 rédactions, Cours supérieur et complémentaire, Brevet élémentaire, Livre du maître*, Paris, Hachette, 447 p. et 8 p.

DUSSOUCHET, Jean-Jacques, 1928, *Cours primaire de grammaire française, Théorie, 1134 Exercices, 133 Rédactions*, Paris, Hachette, 444 p.

EON DU VAL, Stanislaw, HUSSHERR, Cécile, 2012, *Français 3<sup>e</sup>*, Paris, Lelivrescolaire.fr, 416 p.

GAILLARD, Bénédicte, MOKRANI, Laurence, PELLAT, Jean-Christophe, DELVAUX, Claire, 2018, *Grevisse du collège*, Paris, Magnard, 447 p.

GUÉRARD, Michel, 1855, *Cours complet de langue française (théorie et exercices), Leçons graduées et exercices d'analyse logique, livre de l'élève*, Paris, Dezobry, Magdeleine, 92 p.

GUÉRARD, Michel, 1863, *Cours complet de langue française*, [1<sup>ère</sup> édition 1852], Paris, Dezobry, Tandou & Cie, 95 p.

GUILLOU, Marlène, LEHU, Philippe, sous la direction de, 2008, *3<sup>e</sup> Français, Livre unique*, Paris, Nathan, 431 p.

HARS, Catherine, MARCHAIS, Véronique, PINON, Claire-Hélène, 2012, *Français, Livre unique 3<sup>e</sup>, Terre des Lettres*, Paris, Nathan, 424 p.

HIMY, Olivier, ALBERTY, Isabelle, FOUÉRÉ, Marie-laure, FRÉMONDIÈRE, Blandine, PÈBRE, Jean-Christophe, THIRIET, Delphine, *Les Couleurs du Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Hachette, 2012, 432 p.

KANNAS, Claude, 2006, *Le Bescherelle pratique, Maîtriser le français au quotidien*, Paris, Hatier, 671 p.

LAGACHE, Françoise, PELLET, Eric, sous la direction de, 2012, *L'œil et la plume, Français 3<sup>e</sup>, Manuel unique, Programme 2012*, Paris, Belin, 383 p.

LAROUSSE, Pierre, 1932, [*Méthode Lexicologique Larousse - Troisième année*] *Grammaire supérieure, formant le résumé et le complément de toutes les études grammaticales. Nouvelle édition (30<sup>e</sup>)*, [1<sup>ère</sup> édition 1868], Paris, Larousse, 552 p.

LECLAIR, Lucien, 1874, *Traité d'analyse grammaticale et logique ramené aux principes les plus simples*, [1<sup>ère</sup> édition 1872], 4<sup>ème</sup> édition, Paris, Eugène Belin, 168 p.

LECLAIR, Lucien, ROUZÉ, Clodomir Joseph, 1874, *Grammaire française rédigée d'après le programme officiel des écoles de la ville de Paris, Cours moyen, accompagné d'un très-grand nombre d'exercices, Livre du maître*, Paris, Belin, 355 p.

LEMARE, Pierre-Alexandre, 1818, *Cours théorique et pratique de langue française, Tome premier*, [1<sup>ère</sup> édition 1804], Paris, Grand, Bachelier, Brunot-Labbé, 483 p.

LEMARE, Pierre-Alexandre, 1819, *Cours théorique et pratique de langue française, Tome second*, [1<sup>ère</sup> édition 1804], Paris, Lemare, Grand, Bechet, Bachelier, Brunot, Huzard, 519 p.

LETELLIER, Charles-Constant, 1814, *Grammaire française de Lhomond, à l'usage des lycées et institutions*, [1<sup>ère</sup> édition 1811], Paris, Le Prieur, Belin, Letellier, 240 p.

LHOMOND, Charles François, 1780, *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas, 89 p.

MAQUET Charles, FLOT, Léon, ROY, Louis, 1923, *Cours de Langue Française - Cours moyen*, Paris, Hachette, 253 p.

MARAIS, Odile, GINTER, Genevière, HUMBERT-VIER, Bérengère, TROTTIER, Peggy, HANNECART, Jean-Philippe, LARVOR, Amélie, PAULIN, Catherine, 2012, *Fil d'Ariane 3<sup>e</sup>, Nouveau programme 2012, Livre unique*, Paris, Didier, 405 p.

PAUL, Joëlle, 2016, *La Grammaire par les exercices, cycle 4, 3<sup>e</sup>*, Paris, Bordas, 144 p.

PETITJEAN, Jules, 1930, *Tableau d'analyse logique (français, latin, grec) à l'usage des classes de grammaire (sixième, cinquième, quatrième)*, [1<sup>ère</sup> édition 1898], 8<sup>ème</sup> édition, Paris, Hachette, 32 p.

POTELET, Hélène, sous la direction de, 2012, *Rives bleues, Français 3<sup>e</sup>, Livre unique*, Paris, Hatier, 400 p.

POTELET, Hélène, sous la direction de, 2017, *Colibris, Français 3<sup>e</sup>, Livre unique, nouveaux programmes 2016*, Paris, Hatier, 415 p.

SILVESTRE DE SACY, Antoine-Isaac, An VII - 1799, *Principes de Grammaire générale, mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Lottin, 185 p.

VANIER, Victor-Augustin, 1824, *Grammaire pratique adoptée par l'université royale à l'usage des écoles primaires avec quatre tableaux gradués*, Paris, Garnier, 72 p.

## **Bibliographie secondaire**

### **Ouvrages généraux**

AUSTIN, John Langshaw, 1991, *Quand dire, c'est faire*, [1<sup>ère</sup> édition 1962], Paris, Seuil, 202 p.

BENVENISTE, Emile, 1976, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, [1<sup>ère</sup> édition 1966], Paris, Gallimard, 356 p.

BENVENISTE, Emile, 1980, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, [1<sup>ère</sup> édition 1974], Paris, Gallimard, 286 p.

BOUDON, Jacques-Olivier (sous la direction de), 2004, *Napoléon et les lycées. Enseignement et société en Europe au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 392 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1909, *L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est - Ce qu'il devrait être dans l'Enseignement primaire (Cours de méthodologie professé à la faculté des lettres de Paris (1908-1909) et recueilli par N. Bony, Inspecteur primaire)*, Paris, Armand Colin, 192 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. I, *De l'époque latine à la Renaissance*, [1<sup>ère</sup> édition 1905], Paris, Armand Colin, 597 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. II, *Le XVI<sup>e</sup> s.*, [1<sup>ère</sup> édition 1906], Paris, Armand Colin, 512 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. III, *La formation de la langue classique 1600-1660*, [1<sup>ère</sup> édition 1909-1911], 2 volumes, Paris, Armand Colin, 733 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1939, *Histoire de la langue française*, T. IV, *La langue classique 1660-1715*, [1<sup>ère</sup> édition 1917], 2 volumes, Paris, Armand Colin, 1215 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. V, *Le français en France et hors de France au XVII<sup>e</sup>*, [1<sup>ère</sup> édition 1917], Paris, Armand Colin, 443 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. VI, *Le XVIII<sup>e</sup> s., première partie*, [1<sup>ère</sup> édition 1932], 2 volumes, Paris, Armand Colin, 860 p.

BRUNOT, Ferdinand, FRANÇOIS, Alexis 1966, *Histoire de la langue française*, T. VI, *Le XVIII<sup>e</sup> s., deuxième partie*, [1<sup>ère</sup> édition 1932], 2 volumes, Paris, Armand Colin, 1331 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. VII, *La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, [1<sup>ère</sup> édition 1934], Paris, Armand Colin, 360 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1967, *Histoire de la langue française*, T. VIII, *Le français hors de France au XVIII<sup>e</sup> s.*, [1<sup>ère</sup> édition 1926], 2 volumes, Paris, Armand Colin, 1209 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1967, *Histoire de la langue française*, T. IX, *La révolution et l'Empire*, [1<sup>ère</sup> édition 1937], 2 volumes, Paris, Armand Colin, 1276 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, T. X, *La langue française dans la tourmente, première partie*, [1<sup>ère</sup> édition 1939], Paris, Armand Colin, 580 p.

BRUNOT, Ferdinand, 1968, *Histoire de la langue française*, T. X, *La langue française dans la tourmente, deuxième partie*, [1<sup>ère</sup> édition 1943], Paris, Armand Colin, 355 p.

CABANIS, Pierre-Jean-Georges, 1791, *Travail sur l'éducation publique trouvé dans les papiers de Mirabeau l'Aîné*, Paris, Imprimerie Nationale, 206 p.

CHERVEL, André, 1977, *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 304 p.

CHEVALIER, Jean-Claude, 1994, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

CHOMSKY, Noam, 2006, *Le Langage et la pensée*, [1<sup>ère</sup> édition 1969], Paris, Petite Bibliothèque Payot, 362 p.

- CONDILLAC, Etienne BONNOT DE, 2014, *Essai sur l'origine des langues*, [1<sup>ère</sup> édition 1746], Paris, Vrin, 352 p.
- CONDILLAC, Etienne BONNOT DE, 1877, *La Langue des calculs, Nouvelle édition*, [1<sup>ère</sup> édition 1798], Paris, Sandoz et Fishbacher, 328 p.
- CULIOLI, Antoine, 1991, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 1, Paris, Orphys, 225 p.
- CULIOLI, Antoine, 2000, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 2, Paris, Orphys, 182 p.
- CULIOLI, Antoine, 2000, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 3, Paris, Orphys, 192 p.
- DAUZAT, Albert, 1912, *La Défense de la langue française*, Paris, Armand Colin, 311 p.
- DELESALLES, Simone, CHEVALIER, Jean-Claude, 1986, *La Linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914)*, Paris, Armand Colin, 368 p.
- DESTUTT DE TRACY, Antoine, An IX, *Projet d'éléments d'idéologie à l'usage des écoles centrales de la République française*, Paris, Didot, Didot et Debray, 359 p.
- DESTUTT DE TRACY, Antoine, An IX, *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, Paris, Veuve Panckoucke, 80 p.
- DIDEROT, Denis (sous la direction de), 1751-1772, *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 28 volumes, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 18000 p.
- DU BELLAY, Joachim, 2010, *La Deffence et illustration de la langue françoise*, [1<sup>ère</sup> édition 1549], Paris, Mille et une nuits, 192 p.
- DUCROT, Oswald, 1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 279 p.
- DUCROT, Oswald, TODOROV Tzvetan, 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil, 470 p.
- DUCROT, Oswald, 1980, *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit, 241 p.
- DUCROT, Oswald, 1985, *Le Dire et le dit*, [1<sup>ère</sup> édition 1980], Paris, Editions de Minuit, 237 p.
- DUMARSAIS, César CHESNEAU, 1818, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Premier, Paris, Bellin-le-Prieur, 360 p.

DUMARSAIS, César CHESNEAU, 1818, *Les Tropes*, [1<sup>ère</sup> édition 1730], Tome Second, Paris, Bellin-le-Prieur, 448 p.

ENCCRE, ACADÉMIE DES SCIENCES, DIDEROT, Denis (sous la direction de), *Edition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie*, [1<sup>ère</sup> édition 1751-1772], [en ligne], 2017, [consulté le 11/10/2018], disponible sur <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>

FOUCAULT, Michel, 1966, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 400 p.

FRANÇOIS, Alain, 1905, *La grammaire du purisme et l'Académie Française au XVIII<sup>e</sup> siècle, Thèse de doctorat d'Université*, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 219 p.

GRÉGOIRE, Henri, 1995, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française et Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, [1<sup>ère</sup> édition 1794], Nîmes, Lacour, 102 p.

NADEAU, Marie, FISHER, Carole, *La Grammaire Nouvelle, La comprendre et l'enseigner*, Montréal, Gaëtan Morin, 239 p.

PAVEAU, Marie-Anne, ROSIER, Laurence, 2008, *La Langue française, passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 377 p.

PERRET, Michèle, 2008, *Introduction à l'histoire de la langue française*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 204 p.

PETIOT, Geneviève, 2000, *Grammaire et linguistique*, Paris, Armand Colin Sedes, 176 p.

PICAVERT, François, 1971, *Les Idéologues, essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses, etc. en France depuis 1789*, [1<sup>ère</sup> édition 1891], New-York, Burt Franklin, 628 p.

PLUTARQUE, 2006, *Dialogues pythiques*, [1<sup>ère</sup> édition I<sup>er</sup>-II<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C.], Paris, Flammarion, 495 p.

POUGEOISE, Michel, 1996, *Dictionnaire didactique de la langue française*, Paris, Armand Colin, 443 p.

SAUSSURE, Ferdinand de, 1995, *Cours de linguistique générale*, [1<sup>ère</sup> édition 1916], Paris, Payot & Rivages, 520 p.

SEARLE, John, 2009, *Les Actes de langage*, [1<sup>ère</sup> édition 1972], Paris, Hermann, 262 p.

VAUGELAS, Claude FAVRE DE, 1647, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Camusat, Le Petit, 593 p.

WAGNER, Robert-Léon, 1968, *La Grammaire française*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 150 p.

YAGUELLO, Marina, 1998, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Points, 157 p.

## Articles

ACADÉMIE FRANÇAISE, « François-Séraphin Régnier-Desmarais », in *Académie Française*, [en ligne], pas de date de publication, [consulté le 6/09/2018], disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/francois-seraphin-regnier-desmarais>

ACADÉMIE FRANÇAISE, « Gabriel Girard », [en ligne], pas de date de publication, [consulté le 27/09/2018], disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/gabriel-girard>

ARMOGHATE, Jean-Robert, 1976, « *James Harris, Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques de François Thurot, édition, introduction et notes par André Joly », in *Revue Philosophique de Louvain*, quatrième série, tome 74, n° 21, p. 126.

ARRIVÉ, Michel, 1969, « Les Éléments de syntaxe structurale, de L. Tesnière », in *Langue française*, n° 1, La syntaxe, pp. 36-40.

ARRIVÉ, Michel, 1994, « Les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui », in *Tréma*, n° 6, pp. 3-21.

BENREKASSA, Georges, 1985, « Les idéologues et les sciences du langage », in *Romantisme*, n° 48, Dédales du sujet, pp. 108-109.

BESSE, Henri, 1995, « Ferdinand Brunot, méthodologue de l'enseignement de la langue française », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 17, fascicule 1, *Théories du langage et enseignement des langues (fin du XIXe siècle/début du XXe siècle)*, pp. 41-74.

BIU SANTÉ PARIS, « Histoire de la psychologie française au XIXe siècle », NICOLAS, Serge, [en ligne], 2002, [consulté le 08/11/2018], disponible sur <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/psychologie.php>

LE BLOG GALLICA, « Jules Grévy, troisième président de la 3e République », RAYMOND, Hélène, [en ligne], 20/04/2017, [consulté le 06/06/2019], disponible sur <https://gallica.bnf.fr/blog/20042017/jules-grevy-troisieme-president-de-la-3e-republique>

BNF, « Claude Buffier (1661-1737) », in *data.bnf.fr*, [en ligne], 29/06/2018, [consulté le 11/9/2018], disponible sur [http://data.bnf.fr/12170949/claude\\_buffier/](http://data.bnf.fr/12170949/claude_buffier/)

BNF, « Larive et Fleury », in *data.bnf.fr*, [en ligne], 28/03/2019, [consulté le 16/6/2019], disponible sur [https://data.bnf.fr/12169896/larive\\_et\\_fleury/](https://data.bnf.fr/12169896/larive_et_fleury/)

BOUTAN, Pierre, 1997, « La première tentative d'uniformisation officielle de la nomenclature grammaticale en France (1910) », in *Linx*, n° 36, *Métadiscours... Langues Actes du colloque international du Groupe Recherche Jan Comenuis en Linguistiques et Didactique des Langues (2-3 octobre 96)*, pp. 93-103.

BOUTET, Josiane, 2005, « Pour une activité réflexive sur la langue », in *Le français aujourd'hui*, vol. 148, n° 1, pp. 65-74.

BRACOPS, Martine, 1997, « Wilmet (M.), 1997, *Grammaire critique du français* », in *Équivalences*, 26<sup>e</sup> année, n° 2, 27<sup>e</sup> année, n° 1, pp. 145-147.

BUYSSENS, Eric, 1969, « La grammaire générative selon Chomsky », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 47, fasc. 3, *Langues et littératures modernes - Moderne taal en letterkunde*, pp. 840-857.

CAHIERS PÉDAGOGIQUES, « Quelle Grammaire enseigner ? », [en ligne], GOURDET, Patrice, LEPOIRE-DUC, Solveig, 20/11/2018, [consulté le 07/06/2019], disponible sur <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Quelle-grammaire-enseigner>

CHAPOULIE, Jean-Michel, 1989, « L'enseignement primaire supérieur, de la loi Guizot aux écoles de la III<sup>e</sup> République », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 36, n° 3, Juillet-septembre, pp. 413-437.

CHERVEL, André, 1979, « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, pp. 5-19.

CHERVEL, André, 1991, « L'école républicaine et la réforme de l'orthographe (1879-1891) », in *Mots. Les Langages du politique*, n° 28, pp. 35-55.

CHEVALIER, Jean-Claude, 1967, « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne », in *Langages, Linguistique française. Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, pp. 16-33.

CHEVALIER, Jean-Claude, 1979, « Analyse grammaticale et analyse logique : examen d'un dispositif scolaire », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 22-23, pp. 147-159.

CHISS, Jean-Louis, 1979, « La grammaire entre théorie et pédagogie », in *Langue française*, n° 41, *Sur la grammaire traditionnelle*, pp. 49-59.

CHISS, Jean-Louis, 1995, « A partir de Bally et Brunot : la langue française, les savants et les pédagogues », in *Histoire, Epistémologie, Langage*, n° 17, pp. 19-40.

CHISS, Jean-Louis, 1996, « La Transmission des savoirs sur la langue », in AUROUX, Sylvain, DELESALLE, Simone, MESCHONNIC, Henri, *Histoire et grammaire du sens*, Armand Colin, pp. 86-95.

CHISS, Jean-Louis. 2007, « La linguistique et la didactique sont-elles responsables de la crise de l'enseignement du français ? », in *Le français aujourd'hui*, vol. 156, n° 1, pp. 81-90.

CHISS, Jean-Louis, DAVID, Jacques, 2011, « Métalangages, didactique du français et enseignement de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, pp. 117-127.

CHISS, Jean-Louis, DAVID, Jacques, 2011, « Débats dans l'enseignement-apprentissage de la grammaire », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, pp. 129-138.

CHISS, Jean-Louis, DAVID, Jacques, 2011, « La didactique de la langue et des discours et la rénovation de l'enseignement du français », in *Le français aujourd'hui*, vol. hs 01, n° 5, pp. 33-47.

COGIS, Danièle, 2010, « CHERVEL André. *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?* », in *Revue française de pédagogie*, n° 170, pp. 125-126.

COLTIER, Danielle, AUDRAS, Isabelle, DAVID, Jacques, 2016, « Enseignement de la grammaire : contenus linguistique (*sic*) et enjeux didactiques », in *Le français aujourd'hui*, vol. 192, n° 1, pp. 3-14.

COMBETTES, Bernard, 1982, « Grammaire et enseignement du français », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 33, Grammaires, pp. 3-11.

DELOIGNON, Olivier, FOUCHÉ, Pascal, (dir.) *et alii*, 2011, « Tory et l'invention de l'architecture du livre », in *le Dictionnaire encyclopédique du Livre, tome 3, N à Z*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, pp. 856-858.

LADEPECHE.FR, « Programme scolaire : polémique autour du prédicat qui remplace les COD et COI », in *Ladepeche.fr*, [en ligne], 12/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur <https://www.ladepeche.fr/article/2017/01/12/2495160-programme-scolaire-polemique-autour-predicat-remplace-cod-coi.html>

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, *L'enseignement du second degré : le collège, Chronologie*, [en ligne], 01/07/2013, [consulté le 31/01/2019], disponible sur <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/enseignement-secondaire-college/chronologie/>

DOMINÉ, Jean-François, 1988, « Dumarsais, Des tropes ou des différents sens », in *Mots*, n° 17, *Le « Gharib » au Liban, Les « disparus » en Argentine, Slogans en Belgique, « Classe » et « ordre », Lexies de bois, Le « temps lexical »*, pp. 234-235.

DUBOIS, Jean, 1969, « Grammaire générative et transformationnelle », in *Langue française*, n° 1, La syntaxe, pp. 49-57.

DUSSAUD, René, 1938, « L'activité académique de Silvestre de Sacy », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 82<sup>e</sup> année, n° 1, pp. 100-107.

LEXPRESS.FR, « Réforme de l'orthographe : le prédicat fait débat », [en ligne], 07/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lexpress.fr/education/reforme-de-l-orthographe-le-predicat-la-notion-de-grammaire-qui-fait-debat\\_1866680.html](https://www.lexpress.fr/education/reforme-de-l-orthographe-le-predicat-la-notion-de-grammaire-qui-fait-debat_1866680.html)

LEXPRESS.FR, « Le prédicat va apprendre aux élèves à mieux rédige », BENJAMIN, Anna, propos recueillis par, [en ligne], 16/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lexpress.fr/education/le-predicat-va-apprendre-aux-eleves-a-mieux-rediger\\_1869351.html](https://www.lexpress.fr/education/le-predicat-va-apprendre-aux-eleves-a-mieux-rediger_1869351.html)

FIALIP-BARATTE, Martine, SZAJDA-BOULANGER, Liliane, 2008, « La grammaire à l'école élémentaire dans les textes officiels de 1923, de 2002 et de 2007 », in *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n° 42, Textes officiels et école, pp. 171-182.

FOUCAULT, Michel, 1967, « La Grammaire générale de Port-Royal », in *Langages, Linguistique française, Théories grammaticales*, 2<sup>e</sup> année, n° 7, pp. 7-15.

FURET, François, SACHS, Wladimir, 1974, « La Croissance de l'alphabétisation en France (XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Annales*, 29-3, Armand Colin, pp. 714-737.

GARDES-TAMINE, Joëlle, 2003, « Phrase, proposition, énoncé, etc. Pour une nouvelle terminologie », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, pp. 23-27.

GAUTIER, Antoine, 2016, « La notion de phrase en grammaire : terminologie et méthodologie », in *L'Information Grammaticale*, n° 150, pp. 22-27.

GINESTE, Marie-Dominique, 2003, « De la phrase à la proposition sémantique : Un point de vue de la psychologie cognitive du langage », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, pp. 48-51.

HABERT, Benoît, 1982, « Enonciation et argumentation : Oswald Ducrot », in *Mots*, n° 5, octobre, *En hommage à Robert-Léon Wagner*, pp. 203-218.

HAVU, Eva, PIERRARD, Michel, 2008, « La prédication seconde en français : essai de mise au point », *Travaux de linguistique*, vol. 57, n° 2, pp. 7-21.

HORDÉ, Tristan, 1977, « Les Idéologues : théorie du signe, sciences et enseignement », in *Langages*, 11<sup>e</sup> année, n° 45, *Formation des discours pédagogiques*, pp. 42-66.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION, « Orthographe », [en ligne], FLOT, Léon, pas de date de publication, [consulté le 24/03/2018], disponible sur <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3311>

KARABÉTIAN, Etienne Stéphane, 1998, « La persistance des modèles anciens dans la grammaire scolaire entre 1850 et 1948 », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 20, fascicule 2, *Théories des cas*, pp. 143-165.

KOLÁŘIKOVÁ, Dagmar, 2014, « A la recherche d'une terminologie grammaticale unifiée », *Acta Fakulty filozofické Západočeské univerzity v Plzni*, roč. 2014, č. 3, pp. 191-210.

LECOUTRE, Jean-Claude, 1996, « Le discours pédagogique des Idéologues et l'héritage de la pensée du XVIIIe siècle », in *Revue du Nord*, tome 78, n° 317, Octobre-décembre, *Les débuts de l'École républicaine (1792-1802)*, pp. 895-903.

LÉON, Jacqueline, 2003, « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique », in *L'Information Grammaticale*, n° 98, pp. 5-16.

LOWERS, Peter, SWIGGERS, Pierre « Sylvestre de Sacy (1758-1838) », in BOURQUIN, Jacques, 2005, *Les prolongements de la Grammaire générale en France au XIXe siècle : colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Laseldi*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, pp. 62-78.

MALHERBE, Jean-François, 1973, « John R. Searle, *Les actes de langage*. Essai de philosophie linguistique », in *Revue Philosophique de Louvain*, Quatrième série, tome 71, n° 12, pp. 807-811.

MAZON, André, 1958, « L'abbé Gabriel Girard, grammairien et russisant », in *Revue des études slaves*, tome 35, fascicule 1-4, pp. 15-56.

MITTERAND, Henri, 1980, « La nomenclature grammaticale (version 1975) », in *Langue française*, n° 47, pp. 90-99.

LE MONDE, « Fin du prédicat, divisions au CP... Les annonces de Blanquer pour réformer les programmes », [en ligne], 14/09/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lemonde.fr/education/article/2017/09/14/fin-du-predicat-divisions-au-cp-les-annonces-de-blanquer-pour-reformer-les-programmes\\_5185506\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2017/09/14/fin-du-predicat-divisions-au-cp-les-annonces-de-blanquer-pour-reformer-les-programmes_5185506_1473685.html)

LE MONDE, « Grammaire : polémique sur la disparition du COD à l'école primaire », BATTAGLIA, Mattea, [en ligne], 13/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lemonde.fr/education/article/2017/01/13/education-polemique-autour-du-predicat\\_5062130\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2017/01/13/education-polemique-autour-du-predicat_5062130_1473685.html)

LE MONDE, « Non, l'accent circonflexe ne va pas disparaître », LAURENT, Samuel, [en ligne], 4/02/2016, [consulté le 25/03/2018], disponible sur [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/04/non-l-accent-circonflexe-ne-va-pas-disparaitre\\_4859439\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/04/non-l-accent-circonflexe-ne-va-pas-disparaitre_4859439_4355770.html)

MULLER, Claude, 2013, « Le prédicat, entre (méta)catégorie et fonction », in *Cahiers de Lexicologie*, n° 102, Centre National de la Recherche Scientifique, pp. 51-65.

NEVEU, Franck, 2018, *Structures de la phrase en français moderne, Repères notionnels et terminologiques destinés aux agrégatifs*, Paris, Université de Paris-Sorbonne (UFR Langue française), 88 p.

NORMAND, Claudine, 1986, « Les termes de l'énonciation de Benveniste », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 8, fascicule 2, *Histoire des conceptions de l'énonciation*, pp. 191-206.

PARIENTE, Jean-Claude, novembre 1975, « Grammaire générale et grammaire générative », in *Actes de la recherche en sciences sociales, La critique du discours lettré*, vol. 1, n° 5-6, pp. 36-49.

PARIENTE, Jean-Claude, 1984, « Grammaire et logique à Port-Royal », in *Histoire Épistémologie Langage*, tome 6, fascicule 1, *Logique et grammaire*, pp. 57-75.

LE PARISIEN, « Nouvelles règles de grammaire : on y perd son latin », BRIGAUDEAU, Christel, [en ligne], 7/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur <http://www.leparisien.fr/societe/grammaire-on-y-perd-son-latin-07-01-2017-6536055.php>

PETIT-DUTAILLIS, Charles, 1938, « La vie de Silvestre de Sacy », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 82<sup>e</sup> année, n° 1, pp. 64-73.

LE POINT, « Le « prédicat » ou la grammaire réinventée », CUNEO, Louise, [en ligne], 12/01/2017, [consulté le 13/02/2019], disponible sur [https://www.lepoint.fr/societe/le-predicat-ou-la-grammaire-reinventee-12-01-2017-2096542\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/le-predicat-ou-la-grammaire-reinventee-12-01-2017-2096542_23.php)

RÉGALDO, Marc, 1974, « Lumières, élite, démocratie : la difficile position des idéologues », in *Dix-huitième Siècle*, n° 6, *Lumières et Révolution*, pp. 193-207.

REULLON-BLANQUET, Madeleine, 1989, « Quelques aspects de l'œuvre d'Urbain Domergue, « le grammairien patriote » », in *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Seconde série, n° 1, pp. 65-90.

REY, Christophe, 2005, « Du Dictionnaire raisonné à l'Encyclopédie Méthodique : une nouvelle approche des sons de la langue. », in PUSCH Claus D., KABATEK Johannes, RAIBLE Wolfgang, *Romanistische Korpuslinguistik II : Korpora und diachrone Sprachwissenschaft Romance Corpus Linguistics II : Corpora and Diachronic Linguistics*, Gunter Narr Verlag, Tübingen, pp. 571-581.

REY, Christophe, 2006, « Une encyclopédie au siècle des Lumières : l'Encyclopédie Méthodique de Charles-Joseph Panckoucke », article élaboré à partir d'une communication proposée dans le cadre des journées d'étude du centre METADIF, <hal-00434311>, 11 p.

ROUSSEAU, André, « Sylvestre de Sacy (1758-1838) », in BOURQUIN, Jacques, 2005, *Les prolongements de la Grammaire générale en France au XIXe siècle : colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002*, Laseldi, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, pp. 44-60.

SAVOIE, Philippe, 2005, « Création et réinventions des lycées (1802-1902) », in *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, pp. 59-71.

SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, KNAPSTEIN Franz, 1986, « L'expérience révolutionnaire des Idéologues et leurs théories sémiotiques et linguistiques », in *Linx*, n° 15, *Langue et révolution*, pp. 133-145.

SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, KNAPSTEIN Franz, 1988, « Les Idéologues avant et après Thermidor », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 271, pp. 35-59.

SLAKTA, Denis, 1974, « Essai pour Austin », in *Langue française*, n° 21, *Communication et analyse syntaxique*, pp. 90-105.

STEFANINI, Jean, 1977, « Harris (James), *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par François Thurot (1976) », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 55, fasc. 2, *Histoire (depuis l'Antiquité)*, Geschiedenis (sedert de Oudheid), pp. 540-543

STEUCKARDT, Agnès, 2007, « Beauzée et la rationalisation de la terminologie grammaticale », in *Congrès international des Lumières, Sciences, Techniques et Cultures*, Montpellier, France, 10 p.

STRYCKER, Emile de, 1932, « Le syllogisme chez Platon », in *Revue néo-scholastique de philosophie*, 34<sup>e</sup> année, deuxième série, n° 33, pp. 42-56.

SUDRE, Léopold, 1906, « Des Nomenclatures grammaticales », in *Conférences du musée pédagogique, L'Enseignement de la grammaire*, Paris, Imprimerie nationale, pp. 101-128

TOURATIER, Christian, 1989, « Esquisse d'analyse syntaxique », in *L'Information Grammaticale*, n° 43, pp. 7-14.

VARGAS, Claude, 2003, « La grammaire scolaire en France à l'aube du XXVe (sic) siècle », in *Québec français*, n° 129, pp. 69-72.

VASSANT, Annette, 1979, « À propos de la « nomenclature grammaticale » : Quelle grammaire enseigner ? », in *L'Information Grammaticale*, n° 1, pp. 28-30.

VERGNAUD, Jean-Roger, 1980, « Le genèse de la nomenclature de 1910 et ses enseignements », in *Langue française*, n° 47, pp. 48-75.

### **Textes officiels et documents de référence**

BARTHELEMY, Nadine, CANDIR, Catherine, CHIFFRE, Pierre-Alain, GIEN, Annette, MASSENOT-MAURAGE, Pauline, 2009, *De l'harmonisation de la terminologie grammaticale*, Dijon, Éducation Nationale, Enseignement supérieur, Recherche, 29 p.

BO n° 11, 26 novembre 2015, *Programmes d'enseignement des cycles 2, 3 et 4*, 391 p.

CHERVEL, André, sous la direction de, 1995, *L'enseignement du Français à l'école primaire, Textes officiels, Tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 512 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1990, « Les rectifications de l'orthographe », in *Journal officiel de la République française*, Edition des documents administratifs, arrêté du 6 décembre 1990.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES, 2015, *Projet de programme pour le cycle 3*, Paris, 64 p.

DOUMERGUE, Gaston, 1910, « 25 juillet 1910 : Arrêté fixant la nouvelle nomenclature grammaticale », in CHERVEL, André, 1995, *L'Enseignement du français à l'école primaire, textes officiels, tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique et Economica, p. 247-249.

EDUSCOL, « S'approprier l'orthographe rectifiée pour l'enseigner », [en ligne], 2016, [consulté le 25/3/2017], disponible sur <http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/sapproprier-lorthographe-rectifiee-pour-lenseigner.html>

HABY, René, 1977, « Arrêté Haby et annexes (1977) », in *Mots. Les langages du politique*, 28, 1991, pp. 118-119.

LAKANAL, Joseph, an III, *Rapport sur l'établissement des écoles normales*, Paris, Imprimerie nationale, 16 p.

LEGIFRANCE, « Ordonnance du 25 août 1539 sur le fait de la justice (dite ordonnance de Villers-Cotterêts) », [en ligne], FRANÇOIS I<sup>ER</sup>, 25 août 1539, version consolidée au 15 mars 2018, [consulté le 15/03/2018], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070939>.

LEGIFRANCE, « Arrêté du 28 décembre 1976 TOLERANCES GRAMMATICALES OU ORTHOGRAPHIQUES », [en ligne], 28 décembre 1976, [consulté le 31/05/2019], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000485229&categorieLien=id>

LETERRIER, Louis, 1981, *Programmes, Instructions*, Paris, Hachette, 691 p.

LEYGUES, Georges, 1901, « 26 février 1901 : Arrêté de simplification de la syntaxe française », in CHERVEL, André, 1995, *L'Enseignement du français à l'école primaire, textes officiels, tome 2 : 1880-1939*, Paris, Institut National de Recherche Pédagogique et Economica, p. 198-203.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, 1998, *Terminologie grammaticale*, [1<sup>ère</sup> édition 1997], Paris, Centre National de Documentation Pédagogique, 29 p.

SAMUELHUET.COM, « Instructions pour l'enseignement du français pendant le trimestre d'observation de la classe de 6e », [en ligne], PAYE, Lucien, 19 octobre 1960, [consulté le 31/05/2019], disponible sur <https://www.samuelhuet.com/paid/41-textes-officiels/952-instructions-enseignement-francais-trimestre-observation-de-la-classe-de-6e.html>

SAMUELHUET.COM, « Liaison école-collège : compétences dans le domaine de la langue (1989) », [en ligne], 5 janvier 1989, [consulté le 31/05/2019], disponible sur <https://www.samuelhuet.com/paid/41-textes-officiels/936-ecole-college-competences-en-langue.html>

## Ouvrages méthodologiques

KRIEG-PLANQUE, Alice, 2014, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 238 p.

MAINGUENEAU, Dominique, 2014, *Discours et analyse du discours, Introduction*, Paris, Armand Colin, 216 p.

**Table des illustrations**

TESNIÈRE, Lucien, 1959, *Stemma*, [image], dans *etudes-littéraire.com*, repéré le 31 mai 2019 à <https://www.etudes-litteraires.com/forum/topic59096-les-coordonnants-sur-le-stemma-de-tesniere.html>

## Table des Matières

Introduction.....	p. 5
1 - La politique de la langue : un enjeu qui dépasse le cadre linguistique.....	p. 11
1.1 - L'histoire de la langue française : la naissance d'une passion.....	p. 11
1.1.1 - L'héritage de François I <sup>er</sup> et des humanistes.....	p. 12
1.1.2 - Vaugelas et le parler de la cour.....	p. 15
1.1.3 - L'uniformisation souhaitée par l'abbé Grégoire.....	p. 17
1.2 - La mise en place d'un français normé au XIX <sup>e</sup> siècle .....	p. 19
1.2.1 - « Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français ».....	p. 20
1.2.2 - Les tentatives de réforme de Ferdinand Brunot.....	p. 22
1.3 - Les puristes contre les progressistes au XX <sup>e</sup> siècle.....	p. 25
1.3.1 - Les pratiques de la norme : une multiplicité d'enjeux.....	p. 25
1.3.2 - la maîtrise de la langue : des polémiques sans cesse renouvelées.....	p. 29
2 - La notion de proposition : de l'origine du mot à sa diffusion dans la grammaire scolaire .....	p. 36
2.1 - Port-Royal : les prémices du lien entre grammaire et logique.....	p. 37
2.2 - La Grammaire générale au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	p. 47
2.2.1 - Régnier-Desmarais : une première tentative de synthèse ignorée par l'Académie .....	p. 48

a) L'homme : un académicien dont le réflexion grammaticale n'est pas reconnue par ses pairs.....	p. 48
b) Son traitement de la proposition au travers de la classe des conjonctions : une typologie fluctuante.....	p. 48
2.2.2 - Buffier : une tentative de synthèse entre la théorie et l'usage.....	p. 51
a) L'homme : un grammairien qui veut donner ses lettres de noblesse à la langue française.....	p. 51
b) Le plan de l'ouvrage.....	p. 52
c) La notion de modificatif élaborée par Buffier.....	p. 53
d) Son approche de la syntaxe.....	p. 54
2.2.3 - L'abbé Girard : l'émergence d'un nouveau métalangage.....	p. 56
a) L'homme : un abbé des Lumières.....	p. 56
b) L'approche linguistique de Girard.....	p. 57
c) La phrase et la proposition pour Girard.....	p. 58
2.2.4 - Dumarsais : la naissance de l'analyse propositionnelle.....	p. 65
a) « le nigaud le plus spirituel, et l'homme d'esprit le plus nigaud que je connaisse » (Fontenelle).....	p. 65
b) Une théorie propositionnelle fondée sur une méthode pédagogique .....	p. 66
c) La théorie propositionnelle présentée dans <i>L'Encyclopédie</i> .....	p. 67
d) La typologie des propositions.....	p. 69
e) La syntaxe de la période.....	p. 72
f) Le rôle de la conjonction.....	p. 75

2.2.5 - Beauzée : synthèse et enrichissement terminologique de plus d'un siècle de théorie propositionnelle dans la Grammaire générale du XVIII<sup>e</sup> siècle....p. 76

a) L'homme : un grammairien des Lumières dont la réflexion est en perpétuelle évolution.....p. 76

b) La théorie propositionnelle dans *L'Encyclopédie*.....p. 77

c) La typologie des propositions.....p. 79

d) La terminologie développée dans *La Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*.....p. 81

e) L'analyse propositionnelle dans *La Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*.....p. 84

f) La contribution à l'*Encyclopédie méthodique*.....p. 86

2.3 - La théorie propositionnelle dans les bouleversements linguistiques et pédagogiques de la Révolution française.....p. 91

2.3.1 - Domergue : un remaniement constant de la théorie propositionnelle .....p. 93

a) L'homme : un grammairien au service de la Révolution.....p. 93

b) Sa théorie propositionnelle.....p. 93

c) Le manque de reconnaissance de ses pairs.....p. 96

2.3.2 - Les idéologues.....p. 97

2.3.2.1 - Condillac : le fondateur d'une autre didactique de la langue .....p. 98

a) L'homme : la figure tutélaire de l'Idéologie.....p. 98

b) Sa conception de la langue et de la grammaire.....p. 99

c) Sa pédagogie et sa théorie propositionnelle.....p. 100

2.3.2.2 - Destutt de Tracy : pour une grammaire idéologique.....	p. 103
a) L'homme : un idéologue et un révolutionnaire.....	p. 103
b) Sa conception du travail sur la langue.....	p. 103
c) Sa théorie propositionnelle.....	p. 105
2.3.2.3 - Thurot & Harris : la synthèse de la théorie propositionnelle dans la Grammaire générale au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	p. 107
a) L'homme : un commentateur qui donne une autre dimension à l'œuvre commentée.....	p. 107
b) Son travail sur la théorie propositionnelle de Harris.....	p. 108
2.3.3 - Sylvestre de Sacy : de la didactique à la pédagogie.....	p. 109
a) L'homme : la recherche d'une stabilité dans une période riche en bouleversements.....	p. 109
b) Sa théorie propositionnelle.....	p. 110
2.4 - Les grammaires scolaires au XIX <sup>e</sup> et au XX <sup>e</sup> siècles.....	p. 113
2.4.1 - L'usage de la grammaire dans les établissements d'instruction publique : la première grammaire scolaire.....	p. 114
a) La fondation du lycée napoléonien et la poursuite de l'institutionnalisation de la langue.....	p. 114
b) La résistance de la Grammaire générale.....	p. 115
c) La progressive hégémonie de Noël et Chapsal sur la grammaire scolaire au XIX <sup>e</sup> siècle.....	p. 118
d) Le développement de la terminologie liée à la théorie propositionnelle .....	p. 121

2.4.2 - la deuxième grammaire scolaire.....	p. 125
a) Le complément circonstanciel : les débuts de la deuxième grammaire scolaire.....	p. 125
b) Une nouvelle théorie propositionnelle.....	p. 126
c) La proposition indépendante et la proposition principale.....	p. 128
d) La proposition subordonnée relative.....	p. 129
e) La proposition subordonnée conjonctive complétive.....	p. 130
f) La proposition subordonnée conjonctive circonstancielle.....	p. 132
g) L'interrogative indirecte.....	p. 135
2.4.3 - La tentative d'unification de la nomenclature grammaticale de 1910 .....	p. 138
2.4.4 - Une succession de tentatives d'unification de la nomenclature grammaticale dans le sillage d'une réforme permanente des programmes .....	p. 144
3 - Les interactions entre la linguistique et la grammaire enseignée dans les classes : le passage d'une volonté de description minutieuse de la langue à une nécessaire simplification forcément réductrice.....	p. 150
3.1 - La lente élaboration du concept de proposition dans la grammaire contemporaine.....	p. 150
3.1.1 - <i>Des mots à la pensée</i> : une tentative de description de la langue à revers des schémas traditionnels.....	p. 151
3.1.2 - La description structuraliste de la langue.....	p. 152
a) L'analyse en constituants immédiats : une grammaire distributionnaliste.....	p. 152
b) Tesnière : stemma et syntaxe structurale.....	p. 153

c) Chomsky : la grammaire générative et transformationnelle.....	p. 155
3.1.3 - Énonciation et pragmatique : un changement radical de perspective dans l'analyse de la langue et du langage.....	p. 157
a) Austin : les actes de langage.....	p. 158
b) Searle : la force illocutoire.....	p. 159
c) Benveniste : syntaxe de la langue et instances du discours.....	p. 160
d) Ducrot : la pragmatique comme corollaire de la syntaxe dans l'analyse du discours.....	p. 161
3.1.4 - La psychologie cognitive du langage : la proposition comme unité fondamentale de pensée.....	p. 163
3.2 - Les divergences dans la réflexion contemporaine sur la notion de proposition .....	p. 164
3.2.1 - Les représentants de la grammaire traditionnelle.....	p. 165
3.2.2 - Les propositions de la linguistique contemporaine.....	p. 167
a) Gardes-Tamine : une nouvelle typologie dans la lignée de Tesnière .....	p. 167
b) Le Goffic : de la proposition à la sous-phrase.....	p. 169
c) Eluerd : une simplification de la nomenclature, une complexification du procès de subordination.....	p. 170
d) Muller : s'intéresser aux exceptions qui confirment la règle.....	p. 172
e) Wilmet : repenser globalement le système à la lumière des dernières avancées linguistiques.....	p. 173
f) Soutet et Verjans : faire évoluer la terminologie et le classement propositionnel.....	p. 175

3.3 - La linguistique et la grammaire d'enseignement : un objet d'étude identique mais une visée différente.....	p. 178
3.3.1 - Le poids de l'impératif des accords.....	p. 179
3.3.2 - le rôle de l'analyse syntaxique.....	p. 182
3.3.3 - Prédication et unité phrastique.....	p. 184
3.4 - La grammaire présente dans les manuels scolaires au début du XXI <sup>e</sup> siècle : la mise en situation concrète des théories linguistiques ?.....	p. 190
3.4.1 - Les propositions des manuels scolaires du début du XXI <sup>e</sup> siècle : l'héritage d'un siècle de théorie linguistique ?.....	p. 191
3.4.2 - Le nécessaire ajustement de la grammaire proposée à l'enseignement avec les théories de la linguistique.....	p. 194
3.4.3 - Une inévitable déformation ?.....	p. 199
Conclusion.....	p. 205
Glossaire.....	p. 219
Bibliographie.....	p. 223
Table des illustration.....	p. 243